



	<b>INTRODUCTION</b>	<b>P 1</b>
	Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins	<b>P i</b>
	Politique de bien-être animal	<b>P viii</b>
	<b>ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES DES PROGRAMMES</b>	<b>P 1</b>
	<b>MODULE 1 FORMATION DU PERSONNEL</b>	<b>P 1-1</b>
	<b>MODULE 2</b> Entretien et hygiène des bâtiments	<b>P 2-1</b>
	<b>MODULE 3</b> Intrants	<b>P 3-1</b>
	<b>MODULE 4</b> Alimentation et eau	<b>P 4-1</b>
	<b>MODULE 5</b> Fournitures médicales et pharmaceutiques	<b>P 5-1</b>
	<b>MODULE 6</b> Contrôles de la vermine, des animaux domestiques et des animaux morts	<b>P 6-1</b>
	<b>MODULE 7 PorcBIEN-ÊTRE</b>	<b>P 7-1</b>
	<b>MODULE 8 BIOSÉCURITÉ</b>	<b>P 8-1</b>
	<b>MODULE 9 TRANSPORT</b>	<b>P 9-1</b>
	<b>MODULE 10 AUTRES PROGRAMMES DE CERTIFICATION</b>	<b>P 10-1</b>
	<b>REGISTRES</b>	<b>P 11-1</b>
	<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>	<b>P 12-1</b>

# INTRODUCTION

## EXCELLENCE DU PORC CANADIEN

### 1 LA PLATE-FORME EXCELLENCE DU PORC CANADIEN (EPC)

Lancé en 1998, le programme Assurance qualité canadienne (AQC<sup>MD</sup>) est continuellement mis à jour pour satisfaire aux exigences des marchés du porc. Suite à une restructuration et des révisions majeures, le programme adopte cette fois-ci une nouvelle image et un nouveau nom : la nouvelle plate-forme des programmes à la ferme devient Excellence du porc canadien (EPC).

Plate-forme nationale, Excellence du porc canadien (EPC) a été conçue pour que tous les éleveurs de porcs accrédités puissent démontrer qu'ils se conforment aux exigences de salubrité des aliments, de bien-être animal et de traçabilité. L'accréditation à la plate-forme EPC accorde aux éleveurs la possibilité d'expédier leurs porcs aux abattoirs fédéraux.

La plate-forme Excellence du porc canadien repose sur trois programmes :

- **PorcSALUBRITÉ** est l'élément portant sur la salubrité des aliments et la biosécurité d'EPC. Il repose sur les mêmes concepts de salubrité des aliments que le programme AQC<sup>MD</sup>, soit le modèle international d'analyse des dangers et maîtrise des points critiques (HACCP). Les modules PorcSALUBRITÉ sont une exigence de la plate-forme EPC. Le module portant sur la biosécurité repose sur la *Norme nationale de biosécurité* mise au point par le Conseil canadien de la santé porcine en 2011 et constitue un élément fortement recommandé de la plate-forme EPC.
- **PorcBIEN-ÊTRE** est l'élément portant sur le soin aux animaux d'EPC. Il repose sur le *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs*, version 2014. Le programme PorcBIEN-ÊTRE est aussi une exigence de la plate-forme EPC.
- **PorcTRACÉ** est l'élément portant sur la traçabilité d'EPC. PorcTRACÉ est au cœur de la gestion des urgences et de l'atténuation des risques. Si le secteur porcin devait faire face à un problème de salubrité des aliments ou une éclosion d'une maladie animale exotique, la traçabilité constitue un outil de choix pour les responsables de salubrité des aliments et de santé animale pour circonscrire rapidement et gérer efficacement une situation. La législation canadienne exige l'existence d'un système comme PorcTRACÉ.

### 2 OBJECTIFS DES PROGRAMMES PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE

Le Manuel de l'éleveur comprend les modules PorcSALUBRITÉ et PorcBIEN-ÊTRE de la plate-forme EPC.

1. **Objectifs du module PorcSALUBRITÉ :**
  - a. Prévenir et contrôler les dangers associés à l'élevage du porc et promouvoir la production d'aliments sains;
  - b. Répondre aux exigences des consommateurs en matière de qualité et de salubrité; et
  - c. Répondre et dépasser les exigences des marchés local, provincial, canadien et international.
2. **Objectifs du module PorcBIEN-ÊTRE :**
  - a. Promouvoir et démontrer la responsabilité éthique pour répondre aux besoins en matière de soins des animaux; et
  - b. S'assurer que les éleveurs disent ce qu'ils font, font ce qu'ils disent, sont capables de le prouver et améliorent leurs pratiques.
3. Les programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE se veulent une approche qui encourage les intervenants de la filière porcine – les éleveurs, les fabricants d'aliments, les chercheurs et les transformateurs – à collaborer pour faire avancer les connaissances et les techniques qui assurent des produits de porc sécuritaires et favorisent des objectifs positifs de bien-être animal.

## 3 NOTIONS IMPORTANTES DU MANUEL DE L'ÉLEVEUR

### 3.1 LE PROGRAMME HACCP

C'est tout simplement le fait de dire ce qu'on fait, de faire ce qu'on dit, d'avoir des preuves à l'appui et de s'améliorer!

Le programme Analyse des dangers et maîtrise des points critiques (HACCP) est une approche préventive à la salubrité des aliments qui se penche sur les dangers biologiques, chimiques et physiques qui peuvent survenir lors des processus de production et rendre un produit impropre à la consommation. Les programmes d'assurance qualité qui s'appuient sur les principes HACCP peuvent être mis en place dans toute exploitation agricole. Pour mettre au point un programme HACCP à la ferme, les aspects suivants doivent être tenus en compte :

- a. **Comprendre les dangers biologiques, chimiques et physiques qu'il peut y avoir à la ferme.**
  - i. Les dangers biologiques peuvent être, par exemple, la salmonellose que les rongeurs ou les oiseaux transmettent, ou la trichinellose, transmise par l'usage inapproprié de sous-produits alimentaires.
  - ii. Les dangers chimiques peuvent être, par exemple, les risques associés aux antibiotiques, aux pesticides, aux herbicides, aux moisissures et aux toxines.
  - iii. Les dangers physiques peuvent être, par exemple, des objets de métal, le plastique, le bois.
- b. **Dire ce qu'on fait :** des procédures opérationnelles standardisées sont rédigées pour expliquer ce qui sera fait pour minimiser ou éliminer ces risques.
- c. **Faire ce qu'on dit :** c'est la mise en œuvre efficace des procédures opérationnelles standardisées qui ont été développées.
- d. **Avoir des preuves à l'appui :** l'utilisation de registres permet de démontrer que les procédures opérationnelles standardisées ont été mises en œuvre adéquatement.
- e. **Améliorer ce qu'on fait :** assurer une amélioration en continue.

### 3.2 LES BONNES PRATIQUES DE PRODUCTION (BPP)

Les bonnes pratiques de production (BPP) sont considérées comme étant une condition préalable en tout temps dans l'industrie de la transformation alimentaire. Dans l'élevage des porcs, les BPP désignent les conditions générales de production nécessaires à la mise en œuvre et à la gestion des programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE, tant au niveau de la salubrité alimentaire que du bien-être animal.

Les programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE comportent 9 bonnes pratiques de production.

#	Bonnes pratiques de production
1	Formation du personnel
2	Entretien et hygiène des bâtiments
3	Intrants
4	Alimentation et eau
5	Fournitures médicales et pharmaceutiques
6	Contrôles de la vermine, des animaux domestiques et des animaux morts
7	PorcBIEN-ÊTRE
8	Biosécurité
9	Transport

### 3.3 LES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDISÉES (POS)

Une POS est un ensemble détaillé d'instructions qui aident le personnel à minimiser des risques particuliers lorsqu'ils effectuent des tâches routinières. Les POS sont conçues de manière à réduire le niveau de risque associé à chaque point de contrôle critique et aux bonnes pratiques de production.

Des modèles de POS ont été développés et font partie du Manuel de l'éleveur PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE. Ces modèles aideront les éleveurs à concevoir leurs propres POS pour satisfaire aux exigences. Les modèles indiquent clairement les éléments obligatoires qui doivent être présents dans la POS. Les éleveurs sont libres d'ajouter d'autres mesures ou bonnes pratiques de production (BPP) qui se prêtent à leurs exploitations respectives.

### 3.4 LES REGISTRES

Le registre est un formulaire qu'un éleveur doit remplir et garder à jour pour démontrer que les bonnes pratiques de production, les points de contrôle critiques et les POS sont mis en œuvre adéquatement à la ferme. Un registre sert aussi à documenter qu'une tâche a été complétée. Il s'agit d'une preuve que l'éleveur fait ce qu'il dit faire.

### 3.5 CERTIFICATS PLEIN AIR ET MULTIPLES ESPÈCES

Les éleveurs qui donnent accès à l'extérieur aux porcs ou qui élèvent des porcs avec d'autres espèces dans le même bâtiment doivent respecter les exigences des programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE et doivent également compléter les certifications 10.2 Certification plein air et/ou 10.3 Certification multiples espèces.

## 4 POINTS DE CONTRÔLE CRITIQUES (PCC) POUR LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Un point de contrôle critique (PCC) est un point, une étape ou une procédure spécifique de la chaîne de production où un geste peut être posé pour gérer un risque.

Pour bien gérer un point de contrôle critique (PCC), des procédures opérationnelles standardisées (POS) doivent être développées et des registres doivent être remplis. Le tout doit être conservé dans un dossier et une vérification annuelle doit être réalisée.

Le programme PorcSALUBRITÉ comporte 4 points de contrôle critiques (PCC) :

PCC#	Points de contrôle critiques	Partie du module du programme PorcSALUBRITÉ
1	Eau médicamenteuse	4.2 – Eau médicamenteuse
2	Aliments médicamenteux	4.4 – Moulange à la ferme 4.5 – Distribution des aliments
3	Aiguilles brisées	5.3 – Gestion du risque associé aux aiguilles brisées
4	Période de retrait	5.4 – Période de retrait

## 5 POINTS CRITIQUES (PC) ASSOCIÉS AU BIEN-ÊTRE ANIMAL

L'élaboration du programme PorcBIEN-ÊTRE a fait ressortir des points critiques (PC) associés au bien-être animal qui peuvent être mesurés à la ferme. Les points critiques (PC) associés au bien-être animal se divisent en trois catégories : la vulnérabilité des porcs, l'interaction des porcs avec leur environnement et l'interaction des porcs avec les personnes. Pour chaque point critique (PC) associé au bien-être animal identifié, la limite critique se situe lorsque le bien-être d'un animal est à risque au cours de son cycle de vie et elle doit être mesurable.

Le programme PorcBIEN-ÊTRE comporte 4 points critiques (PC) :

#PC	Point critique	Partie du module du programme PorcBIEN-ÊTRE
1	Alimentation et eau	7.2 – Stratégies de gestion de l'alimentation et de l'eau
2	Soin des porcs malades et blessés	7.6 – Soin des porcs malades et blessés
3	Manipulation des porcs	7.9 – Pratiques de manipulation
4	Euthanasie	7.10 – Euthanasie

## 6 MESURES DE SURVEILLANCE, MESURES EN CAS DE DÉVIATION ET MESURES DE VÉRIFICATION

### 6.1 MESURES DE SURVEILLANCE

Le protocole des mesures de surveillance détermine le **quoi**, **qui**, **quand**, **comment** et les documents qui sont exigés:

**Quoi** : Les mesures de surveillance s'appliquent à toutes les exigences énoncées dans le Manuel de l'éleveur car elles relèvent des bonnes pratiques de production (BPP) qui ont un impact important sur la salubrité des aliments ainsi que sur les points de contrôle critiques (PCC) qui eux ont un impact très important sur la salubrité des aliments.

Les mesures de surveillance permettent de s'assurer que :

- Les membres du personnel responsables exécutent adéquatement les différentes tâches pour répondre aux exigences et assurent que le produit est acceptable du point de vue de la salubrité des aliments.
- Les registres sont remplis et les documents (p. ex., bons de livraison d'aliments signés, lettres de garantie, résultats de laboratoire) confirment que la surveillance a eu lieu et que le produit est acceptable.

**Qui** : Les mesures de surveillance (protocole) doivent être réalisées par le personnel chargé des bonnes pratiques de production ou des exigences relatives aux points de contrôle critiques (PCC).

**Quand** : La fréquence correspond à celle de l'activité elle-même (selon la fréquence établie pour chaque exigence ou comme identifié sur le Registre de surveillance (R-4) (quotidien, périodique, annuel).

**Comment et documents requis** :

- Chaque point de contrôle critique (PCC) de la POS décrit les mesures de surveillance exigées du PCC.
- Les mesures de surveillance liées aux exigences relatives aux bonnes pratiques de production (BPP) sont soit décrites dans la POS de certaines BPP ou décrites dans le Registre de surveillance (R-4).

### 6.2 MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Le protocole des mesures en cas de déviation détermine le **quoi**, **qui**, **quand**, **comment** et les documents qui sont exigés:

**Quoi** : Les mesures en cas de déviation s'appliquent à toutes les exigences énoncées dans le Manuel de l'éleveur car elles relèvent des bonnes pratiques de production (BPP) qui ont un impact important sur la salubrité des aliments ainsi que sur les points de contrôle critiques (PCC), qui eux ont un impact très important sur la salubrité des aliments.

Les mesures en cas de déviation permettent de s'assurer que :

- a. Les membres du personnel effectuent les corrections nécessaires afin de répondre aux exigences et assurent que le produit est acceptable du point de vue de la salubrité des aliments et préviennent que la déviation ne se reproduise. Par exemple : formation supplémentaire du personnel.
- b. Les registres sont remplis et les documents (p. ex., bons de livraison d'aliments signés, lettres de garantie, résultats de laboratoire) confirment que la déviation a été corrigée et que le produit est acceptable.

**Qui:** Les mesures en cas de déviation doivent être effectuées par les membres du personnel désignés à rencontrer les exigences des bonnes pratiques de production (BPP) ou des points de contrôle critiques (PCC) lorsqu'une déviation a lieu. Ces personnes sont également responsables de faire le suivi de cette déviation.

**Quand:** Dès que la déviation est décelée.

**Comment et documents exigés :**

- a. Chaque point de contrôle critique (PCC) de la POS décrit les mesures en cas de déviation exigées du PCC.
- b. Les mesures en cas de déviation liées aux exigences relatives aux bonnes pratiques de production (BPP) sont décrites dans chacune des sections du Manuel de l'éleveur, soit :
  - › Chaque POS comprend une mesure de déviation.
  - › Chaque section du Manuel de l'éleveur non couverte par une POS
    - Réfère à cette section (section 6.2) pour obtenir plus de détails sur les différentes mesures en cas de déviation, les exigences et les procédures.
    - Décrit l'action à prendre si une exigence n'est pas rencontrée.
    - Indique les registres à compléter (R-2 Registre d'incidents)
  - › Dans tous les cas, le Registre d'incidents (R-2) doit être complété.

### 6.3 MESURES DE VÉRIFICATION

Le protocole des mesures de vérification détermine le quoi, qui, quand, comment et les documents qui sont exigés :

**Quoi :** Les mesures de vérification, qui faisaient partie du programme AQC, demeurent une exigence importante des programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE mais ne s'appliquent qu'aux points de contrôle critiques (PCC). La vérification est effectuée périodiquement pour s'assurer que les POS soient mises en œuvre adéquatement.

Les mesures de vérification permettent de s'assurer que :

- a. les pratiques en place sont conformes à la POS écrite
- b. le personnel exécute correctement les tâches
- c. les enregistrements sont correctement complétés.

**Qui :** Les mesures de vérification peuvent être effectuées par une personne autre que celle qui est responsable de la POS et qui est adéquatement formée. Cela inclut d'autres membres du personnel, d'autres membres de la famille ou des consultants familiers avec la POS écrite.

**Quand :** Une révision des POS écrites doit être complétée chaque année,

**Comment et documents exigés :**

- a. La personne qui effectue la vérification doit :
  - i. Observer les personnes responsables d'exécuter les différentes tâches associées à la POS.
  - ii. Examiner les registres pour s'assurer qu'ils sont complétés et conservés adéquatement.

- b. Les registres suivants doivent être révisés :
  - i. R-B - Registre de formation
  - ii. R-P - Régime pharmacothérapeutique
  - iii. R-R - Registre des rations utilisées à la ferme
  - iv. R-S - Registre de séquençage, de mélange et/ou de distribution des aliments
  - v. R-T - Registre des traitements
- c. Le Registre de vérification (R-1), ou un autre registre de vérification comprenant des éléments du registre R-1, doit être tenu à jour et inclure la date, le détail de ce qui a été vérifié (POS, registres, observations du personnel), la description de tout problème ou déviation constaté et porter la signature du vérificateur.

## 7 PROCESSUS D'ACCRÉDITATION ET DE VALIDATION

Le terme « accréditation » est utilisé pour nommer le processus qui valide les activités d'un site et qui reconnaît que celui-ci se conforme aux programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE. Le terme validation, pour sa part, s'applique toujours à l'examen des POS, des registres et des installations par un valideur du programme. Lorsqu'un site reçoit son accréditation au programme après avoir complété la validation avec succès, le site est considéré comme étant un « Site accrédité PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE ».

### 7.1 CYCLE DE VALIDATION

Le cycle de validation des programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE s'étend sur trois ans. Pour conserver son accréditation, un site doit compléter une validation complète au moins tous les trois ans, tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Un site peut choisir une validation complète tous les ans.

Cycle	Type de validation
Année 1	Validation initiale
Année 2	Validation partielle
Année 3	Validation partielle
Année 4	Validation complète

Type de validation	Description
Mise en œuvre	Le jour où le site met en œuvre les programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE.
Validation initiale	<p>La validation initiale comporte une évaluation à la ferme de toutes les exigences des programmes PorcSALUBRITÉ et PorcBIEN-ÊTRE pour vérifier si les programmes sont mis en œuvre adéquatement.</p> <p>L'accréditation d'un site peut survenir dans les 90 jours suivant la mise en œuvre des programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE à condition que toutes les POS obligatoires soient complétées et qu'il existe au moins 90 jours de données consignées aux registres.</p> <p>Le valideur devra aussi compléter la partie 7.1 (Mesures basées sur les animaux) conformément au Plan d'échantillonnage pour les Mesures basées sur les animaux (MBA).</p>

Type de validation	Description
<b>Validation complète</b>	<p>La validation complète repose sur une évaluation à la ferme de toutes les exigences des programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE pour vérifier si les programmes sont mis en œuvre adéquatement.</p> <p>Le gestionnaire du site doit démontrer que les POS obligatoires ont été complétées et qu'il existe des registres pour au moins les 12 mois précédents ou depuis la dernière validation.</p> <p>Le valideur devra aussi compléter la partie 7.1 (Mesures basées sur les animaux) conformément au Plan d'échantillonnage pour les Mesures basées sur les animaux (MBA).</p> <p><b>Lors d'une validation complète,</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. le valideur effectue la visite de chaque site et de chaque bâtiment, et</li> <li>ii. il examine un échantillon des registres de chaque bâtiment.</li> </ol>
<b>Validation partielle</b>	<p>Les validations partielles comprennent une évaluation de toutes les portions écrites des programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE, dont un examen de tous les registres et les POS écrites obligatoires. Une validation partielle n'exige pas une évaluation à la ferme.</p> <p>Le gestionnaire du site doit démontrer que les registres obligatoires ont été complétés sur une période consécutive d'au moins les 12 mois précédents ou depuis la dernière validation.</p>

## 7.2 DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ

Une demande d'action corrective doit être émise lorsqu'une exigence n'est pas remplie – il s'agit d'une situation de non-conformité. Le tableau ci-dessous décrit les trois degrés de non-conformité et précise le temps accordé pour résoudre l'écart soulevé par la demande d'action corrective.

Définition des degrés de non-conformité	Temps accordé pour résoudre l'écart	
	Points de contrôle critiques	Bonnes pratiques de production
Non-conformité mineure	Dans les 60 jours	Dans les 12 mois
<p>Un écart à une exigence de salubrité des aliments ou au bien-être animal qui, s'il n'est pas résolu, pourrait mener à un risque à la salubrité des aliments ou au bien-être animal.</p> <p><i>*Il faut compléter un plan d'action détaillé pour corriger une demande d'action corrective associée à une non-conformité mineure dans les 30 jours. Le plan d'action doit indiquer les dates où les actions correctives seront complétées et il doit être approuvé par le valideur.</i></p>		
Non-conformité majeure	Dans les 30 jours	Dans les 60 jours
<p>Un écart à une exigence de salubrité des aliments ou du bien-être animal qui, s'il n'est pas résolu, mènerait fort probablement à un risque à la salubrité des aliments ou au bien-être animal et qui pourrait compromettre la salubrité des aliments et le bien-être animal.</p>		
Non-conformité critique	Dans les 24 heures	–
<p>Une omission ou un manquement à une exigence de salubrité des aliments avec une preuve que le produit est compromis. Le produit contaminé est déjà à l'abattoir ou chez le consommateur.</p> <p>Un manquement au bien-être animal avec des preuves que le bien-être des porcs a été compromis.</p>		

L'accréditation aux programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE sera révoquée lorsqu'une non-conformité critique n'est pas résolue dans les 24 heures.

### 7.3 DEMANDE D'ACTION CORRECTIVE (DAC)

Lorsque le valideur note une non-conformité, il émettra une demande d'action corrective (DAC) (Registre R-3).

L'éleveur a la responsabilité de compléter la DAC conformément à la requête du valideur et dans les délais prescrits. Dans certains cas, l'éleveur peut présenter la preuve de rectification d'une non-conformité mineure ou majeure par voie électronique. Le valideur pourrait être d'avis qu'une autre visite à la ferme est nécessaire.

Une non-conformité mineure qui n'est pas corrigée dans le délai prescrit devient une non-conformité majeure. Si celle-ci n'est pas corrigée dans les délais prescrits, elle devient une non-conformité critique et la DAC doit alors être complétée dans les 24 heures pour que le site puisse conserver son accréditation aux programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE.

### 7.4 AUDITS DES PROGRAMMES

Chaque année, un nombre de fermes accréditées sera choisi de manière aléatoire dans chaque province pour faire partie du processus d'audit. Ces audits ont pour but de s'assurer que les validations ont lieu, tel qu'exigé par les programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE et qu'elles soient uniformes à travers le pays. Ce programme d'audit permettra au Conseil canadien du porc d'évaluer le programme d'accréditation et de l'améliorer.

Les fermes sélectionnées seront contactées pour les aviser de leur sélection, pour organiser la visite d'audit et pour s'assurer que l'auditeur est au fait des consignes de biosécurité. C'est le coordonnateur provincial ou une personne nommée par l'organisation provinciale qui mènera l'audit. Un éleveur ne peut refuser de participer à un audit.

Le refus de prendre part à un audit entraîne la perte de l'accréditation PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE du site. L'éleveur n'a pas de frais à déboursier pour l'audit, mais le gestionnaire du site et des membres du personnel devront y consacrer du temps, semblable à ce qui se produit lors d'une validation.

## 8 GLOSSAIRE TERMINOLOGIQUE

### 8.1 TERMINOLOGIE SPÉCIFIQUE AU PROGRAMME

Terminologie	Description
Bâtiment	Il s'agit d'un bâtiment qui loge des porcs, exempt de passerelles ou de corridors internes menant à d'autres bâtiments. Il peut y avoir plus d'un bâtiment sur un site NIS; un bâtiment peut aussi abriter des porcs à différentes étapes de production.
Éleveur EPC	Le propriétaire du troupeau et/ou le gestionnaire du site.
Formateur certifié	Le formateur certifié est inscrit auprès des programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE, et est aussi reconnu par le Conseil canadien du porc (CCP) pour donner la formation des programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE aux gestionnaires de site ainsi qu'aux membres du personnel, en groupe ou individuellement.
Gestionnaire du site	La personne qui gère les activités quotidiennes des programmes PS-PBE à la ferme. Cette personne est aussi responsable de la bonne tenue des registres. Le gestionnaire du site doit avoir suivi la formation donnée par l'administrateur provincial du programme.
Numéro d'identification du site (NIS)	Un numéro unique d'identification assigné à une parcelle de terrain où se trouvent des animaux d'élevage ou de la volaille. L'identification des installations permet ainsi d'associer les animaux à des emplacements géographiques précis.
Personnel	Comprend toutes les personnes, le personnel embauché et les membres de la famille, qui travaillent à temps plein ou à temps partiel.

<b>PorcBIEN-ÊTRE</b>	Il s'agit de la composante portant sur le bien-être animal sous la plateforme de l'EPC. PorcBIEN-ÊTRE intègre le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs, version 2014.
<b>PorcSALUBRITÉ</b>	Il s'agit du programme de la salubrité des aliments sous la plateforme de l'EPC. PorcSALUBRITÉ repose sur le modèle HACCP, reconnu sur la scène internationale.
<b>Site</b>	Il s'agit d'un site d'élevage qui possède son propre numéro NIS. Un site NIS peut avoir plus d'un bâtiment.

## 8.2 TERMINOLOGIE GÉNÉRALE

Terminologie	Description
<b>Accès complet au plein air</b>	Des installations qui permettent aux porcs d'avoir un contact direct avec les animaux sauvages (c.-à-d. que le parc n'est pas robuste) et/ou les porcs ont un accès à la terre ferme.
<b>Accès partiel au plein air</b>	Des installations qui ne sont pas complètement fermées mais qui ont un plancher plein et solide qui empêche les porcs d'avoir accès à la terre ferme et qui offrent des parcs robustes empêchant le contact entre les porcs et les animaux sauvages.  Si les installations utilisent des filets pour empêcher l'entrée des oiseaux, ces dernières sont considérées comme conventionnelles, au même titre que les bâtiments à ventilation naturelle. Elles ne sont donc pas considérées comme ayant un accès partiel au plein air.
<b>Action corrective (AC)</b>	Action pour éliminer la cause d'une non-conformité détectée ou d'autres situations indésirables. Une action corrective inclut l'analyse des causes et est effectuée de manière à éviter leur réapparition.
<b>Aliment pour animaux</b>	Une ou plusieurs substances comestibles telles que le foin, les céréales, ou d'autres aliments transformés, semi-transformés ou crus, destinés à l'alimentation directe des animaux et qui apportent de l'énergie et/ou des nutriments aux animaux d'élevage.
<b>Aliment médicamenteux</b>	Tout aliment contenant des médicaments ou des vaccins.
<b>Analyse des dangers et maîtrise des points critiques (HACCP)</b>	Un système qui identifie, évalue et contrôle les dangers importants pour la sécurité alimentaire (Codex alimentarius -CAC / RCP 1-1969).
<b>Animal fragilisé</b>	Se dit d'un animal qui n'est pas apte au transport, à moins de bénéficier de dispositions spéciales qui n'accroîtront pas sa souffrance. Les animaux fragilisés peuvent être transportés localement moyennant une disposition pour obtenir des soins, ou encore être euthanasiés ou abattus de manière humaine.
<b>Audit</b>	Un processus systématique et objectif de collecte de preuves par lequel un auditeur reconnu examine les activités d'un fournisseur pour déterminer si les activités de sécurité alimentaire, d'assainissement et de gestion du programme et les résultats connexes sont conformes à la documentation du système et aux exigences du programme. Les preuves sont évaluées pour déterminer si les activités sont mises en oeuvre efficacement et sont adaptées pour atteindre les objectifs.
<b>Auditeur</b>	Une personne autorisée pour vérifier le système d'un fournisseur. Dans le cas des programmes PorcSALUBRITÉ et PorcBIEN-ÊTRE il s'agit d'une personne autorisée par les organisations provinciales et canadiennes à vérifier la conformité et l'efficacité de ces programmes.

Terminologie	Description
<b>Biosécurité</b>	Mesures mises en place qui réduisent le risque d'introduction et de propagation d'agents pathogènes. Ces mesures exigent l'adoption d'attitudes et de comportements visant une gestion efficace de la salubrité des aliments, de la vie et de la santé des animaux, de la vie et de la santé des plantes et des risques environnementaux associés auxquels les animaux producteurs d'aliments peuvent être exposés. (Voir le module de biosécurité et la norme nationale de biosécurité pour la définition des termes spécifiques aux éléments de biosécurité).
<b>Bonnes pratiques de production (BPP)</b>	Les bonnes pratiques de production sont considérées comme une condition préalable à toute production dans l'industrie de la production et de la transformation des aliments. Dans le domaine de l'élevage des porcs, les BPP édictent les conditions de production qui sont à la base de la salubrité des aliments et du bien-être des animaux.
<b>Commission du Codex Alimentarius</b>	La Commission du Codex Alimentarius est l'organe international chargé de mettre en oeuvre le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. Créé conjointement par la FAO et l'OMS en 1962, le Programme vise à protéger la santé des consommateurs et à faciliter le commerce international des denrées alimentaires.
<b>Contamination</b>	Introduction ou présence d'un contaminant dans une denrée alimentaire, un aliment ou un environnement alimentaire.
<b>Cycle de validation</b>	Période, généralement annuelle, entre deux validations.
<b>Danger</b>	Un danger peut être un agent biologique, chimique ou physique dans un aliment, ou une condition de celui-ci, susceptible de causer un préjudice sur la santé.
<b>Demande d'action corrective (DAC)</b>	Demande faite suite à l'identification de toute non-conformité lors de l'audit. Le site doit effectuer une action corrective pour résoudre le problème immédiat (correction) et entreprendre une analyse de la cause sous-jacente de la non-conformité (cause principale) et développer un plan d'action préventif afin de résoudre la cause principale et éviter toute récurrence.
<b>Désinfection</b>	Application d'un processus physique ou chimique sur une surface dans le but de détruire ou de supprimer l'activité des agents pathogènes.
<b>Détresse</b>	Quand un animal ne peut plus faire face au stress (environnemental, biologique ou mental). L'épuisement ou la difficulté à respirer seraient des signes évidents de détresse.
<b>Écart</b>	Non-respect des limites critiques établies pour un point critique à maîtriser ou, encore, d'une exigence prévue dans un programme préalable ou une mesure de contrôle du processus.
<b>Exigences réglementaires</b>	Lois, règlements et directives applicables. Une obligation qui est spécifiée par une autorité qui obtient son mandat d'un organisme législatif.
<b>Ingrédient d'aliments pour animaux</b>	Élément ou constituant de toute combinaison ou de tout mélange composant un aliment pour animaux, qu'il ait ou non une valeur nutritive dans le régime alimentaire de l'animal (ex. : un additif alimentaire).
<b>Limite critique</b>	Pour un PCC (point de contrôle critique) identifié, la limite critique est un critère qui permet de distinguer ce qui est adéquat de ce qui ne l'est pas.
<b>Médicament vétérinaire</b>	Substance appliquée ou administrée à un animal d'élevage, par exemple les animaux producteurs de lait ou de viande, la volaille, les poissons ou les abeilles, utilisée dans un but thérapeutique, prophylactique ou diagnostique ou pour modifier les fonctions ou comportements physiologiques.

Terminologie	Description
Mesure de contrôle	Toute action ou activité pouvant être utilisée pour prévenir ou éliminer un danger à la salubrité des aliments ou le réduire à un niveau adéquat.
Mesure en cas de déviation	Ensemble d'instructions écrites mises en oeuvre quand il se produit un écart.
Mesure préventive	Mesure corrective résultant d'une enquête visant à déterminer la cause fondamentale d'un écart. Une mesure préventive comprend les étapes subséquentes à suivre pour éviter qu'un écart ne survienne de nouveau.
Niveau adéquat d'un danger pour la salubrité des aliments	Niveau auquel le produit fini ne causera aucun préjudice au consommateur lorsqu'il est préparé et/ou consommé selon l'usage auquel il est destiné.
Norme	Critères ou spécifications qui peuvent être mesurés ou évalués et qui définissent les limites d'acceptabilité associées aux programmes préalables et aux mesures de contrôle du processus.
Période de retrait	La période de retrait représente le temps qui doit s'écouler entre un traitement avec des médicaments et l'abattage d'un animal. Les périodes de retrait sont spécifiques à chaque médicament et elles sont nécessaires pour s'assurer que les porcs sont mis en marché de manière sécuritaire sans résidus de médicament et qu'elles répondent aux exigences relatives au transport, ainsi qu'à d'autres exigences préalables à l'abattage.
Plan HACCP	Document écrit conçu pour la maîtrise des dangers en salubrité alimentaire associés à des procédés et/ou à des produits en particulier à l'intérieur d'un établissement.
Plan d'action	Ensemble de mesures mises en oeuvre dans les délais spécifiés afin de corriger une non-conformité détectée lorsque les résultats des contrôles indiquent que les limites de contrôle ne sont pas respectées et de prévenir que la non-conformité ne se reproduise.
Point de contrôle critique (PCC)	Point ou étape où une mesure de contrôle peut être exercée et les risques à la salubrité des aliments peuvent être évités, éliminés ou réduits à un niveau adéquat.
Porc non ambulateur	Un porc qui ne peut se déplacer, ou encore qui ne peut supporter son poids sur le membre affecté lorsqu'il se tient debout ou qu'il tente de marcher. Il est réticent à marcher ou s'arrête fréquemment. Il est incapable de se lever ou de se tenir debout sans assistance.
Procédure	Ensemble de règles écrites propres à une activité ou à un processus.
Produits de santé animale (PSA)	Une POS est un ensemble détaillé d'instructions qui aident le personnel à minimiser des risques particuliers lorsqu'ils effectuent des tâches routinières. Les POS sont conçues de manière à réduire le niveau de risque associé à chaque point de contrôle critique et aux bonnes pratiques de production.
Procédure opérationnelle standardisée (POS)	Ensemble détaillé d'instructions qui décrivent la façon d'accomplir les tâches, d'exécuter les responsabilités.
Protocole	À ne pas confondre avec la procédure, le protocole est une instruction détaillée ou technique spécifique à une tâche, qui se situe au niveau du « comment » dans une procédure (selon ISO : le protocole se situe au niveau du savoir-faire et aux instructions de travail).
Rappel associé à la salubrité des aliments	Mesure prise par un fabricant pour retirer du marché des produits alimentaires insalubres afin de protéger le public.

Terminologie	Description
<b>Recueil des notices sur les substances médicamenteuses</b>	Dans le Recueil des notices sur les substances médicamenteuses, (RNSM), on trouve la liste des substances médicamenteuses dont l'addition aux aliments du bétail est autorisée par la réglementation canadienne. Elles comprennent les substances médicamenteuses qui ne peuvent être utilisées que sur l'ordonnance d'un vétérinaire ainsi que les substances qui peuvent être utilisées dans la fabrication d'aliments du bétail sans l'autorisation d'un vétérinaire (substances en vente libre). Ce document précise l'espèce animal, la posologie, le mode d'emploi et l'usage légal de chaque substance médicamenteuse, de même que les marques de chaque substance médicamenteuse dont l'utilisation est approuvée au Canada. De plus, il décrit les exigences en matière d'étiquetage afin d'assurer la conformité avec les normes d'étiquetage prescrites (p. ex., la concentration de médicaments, la déclaration approuvée, les directives d'utilisation, les avertissements et les précautions). Tous les aliments du bétail médicamenteusement fabriqués ou vendus au Canada doivent être préparés de manière à respecter les spécifications émises dans le Recueil des notices sur les substances médicamenteuses afin d'être conformes à l'article 14 du Règlement sur les aliments du bétail.
<b>Risque</b>	Estimation de la probabilité d'occurrence d'un danger et de la gravité des effets néfastes possibles sur la santé.
<b>Salubrité des aliments</b>	Concept selon lequel l'aliment ne causera aucun préjudice au consommateur lorsqu'il est préparé et/ou consommé selon l'usage auquel il est destiné.
<b>Statut sanitaire</b>	Connaissance de la présence ou de l'absence d'agents pathogènes spécifiques au sein d'un troupeau; habituellement, un statut sanitaire « élevé » signifie l'absence d'agents pathogènes spécifiques, alors qu'un statut sanitaire « faible » correspond à la présence d'agents pathogènes spécifiques et les risques associés de maladie.
<b>Surveillance</b>	Procédures mises en œuvre par le personnel de l'établissement selon une séquence planifiée d'observations, d'analyse ou de mesures pour évaluer si un PCC, une mesure de contrôle du processus et/ou un programme préalable sont maîtrisés. Ce qui inclut la tenue de dossiers des résultats des observations faites.
<b>Système HACCP</b>	Système qui englobe les programmes préalables, un ou plusieurs plans HACCP, de la documentation de validation des mesures de contrôle ayant un impact direct sur la salubrité des aliments, ainsi que les procédures de mise à jour et de réévaluation.
<b>Tâche</b>	Activités opérationnelles exécutées par des employés désignés afin de prévenir un danger pour la salubrité des aliments. Par exemple, le programme d'entretien de l'équipement décrit les tâches que doit exécuter le personnel d'entretien à une fréquence prédéterminée.
<b>Validation</b>	Obtention de preuves qu'une mesure de contrôle, si elle est mise en œuvre de façon appropriée, sera capable de maîtriser le danger en fonction d'un résultat précis.
<b>Valideur</b>	Vétérinaire détenteur d'un droit de pratique ou agronome qualifié qui a la responsabilité d'effectuer une validation des sites afin de déterminer si un site satisfait à toutes les exigences des programmes PorcSALUBRITÉ et PorcBIEN-ÊTRE.
<b>Vecteur biologique</b>	Un vecteur est un être vivant capable d'assurer la transmission biologique active et passive, d'un agent pathogène (virus, bactérie, parasite), d'un vertébré à un autre vertébré, tout en étant lui-même infecté.
<b>Vecteur passif</b>	Toute substance non pathogène ou objet inanimé (ex. : pelles, terre), autre que les aliments susceptibles d'héberger ou de transmettre de façon mécanique un agent pathogène.

Terminologie	Description
Vérification	Utilisation de méthodes, de procédures, et d'autres types d'évaluation, en plus de la surveillance, pour s'assurer qu'il se conforme à son système HACCP et que celui-ci est efficace.
Vermine	Tout mammifère, oiseau ou insecte qui abrite des maladies qui peuvent être transmises au bétail et conduire à un risque accru de maladie dans le troupeau.
Zoonose	Toute maladie ou infection qui peut être transmissible de l'animal à l'homme soit directement, indirectement ou par un vecteur.

### 8.3 ABRÉVIATIONS

Abréviations	
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
FR	Fortement recommandé
MBA	Mesures basées sur les animaux
NIS	Numéro d'identification du site
OB	Obligatoire
PC	Point critique
PCC	Point de contrôle critique
POS	Procédure opérationnelle standardisée
RNSM	Recueil des notices sur les substances médicamenteuses
Site NIS	Numéro d'identification du site de production
UMDDE	Utilisation des médicaments en dérogation des directives de l'étiquette

## 9 POLITIQUES DES PROGRAMMES

Les onglets suivants comprennent la Politique sur l'utilisation des médicaments et des vaccins (onglet 1) ainsi que la Politique sur le bien-être des animaux (onglet 2). La Politique sur l'utilisation des médicaments et des vaccins reflète l'engagement de l'industrie porcine envers l'utilisation responsable et appropriée des produits vétérinaires chez les animaux destinés à la consommation humaine. La Politique de bien-être animal reflète l'engagement moral et éthique des éleveurs de porcs à fournir un traitement humain aux animaux sous leur responsabilité. Les politiques sont évaluées à travers les exigences des programmes PorcSALUBRITÉ et PorcBIEN-ÊTRE.



# POLITIQUE D'UTILISATION DES MÉDICAMENTS ET DES VACCINS



# POLITIQUE D'UTILISATION DES MÉDICAMENTS ET DES VACCINS

## 1 POLITIQUE D'UTILISATION DES MÉDICAMENTS ET DES VACCINS DES PROGRAMMES PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE

Mise à jour – 1<sup>er</sup> janvier 2018

La *Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins* des programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE démontre l'engagement de l'industrie porcine face à l'usage responsable et approprié de tout médicament vétérinaire dans l'élevage d'animaux destinés à l'alimentation humaine. Reconnaisant l'importance de conserver la confiance du public, elle tient compte de la salubrité des aliments, de la résistance aux produits antimicrobiens et de la transparence des éleveurs de porcs du Canada.

Fiers d'élever des porcs en santé pour produire des aliments de grande qualité, les éleveurs de porcs du Canada comprennent l'importance de leur rôle dans la réduction de la résistance antimicrobienne. Ils s'engagent à une gestion rigoureuse et prudente des produits antimicrobiens, outil important de tout système de santé. Il est crucial pour la santé animale, le bien-être animal, la sécurité alimentaire et la santé publique de maintenir l'efficacité des produits antimicrobiens. Les éleveurs de porcs du Canada appuient fièrement le concept « Un monde, une santé », où des gens en santé qui vivent et travaillent avec des animaux en santé contribuent à une planète en santé.

### OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES MÉDICAMENTS ET DES VACCINS DES PROGRAMMES PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE

1. **Salubrité des aliments**  
Prévenir les résidus de médicaments chez les porcs par l'usage approprié de médicaments vétérinaires.
2. **Résistance aux produits antimicrobiens**  
Réduire l'apparition de la résistance aux produits antimicrobiens qui pourraient poser des risques à la santé humaine et animale par l'usage responsable de produits antimicrobiens.
3. **Saine gestion des produits antimicrobiens**  
Promouvoir l'engagement des éleveurs de porcs du Canada à la saine gestion et utilisation des produits antimicrobiens.

Les produits/activités suivants peuvent être utilisés dans les fermes inscrites aux programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE :

1. Médicament sous forme pharmaceutique autorisé pour les porcs au Canada et qui porte un numéro d'identification d'une drogue (DIN) de Santé Canada.
  - a. Lorsqu'ils sont employés selon les indications de l'étiquette, les médicaments vétérinaires approuvés par Santé Canada sont sûrs et efficaces. Tous les produits autorisés à cette fin auront un numéro d'identification d'une drogue (DIN) de Santé Canada et se trouveront dans le Recueil des notices sur les substances médicamenteuses. Un médicament non approuvé est défini comme étant un médicament qui ne possède pas de DIN valide et dont la vente n'est pas autorisée au Canada. L'emploi d'un médicament non approuvé chez les porcs présente un ensemble complexe de problèmes pouvant avoir des répercussions graves sur la santé publique.
  - b. Dans le cas des médicaments utilisés en dérogation des directives de l'étiquette, le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et le propriétaire du troupeau supportent l'entière responsabilité du bien-être des animaux et de la salubrité des aliments.

## 2. Médicament sous forme pharmaceutique autorisé pour d'autres animaux destinés à l'alimentation au Canada et qui porte un numéro d'identification d'une drogue (DIN) de Santé Canada.

- a. L'utilisation du médicament doit se faire sous la gouverne et une ordonnance d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui vous entretenez une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide et la décision d'utiliser ce médicament est bien documentée dans les registres médicaux du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
- b. Dans le cas des médicaments utilisés en dérogation des directives de l'étiquette, le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et le propriétaire du troupeau supportent l'entière responsabilité du bien-être des animaux et de la salubrité des aliments.
- c. Lorsqu'ils sont employés selon les indications de l'étiquette, les médicaments vétérinaires approuvés par Santé Canada sont sûrs et efficaces. Tous les produits autorisés à cette fin auront un numéro d'identification d'une drogue (DIN) de Santé Canada et se trouveront dans le Recueil des notices sur les substances médicamenteuses. Un médicament non approuvé est défini comme étant un médicament qui ne possède pas de DIN valide et dont la vente n'est pas autorisée au Canada. L'emploi d'un médicament non approuvé chez les porcs présente un ensemble complexe de problèmes pouvant avoir des répercussions graves sur la santé publique.

## 3. Ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA)

Les programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE ne permettent pas l'utilisation d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) antimicrobiens sauf sous certaines conditions particulières. Il est préférable de se servir d'un médicament portant un DIN de Santé Canada et dont l'usage est approuvé pour les porcs ou pour d'autres animaux destinés à l'alimentation au Canada plutôt qu'un IPA. Lorsqu'un IPA est administré aux porcs au Canada, leur usage devrait se faire selon les conditions énoncées ci-dessous.

- a. Santé Canada a effectué des modifications réglementaires qui ont accru la surveillance de l'usage vétérinaire des IPA. Il faut satisfaire aux conditions suivantes pour être conforme aux changements :
  - i. Seuls les IPA fabriqués selon les Bonnes pratiques de fabrication (BPF) telles que définies par Santé Canada peuvent être utilisés.
  - ii. Les personnes qui fabriquent, importent, emballent, étiquettent et testent des IPA pour les vétérinaires doivent détenir une licence d'établissement de médicament (LE).
  - iii. Les pharmaciens, vétérinaires ou autres personnes qui mélangent des médicaments sous la supervision d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique doivent détenir une licence d'établissement (LE) pour pouvoir importer des produits antimicrobiens importants en médecine humaine qui se trouvent à la liste A – Liste de certains ingrédients actifs pharmaceutiques antimicrobiens.
- b. Les IPA peuvent seulement être utilisés si leur période de retrait a été établie par la Banque de données mondiale pour éviter les résidus de médicaments chez les animaux destinés à l'alimentation (CgFARAD). Seuls les vétérinaires détenteurs d'un droit de pratique canadien peuvent soumettre une demande en ligne à CgFARAD pour obtenir des renseignements particuliers concernant la période de retrait de médicaments utilisés en dérogation de l'étiquette ou suivant l'exposition à des produits chimiques chez les animaux destinés à l'alimentation.
- c. L'emploi des IPA devrait se conformer à la Cascade décisionnelle thérapeutique pour la sécurité des animaux et du public mise au point par l'Association canadienne des médecins vétérinaires.
- d. L'utilisation de tous les IPA doit se faire sous la gouverne et une ordonnance d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui vous entretenez une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide et la décision visant l'usage des IPA est bien documentée dans les registres médicaux du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
- e. Les programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE interdisent l'utilisation de produits antimicrobiens de Catégorie I telle qu'établie par la Direction des médicaments vétérinaires (DMV) de Santé Canada comme IPA.
- f. Dans le cas d'un IPA utilisé en dérogation des directives de l'étiquette, le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et le propriétaire du troupeau supportent l'entière responsabilité du bien-être des animaux et de la salubrité des aliments.

#### 4. Produits biologiques vétérinaires autogènes (PBVA)

- a. Les programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE permettent l'utilisation de produits biologiques vétérinaires autogènes. La *Loi sur la santé des animaux* et son règlement d'application encadrent l'usage des produits biologiques vétérinaires et les produits biologiques vétérinaires autogènes. C'est au Centre canadien des produits biologiques vétérinaires de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (CCPBV-ACIA) qu'il incombe de délivrer les permis et de réglementer les produits biologiques vétérinaires au Canada.
- b. L'utilisation d'un PBVA doit se faire sous la gouverne et une ordonnance d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui vous entretenez une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide et la décision visant l'usage des PBVA est bien documentée dans les registres médicaux du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
- c. Dans le cas des médicaments utilisés en dérogation des directives de l'étiquette, le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et le propriétaire du troupeau supportent l'entière responsabilité du bien-être des animaux et de la salubrité des aliments.

#### 5. Produits de santé vétérinaires (PSV)

Les produits de santé vétérinaire étiquetés pour les porcs au Canada, qui ont été approuvés et qui sont énumérés par Santé Canada dans la liste C de la *Loi sur les aliments et drogues* et ses règlements. Les produits de santé vétérinaire sont des médicaments à faible risque sous forme posologique. Ils sont utilisés pour maintenir ou promouvoir la santé et le bien-être des animaux destinés à la consommation humaine. Ils ne doivent pas être utilisés pour traiter, prévenir ou guérir une maladie. Les produits de santé vétérinaire contiennent des ingrédients tels que des vitamines, des minéraux et des médicaments traditionnels.

#### 6. Importation pour usage personnel (IUP)

- a. Les programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE permettent l'utilisation de médicaments obtenus par l'IUP seulement si ceux-ci ont été approuvés et se trouvent dans la Liste B de la *Loi sur les aliments et drogues* et de son règlement d'application. Ainsi, une personne ne peut pas importer une drogue pour usage vétérinaire pour les animaux destinés à l'alimentation (incluant les chevaux) à moins d'avoir reçu l'autorisation de Santé Canada.
- b. Critères à considérer avant de faire l'ajout d'une drogue à la Liste B :
  - i. Le médicament ne nécessite pas une ordonnance pour usage vétérinaire au Canada
  - ii. Le médicament est sous forme posologique définitive et dans son emballage commercial
  - iii. Le médicament n'est pas un prémélange médicamenteux
  - iv. Le médicament n'est pas un antimicrobien important en médecine humaine figurant dans la Liste A.
  - v. Le médicament est approuvé par un organisme de réglementation étranger
  - vi. Le médicament a des limites maximales de résidus (LMR) établies au Canada
  - vii. Il existe un médicament comparable approuvé au Canada ayant un numéro d'identification du médicament (DIN)
  - viii. Il n'y a aucun problème d'innocuité non résolu associé au médicament ou à un médicament comparable approuvé au Canada.
- c. Dans le cas des médicaments utilisés en dérogation des directives de l'étiquette, le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et le propriétaire du troupeau supportent l'entière responsabilité du bien-être des animaux et de la salubrité des aliments.

## 7. Programme de distribution de médicaments d'urgence (DMU)

- a. Le *Règlement sur les aliments et drogues* représente le fondement législatif du programme de Distribution de médicament d'urgence (DMU) de Santé Canada. Le programme de DMU évalue les demandes d'accès à des médicaments pour usage vétérinaire :
  - i. qui ne sont pas disponibles au Canada et
  - ii. qui sont soumises pour le diagnostic ou le traitement d'urgence d'un patient (ou d'un groupe d'animaux) par le praticien vétérinaire responsable.
- b. L'utilisation d'un médicament dans le cadre du programme DMU doit se faire sous la gouverne et une ordonnance d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui vous entretenez une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide et la décision visant l'usage des DMU est bien documentée dans les registres médicaux du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
- c. Dans le cas des médicaments utilisés en dérogation des directives de l'étiquette, le vétérinaire et le propriétaire du troupeau supportent l'entière responsabilité du bien-être des animaux et de la salubrité des aliments.
- d. Le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique assume l'entière responsabilité de l'utilisation du médicament non disponible sur le marché canadien en ce qui concerne son innocuité et son efficacité chez l'espèce visée de même que les périodes de retrait quant aux résidus potentiels dans les aliments provenant des animaux traités.

## 8. Certificat d'une drogue nouvelle de recherche (DNR)

- a. Il s'agit d'un médicament obtenu grâce à un certificat d'une drogue nouvelle de recherche (DNR) et dont l'usage par un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique est autorisé par Santé Canada.
- b. Une période de retrait appropriée doit être établie en collaboration avec Santé Canada et la DMV avant de pouvoir utiliser le médicament.
- c. L'utilisation d'un médicament pourvu d'un certificat d'une drogue nouvelle de recherche (DNR) doit se faire sous la gouverne et une ordonnance d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui vous entretenez une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide et la décision visant l'usage des DNR est bien documentée dans les registres médicaux du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
- d. Dans le cas des médicaments utilisés en dérogation des directives de l'étiquette, le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et le propriétaire du troupeau supportent l'entière responsabilité du bien-être des animaux et de la salubrité des aliments.

## 9. Certificat d'études expérimentales (CEE)

- a. Il s'agit d'un médicament obtenu grâce à un certificat d'études expérimentales (CEE) et dont l'usage est autorisé par un vétérinaire de Santé Canada et un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
- b. Une période de retrait appropriée doit être établie en collaboration avec Santé Canada et la DMV avant de pouvoir utiliser le médicament.
- c. L'utilisation d'un médicament pourvu d'un certificat d'une drogue nouvelle de recherche (CEE) doit se faire sous la gouverne et une ordonnance d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui vous entretenez une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide et la décision visant l'usage de ces produits est bien documentée dans les registres médicaux du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
- d. Dans le cas des médicaments utilisés en dérogation des directives de l'étiquette, le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et le propriétaire du troupeau supportent l'entière responsabilité du bien-être des animaux et de la salubrité des aliments.

Les produits et activités suivants sont strictement interdits dans les fermes inscrites aux programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE

### 1. Produits antimicrobiens de Catégorie I : Importance très élevée

- a. Les programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE interdisent strictement **l'utilisation préventive** des produits antimicrobiens de Catégorie I. Les produits antimicrobiens de Catégorie I peuvent seulement être utilisés **à des fins thérapeutiques** et sous la gouverne et une ordonnance d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui vous entretenez une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide et la décision visant l'usage de ces produits est bien documentée dans les registres médicaux du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
- b. Les programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE interdisent strictement l'utilisation de produits antimicrobiens de Catégorie I définie par Santé Canada (DMV) en tant qu'ingrédient pharmaceutique actif.

### 2. Stimulateur de croissance

- a. Les programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE interdisent strictement l'utilisation de produits antimicrobiens importants en médecine humaine (c.-à-d., Catégorie I à III) comme facteurs de croissance. Les produits antimicrobiens importants en médecine humaine peuvent seulement être utilisés **à des fins préventives** (Catégorie II et III) **et thérapeutiques** (Catégorie I à III), et sous la gouverne et une ordonnance d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui vous entretenez une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide et que la décision visant l'usage du produit est bien documentée dans les registres médicaux du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.

## **2 UTILISATION DE MÉDICAMENTS EN DÉROGATION DES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE (UMDDE) DANS LE CADRE DES PROGRAMMES PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE**

L'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette, souvent appelée « utilisation hors étiquette », est un outil reconnu en médecine vétérinaire pour traiter les animaux, pratique encadrée par une relation vétérinaire-client-patient valide (RVCP). Les éleveurs doivent savoir quels médicaments sont autorisés chez les porcs au Canada et quelles sont les périodes de retrait de chacun. L'UMDDE désigne l'utilisation d'un médicament approuvé par Santé Canada et administré à un animal d'une façon non conforme aux directives de l'étiquette ou de l'avis d'accompagnement. Cela comprend également l'utilisation de tout médicament non homologué, y compris les ingrédients pharmaceutiques actifs en vrac et les préparations magistrales (mélanges).

**L'UMDDE se produit chaque fois qu'un ou plusieurs des éléments ci-dessous sont modifiés :**

- › le dosage;
- › la durée ou la fréquence du traitement;
- › le but du traitement;
- › la voie d'administration;
- › l'espèce animale traitée;
- › l'âge de l'animal ou le stade de production.

**La politique sur l'UMDDE s'applique aux médicaments d'ordonnance et aux médicaments en vente libre, comprenant, mais sans s'y restreindre, les injections, les médicaments administrés par voie orale, les médicaments topiques ainsi que d'autres médicaments et vaccins.**

**Une PÉRIODE DE RETRAIT doit être établie avant d'administrer tout médicament utilisé en dérogation de l'étiquette.**

Votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique devrait se prévaloir du service de la Banque de données canadienne pour éviter les résidus de médicaments chez les animaux destinés à l'alimentation (CgFARAD) pour établir la période de retrait appropriée. Le CgFARAD est un service éducatif et de consultation scientifique qui collecte, organise, analyse et partage des renseignements, des stratégies et des algorithmes de prévention pour éviter la présence de résidus avec les vétérinaires canadiens et ses partenaires mondiaux.

**L'UMDDE chez les animaux peut possiblement poser des risques à la santé humaine, risques qui doivent être bien gérés. Ceux-ci comprennent :**

- a. La présence de résidus de médicaments dans les aliments provenant d'animaux traités et dans l'environnement.
- b. L'apparition de résistance antimicrobienne.

**Les programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE permettent seulement l'UMDDE lorsque :**

- a. Il y a une ordonnance vétérinaire comportant des directives écrites incluant la période de retrait recommandée. L'administration du médicament doit se faire sous la gouverne d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui vous entretenez une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide et la décision d'utiliser un médicament en dérogation des directives de l'étiquette est bien documentée dans les registres médicaux du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
- b. La tenue des registres de traitement est conforme aux programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE.

### La cascade décisionnelle

Les programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE recommandent que toute administration de médicaments et de vaccins se fasse conformément à la Cascade décisionnelle thérapeutique pour la sécurité des animaux et du public mise au point par l'Association canadienne des médecins vétérinaires.



Dans le cas des médicaments utilisés en dérogation des directives de l'étiquette, le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et le propriétaire du troupeau supportent l'entière responsabilité du bien-être des animaux et de la salubrité des aliments.



# POLITIQUE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

POLITIQUE DE  
BIEN-ÊTRE ANIMAL



# POLITIQUE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

## ACTES DÉLIBÉRÉS DE VIOLENCE OU DE NÉGLIGENCE

Tous les membres du personnel affectés aux soins des animaux ont l'obligation morale et éthique de traiter les animaux sans cruauté.

### 1. LES ACTES DÉLIBÉRÉS DE VIOLENCE, DE CRUAUTÉ OU DE NÉGLIGENCE SONT INACCEPTABLES ET NE SERONT PAS TOLÉRÉS.

Les actes délibérés de violence comprennent, entre autres :

- › Utiliser les bâtons électriques délibérément sur les parties sensibles de l'animal comme les yeux, les oreilles, le nez, les parties génitales ou le rectum.
- › Frapper ou battre méchamment un animal, y compris asséner des coups de poing, de pied ou avec des appareils de manutention (p. ex., une planche de triage, une palette à bille) ou tout autre objet dur ou solide qui peut infliger de la douleur, des contusions ou des blessures.
- › Utiliser les bâtons électriques de manière excessive, telle que définie dans la partie sur la manipulation des porcs (7.9).
- › Forcer les porcs à s'élancer par-dessus des rebords surélevés, des plate-formes ou des escaliers lorsqu'ils se déplacent ou lors du chargement ou du déchargement, de sorte que les porcs tombent au sol.
- › Traîner un animal conscient par quelque partie du corps que ce soit, sauf dans les rares cas où il faut déplacer un animal non ambulateur dans une situation qui menace sa vie. Les porcs non ambulatoires peuvent être traînés sur un tapis.
- › Échapper ou lancer un animal intentionnellement.
- › Occasionner des dommages physiques au museau ou aux défenses d'un verrat dans le but de réduire son agressivité (sont exclues la pose d'anneaux nasaux et la taille des défenses).
- › Ne pas fournir suffisamment d'aliments, d'eau ou de soins, causant un tort important ou la mort.

### 2. LA NÉGLIGENCE SE DÉFINIT COMME ÉTANT UN MANQUEMENT DÉLIBÉRÉ À FOURNIR SUFFISAMMENT D'ALIMENTS, D'EAU OU DE SOINS, CAUSANT UN TORT IMPORTANT OU LA MORT D'UN ANIMAL.

Si vous observez un acte délibéré de violence ou de négligence, vous devez rapporter l'incident immédiatement au gestionnaire du site, au directeur de la production ou à un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique dans les 24 heures suivant l'incident.

Si vous n'êtes pas certain de savoir en quoi consiste le soin approprié et sans cruauté à donner aux animaux, vous devez demander de l'aide et des conseils auprès du gestionnaire du site, ou d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.

## ACTE DÉLIBÉRÉ DE VIOLENCE OBSERVÉ LORS D'UNE VALIDATION

Un valideur qui observe un employé commettre un acte délibéré de violence lors d'une validation émettra une non-conformité critique à la validation et imposera d'autres mesures correctives jugées appropriées. La violence et la négligence délibérées sont inacceptables et ne seront pas tolérées.





# ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES DES PROGRAMMES



# ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES DES PROGRAMMES

## PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE

Cette partie résume tous les éléments obligatoires des programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE. Cette liste de vérification facilite la préparation à la validation.

Avant votre première validation, assurez-vous de préparer les registres et les procédures opérationnelles standardisées (POS) suivantes. Pour plus de détails, voir la partie correspondante pour chaque élément requis.

### REGISTRES OBLIGATOIRES

Noms des registres		Partie	Liste de vérification
R-1	Registre de vérification	4.2; 4.4; 4.5; 5.3; 5.4	<input type="checkbox"/>
R-2	Registre d'incidents (le cas échéant)	4.2; 4.4; 4.5; 5.3; 5.4	<input type="checkbox"/>
R-3	Demande d'action corrective (le cas échéant)	Introduction élément 7.3	<input type="checkbox"/>
R-4	Registre de surveillance	Modules 2; 3; 4; 5; 6; 10	<input type="checkbox"/>
R-A	Liste du personnel et des responsabilités ou	1.1	<input type="checkbox"/>
R-A1	Registre des tâches et de la formation du personnel		
R-B	Registre de formation	1.1	<input type="checkbox"/>
R-C	Code de conduite	1.1	<input type="checkbox"/>
R-G	Manifeste porcin	3.1	<input type="checkbox"/>
R-M	Registre des mortalités	6.3	<input type="checkbox"/>
R-N	Registre des mesures basées sur les animaux (le cas échéant)	7.3	<input type="checkbox"/>
R-P	Régime pharmacothérapeutique	5.1	<input type="checkbox"/>
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	3.2	<input type="checkbox"/>
R-R1	Registre des rations utilisées à la ferme (Québec)		
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	4.4	<input type="checkbox"/>
R-T	Registre des traitements	5.1	<input type="checkbox"/>
R-W	Lettre de garantie – Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie	3.3	<input type="checkbox"/>
R-X	Registre de calibration (le cas échéant)	4.4	<input type="checkbox"/>

Noms des registres		Partie	Liste de vérification
R-Y	Lettre de garantie – Vétérinaire détenteur d'un droit de pratique	5.1	<input type="checkbox"/>
R-Z	Registre sur la superficie allouée	7.3	<input type="checkbox"/>

#### PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDISÉES (POS) OBLIGATOIRES

Noms et numéros des POS		Liste de vérification
2.2.1	Hygiène des bâtiments	<input type="checkbox"/>
2.2.2	Alternative de nettoyage des bâtiments	
4.2	Eau médicamenteuse	<input type="checkbox"/>
4.4	Séquençage, mélange et distribution des aliments	<input type="checkbox"/>
4.5	Distribution des aliments	<input type="checkbox"/>
5.2	Aiguilles et injections	<input type="checkbox"/>
5.3	Gestion du risque associé aux aiguilles brisées	<input type="checkbox"/>
5.4	Période de retrait	<input type="checkbox"/>
6.1.1	Gestion de la vermine – Firme externe ou	<input type="checkbox"/>
6.1.2	Gestion de la vermine – Procédure interne	
7.6	Soin des porcs malades ou blessés	<input type="checkbox"/>
7.7.1	Chambre de mise bas	<input type="checkbox"/>
7.7.2	Porcs nouvellement sevrés	<input type="checkbox"/>
7.8	Pratiques d'élevage facultatives	<input type="checkbox"/>

Noms et numéros des POS		Liste de vérification
7.10	Euthanasie	<input type="checkbox"/>
7.11	Plan d'urgence	<input type="checkbox"/>
9.2	Bien-être dans le transport	<input type="checkbox"/>

#### AUTRES DOCUMENTS NÉCESSAIRES QUI DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS AU COURS DE LA VALIDATION

Autres documents (le cas échéant)	Partie	Liste de vérification
Ordonnance(s) du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique	3.2; 4.2; 4.4; 4.5; 5.1; 5.4; 10.2	<input type="checkbox"/>
Bons de livraison des aliments	3.2	<input type="checkbox"/>
Garantie écrite pour la litière à base de produits du bois (si utilisée à la ferme)	3.4	<input type="checkbox"/>
Fiches de données de sécurité des produits pour les marqueurs indélébiles pour le bétail (crayons et aérosol) et pour l'encre de tatouage	3.5	<input type="checkbox"/>
Résultats du laboratoire de l'analyse de l'eau	4.1	<input type="checkbox"/>
Cartes de truies	5.1	<input type="checkbox"/>
Certificat de vaccination des chats pour le vaccin contre la rage et facture ou certificat pour confirmer qu'ils sont castrés ou stérilisés	10.3	<input type="checkbox"/>

## LISTE DES QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
<b>MODULE 1: FORMATION DU PERSONNEL</b>						
Q1.1.1	Est-ce que Le gestionnaire du site a complété la formation PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE en ligne ou auprès d'un formateur certifié?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.2	Est-ce que le gestionnaire du site conserve la Liste du personnel et des responsabilités (R-A) en dossier?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-ce que le gestionnaire du site a formé les membres du personnel et conserve-t-il un dossier de formation à jour pour chaque employé qui contient :					
Q1.1.3	a. Le Registre de formation (R-B)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Le Code de conduite.(R-C)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.4	Est-ce que le gestionnaire du site a suivi une formation continue au moins une fois tous les trois ans?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.5	Est-ce que chaque employé a reçu une formation sur les points de contrôle critiques (PCC) de salubrité alimentaire associés à son secteur de production?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.6	Est-ce que chaque employé a reçu une formation sur les points critiques (PC) de bien-être animal associés à son secteur de production?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.7	Est-ce que le Registre de vérification (R-1) a été mis en oeuvre et complété adéquatement au cours des 12 derniers mois?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.8	Est-ce que le Registre de surveillance (R-4) a été mis en oeuvre et complété adéquatement au cours des 12 derniers mois?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>MODULE 2: ENTRETIEN ET HYGIÈNE DES BÂTIMENTS</b>						
Q2.1.1	Est-ce que les bâtiments utilisés pour loger les porcs sont exempts de détériorations susceptibles de nuire à une production sécuritaire de viande de porc?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q2.1.2	Est-ce que les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation sont entretenus adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q2.1.3	Est-ce que les aires de logement ou autres sections de la ferme accessibles aux porcs sont exemptes de bois traité?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q2.2.1	a. Lorsque la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) est utilisée, comprend-elle : i. Au moins une mesure de nettoyage? ii. Au moins une mesure de lavage? iii. Au moins une mesure de désinfection?  Si le programme d'hygiène ne comprend pas le nettoyage, le lavage et la désinfection, allez à la question 2.2.1b ci dessous.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Lorsque la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) est utilisée, comprend-elle : i. Au moins une mesure de nettoyage? ii. Au moins une mesure de désinfection?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q2.2.2	Est-ce que la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) est appliquée dans toutes les aires des bâtiments au moins une fois par année?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q2.2.3	Est-ce que les aires d'alimentation et d'entreposage d'aliments et tout endroit où les porcs peuvent avoir accès (incluant les couloirs) sont exempts de tout genre de produits chimiques (p. ex., pesticides et désinfectants)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q2.2.4	Est-ce qu'il y a des mesures en place pour minimiser la contamination des aires d'alimentation par l'urine et les fèces?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q2.3.1	Est-ce que le drainage est adéquat dans toutes les sections des bâtiments?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q2.3.2	Dans le cas des fermes qui produisent sur litière :					
	a. Est-ce que les parcs avec litière sont gardés au sec?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que la litière est remplacée au moins une fois par année et la litière souillée est-elle gardée loin des porcs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>MODULE 3: INTRANTS</b>						
Q3.1.1	A-t-on reçu et conservé en dossier les Manifestes porcins pour toutes les entrées de porcs et ceux-ci comprennent-ils tous les éléments exigés?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.1.2	Est-ce que tous les porcs entrant dans le troupeau proviennent de fermes inscrites aux programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE ou d'une ferme inscrite à un programme reconnu de salubrité des aliments à la ferme? <i>NIS de la provenance des porcs entrant :</i>  _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q3.2.1	Est-ce que le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) comprend tous les éléments exigés dans le cadre du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q3.2.2	Est-ce que le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) est à jour?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q3.2.3	a. Est-ce que les médicaments utilisés dans les aliments et leur dosage sont conformes à l'étiquette du fabricant ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que les périodes de retrait des médicaments utilisés dans les aliments sont conformes à l'étiquette du fabricant ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.2.4	Est-ce qu'il existe une ordonnance au dossier pour tous les médicaments utilisés dans les aliments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.2.5	Est-ce que les bons de livraison d'aliments ont été vérifiés et signés par le membre du personnel responsable et conservés en dossier pour un minimum de 12 mois ou depuis la dernière validation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.2.6	Est-ce que les porcs ne reçoivent seulement que des aliments qui n'ont pas été exposés à de la viande crue et qui ne contiennent pas de produits ou sous-produits de viande crue ou de salaison?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.3.1	Si des produits alimentaires recyclés et/ou des drêches de distillerie sont utilisés à la ferme, le fournisseur a-t-il complété une Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie (R-W) et un exemplaire est-il conservé en dossier à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.3.2	S'il doit y avoir un numéro d'enregistrement pour le produit alimentaire recyclé et/ou la drêche de distillerie, celui-ci est-il inscrit dans la Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie (R-W)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.4.1	Si une litière à base de produits du bois (p. ex., copeaux, sciure) est utilisée pour le logement des porcs, le gestionnaire du site a-t-il reçu une assurance écrite ou une Lettre de garantie - Litière (R-H) que la litière est exempte de pentachlorophénol (PCP), d'arséniate de cuivre chromaté ou d'autres produits de préservation du bois?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q3.5.1	Est-ce que les marqueurs indélébiles pour le bétail (crayons et aérosol) et les produits de traitement topique des plaies utilisés à la ferme sont exempts des substances suivantes? a. violet cristallisé, b. leucobase du violet, c. vert brillant, d. leucobase du vert malachite, e. vert malachite.	<input type="checkbox"/>				
Q3.5.2	Est-ce que l'encre de tatouage et les marqueurs indélébiles pour le bétail utilisés à la ferme sont autorisés pour des animaux destinés à la consommation?	<input type="checkbox"/>				
Q3.5.3	Est-ce que les agrafes chirurgicales sont interdites à la ferme?	<input type="checkbox"/>				
<b>MODULE 4: ALIMENTATION ET EAU</b>						
	Si l'approvisionnement en eau de la ferme <b>provient</b> d'une municipalité, sélectionnez « Conforme ».	<input type="checkbox"/>				
	Si l'approvisionnement en eau de la ferme <b>ne provient pas</b> d'une municipalité, sélectionnez « S.O. » et compétez les questions Q4.1.2 et Q4.1.3.	<input type="checkbox"/>				
Q4.1.1	Si l'approvisionnement en eau de la ferme ne provient pas d'une municipalité, est-ce qu'une analyse de l'eau pour tous les éléments exigés a été réalisée au cours des 12 derniers mois?	<input type="checkbox"/>				
Q4.1.2	a. Est-ce que les résultats de l'analyse de l'eau sur les taux de nitrates se situent à 300 mg/l (300 ppm) ou moins ou, si les résultats sont supérieurs à cette limite, est-ce qu'un plan d'action a été mis en place? b. Est-ce que les résultats de l'analyse de l'eau pour les coliformes totaux se situent à 10 UFC/100 ml ou moins ou, si les résultats sont supérieurs à cette limite, est-ce qu'un plan d'action a été mis en place?	<input type="checkbox"/>				
Q4.1.3	Si des désinfectants ou des additifs sont utilisés dans le traitement de l'eau sont-ils approuvés pour utilisation auprès des animaux destinés à l'alimentation?	<input type="checkbox"/>				
Q4.2.1	Est-ce que des médicaments administrés dans l'eau d'abreuvement sont utilisés à la ferme? (Si non, passez à la Partie 4.3)	<input type="checkbox"/>				
Q4.2.2	Est-ce que les médicaments et les vaccins administrés par l'eau d'abreuvement sont inscrits au Registre des traitements (R-T)?	<input type="checkbox"/>				

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q4.2.3	Est-ce que les médicaments et les vaccins administrés par l'eau d'abreuvement sont inscrits au Régime pharmacothérapeutique (R-P)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.2.4	Est-ce que la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) comprend les éléments suivants :					
	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviation qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.2.5	La POS sur l'eau médicamenteuse est-elle mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.3.1	Est-ce que les zones de la ferme qui servent à l'entreposage d'aliments et d'ingrédients alimentaires et à la fabrication d'aliments sont :					
	a. Propres et entretenues adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Gardées au sec?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	c. Exemptes de contamination importante d'excréments d'oiseaux et d'animaux (matières organiques)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	d. Exemptes de contamination chimique (ex. : pesticides, produits de nettoyage et de désinfection, huile, engrais)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	e. Exemptes de matières étrangères (dangers physiques (ex. métal, vis, etc.))?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q4.3.2	Est-ce que toutes les composantes suivantes sont clairement identifiées :					
	a. Les conteneurs et les silos de moulée et d'ingrédients alimentaires?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les conduites de distribution et de transfert des aliments?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Les autres composantes du système de distribution et de transfert des aliments (interrupteurs, chariots, seaux)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.4.1	Est-ce que les mélanges et le séquençage d'aliments médicamenteux préparés à la ferme (y compris les aliments pour d'autres espèces animales) sont inscrits au Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
	Est-ce que la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) comprend les éléments suivants :					
Q4.4.2	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviations qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.4.3	Est-ce que la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) est mise en oeuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que la POS Distribution des aliments (POS 4.5) comprend :					
Q4.5.1	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviations qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.5.2	Est-ce que la POS Distribution des aliments (POS 4.5) a été mise en oeuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>MODULE 5: FOURNITURES MÉDICALES ET PHARMACEUTIQUES</b>						
Q5.1.1	a. Est-ce qu'il existe-t-il une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Est-ce que tous les médicaments sur ordonnance utilisés à la ferme sont prescrits par un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique dans votre province ou territoire avec lequel vous avez une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.1.2	Est-ce que la Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins du programme PorcSALUBRITÉ est mise en oeuvre et respectée?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	a. Est-ce qu'il y a une copie d'ordonnance disponible ainsi que la période de retrait à respecter pour chaque produit vétérinaire utilisé sous homologation ou en dérogation des directives de l'étiquette, le cas échéant?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce qu'il y a un mode d'emploi écrit pour l'utilisation de tous les produits vétérinaires?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.1.3	Est-ce que le Régime pharmacothérapeutique (R-P) comprend tous les éléments exigés du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q5.1.4	Est-ce que le Registre des traitements (R-T) comprend tous les éléments exigés du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.1.5	a. Est-ce que les traitements individuels et de groupes pour tous les animaux après le sevrage (y compris les animaux reproducteurs) sont inscrits dans le Registre des traitements (R-T)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Si les traitements sont enregistrés sur les cartes de truies, les éléments requis sont-ils inscrits?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.2.1	Est-ce qu'il existe une POS Aiguilles et injections (POS 5.2) qui répond à toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.2.2	Est-ce que la POS Aiguilles et injections (POS 5.2) a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.2.3	Est-ce que ce site utilise exclusivement des aiguilles détectables?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.3.1	Est-ce que tous les porcs qui ont (ou qui pourraient avoir) un fragment d'aiguille brisée et qui n'ont pas été euthanasiés ont été documentés dans le Registre des traitements (R-T)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.3.2	Est-ce que la POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) comprend :					
	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviations qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.3.3	Est-ce que la POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.4.1	Est-ce que la POS Période de retrait (POS 5.4) comprend :					
	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviation qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.4.2	La POS Période de retrait est-elle mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
<b>MODULE 6: CONTRÔLES DE LA VERMINE, DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DES ANIMAUX MORTS</b>						
Q6.1.1	a. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine pour le contrôle des rongeurs et des oiseaux (firme externe agréée (6.1.1) ou procédure interne (6.1.2)) qui comprend les exigences du programme PorcSALUBRITÉ a été développée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Est-ce que la POS Gestion de la vermine (firme externe agréée (POS 6.1.1) ou procédure interne (6.1.2)) a été mise en œuvre adéquatement à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	c. Est-ce que la POS Gestion de la vermine (firme externe agréée (POS 6.1.1) ou procédure interne (6.1.2)) a été mise en œuvre adéquatement dans la section moulange?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q6.1.2	Si la POS Gestion de la vermine est mise en œuvre par une firme externe agréée (POS 6.1.1), comprend-elle les exigences suivantes du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q6.2.1	Est-ce que les membres du personnel s'assurent que les chiens n'ont pas accès et ne sont pas gardés dans les mêmes bâtiments que les porcs et dans la section moulange à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q6.2.2a	Est-ce que les membres du personnel s'assurent que les chats n'ont pas accès et ne sont pas gardés dans les mêmes bâtiments que les porcs et dans la section moulange à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q6.2.2b	Si les chats ont accès aux bâtiments et à la section moulange à la ferme, est-ce que les exigences relatives aux chats dans la section 10.3 Certification multiples espèces ont été mises en oeuvre?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q6.2.3	Si d'autres animaux domestiques ont accès et sont gardés dans les mêmes bâtiments que les porcs et/ou dans la section moulange, est-ce que la section 10.3 Certification multiples espèces a été bien complétée?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q6.3.1	Est-ce que les animaux morts sont retirés des parcs dès qu'il est raisonnablement possible de le faire et au moins une fois par jour?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q6.3.2	Est-ce que les cas de mortalités sont comptabilisés?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>MODULE 7: PorcBIEN-ÊTRE</b>						
Q7.1.1	Est-ce que 1 % ou moins des porcs reproducteurs échantillonnés ont une évaluation de l'état de chair (ÉEC) inférieure à 2?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.2	Est-ce que 1 % ou moins des porcs reproducteurs échantillonnés sont atteints de boiterie grave?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q7.1.3	Est-ce que 5 % ou moins des porcs reproducteurs échantillonnés ont des blessures?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.4	Est-ce que 1 % ou moins des porcelets sous la mère échantillonnés ont une évaluation de l'état de chair (ÉÉC) inférieure à 2?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.5	Est-ce que 1 % ou moins des porcelets sous la mère échantillonnés sont atteints de boiterie grave?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.6	Est-ce que 5 % ou moins des porcelets sous la mère échantillonnés ont des blessures?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.7	Est-ce que 1 % ou moins des porcs non reproducteurs échantillonnés ont une évaluation de l'état de chair (ÉÉC) inférieure à 2?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.8	Est-ce que 1 % ou moins des porcs non reproducteurs échantillonnés sont atteints de boiterie grave?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.9	Est-ce que 5 % ou moins des porcs non reproducteurs échantillonnés ont des blessures?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.2.1	Est-ce que tous les porcs ont accès à des aliments quotidiennement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.2.2	Est-ce que les porcs ont accès à suffisamment d'eau potable pour satisfaire leurs besoins?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.2.3	Est-ce qu'il existe une source d'eau potable additionnelle lorsqu'un site se sert d'un système d'alimentation liquide?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.2.4	Est-ce que des mesures sont prises lorsque les animaux reproducteurs ont un surplus de poids?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.1	Est-ce que les revêtements de sol et l'équipement retrouvés dans le logement des porcs sont en bon état de sorte qu'ils ne causent pas de risque immédiat de blessures pour les porcs?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.3.2	Est-ce que le système de logement permet de loger les porcs sans devoir les attacher de façon routinière?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.3.3	Est-ce que les cages de mise bas satisfont aux exigences de dimensions du Code de pratiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.4	Est-ce que les cages de gestation des cochettes et des truies satisfont aux exigences de dimensions du Code de pratiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.5	Est-ce que les cages individuelles des verrats satisfont aux exigences de dimensions du Code de pratiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.6	Est-ce que les verrats logés dans des cages profitent d'au moins quatre périodes d'exercice chaque semaine?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q7.3.7	Est-ce que les bâtiments destinés aux cochettes et aux truies saillies, nouvellement construits, reconstruits ou mis en exploitation depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2014 satisfont aux exigences de la Certification pour le logement des truies en groupe?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.8	Est-ce que les bâtiments nouvellement construits, reconstruits ou mis en exploitation depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2014 procurent suffisamment d'espace aux verrats pour qu'ils puissent se retourner?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.9 (FR)	Est-ce que les exigences de la Certification pour le logement des truies en groupe sont satisfaites volontairement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.10	Est-ce qu'un un Registre sur la superficie allouée (R-Z) a été complété pour chaque parc en pouponnière?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.11	Est-ce que la superficie allouée aux porcelets en pouponnière satisfait aux exigences du Code de pratiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.12	Est-ce qu'un Registre sur la superficie allouée (R-Z) a été complété pour chaque parc en engraissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.13	Est-ce que la superficie allouée aux porcs en engraissement satisfait aux exigences du Code de pratiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.4.1	a. Est-ce que la température est convenablement adaptée à tous les stades de production?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que la ventilation est contrôlée adéquatement à tous les stades de production?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Est-ce qu'il y a un éclairage adéquat et suffisant à tous les stades de production?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.5.1	Est-ce qu'il existe-t-il au moins deux mesures d'enrichissement pour tous les porcs à chaque stade de la production?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.6.1	Est-ce qu'une POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) qui comprend toutes les exigences du programme PorcBIEN-ÊTRE a été développée avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.6.2	Est-ce que la POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) a été mise en oeuvre adéquatement à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.6.3	Est-ce que le site démontre la capacité d'isoler les porcs malades et blessés dans une aire séparée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.7.1	Est-ce qu'une POS Chambre de mise bas (POS 7.7.1) qui comprend toutes les exigences du programme a été développée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.7.2	Est-ce que la POS Chambre de mise bas (7.7.1) a été mise en oeuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q7.7.3	Est-ce qu'une POS Porcs nouvellement sevrés (POS 7.7.2) qui comprend toutes les exigences du programme a été développée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.7.4	Est-ce que la POS Porcs nouvellement sevrés (POS 7.7.2) a été mise en oeuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.8.1	Est-ce qu'une POS pour chaque pratique d'élevage facultative effectuée à la ferme (POS 7.8) a été développée et comprend toutes les exigences du programme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.8.2	Est-ce que les POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8) ont été mises en oeuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.9.1	Est-ce que les personnes responsables de la manipulation, du déplacement et de la contention des animaux sont formées sur les techniques de manipulation à faible niveau de stress pour les porcs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.9.2	Est-ce que lorsque des bâtons électriques sont utilisés les exigences du Code de pratiques pour les porcs sont respectées?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.10.1	Est-ce qu'une POS Euthanasie (POS 7.10) a été élaborée avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et comprend-elle toutes les exigences du programme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.10.2	Est-ce que la POS Euthanasie (POS 7.10) a été mise en oeuvre adéquatement à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.11.1	Est-ce qu'il existe une POS Procédure d'urgence (POS 7.11) en cas de panne électrique, de bris mécanique, d'interruption de l'approvisionnement ou de contamination de l'eau ou d'autres situations d'urgence propres à l'emplacement de la ferme qui comprend toutes les exigences du programme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>MODULE 9: TRANSPORT</b>						
Q9.2.1	Est-ce qu'une POS Bien-être dans le transport (POS 9.2) a été développée et comprend-elle toutes les exigences du programme PorcBIEN-ÊTRE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q9.2.2	Est-ce que les installations de chargement et de déchargement sont conçues et entretenues de manière à promouvoir la facilité de déplacement des porcs et éviter qu'ils tombent (des rampes), s'échappent ou se blessent?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q9.2.3 (FR)	Est-ce que les installations de chargement et de déchargement sont conçues et entretenues de manière à promouvoir la facilité de déplacement des porcs et éviter qu'ils tombent (des rampes), s'échappent ou se blessent?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
<b>10. AUTRES PROGRAMMES DE CERTIFICATION</b>					
10.2	Certification pour les porcs ayant accès à l'extérieur				
Q10.2.1	Est-ce que les membres du personnel se sont familiarisés avec les fiches de renseignements F-8 La toxoplasmose et F-9 La trichinellose et comprennent-ils les risques associés à ces parasites?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.2	a. Est-ce que les bâtiments ou la structure de logement sont exempts de détérioration apparente qui pourrait avoir un impact sur la production sécuritaire de viande de porc?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Est-ce que les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation sont maintenus adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Est-ce que le système de logement et les autres endroits accessibles aux porcs sont exempts de bois traité?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.3	a. Est-ce que le site utilise la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) qui comprend : i. Au moins une mesure de nettoyage? ii. Au moins une mesure de lavage? iii. Au moins une mesure de désinfection? Si le programme d'hygiène ne comprend pas le nettoyage, le lavage et la désinfection, allez à la question 10.2.3 b ci-dessous.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que le site utilise la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) qui comprend : i. Au moins une mesure de nettoyage? ii. Au moins une mesure de désinfection?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Est-ce que la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) sont appliquées sur tous les planchers pleins ou parcs dans les bâtiments ou les structures de logement au moins une fois par année?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q10.2.4	a. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.2.2)) pour contrôler les rongeurs et les oiseaux a été développée et comprend toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.2.2)) a été mise en œuvre adéquatement à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	c. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.2.2)) interne) a été mise en œuvre adéquatement dans la section moulange à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d. Si la POS Gestion de la vermine a été mise en œuvre par une firme externe agréée (POS 6.1.1), est-ce qu'elle comprend les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	e. Est-ce que les aires d'alimentation extérieures sont conçues, entretenues et gardées propres pour prévenir que la vermine et les animaux sauvages y aient accès?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q10.2.5	Est-ce que le site a obtenu la Certification multiples espèces (partie 10.3)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.6	Est-ce que l'usage des anneaux nasaux est interdit à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.7	Est-ce qu'il y a des mesures en place pour protéger les porcs contre l'hypothermie, l'hyperthermie et les coups de soleil?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.8	Est-ce que les aires des bâtiments ou des structures de logement extérieures sont toutes munies de drainage adéquat pour éviter l'accumulation d'eau stagnante et/ou de fumier et procurer une aire de repos sèche?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.9	a. Est-ce qu'une POS Gestion des parasites (POS 10.2) qui décrit comment protéger les porcs contre les parasites a été développée en collaboration avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Est-ce qu'une POS Gestion des parasites (POS 10.2) qui décrit comment protéger les porcs contre les parasites a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.10	Est-ce que des mesures adéquates ont été mises en place pour repousser les prédateurs et les animaux sauvages des parcs et des pâturages extérieurs?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
10.3	Certification pour la présence de d'autres espèces				
	Est-ce que les mesures suivantes ont été mises en place si des chats sont gardés dans les bâtiments ou sur le site:				
Q10.3.1	a. Est-ce que les membres du personnel ont reçu une formation sur les risques supplémentaires associés à la présence de chats dans les bâtiments ou sur le site et sur la mise en œuvre de bonnes pratiques de production qui aident à atténuer le risque de toxoplasmose?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que les chats ont été vaccinés contre la rage?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Est-ce que seulement les chats matures et ceux qui sont castrés/stérilisés sont admis dans les bâtiments et dans la section moulange à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d. Est-ce que les chariots d'aliments et les mangeoires sont recouverts?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	e. Est-ce qu'il y a une litière, accessible aux chats seulement (et aux humains) et gardée propre?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q10.3.2	Est-ce que des mesures pour s'assurer que les animaux sauvages ne puissent pas entrer dans les bâtiments et la section moulange à la ferme ont été mises en place?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dans le cas des bovins, des autres ruminants, des chevaux et des autres espèces non aviaires :				
Q10.3.3	a. Est-ce que les bovins, les autres ruminants, les chevaux et les autres espèces non aviaires sont logés dans des parcs séparés des porcs?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce qu'une POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) a été mise en œuvre adéquatement et comprend la manière dont le système de gestion du fumier atténuera le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dans le cas de la volaille et des autres espèces aviaires :				
Q10.3.4	a. Est-ce que la volaille et les autres espèces aviaires sont logées dans une chambre séparée des porcs?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce qu'une POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) a été mise en œuvre adéquatement et comprend la manière dont les systèmes de ventilation et de gestion du fumier atténueront le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Oui	Non	S.O.
10.4	Certification visant le logement des truies en groupe			
Q10.4.1	Si l'éleveur utilise une approche de gestion de la mise bas des truies en continu (autre qu'un système en bande), est-ce que le pourcentage de cochettes et de truies saillies dans des parcs de l'aire de reproduction et de gestation est supérieur ou égal à 60 %?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q10.4.2	Si l'éleveur utilise l'approche de mise bas des truies en bande (aux 2, 3, 4, 5 ou 6 semaines), est-ce que le pourcentage de cochettes et de truies saillies logées en groupe dans l'aire de reproduction et de gestation est supérieur ou égal à 50 %?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q10.4.3	Est-ce que toutes les truies logées en groupe ont suffisamment d'espace pour que les aires d'alimentation et de repos soient séparées des zones de défécation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NOTES

Lined area for taking notes, consisting of 25 horizontal lines.



# MODULE 1

# FORMATION DU PERSONNEL





## DANS CE MODULE

- 1.1 Formation générale, technique et éléments critiques

## Partie 1.1

# Formation générale, technique et éléments critiques

---

RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>REGISTRES</b>	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents	
R-4	Registre de surveillance	
R-A	Liste du personnel et des responsabilités	Obligatoire
R-B	Registre de formation	
R-C	Code de conduite	
R-D	Questionnaire d'apprentissage	Fortement recommandé
R-A1	Registre des tâches et de la formation du personnel	

# PARTIE 1.1

## FORMATION GÉNÉRALE, TECHNIQUE ET ÉLÉMENTS CRITIQUES

### PRÉAMBULE

Le personnel désigné doit connaître et comprendre les principes de salubrité alimentaire sur lesquels reposent les points de contrôle critiques (PCC) suivants :

	Numéro du point de contrôle critique	Genre de risque	Description	Module
★	1	Chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des résidus découlant d'un traitement incorrect (mauvais animal, mauvais médicament, le dosage ou la voie d'administration sont inadéquats).</li> <li>➤ Une période de retrait inadéquate peut entraîner la présence de résidus dans la viande de porc.</li> <li>➤ L'utilisation de médicament en dérogation des directives de l'étiquette sans consultation avec le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pourrait conduire à la présence de résidus dans la viande de porc.</li> </ul>	<b>Partie 4.2</b> Eau médicamenteuse
★	2	Chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un séquençage, un mélange ou une vidange inadéquate lors de la fabrication d'aliments.</li> <li>➤ Un dosage ou un médicament incorrect dans un aliment médicamenteux.</li> </ul>	<b>Partie 4.4</b> Moulange à la ferme <b>Partie 4.5</b> Distribution
★	3	Physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un ou des fragments d'aiguille brisée restent logés dans le muscle d'un porc.</li> <li>➤ Une ou des aiguilles égarées qui pourraient être ingérées par un porc ou le blesser.</li> </ul>	<b>Partie 5.3</b> Gestion du risque associé aux aiguilles brisées
★	4	Chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des résidus découlant d'un traitement incorrect (mauvais animal, mauvais médicament, le dosage ou la voie d'administration sont inadéquats).</li> <li>➤ Une période de retrait inadéquate peut entraîner la présence de résidus dans la viande de porc.</li> <li>➤ L'utilisation de médicament en dérogation des directives de l'étiquette sans consultation avec le vétérinaire pourrait conduire à la présence de résidus dans la viande de porc.</li> </ul>	<b>Partie 5.4</b> Période de retrait

**Le personnel désigné doit connaître et comprendre les principes de bien-être animal sur lesquels reposent les points critiques (PC) suivants :**

	Numéro du point critique	Description	Module
	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Tous les porcs doivent avoir accès à de la nourriture et à de l'eau potable en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins nutritionnels.</li> <li>› Des stratégies adéquates de gestion de l'alimentation sont essentielles pour répondre aux divers besoins nutritionnels des porcs à toutes les étapes de production.</li> </ul>	<b>Partie 7.2</b> Stratégies de gestion de l'alimentation et de l'eau
	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Les animaux doivent être examinés régulièrement pour vérifier la présence de blessures et de maladies, afin de fournir rapidement des traitements efficaces et sans cruauté, évitant ainsi la souffrance et aussi dans le but de prévenir la propagation de maladies infectieuses à d'autres animaux.</li> </ul>	<b>Partie 7.6</b> Soin aux porcs malades et blessés
	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>› L'utilisation de techniques de manipulation et de contention générant un faible niveau de stress pour les porcs réduira leur stress et procurera un environnement plus sécuritaire pour les personnes qui s'en occupent.</li> </ul>	<b>Partie 7.9</b> Manipulation des porcs
	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Tous les porcs sont euthanasiés en temps opportun et sans cruauté selon la méthode la plus appropriée dans chaque cas, et le personnel responsable de l'euthanasie est formé et compétent.</li> </ul>	<b>Partie 7.10</b> Euthanasie

## EXIGENCES

### Formation générale et technique

1. Le gestionnaire du site doit avoir complété la formation PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE en ligne ou auprès d'un formateur certifié.
2. Le gestionnaire du site doit conserver la Liste du personnel et des responsabilités (R-A) ou le Registre des tâches et de la formation du personnel (R-A1) en dossier. Cette liste doit comprendre les renseignements suivants pour chaque personne :
  - a. Le nom complet.
  - b. La première date d'embauche.
  - c. Le secteur de production de l'employé.
  - d. Les POS et les registres qui sont sous la responsabilité de l'employé.
3. Le gestionnaire du site doit s'assurer que tous les membres du personnel sont formés et qu'il y a un dossier de formation pour chacun des individus avant que ceux-ci ne soient autorisés à effectuer des tâches sans supervision. Le dossier de formation doit comprendre :
  - a. Le Registre R-B : Registre de formation.
  - b. Le Registre R-C : Code de conduite.
4. Le gestionnaire du site doit suivre une formation continue au moins une fois tous les trois ans pour se tenir au fait des modifications apportées aux programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE en ce qui a trait aux responsabilités générales, critiques et techniques.

## Éléments critiques

5. Tous les membres du personnel doivent connaître les risques pour la salubrité alimentaire qui sont associés à leur secteur de production. Consultez les parties suivantes :
  - a. Partie 4.2 Eau médicamenteuse.
  - b. Partie 4.4 Moulange à la ferme.
  - c. Partie 4.5 Distribution des aliments.
  - d. Partie 5.3 Gestion du risque associé aux aiguilles brisées.
  - e. Partie 5.4 Période de retrait.
6. Tous les membres du personnel doivent connaître les principes de bien-être animal associés à leur secteur de production. Consultez les parties suivantes :
  - a. Partie 7.2 Stratégies de gestion de l'alimentation et de l'eau.
  - b. Partie 7.6 Soins aux porcs malades et blessés.
  - c. Partie 7.9 Manipulation des porcs.
  - d. Partie 7.10 Euthanasie.
7. Le Registre de vérification (R-1) doit être complété pour chaque point de contrôle critique (PCC) une fois par an.
8. Le Registre de surveillance (R-4) doit être complété pour chaque bonne pratique de production (BPP) une fois par an.

*Pour vous faciliter la tâche, des modèles des registres énumérés ci-dessus ont été développés pour que vous puissiez les utiliser.*

## JUSTIFICATION

- a. Il est primordial que les membres du personnel responsables de l'exécution d'une POS impliquant un point de contrôle critique (PCC) touchant la salubrité alimentaire et des points critiques (PC) touchant le bien-être animal soient convenablement formés afin de réduire et de prévenir les risques à la salubrité alimentaire liés à la contamination, qu'elle provienne de médicaments, de produits chimiques ou d'aiguilles brisées et pour assurer le bien-être animal.
- b. Il incombe au gestionnaire du site de s'assurer que les nouveaux employés savent accomplir les tâches qui leur sont assignées. Ces employés doivent aussi bien comprendre leurs responsabilités avant de pouvoir travailler sans supervision.
- c. Il est essentiel qu'un membre du personnel chargé d'une procédure qui comporte des éléments techniques ayant un impact sur la salubrité alimentaire et le bien-être des animaux soit bien formé pour faire en sorte que la procédure soit exécutée conformément aux exigences.
- d. Un dossier de formation à jour permet de s'assurer que tous les employés connaissent et comprennent les exigences des programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE.
- e. Le Code de conduite (R-C) décrit les comportements attendus de l'équipe de gestion et de tous les employés. Bien qu'un tel code ne puisse éliminer la fraude ou les comportements inacceptables, il fournit aux employés des normes éthiques et juridiques qui influenceront leur performance et leur engagement vis-à-vis des programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE et les animaux.
- f. La formation continue garde les membres du personnel au fait de toutes les modifications apportées aux programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE ou à la réglementation fédérale, et réitère une bonne compréhension des exigences du programme.

---

## ORIENTATION

- a. Le fait de déléguer une tâche importante ne dégage pas l'éleveur de ses responsabilités si les employés ne sont pas convenablement formés.
- b. Les gestionnaires de sites peuvent suivre la formation relative aux programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN ÊTRE en ligne ou en personne (en groupes ou individuellement).
- c. Les gestionnaires de sites devraient suivre une formation continue par l'entremise de questionnaires d'apprentissage en ligne ou sur support papier pour se tenir au fait des modifications apportées aux points de contrôle critiques (PCC) des programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE.  
Le programme de formation des employés devrait inclure un volet qui explique la façon de déceler les lacunes qui pourraient avoir un impact sur la salubrité alimentaire et le bien-être des animaux et d'apporter les actions correctives adéquates.
- d. Il est important qu'un employé qui s'occupe de l'entretien et/ou de la calibration de l'équipement ayant un impact sur la salubrité alimentaire (par exemple, un broyeur utilisé pour le mélange d'aliments médicamenteux) soit convenablement formé pour être en mesure de bien s'acquitter de ses tâches.
- e. Avoir une discussion avec tous les nouveaux employés concernant toutes les tâches dont ils seront responsables. En leur posant des questions, on peut s'assurer qu'ils comprennent bien ce qu'on attend d'eux.
- f. Il est recommandé de tenir des réunions régulières avec les membres du personnel afin de leur permettre d'échanger et d'exprimer leurs inquiétudes. Du temps devrait leur être accordé pour lire le matériel et poser des questions sur les tâches à accomplir.
- g. Permettre aux employés d'effectuer des tâches plus techniques sous supervision. Apporter des correctifs au besoin.
- h. Le programme de formation technique des employés devrait inclure un volet qui explique la façon de déceler les lacunes pouvant avoir un impact sur la salubrité alimentaire et d'apporter les bons correctifs.
- i. Faites usage de démonstrations pour vous assurer que certaines tâches particulières sont bien comprises.
- j. L'utilisation du Questionnaire d'apprentissage (R-D) est recommandée pour former le personnel.
- k. Garder la Liste du personnel et des responsabilités (R-A) en archives afin de conserver les informations sur les anciens membres du personnel.
- l. L'utilisation du Registre des tâches et de la formation du personnel (R-A1) est fortement recommandée puisqu'il offre un bon aperçu des tâches et de la formation nécessaire pour chaque employé.
- m. La formation devrait inclure les mesures liées à l'hygiène personnelle et à la biosécurité, telles que l'exposition aux parasites provenant d'excréments d'animaux ou d'humains (*Toxoplasma*, *Trichinella* et *Taenia solium* en se référant aux fiches de renseignements F-8 et F-9 (les employés n'utilisent pas les enclos pour leurs besoins naturels)).

**?** QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q1.1.1	Vérifiez que le gestionnaire du site a complété la formation PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE en ligne ou auprès d'un formateur certifié.	Validations complète et partielle : > Confirmé dans la base de données nationale			
	Est-ce que Le gestionnaire du site a complété la formation PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE en ligne ou auprès d'un formateur certifié?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.2	Vérifiez que le gestionnaire du site conserve la Liste du personnel et des responsabilités (R-A) en dossier. Cette liste doit comprendre les renseignements suivants pour chaque employé : a. Le nom complet. b. La première date d'embauche dans l'entreprise. c. Le secteur de production de l'employé. Les POS et les registres qui sont sous la responsabilité de l'employé.	Validations complète et partielle : > R-A : Liste du personnel et des responsabilités ou R-A1 : Registre des tâches et de la formation du personnel est à jour			
	Est-ce que le gestionnaire du site conserve la Liste du personnel et des responsabilités (R-A) en dossier?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.3	Vérifiez que le gestionnaire du site a formé les membres du personnel et conserve un dossier à jour pour chaque employé qui contient : a. Le Registre de formation (R-B) et b. Le Code de conduite (R-C) Veillez à ce que les membres du personnel soient adéquatement formés pour toutes les tâches associées à la formation générale, technique et aux points de contrôle critiques (PCC) avant de pouvoir travailler sans surveillance.	Validations complète et partielle : > R-B : Registre de formation > R-C : Code de conduite			
	Est-ce que le gestionnaire du site a formé les membres du personnel et conserve-t-il un dossier de formation à jour pour chaque employé qui contient :				
	a. Le Registre de formation (R-B)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Le Code de conduite.(R-C)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Q1.1.4	Vérifiez si le gestionnaire du site suit une formation continue au moins tous les trois ans.	Validations complète et partielle : > Confirmé dans la base de données nationale			
	Est-ce que le gestionnaire du site a suivi une formation continue au moins une fois tous les trois ans?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q1.1.5	<b>Points de contrôle critiques (PCC) relatifs à la salubrité des aliments:</b> Vérifiez que tous les employés ont complété la partie des points de contrôle critiques (PCC) relatifs à la salubrité des aliments du Registre de formation (R-B) pour s'assurer qu'ils ont la formation nécessaire pour accomplir toutes les tâches qui peuvent présenter un risque pour la salubrité alimentaire (c.-à-d., un point de contrôle critique (PCC)) avant de pouvoir travailler sans supervision.	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-A : Liste du personnel et des responsabilités > R-B : Registre de formation			
	<b>Est-ce que chaque employé a reçu une formation sur les points de contrôle critiques (PCC) de salubrité alimentaire associés à son secteur de production?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.6	<b>Points critiques (PC) relatifs au bien-être animal</b> Vérifiez que tous les employés ont complété la partie des points critiques (PC) relatifs au bien-être animal du Registre de formation (R-B) pour s'assurer que les employés ont la formation nécessaire pour accomplir toutes les tâches associées aux principes de bien-être animal (c.-à-d., un point critique (PC)) avant de pouvoir travailler sans supervision.	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-A : Liste du personnel et des responsabilités > R-B : Registre de formation			
	<b>Est-ce que chaque employé a reçu une formation sur les points critiques (PC) de bien-être animal associés à son secteur de production?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.7	Vérifiez que le Registre de vérification (R-1) comprend tous les éléments obligatoires et a été mis en oeuvre.	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-1 : Registre de vérification			
	<b>Est-ce que le Registre de vérification (R-1) a été mis en oeuvre et complété adéquatement au cours des 12 derniers mois?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.8	Vérifiez que le Registre de surveillance (R-4) comprend tous les éléments obligatoires et a été mis en oeuvre.	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-4 : Registre de surveillance			
	<b>Est-ce que le Registre de surveillance (R-4) a été mis en oeuvre et complété adéquatement au cours des 12 derniers mois?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

S.O.= sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- › Le gestionnaire du site a complété le programme de formation PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE.
- › Les dossiers de formation du personnel contiennent tous les registres requis.
- › Le gestionnaire du site participe à une formation continue au moins une fois tous les trois ans.
- › Le gestionnaire du site a complété la partie sur les points de contrôle critiques (PCC) relatifs à la salubrité des aliments du Registre de formation (R-B) pour chaque employé et leur secteur de production respectif.
- › Le gestionnaire du site a complété la partie sur les points critiques (PC) relatifs au bien-être animal du Registre de formation (R-B) pour chaque employé et leur secteur de production respectif.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 12 mois

- › Un registre n'est pas complet.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 60 jours

- › Le gestionnaire du site n'a pas complété le programme de formation PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE.
- › Le gestionnaire du site n'a pas participé à une formation continue au moins une fois tous les trois ans.
- › Il manque un registre.
- › La partie du Registre de formation (R-B) sur les points de contrôle critiques (PCC) relatifs à la salubrité alimentaire n'est pas complétée pour tous les membres du personnel concernés.
- › La partie du Registre de formation (R-B) sur les points critiques (PC) relatifs aux principes du bien-être animal n'est pas complétée pour tous les membres du personnel concernés.
- › Le Registre de vérification (R-1) et/ou le Registre de surveillance (R-4) ne sont pas disponibles.



## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

### POUR LES FORMATIONS GÉNÉRALE ET TECHNIQUE

- › Si l'un des registres obligatoires (Liste du personnel et des responsabilités (R-A), Registre de formation (R-B) et Code de conduite R-C) est manquant ou est non complété adéquatement, le gestionnaire du site doit s'assurer que ces registres comprennent toutes les exigences requises et qu'ils sont conservés en dossier.
- › Si le gestionnaire du site n'a pas complété la formation obligatoire PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE, il doit compléter cette formation en ligne ou avec un formateur certifié et participer à une formation continue au moins une fois tous les trois ans sur les responsabilités générales, critiques et techniques ou selon les modifications apportées aux programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE.

### POUR LA FORMATION ÉLÉMENTS CRITIQUES

- › Si les membres du personnel responsables de l'exécution d'une POS impliquant un point de contrôle critique (PCC) ne sont pas formés, le gestionnaire du site doit s'assurer qu'ils reçoivent la formation sur les risques pour la salubrité alimentaire associés à leurs secteurs de production. Le gestionnaire du site doit s'assurer que les registres nécessaires comprennent toutes les exigences requises et qu'ils sont conservés en dossier.





## MODULE 2

# ENTRETIEN ET HYGIÈNE DES BÂTIMENTS

MODULE 2





## DANS CE MODULE

- 2.1 Entretien des bâtiments
- 2.2 Hygiène des bâtiments
- 2.3 Drainage des bâtiments et hygiène des parcs

## Partie 2.1

# Entretien des bâtiments

---

RENOI DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ Repère	Nom	Importance
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-E	Liste de vérification d'inspection des bâtiments	Fortement recommandé

---

## PARTIE 2.1

# ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

### EXIGENCES

1. Les bâtiments qui abritent les porcs doivent être exempts de détériorations évidentes.
2. Les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation des bâtiments doivent être entretenus convenablement.
3. Les porcs ne doivent pas avoir accès à du bois traité (où les porcs ont l'opportunité de le mâchouiller), y compris le bois traité sous pression (p. ex., traité au pentachlorophénol, à l'arcéniate de cuivre chromaté ou à d'autres produits de conservation du bois) dans leurs aires de logement.

### JUSTIFICATION

- a. L'intégrité des bâtiments est indispensable pour éviter l'introduction de ravageurs nuisibles et d'agents pathogènes.
- b. Les systèmes de ventilation, de chauffage et la climatisation sont essentiels au contrôle du taux d'humidité dans les bâtiments. Comme le taux d'humidité constitue le facteur le plus important pour la survie des microorganismes, le maintien d'un taux d'humidité convenable dans les bâtiments est particulièrement important pour la salubrité alimentaire. Un taux d'humidité bas permettra un séchage complet lorsque les circonstances le dictent d'un point de vue sanitaire, par exemple entre chaque lot de porcs et dans les chambres de mise bas.
- c. Lorsque les porcs ingèrent des composants chimiques utilisés pour la conservation du bois, ces composants sont déposés dans leurs tissus adipeux et peuvent se retrouver sous forme de résidu dans la viande.
- d. La conception des bâtiments et le choix des matériaux utilisés (p. ex., matériaux tranchants, clous) sont des facteurs importants pour faciliter l'hygiène des bâtiments, prévenir les blessures aux porcs et assurer la salubrité de la viande produite.
- e. Le fait de placer les panneaux électriques, les génératrices et les transformateurs à une distance d'au moins trois pieds des matières inflammables constitue une bonne pratique de gestion.

---

### ORIENTATION

- a. Un hygromètre pourrait être utilisé pour vérifier et enregistrer le taux d'humidité dans les bâtiments.
- b. Bien qu'une rampe construite de bois traité puisse être adéquate puisque les porcs n'y sont pas exposés pendant une longue période de temps, cette pratique n'est toutefois pas recommandée. Le bois devrait être traité avec des produits homologués au Canada pour cet emploi, et non avec des produits artisanaux dérivés du pétrole.
- c. Le bois est un matériau difficile à nettoyer et à désinfecter, ce qui peut augmenter le risque de contamination croisée.

**?** QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q2.1.1	Vérifiez que les bâtiments utilisés pour loger les porcs sont exempts de détériorations susceptibles de donner aux porcs un accès aux éléments suivants : a. Des risques chimiques. b. Des risques biologiques. Vérifiez que les murs extérieurs des bâtiments sont exempts de détériorations susceptibles de laisser entrer la vermine. Si les porcs ont accès à l'extérieur, passez à la section 10.2 pour compléter cette question.	<b>Validation complète :</b> > Observations			
	<b>Est-ce que les bâtiments utilisés pour loger les porcs sont exempts de détériorations susceptibles de nuire à une production sécuritaire de viande de porc?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q2.1.2	Vérifiez que les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation sont entretenus adéquatement en s'assurant que les mesures de contrôle de la température et de l'humidité suivantes sont en place dans les bâtiments : a. Les ventilateurs et le chauffage sont en état de fonctionnement. b. Les entrées d'air sont dégagées.	<b>Validation complète :</b> > Observations			
	<b>Est-ce que les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation sont entretenus adéquatement?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q2.1.3	Vérifiez que les porcs n'ont pas accès à du bois traité, y compris le bois traité sous pression (p. ex., traité au pentachlorophénol (PCP), à l'arcéniate de cuivre chromaté ou à d'autres produits de conservation du bois) dans leurs aires de logement ou dans d'autres endroits où ils ont accès (c.-à-d. où ils pourraient le mâchouiller). Une rampe construite de bois traité est adéquate puisque les porcs n'y sont pas exposés pendant une longue période de temps. Si les porcs ont accès à l'extérieur, passez à la section 10.2 pour compléter cette question.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Observations > Entrevues			
	<b>Est-ce que les aires de logement ou autres sections de la ferme accessibles aux porcs sont exemptes de bois traité?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

S.O.= sans objet



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- › Le bâtiment est exempt de toute détérioration évidente qui pourrait interférer avec la production de porcs en toute sécurité.
- › Les contrôles environnementaux sont bien maintenus.
- › Les porcs n'ont pas accès au bois traité dans leurs aires de logement.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 12 mois

- › Les contrôles environnementaux ne sont pas maintenus adéquatement.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 60 jours

- › Des signes évidents de détérioration sont présents qui donnent aux porcs l'accès à des risques chimiques ou biologiques.
- › Les porcs ont accès au bois traité dans leurs aires de logement.



## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- › Si une détérioration évidente est détectée dans le bâtiment, l'employé responsable doit en faire la réparation afin d'améliorer l'hygiène des bâtiments, prévenir les blessures aux porcs et assurer la salubrité de la viande.
- › Si les systèmes de contrôles environnementaux des bâtiments ne fonctionnent pas bien, l'employé responsable doit s'assurer que les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation sont maintenus adéquatement.
- › Si les porcs ont accès au bois traité, l'employé responsable doit s'assurer d'enlever les composantes de bois traité (sauf les rampes).

Complétez le Registre d'incidents (R-2)

## Partie 2.2

# Hygiène des bâtiments

---

RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ Repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDISÉES</b>	
2.2.1	Hygiène des bâtiments	Obligatoire
2.2.2	Alternative de nettoyage des bâtiments	
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	Fortement recommandé
	<b>FICHES DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-1	Nettoyage et désinfection des bâtiments	
F-2	Application de la chaux	

## PARTIE 2.2

### HYGIÈNE DES BÂTIMENTS

#### EXIGENCES

1. Une **POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1)** et/ou une **POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2)** doit être appliquée dans toutes les aires des bâtiments.
  - a. La **POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1)** doit comprendre :
    - i. Au moins une mesure de nettoyage.
    - ii. Au moins une mesure de lavage, et
    - iii. Au moins une mesure de désinfection.

*Si votre programme d'hygiène à la ferme ne comprend pas le nettoyage, le lavage et la désinfection, veuillez compléter la POS 2.2.2 Alternative de nettoyage des bâtiments.*
  - b. La **POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2)** doit comprendre :
    - i. Au moins une mesure de nettoyage, et
    - ii. Au moins une mesure de désinfection.
2. La **POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1)** et/ou la **POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2)** doit être appliquée dans toutes les aires des bâtiments au moins une fois par année.
3. Les aires d'alimentation et d'entreposage d'aliments et tout endroit où les porcs peuvent avoir accès (incluant les couloirs) doivent être exempts de tout type de produits chimiques (p. ex. : pesticides et désinfectants).
4. Il doit y avoir des mesures en place pour minimiser la contamination des aires d'alimentation par l'urine ou les fèces.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle des POS mentionnées ci-dessus vous est proposé.*

#### JUSTIFICATION

- a. La POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) visent à minimiser le risque de contamination des porcs par la prolifération de pathogènes alimentaires.
- b. Les bonnes pratiques d'hygiène aident à réduire l'incidence de maladies et par conséquent, l'usage d'agents antimicrobiens tels les antibiotiques.
- c. La présence d'agents infectieux dans les sécrétions nasales, la salive, l'urine et le fumier contribue à la propagation de maladies. L'élimination de ces agents dans l'environnement des porcs est essentielle à tout programme d'hygiène.

---

#### ORIENTATION

##### 1. Procédures recommandées

- a. La POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) devrait être utilisée dans les élevages conventionnels et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) devrait être utilisée dans les élevages sur litière et dans les bâtiments dépourvus de suffisamment d'eau pour effectuer le lavage et la désinfection.
- b. Un nettoyage à fond entre chaque lot de porcs pour les fermes qui pratiquent le tout-plein/tout-vide.
- c. Videz certaines sections des bâtiments de temps à autre pour permettre un nettoyage en profondeur entre chaque groupe de porcs et ainsi briser les cycles de maladies et réduire les risques d'infection.
- d. Évitez de nettoyer ou de désinfecter une chambre ou un parc lorsque des porcs s'y trouvent. Le nettoyage sous pression peut faire passer le lisier et les microorganismes à l'état d'aérosol que les porcs peuvent ensuite inhaler. Ces particules aérosolisées peuvent avoir un impact sur la salubrité alimentaire en exposant des porcs non contaminés à des agents pathogènes (comme la salmonelle), ou être la cause d'autres problèmes de santé animale.

- e. Bien laisser sécher les surfaces désinfectées avant d'y amener des porcs.
- f. Adaptez les mesures de biosécurité et les POS au statut sanitaire du troupeau.
- g. Inscrivez la date et le type de procédure d'hygiène employé au Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments (R-F).
- h. Demandez à vos fournisseurs de produits (p. ex., médicaments, produits de nettoyage, appâts, insecticides, pesticides) de vous indiquer la manière d'éliminer les produits chimiques inutilisés ou périmés.
- i. Enlevez la poussière et les toiles d'araignées puisque les bactéries et les virus peuvent y croître et survivre.
- j. Considérez l'utilisation d'agents moussants pour rendre plus visible l'application des savons nettoyants et des désinfectants. Cette méthode vous aidera à voir si vous avez recouvert toutes les surfaces et pourrait aussi aider à accroître la durée d'exposition des surfaces.

## 2. Détergents

- a. L'utilisation de détergents aide à enlever le biofilm, une pellicule de matière organique qui colle aux planchers, aux cloisons et aux murs des parcs. Ce biofilm abrite les bactéries et les virus et les rend difficiles à déloger et à désinfecter.
- b. Il est recommandé d'enlever toutes matières organiques non adhérentes (p. ex. : fumier, saleté, litière) avant d'effectuer le nettoyage à l'aide d'un détergent.

## 3. Désinfectants

- a. Un professionnel devrait être consulté quant au choix d'un désinfectant. Pour être efficace, un désinfectant devrait être choisi en fonction de critères spécifiques à chaque bâtiment (matériaux de construction, qualité de l'eau, etc.). Il faut se rappeler que les désinfectants n'ont pas tous la même durée d'exposition. Il est recommandé d'enlever toutes matières organiques non adhérentes avant d'effectuer le nettoyage à l'aide d'un désinfectant.
- b. Lisez le mode d'emploi du produit soigneusement pour s'assurer de l'appliquer selon la dilution et la durée d'exposition recommandées. Il faudra accroître la concentration du produit si les surfaces dans les parcs (planchers, murs et cloisons) sont usées ou irrégulières (p. ex. crevassées).
- c. Il est recommandé de faire une analyse de l'eau pour choisir le désinfectant approprié puisqu'une eau dure peut rendre certains désinfectants inactifs et faire échec à la désinfection.
- d. L'efficacité des désinfectants s'accroît avec la durée d'exposition et de séchage. Idéalement, les parcs ou les chambres devraient être complètement secs avant d'y amener des porcs.

## 4. Application de chaux

- a. La chaux broyée peut être utilisée comme agent déshydratant pour sécher les parcs et les planchers et, par conséquent, agir pour réduire les charges pathogènes au cours du processus de séchage. Il peut également augmenter le pH à environ 8 sur la surface à laquelle il est appliqué, ce qui pourrait avoir un impact sur certains agents pathogènes, mais son principal mode de réduction des agents pathogènes est le séchage. La chaux broyée peut être utilisée à la place d'un désinfectant sur des surfaces qui ne favorisent pas l'application de désinfectant liquide, comme la terre compactée.
- b. D'autres formes de chaux, telles que la chaux vive et la chaux hydratée (éteinte), sont beaucoup plus corrosives lorsqu'elles entrent en contact avec de l'eau ou des surfaces humides et peuvent provoquer des brûlures chimiques sur les personnes et les animaux. Lorsqu'elles sont mélangées avec de l'eau, leurs pH s'élèvent à plus de 12,5. Après avoir séché à nouveau, elles deviennent moins corrosives. Cependant, la réintroduction dans l'eau peut à nouveau augmenter radicalement le pH jusqu'à ce que la chaux ait complètement réagi et soit neutralisée. La chaux vive ne devrait pas être utilisée dans le cadre d'une procédure de nettoyage, car il est encore plus dangereux de travailler avec que de la chaux hydratée. Si vous choisissez d'utiliser de la chaux hydratée (éteinte) dans le cadre d'une procédure de nettoyage, par exemple «blanchissage», vous devriez d'abord consulter un expert sur la procédure, en tenant compte du moment où il sera possible de réintroduire les animaux dans la zone, et s'assurer que les employés utilisent un équipement de protection complet pendant la procédure.

Consultez la fiche de renseignements F-2 Application de la chaux pour en savoir davantage.

C.  QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Verification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q2.2.1	Vérifiez qu'une POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou une POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) est en place et qu'elle répond à toutes les exigences. Si les porcs ont accès à l'extérieur, passez à la section 10.2 pour compléter cette question.	<b>Validations complète et partielle :</b> > POS 2.2.1 : Hygiène des bâtiments > POS 2.2.2 : Alternative de nettoyage des bâtiments > Entrevues			
	a. Lorsque la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) est utilisée, comprend-elle : i. Au moins une mesure de nettoyage? ii. Au moins une mesure de lavage? iii. Au moins une mesure de désinfection?  Si le programme d'hygiène ne comprend pas le nettoyage, le lavage et la désinfection, allez à la question 2.2.1b ci dessous.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Lorsque la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) est utilisée, comprend-elle : i. Au moins une mesure de nettoyage? ii. Au moins une mesure de désinfection?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q2.2.2	Vérifiez que le gestionnaire du site applique la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) dans chacune des aires des bâtiments au moins une fois par année. Si les porcs ont accès à l'extérieur, passez à la section 10.2 pour compléter cette question.	<b>Validations complète et partielle :</b> > POS 2.2.1 : Procédure d'hygiène des bâtiments > POS 2.2.2 : Procédure alternative de nettoyage des bâtiments > Observations (validation complète seulement) > Entrevues			
	Est-ce que la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) est appliquée dans toutes les aires des bâtiments au moins une fois par année?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q2.2.3	Vérifiez que les aires d'alimentation et d'entreposage d'aliments et tout endroit où les porcs peuvent avoir accès (incluant les couloirs) sont exempts de tout genre de produits chimiques (p. ex., pesticides et désinfectants).	<b>Validations complète et partielle :</b> > Observations (validation complète seulement) > Entrevues			
	Est-ce que les aires d'alimentation et d'entreposage d'aliments et tout endroit où les porcs peuvent avoir accès (incluant les couloirs) sont exempts de tout genre de produits chimiques (p. ex., pesticides et désinfectants)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q2.2.4	Vérifiez qu'il y a des mesures en place pour minimiser la contamination des aires d'alimentation par l'urine et les fèces.	Validation complète : > Observations > Entrevues			
	Est-ce qu'il y a des mesures en place pour minimiser la contamination des aires d'alimentation par l'urine et les fèces?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- > Les POS comprennent les mesures exigées et sont mises en œuvre.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 12 mois

- > Les POS sont incomplètes ou ne sont pas disponibles.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 60 jours

- > La POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) n'a pas été développée ou mise en œuvre au cours de la dernière année (en tenant compte du bien-être animal et du cycle saisonnier).
- > Il y a des produits chimiques entreposés dans les aires d'alimentation et d'entreposage d'aliments, ou dans des endroits où les porcs peuvent avoir accès.





## POS 2.2.1 HYGIÈNE DES BÂTIMENTS

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable: .....

### PROTOCOLE

Cette POS doit contenir au moins une mesure de nettoyage, de lavage et de désinfection. Elle doit être appliquée au moins une fois par année dans chacune des aires des bâtiments et après chaque lot (tout-plein/tout-vide), lorsque les porcs se trouvent dans une autre section du bâtiment ou lorsque les conditions météorologiques le permettent:

Mesures d'hygiène	S'applique à la ferme	Importance
<b>Nettoyage (Il faut identifier au moins une mesure de nettoyage).</b>		
Gratter et balayer les planchers pleins, les planchers lattés, les cages, les parcs et les aires d'alimentation.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Autres (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	
<b>Lavage (Il faut identifier au moins une mesure de lavage).</b>		
Nettoyeur à haute pression.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Nom des détergents utilisés : _____ Durée d'exposition : _____	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	
<b>Rinçage et séchage</b>		
Rinçage.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
Méthode et temps de rinçage : _____	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	

Mesures d'hygiène	S'applique à la ferme	Importance
<b>Désinfection (Il faut identifier au moins une mesure de désinfection).</b>		
Nom des désinfectants utilisés : _____ Durée d'exposition : _____	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Appliquer de la chaux :	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	
<b>Séchage.</b>		
Méthode et temps de séchage : _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
Autres (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	

## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que se passe-t-il si un problème survient?		S'applique à la ferme	Importance
Si une erreur se produit, les membres du personnel responsables doivent prendre les mesures correctives suivantes.			
1	<p><b>Si la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou</li> <li>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement tel que prévu, ou</li> <li>c. des produits chimiques sont gardés dans les aires d'alimentation ou dans des endroits où les porcs peuvent avoir accès,</li> </ul> <p>le gestionnaire du site ou les membres du personnel responsables doivent rectifier la déviation et l'indiquer dans le Registre d'incidents (R-2).</p> <p><b>Exemples d'action corrective :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer et mettre en place une POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1),</li> <li>➤ Former le personnel,</li> <li>➤ Nettoyer dès que la situation le permet, en tenant compte du bien-être animal et du cycle saisonnier.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

---

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	Fortement recommandé





## POS 2.2.2 ALTERNATIVE DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE

Cette POS doit contenir au moins une mesure de nettoyage et une mesure de désinfection. Elles doivent être appliquées au moins une fois par année dans chacune des aires des bâtiments, lorsque les conditions météorologiques le permettent.

Mesures d'hygiène	S'applique à la ferme	Importance
<b>Nettoyage (Il faut appliquer au moins une mesure de nettoyage).</b>		
Gratter et balayer les planchers pleins, les planchers lattés, les cages, les parcs et les aires d'alimentation.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Nettoyer les prises d'air et les ventilateurs.	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez) : .....	<input type="checkbox"/>	
<b>Désinfection (Il faut appliquer au moins une mesure de désinfection).</b>		
Appliquer de la chaux ou un autre désinfectant.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Autres mesures de réduction des agents pathogènes identifiées avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez) : .....	<input type="checkbox"/>	

## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que se passe-t-il si un problème survient?		S'applique à la ferme	Importance
Si une erreur se produit, les membres du personnel responsables doivent prendre les mesures correctives suivantes.			
1	<p>Si la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou</li> <li>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement tel que prévu, ou</li> <li>c. des produits chimiques sont gardés dans les aires d'alimentation ou dans des endroits où les porcs peuvent avoir accès,</li> </ul> <p>Le gestionnaire du site ou les membres du personnel responsables doivent rectifier la déviation et l'enregistrer dans le Registre d'incidents (R-2).</p> <p><b>Exemples d'action corrective :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer et mettre en place une POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2),</li> <li>➤ Former le personnel,</li> <li>➤ Nettoyer dès que la situation le permet, en tenant compte du bien-être animal et du cycle saisonnier.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	Fortement recommandé

## Partie 2.3

# Drainage des bâtiments et hygiène des parcs

---

RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ Repère	Nom	Importance
-------------------	-----	------------



### REGISTRES

R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	

## PARTIE 2.3

# DRAINAGE DES BÂTIMENTS ET HYGIÈNE DES PARCS

### EXIGENCES

1. Toutes les sections des bâtiments doivent avoir un drainage adéquat pour prévenir l'accumulation d'eau stagnante et/ou de lisier.
2. Dans les établissements de production sur litière :
  - a. De la litière propre doit être ajoutée lorsque nécessaire pour maintenir un environnement sec.
  - b. La litière et le fumier doivent être enlevés au moins une fois par année et entreposés loin des porcs.

### JUSTIFICATION

- a. Des porcs souillés augmentent le risque de contamination indirecte des produits du porc à l'abattoir, par l'entremise d'une contamination croisée avec l'équipement et les travailleurs. Les porcs expédiés à l'abattoir devraient être propres la plupart du temps.
- b. La propreté des porcs est essentielle pour réduire le risque que les salmonelles ou autres agents pathogènes contaminent les carcasses à l'abattoir. Les porcs dont l'inspection visuelle décèle une contamination fécale sur au moins 25 % de la surface de leur peau sont trois fois plus susceptibles de présenter des résultats positifs pour les salmonelles à l'abattoir comparativement à ceux dont la peau n'est pas visiblement contaminée.
- c. Un drainage inadéquat dans un bâtiment peut mener à un débordement de lisier dans les parcs et les aires d'alimentation et ainsi accroître le risque de contamination microbienne de la viande.
- d. Le lisier pourrait aussi contenir des résidus d'antibiotiques qui pourraient contaminer les porcs de finition.
- e. L'enlèvement et l'entreposage appropriés du lisier contribuent à réduire le risque de multiplication de pathogènes.
- f. Les agents pathogènes présents dans le lisier peuvent se propager par contact direct ou par voie aérienne, ou encore par contact indirect avec des personnes, de l'équipement ou des véhicules. Par exemple, il a été démontré que la salmonelle peut survivre dans le lisier pendant neuf mois.
- g. La présence de porcs souillés pourrait révéler un problème de réglage de la température et de la ventilation.

---

### ORIENTATION

- a. Débordements :

Situation rare où le niveau du lisier des fosses s'élève au-delà des barres du plancher latté.

  - i. **Pour éviter un débordement :**
    - » Avoir une gestion adéquate des fosses et de l'enlèvement du lisier.
    - » Voir à l'entretien et au bon fonctionnement des conduites d'eau.
- b. Accumulation :

Situation occasionnelle où il y a une accumulation d'eau stagnante, d'urine et/ou de fèces sur le plancher.

  - i. **Pour éviter un débordement :**
    - » Encourager les porcs à se servir des endroits désignés pour uriner et déféquer.
    - » Concevoir des planchers qui favorisent un drainage approprié.
    - » Utiliser des procédures de nettoyage efficaces.

c. Stagnation :

Lorsqu'un problème de drainage cause une accumulation d'eau stagnante, d'urine ou de fèces à des endroits particuliers du sol de façon quasi permanente ou récurrente.

i. **Pour éviter une stagnation d'eau :**

- » Entretien des planchers pour un drainage adéquat.
- » Utiliser des procédures de nettoyage efficaces.

d. Production sur litière :

- i. Si un troupeau présente des maladies ou des problèmes entériques (telle que la diarrhée), il est recommandé de remplacer la litière entre chaque lot de porcs.
- ii. Il devrait y avoir une épaisseur suffisante de paille, particulièrement autour des auges et des abreuvoirs.
- iii. De la chaux broyée peut être utilisée pour sécher le plancher avant d'y placer la litière.

e. Situations occasionnelles et imprévues :

- i. Débordement des fosses à lisier qui se répand entre les barres du plancher latté ou encore un débordement mineur dans une aire quelconque dont la source peut être :
  - » Une rupture de la canalisation d'eau.
  - » Une rupture ou une obstruction dans le système de déplacement du lisier vers la fosse d'entreposage.
  - » Le dégel printanier.
- ii. Le fait de laisser le lisier de façon permanente ou pour des périodes prolongées dans les parcs constitue un problème grave de salubrité des aliments et de bien-être animal.

**?** QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q2.3.1	Vérifiez l'état général des bâtiments (notamment les parcs, les cages de gestation, les aires d'alimentation et les corridors, etc.) pour vous assurer qu'il n'existe pas de débordement, d'accumulation ou de stagnation d'eau, d'urine et/ou de lisier. Si les porcs ont accès à l'extérieur, passez à la section 10.2 pour compléter cette question.	<b>Validation complète :</b> > Observations			
	<b>Est-ce que le drainage est adéquat dans toutes les sections des bâtiments?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q2.3.2	a. Vérifiez que la litière qui entre en contact avec les porcs n'est pas saturée de lisier et que tous les porcs peuvent s'allonger en même temps dans un endroit sec. b. Vérifiez que la litière est remplacée au moins une fois par année et que la litière souillée est enlevée et gardée loin des porcs.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Observations (validation complète seulement) > Entrevues			
	<b>Dans le cas des fermes qui produisent sur litière :</b>				
	a. Est-ce que les parcs avec litière sont gardés au sec?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Est-ce que la litière est remplacée au moins une fois par année et la litière souillée est-elle gardée loin des porcs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

S.O. = sans objet



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- › Il n'y a pas de problème de drainage dans les bâtiments.
- › La litière souillée est enlevée au moins une fois par année et est gardée loin des porcs.
- › Dans les productions sur litière, la litière est gardée au sec.

### NON-CONFORMITE MINEURE Échéancier: 12 mois

- › Il y a des débordements et/ou une accumulation d'eau ou de lisier et une absence de mesures correctives.
- › La litière souillée n'est pas enlevée au moins une fois par année et gardée loin des porcs.

### NON-CONFORMITE MAJEURE Échéancier: 60 jours

- › Il y a des preuves de débordement, d'accumulation et/ou de stagnation en continu et une absence de mesures correctives.
- › La litière qui entre en contact avec les porcs est saturée de lisier.
- › Tous les porcs ne peuvent s'allonger en même temps dans un endroit sec.



## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- › S'il y a une accumulation d'eau stagnante et/ou de lisier dans le bâtiment, les membres du personnel responsables doivent prendre des mesures pour assurer un drainage adéquat dans toutes les sections du bâtiment.
- › Si un environnement sec n'est pas fourni aux porcs élevés sur litière, les membres du personnel responsables doivent s'assurer que de la litière propre et fraîche soit ajoutée lorsque nécessaire et s'assurer que la litière et le lisier sont enlevés au moins une fois par année et entreposés loin des porcs.

Complétez le registre R-2 Registre d'incidents.



# MODULE 3

# INTRANTS





## DANS CE MODULE

- 3.1 Entrée de porcs
- 3.2 Aliments : Moulées et additifs
- 3.3 Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie
- 3.4 Entrée de litière et entreposage de la litière
- 3.5 Entrée d'autres produits

## Partie 3.1

# Entrée de porcs

---

RENOI DANS CETTE PARTE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	
R-G	Manifeste porcin	Obligatoire

---

## PARTIE 3.1

### ENTRÉE DE PORCS

#### EXIGENCES

1. Le **Manifeste porcin (R-G)** doit accompagner toutes les entrées de porcs.
  - a. Le document doit comprendre les éléments suivants :
    - i. Le numéro d'identification du site (NIS).
    - ii. La (les) marque(s) du troupeau (à l'exception des mouvements de porcs de ferme à ferme pour les porcelets sevrés, les porcelets de pouponnières et les porcs d'engraissement).
    - iii. Le nombre de porcs.
    - iv. L'identification de porcs portant un fragment d'aiguille.
    - v. Une déclaration que les porcs ont été élevés conformément aux normes des programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE (cette dernière affirmation s'applique aux porcs qui sont expédiés de la ferme au parc de rassemblement, de la ferme à l'abattoir ou de ferme à ferme).
    - vi. Une déclaration indiquant que toutes les périodes de retrait ont été respectées ou une déclaration qui indique la date à laquelle la plus longue période de retrait pour tous les porcs ayant reçu un traitement prendra fin (cette dernière affirmation s'applique aux porcs qui sont expédiés à une autre ferme).
    - vii. La signature de l'éleveur ou du gestionnaire du site qui expédie les porcs, la signature du transporteur et celle de la personne qui reçoit les porcs.
  - b. Le Manifeste porcin (R-G) qui accompagne chaque entrée de porcs doit être conservé au dossier du site jusqu'à la prochaine validation (conservé un minimum de 12 mois; les versions sur support électronique ou papier sont toutes deux adéquates).
2. Tous les porcs élevés au Canada qui entrent dans le troupeau doivent provenir de fermes inscrites aux programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE. Tous les porcs provenant d'un autre pays et destinés à une ferme inscrite aux programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE doivent provenir d'une ferme inscrite à un programme reconnu de salubrité des aliments à la ferme.

*Un modèle du Manifeste porcin (R-G) a été développé. Vous pouvez accéder à la version électronique de ce document sur le site Web de PorcTRACÉ.*

#### JUSTIFICATION

- a. Le Manifeste porcin (R-G) contient une attestation de l'éleveur selon laquelle tous les porcs ont été élevés selon les normes portant sur l'usage de médicaments vétérinaires des programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE. Ceci permet de s'assurer que les périodes de retrait décrites par le fabricant ou prescrites par un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique ont été respectées de sorte que des porcs qui présenteraient des résidus ne sont pas mis en marché. Ce document permet également de s'assurer que les porcs qui contiennent ou qui pourraient contenir des fragments d'aiguilles sont identifiés et suivis tout au long du processus.

#### ORIENTATION

- a. Les animaux entrant dans l'unité de production peuvent être des cochettes, des truies et des verrats de remplacement, de même que des porcelets sevrés, des porcelets de pouponnière et des porcs d'engraissement.
- b. Du point de vue de la salubrité alimentaire, le risque d'introduire la salmonelle ou d'autres agents pathogènes dans les bâtiments s'accroît en fonction du nombre de sources d'approvisionnement en porcs de l'élevage.
- c. Il est recommandé de déterminer le statut sanitaire des animaux attendus avant leur arrivée à la ferme.
- d. Généralement, les abattoirs n'acceptent pas les porcs susceptibles d'avoir un fragment d'aiguille. Communiquez avec votre abattoir pour obtenir de plus amples renseignements.

**?** QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q3.1.1	<p>Vérifiez qu'il y a bien un Manifeste porcin (R-G) qui accompagne chaque entrée de porcs; qu'il est conservé au dossier et qu'il comprend tous les éléments exigés.</p> <p>Vérifiez que les registres R-G des 12 derniers mois (ou depuis la dernière validation) sont présents au dossier. Des registres desubstitution sont admissibles s'ils contiennent tous les éléments exigés.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <p>➤ R-G : Manifeste porcin</p>			
	<p><b>A-t-on reçu et conservé en dossier les Manifestes porcins pour toutes les entrées de porcs et ceux-ci comprennent-ils tous les éléments exigés?</b></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.1.2	<p>Vérifiez que tous les porcs entrant dans le troupeau proviennent de sites inscrits aux programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE ou d'une ferme inscrite à un programme reconnu de salubrité des aliments à la ferme si les animaux proviennent de l'extérieur du pays.</p> <p>Vérifiez les certificats PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE des fermes ou inscrire le numéro d'identification du site (NIS) de tous les sites d'où proviennent les animaux afin de s'assurer que les fermes d'origine soient inscrites aux programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE.</p> <p>Si les porcs qui arrivent au Canada proviennent des États-Unis et sont destinés à l'élevage ou à la reproduction (c.-à-d. non directement à un abattoir), les fermes d'origine doivent être inscrites au programme Pork Quality Assurance Plus (PQA+). Les fermes d'où proviennent les porcs de n'importe quel autre pays doivent être inscrites à un programme reconnu et équivalent de salubrité des aliments à la ferme.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <p>➤ R-G : Manifeste porcin</p> <p>➤ Entrevues</p>			
	<p><b>Est-ce que tous les porcs entrant dans le troupeau proviennent de fermes inscrites aux programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE ou d'une ferme inscrite à un programme reconnu de salubrité des aliments à la ferme?</b></p> <p><i>NIS de la provenance des porcs entrant :</i></p> <p>_____</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- Tous les Manifestes porcins (R-G) exigés sont disponibles et ils sont bien complétés.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier: 12 mois

- Il manque certains Manifestes porcins (R-G) ou certains sont incomplets.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier: 60 jours

- Il n'y a aucun Manifeste porcins (R-G).
- Les porcs ne proviennent pas de fermes inscrites au programme EPC ou, si les porcs proviennent de l'extérieur du pays, les fermes d'origine ne sont pas inscrites à un programme reconnu de salubrité des aliments à la ferme.



## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- Si le Manifeste porcins (R-G) est manquant lors de la livraison des porcs, les membres du personnel responsables doivent les obtenir dans les jours qui suivent. Ces documents doivent inclure tous les éléments requis et être conservés en dossier (y compris pour les porcs entrants provenant d'un site ayant un programme équivalent à la salubrité des aliments à la ferme).

Complétez le Registre d'incidents (R-2).

## Partie 3.2

# Aliments : Moulées et additifs

---

RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ Repère	Nom	Importance
-------------------	-----	------------



### REGISTRES

R-2	Registre d'incidents	
R-4	Registre de surveillance	
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	Obligatoire
R-R1	Registre des rations utilisées à la ferme (pour le Québec)	

---

R-V	Liste des fournisseurs d'aliments	Fortement recommandé
-----	-----------------------------------	-------------------------

---

## PARTIE 3.2

### ALIMENTS : MOULÉES ET ADDITIFS

#### ★ EXIGENCES

1. Toutes les moulées, qu'elles soient médicamenteuses ou non, les additifs alimentaires, les produits de santé animale ou tout autre produit donnés aux porcs (ex. ajouter de la fécule de maïs dans la mangeoire) doivent être mentionnés dans le **Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1)** et comprendre tous les éléments suivants :
  - a. Le nom ou le numéro de la ration.
  - b. Si la ration a été achetée ou si elle est fabriquée à la ferme.
  - c. Le nom du fournisseur d'un aliment ou d'un ingrédient d'aliment.
  - d. Si la ration est médicamenteuse ou non.
  - e. Le nom du médicament.
  - f. La quantité de médicaments (kg) contenue dans 1000 kg d'aliments.
  - g. La quantité d'ingrédients actifs (g) contenue dans 1000 kg d'aliments.
  - h. La période de retrait pour chaque médicament utilisé.
2. Le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) doit être gardé à jour.
3. Les médicaments utilisés, les dosages et les périodes de retrait doivent être conformes à :
  - a. L'étiquette du fabricant OU
  - b. L'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
4. Une ordonnance doit être disponible pour tout médicament utilisé dans l'alimentation.
5. La personne responsable doit vérifier et signer les bons de livraison d'aliments. Tous les bons de livraison depuis la dernière validation doivent être conservés en dossier.
6. Les produits de viande crus ou de salaison ou tout autre produit qui pourrait être exposé à de la viande crue ou de salaison ne doivent pas être donnés aux porcs.

★ Les exigences identifiées par une étoile sont liées au module 5.4 Période de retrait, lequel est un point de contrôle critique (PCC).

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle du Registre des rations utilisées à la ferme (R-R et R-R1) vous est proposé.*

#### JUSTIFICATION

- a. Tous les ingrédients utilisés à la ferme doivent être approuvés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). La description et l'objectif de ces ingrédients sont énumérés et définis dans les annexes IV et V du *Règlement sur les aliments du bétail*, avec les garanties, les normes et les exigences d'étiquetage appropriées.
- b. Il est très important de conserver un registre (une liste) de tous les aliments et tous les ingrédients alimentaires utilisés à la ferme. Ce registre sert à démontrer que le gestionnaire du site a un bon contrôle des rations utilisées à la ferme et permet de s'assurer de la concordance entre les rations médicamenteuses et les ordonnances vétérinaires, le cas échéant. Ces renseignements sont aussi obligatoires dans le cadre du programme HACCP et constituent un élément important du point de contrôle critique (PCC) sur les aliments médicamenteux.
- c. Vu les risques de zoonoses et de maladies exotiques, il est illégal, au Canada, d'utiliser des produits ou des sous-produits de viande ou tout autre produit qui n'a pas reçu l'approbation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).
- d. Au Canada, il est aussi interdit d'utiliser la viande, les sous-produits de viande et toute substance qui pourrait être exposée à de la viande crue comme produit alimentaire recyclé en raison des risques de propagation de maladies.

---

## ORIENTATION

- a. Toute nouvelle ration ou tout changement à une ration doivent être ajoutés inscrit au Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1).
- b. Le nom des fournisseurs d'aliments fait partie du Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1). Il est recommandé de garder une liste séparée et complète des fournisseurs (R-V) qui comprend le nom de la personne à contacter, l'adresse, le numéro de téléphone ainsi que leur adresse courriel.
- c. Il est recommandé aux éleveurs de choisir des fournisseurs d'aliments qui sont inscrits à un programme de contrôle de la qualité certifié HACCP ou ISO pour les aliments et les ingrédients alimentaires pour animaux. Un tel programme permet de contrôler les sources de contamination tels les résidus de médicaments, les produits chimiques, les agents pathogènes, les mycotoxines et les fèces d'animaux. De plus, ce programme fournit aux employés de la meunerie et aux camionneurs une formation pour prévenir la contamination croisée.
- d. Il est recommandé aux éleveurs de demander à tous les fournisseurs d'aliments et d'ingrédients de fournir une lettre de garantie attestant :
  - i. Du nom du programme de contrôle de la qualité des aliments et d'ingrédients auquel ils adhèrent pour prévenir la contamination des aliments par des résidus de médicaments, des produits chimiques, des agents pathogènes, des mycotoxines et des fèces d'animaux.
  - ii. Que les employés de la meunerie et les camionneurs reçoivent de la formation sur les bonnes pratiques de production pour la manutention des aliments pour animaux.
- e. S'il arrivait que des résidus soient détectés dans la viande provenant de porcs de votre ferme, le fait de détenir des échantillons d'aliments pourrait permettre de déceler s'il y avait des taux de médicaments inadéquats dans les aliments provenant du fournisseur. Un échantillon peut ainsi contribuer non seulement à trouver la source du problème, mais aussi à démontrer que vous n'êtes pas responsable de cette situation. Il est aussi recommandé d'entreposer les mélanges d'aliments médicamenteux séparément des rations non médicamenteuses.
- f. La taille des échantillons conservés, le cas échéant, devrait être entre 0,5 et 1 kg. Ils doivent être conservés pour au moins six mois dans des contenants hermétiques à l'épreuve des rongeurs et des oiseaux.
- g. Les Produits de santé animale (homéopathiques, produits à base de plantes, probiotiques, etc.) utilisés à la ferme devraient être identifiés et étiquetés adéquatement. L'étiquette devrait contenir les renseignements suivants : la concentration du produit naturel, le dosage recommandé et le nom du fabricant. L'achat de tels produits devrait seulement se faire auprès de fabricants reconnus ou de détaillants autorisés. Il faudrait aussi faire l'inspection des nouvelles arrivées de ces produits pour s'assurer qu'il s'agit bien de l'emballage original, que celui-ci est intact et scellé.
- h. Tous les produits de santé animale (PSA) ainsi que tous les produits utilisés à la ferme qui sont introduits dans, sur et autour des porcs (p. ex., probiotiques, prébiotiques, enzymes, huiles essentielles) devraient figurer au Registre autres produits utilisés à la ferme (R-P1).
- i. Il est recommandé aux éleveurs de refuser l'arrivée d'aliments en vrac ou d'aliments complets ensachés qui ne sont pas accompagnés de la documentation appropriée.
- j. Tous les membres du personnel devraient être sensibilisés aux risques associés à la présence de corps étrangers dans les aliments pour animaux.
- k. Les producteurs sont encouragés d'envisager l'utilisation de médicaments administrés dans l'eau, étant donné la facilité de rinçage du système.
- l. Le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R1) offre la possibilité d'inscrire les renseignements qui permettent aux producteurs de faire le calcul de leur usage d'agents antimicrobiens à la ferme :
  - i. La durée de l'utilisation d'une ration (en jours).
  - ii. La quantité d'aliments consommée (en kilogrammes) par porc.

**?** QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q3.2.1	Vérifiez que le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) comprend tous les éléments exigés et qu'il est conservé en dossier depuis au moins un an.	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-R ou R-R1: Registre des rations utilisées à la ferme			
	<b>Est-ce que le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) comprend tous les éléments exigés dans le cadre du programme PorcSALUBRITÉ?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q3.2.2	Vérifiez que toutes les rations sont répertoriées dans le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1).	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-R ou R-R1: Registre des rations utilisées à la ferme > Entrevues			
	<b>Est-ce que le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) est à jour?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q3.2.3	a. Vérifiez que les médicaments utilisés dans les aliments et leur dosage sont conformes à l'étiquette du fabricant ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique. b. Vérifiez que les périodes de retrait des médicaments utilisés dans les aliments sont conformes à l'étiquette du fabricant ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique. Vérifiez le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) avec les ordonnances et les bons de livraison des aliments afin de s'assurer qu'ils correspondent.	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-R ou R-R1: Registre des rations utilisées à la ferme > Ordonnance du vétérinaire			
	<b>a. Est-ce que les médicaments utilisés dans les aliments et leur dosage sont conformes à l'étiquette du fabricant ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>b. Est-ce que les périodes de retrait des médicaments utilisés dans les aliments sont conformes à l'étiquette du fabricant ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.2.4	Vérifiez que pour tous les médicaments utilisés dans les aliments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE), des ordonnances ont été rédigées et que toutes celles émises depuis la dernière validation sont présentes dans le dossier. Vérifiez le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) avec les ordonnances et les bons de livraison des aliments afin de s'assurer qu'ils correspondent.	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-R ou R-R1: Registre des rations utilisées à la ferme > Ordonnance du vétérinaire			
	<b>Est-ce qu'il existe une ordonnance au dossier pour tous les médicaments utilisés dans les aliments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE)?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q3.2.5	<p>Vérifiez que les bons de livraisons des aliments provenant des meuneries commerciales ont été vérifiés ou que des copies électroniques ont été conservées adéquatement ou signées par la personne responsable. Tous les bons de livraison depuis la dernière validation doivent être présents dans le dossier.</p> <p>Les bons de livraison des aliments reçus sur support électronique sont adéquats pourvu qu'ils soient classés dans un dossier électronique ou imprimés, paraphés et organisés dans un dossier (c.-à-d. la vérification de la conformité ne peut se faire en vérifiant des courriels).</p> <p>Les bons de livraison des aliments reçus d'une autre moulinage à la ferme doivent aussi être disponibles.</p> <p>Des courriels non lus suggèrent que les rations n'ont pas été vérifiées avant d'être utilisées.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <p>➤ Bons de livraison des aliments</p>			
	<p><b>Est-ce que les bons de livraison d'aliments ont été vérifiés et signés par le membre du personnel responsable et conservés en dossier pour un minimum de 12 mois ou depuis la dernière validation?</b></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.2.6	<p>Vérifiez que les aliments donnés aux porcs n'ont pas été exposés à de la viande crue et qu'ils ne contiennent pas de produits ou sous-produits de viande crue ou de salaison.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <p>➤ R-R ou R-R1: Registre des rations utilisées à la ferme</p> <p>➤ Entrevues</p>			
	<p><b>Est-ce que les porcs ne reçoivent seulement que des aliments qui n'ont pas été exposés à de la viande crue et qui ne contiennent pas de produits ou sous-produits de viande crue ou de salaison?</b></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

S.O. = sans objet



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- › Le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) est complet et à jour.



### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier: 60 jours

- › Le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) n'est pas à jour.
- › Certaines exigences ne se trouvent pas au Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1).
- › La personne responsable n'a pas signé les bons de livraison d'aliments.
- › Les bons de livraison pour au moins les 12 mois précédents ou depuis la dernière validation ne sont pas présents dans le dossier.



### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier: 30 jours

- › Le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) n'est pas disponible.
- › Le médicament, le dosage ou la période de retrait ne sont pas conformes à l'ordonnance ou à l'étiquette du fabricant.
- › Un médicament a été utilisé en dérogation des directives de l'étiquette sans qu'il y ait d'ordonnance.
- › Les porcs reçoivent ou ont reçu des aliments qui contiennent des produits ou des sous-produits de viande crue ou de salaison, ou des produits qui ont été exposés à de la viande crue.



## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- › Si certaines rations ou additifs ne figurent pas sur le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1), les membres du personnel responsables doivent s'assurer que le registre soit complété et comprend tous les éléments exigés, est mis à jour et conservé en dossier.
- › Si des indications ou des ordonnances vétérinaires ne sont pas disponibles sur le site, les membres du personnel responsables doivent les obtenir et les conserver en dossier.
- › S'il y a de la viande crue ou de salaison dans le bâtiment, les membres du personnel responsables doivent s'assurer que ces produits ne sont pas donnés aux porcs.

Complétez le Registre d'incidents (R-2).



## Partie 3.3

# Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie

---

RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ Repère	Nom	Importance
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	
R-W	Lettre de garantie – Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie	Obligatoire
	<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-20	Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie	

## PARTIE 3.3

# PRODUITS ALIMENTAIRES RECYCLÉS ET DRÊCHES DE DISTILLERIE

Cette partie s'applique aux éleveurs qui se servent de produits alimentaires recyclés (PAR) ou de drêches de distillerie (DD).

### EXIGENCES

1. L'éleveur qui utilise des produits alimentaires recyclés (PAR) ou des drêches de distillerie (DD) à la ferme doit avoir du fournisseur une Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie (R-W) qui atteste que les PAR ou les DD fournis sont conformes aux exigences du Règlement sur les aliments du bétail de l'ACIA, c.-à-d. que les ingrédients fournis sont énumérés dans les annexes IV et V du Règlement sur les aliments du bétail. Cette exigence ne s'applique pas si l'aliment complet est fabriqué par une meunerie commerciale.
2. Si le produit alimentaire recyclé (PAR) ou la drêche de distillerie (DD) utilisé à la ferme ne respecte pas la description d'un ingrédient aux termes de l'annexe IV, il s'agit d'un nouvel ingrédient qui n'est pas énuméré à la partie I de l'une des annexes ou encore d'un ingrédient qui est énuméré à la partie II des annexes IV et V, pour lequel on doit obtenir un numéro d'enregistrement de l'ACIA pour pouvoir utiliser cet ingrédient.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie (R-W) vous est proposé.*

### JUSTIFICATION

- a. En raison du risque de maladies zoonotiques et exotiques, l'utilisation des produits et sous-produits de viande et les produits soupçonnés de contenir de la viande ne sont pas autorisés dans les produits alimentaires recyclés visant les aliments pour le bétail à moins :
  - i. Qu'ils ont été traités d'une manière qui empêcherait l'introduction d'une maladie (sous réserve de l'approbation de la Direction de la santé des animaux de l'ACIA) et
  - ii. Qu'ils ont été enregistrés comme aliments pour animaux ou sont inscrits à l'annexe IV ou V du Règlement sur les aliments du bétail.
- b. Les drêches de distillerie (DD) résultant de la production d'éthanol ne sont pas automatiquement considérées comme équivalentes aux drêches de distillerie énumérées dans le Règlement sur les aliments du bétail. Il est évident que certains des additifs utilisés dans le processus de fabrication d'éthanol carburant sont différents de ceux utilisés dans le processus de production d'alcool, et certains n'ont pas été évalués pour leur innocuité.

### ORIENTATION

- a. **Qu'est-ce qu'un produit alimentaire recyclé (PAR)?**

Les produits alimentaires recyclés sont des matériaux qui sont produits pendant la fabrication, ou la préparation d'aliments pour consommation humaine. Sous certaines conditions, les produits alimentaires recyclés peuvent être utilisés comme aliment du bétail.
- b. **Qu'est-ce qu'une drêche de distillerie (DD)?**

Les drêches de distillerie sont les sous-produits obtenus après l'élimination de l'alcool éthylique (éthanol) pour la production de boissons ou de combustibles.

**c. Enregistrement du produit**

Les ingrédients énumérés dans la partie I de l'annexe IV ou V sont exemptés d'enregistrement à condition qu'ils répondent aux normes de composition décrites dans la définition de l'ingrédient, répondent aux normes définies et soient étiquetés de façon appropriée. Les ingrédients alimentaires suivants exigent un numéro d'enregistrement de l'ACIA et il est de la responsabilité du fournisseur, du fabricant ou de l'importateur de ces ingrédients d'aliments d'enregistrer le produit.

- i. Les ingrédients énumérés dans la partie II de l'une ou l'autre des annexes doivent être enregistrés séparément par l'ACIA pour chaque source d'où le produit provient.
- ii. Ingrédients avec des garanties ou des allégations supplémentaires sur les étiquettes ou portant des étiquettes dans des langues autres que l'anglais ou le français.

d. Pour plus d'informations sur le règlement relatif aux produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie pour l'alimentation animale, veuillez consulter la fiche de renseignements F-20 Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie.

**?** QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q3.3.1	<p>Le fournisseur doit avoir signé la Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie (R-W) afin de confirmer que les produits alimentaires recyclés et/ou les drêches de distillerie sont énumérés à la partie I de l'annexe IV du Règlement sur les aliments du bétail.</p> <p>Cette lettre de garantie démontre que les ingrédients utilisés sont conformes à la description de l'ingrédient, respectent adéquatement les garanties et les normes, et respectent les exigences en matière d'étiquetage des ingrédients.</p> <p>Cette exigence ne s'applique pas si l'aliment complet est fabriqué par une meunerie commerciale.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <p>➤ R-W: Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie</p>			
	<p><b>Si des produits alimentaires recyclés et/ou des drêches de distillerie sont utilisés à la ferme, le fournisseur a-t-il complété une Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie (R-W) et un exemplaire est-il conservé en dossier à la ferme?</b></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q3.3.2	Le fournisseur doit inscrire le numéro d'enregistrement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dans la Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie (R-W) lorsque : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Les produits alimentaires recyclés et/ou les drêches de distillerie ne sont pas donnés conformément aux normes et aux objectifs prévus à l'annexe IV, ou</li> <li>b. Les produits alimentaires recyclés et/ou les drêches de distillerie sont énumérés à la partie II des annexes IV et V.</li> </ul>	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-W: Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie affichant le numéro d'enregistrement émis par l'ACIA			
	S'il doit y avoir un numéro d'enregistrement pour le produit alimentaire recyclé et/ou la drêche de distillerie, celui-ci est-il inscrit dans la Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie (R-W)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O.= sans objet.



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- > Il y a une Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie (R-W) pour tous les produits alimentaires recyclés ou toutes les drêches de distillerie utilisés à la ferme.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE – Sans objet

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 60 jours

- > Il n'y a pas de Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie (R-W) pour tous les produits alimentaires recyclés ou toutes les drêches de distillerie utilisés à la ferme.
- > Il n'y a pas de numéro d'enregistrement pour tous les produits alimentaires recyclés ou les drêches de distillerie énumérés à la partie II des annexes IV et V utilisés à la ferme ou qui ne respectent pas les normes et les objectifs énumérés à l'annexe IV.



## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- > Si la Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie (R-W) n'est pas disponible, les membres du personnel responsables doivent l'obtenir du fournisseur, s'assurer qu'elle inclut tous les éléments exigés et la conserver en dossier.

Complétez le Registre d'incidents (R-2).

## Partie 3.4

# Entrée de litière et entreposage de la litière

---

RENOI DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-H	Lettre de garantie – Litière	Fortement recommandé

## PARTIE 3.4

# ENTRÉE DE LITIÈRE ET ENTREPOSAGE DE LA LITIÈRE

### EXIGENCES

1. Les fournisseurs de litière à base de produits du bois doivent fournir une garantie écrite attestant que la litière à base de produits du bois destinée au logement des porcs est exempte de pentachlorophénol (PCP), d'arséniate de cuivre chromaté ou d'autres produits de préservation du bois.

### JUSTIFICATION

- a. La litière à base de produits du bois qui contient du PCP, de l'arséniate de cuivre chromaté ou d'autres produits de préservation du bois peut être la cause de résidus de ces produits dans la viande, la rendant impropre à la consommation humaine.
- b. Les porcs qui consomment des copeaux de bois contaminés par le PCP, l'arséniate de cuivre chromaté ou d'autres produits de la préservation du bois risquent d'accumuler ces substances dans leurs tissus pour ensuite être transférés aux humains.
- c. La paille, la sciure de bois et les copeaux de bois peuvent présenter des risques biologiques et chimiques lorsqu'ils sont manipulés et entreposés inadéquatement.

---

### ORIENTATION

- a. Il est recommandé fortement aux éleveurs de demander à leurs fournisseurs de litière de compléter la Lettre de garantie - Litière (R-H) afin d'attester que la litière est exempte de PCP et d'arséniate de cuivre chromaté.
- b. Il est recommandé d'avoir des mesures en place pour éviter la contamination de la litière par les fèces d'oiseaux, de rongeurs et d'animaux domestiques et sauvages (p. ex, connaître l'origine de la litière, avoir des pratiques de manipulation appropriées et avoir un entreposage protégé).
- c. Consultez votre fournisseur de litière de paille pour vous assurer que la litière a été produite et entreposée de manière adéquate afin de minimiser les risques de contamination par les fèces d'animaux, les moisissures, les champignons et d'autres organismes pathogènes.
- d. Tous les membres du personnel devraient être sensibilisés aux risques associés à la présence de corps étrangers dans la litière.

## QUESTION D'AUDIT

Numéro de la question	Question d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q3.4.1	Vérifiez que le fournisseur a fourni une assurance écrite ou une Lettre de garantie - Litière (R-H) que la litière à base de produits du bois est exempte de pentachlorophénol (PCP), d'arséniate de cuivre chromaté ou d'autres produits de préservation du bois. Un courriel constitue une forme adéquate d'assurance écrite, tout comme l'étiquette ou l'attache du sac de litière.	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-H: Lettre de garantie – Litière (fortement recommandé)			
	Si une litière à base de produits du bois (p. ex., copeaux, sciure) est utilisée pour le logement des porcs, le gestionnaire du site a-t-il reçu une assurance écrite ou une Lettre de garantie - Litière (R-H) que la litière est exempte de pentachlorophénol (PCP), d'arséniate de cuivre chromaté ou d'autres produits de préservation du bois?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet

## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- > Le gestionnaire du site a reçu une assurance écrite ou une Lettre de garantie - Litière (R-H) qui atteste que la litière utilisée à la ferme est exempte de PCP, d'arséniate de cuivre chromaté ou d'autres produits de préservation du bois.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE – Sans objet

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 60 jours

- > Le gestionnaire du site n'a pas reçu d'assurance écrite ou une Lettre de garantie - Litière (R-H) qui atteste que la litière utilisée à la ferme est exempte de PCP, d'arséniate de cuivre chromaté ou d'autres produits de préservation du bois.

## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- > Si une assurance écrite ou une Lettre de garantie - Litière (R-H) n'est pas fournie pour la litière à base de produits du bois, les membres du personnel responsables doivent l'obtenir du fournisseur, s'assurer qu'elle inclut tous les éléments exigés et la conserver en dossier.

Complétez le Registre d'incidents (R-2).

NOTES

A series of 20 horizontal dashed lines for writing notes.

## Partie 3.5

# Entrée d'autres produits

---

RENOI DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire

---

## PARTIE 3.5

### ENTRÉE D'AUTRES PRODUITS

#### EXIGENCES

1. L'encre de tatouage et les marqueurs indélébiles pour le bétail (crayons et aérosols) doivent être approuvés pour des animaux destinés à la consommation.
2. Les marqueurs indélébiles pour le bétail (crayons et aérosol) et les produits de traitement topique des plaies utilisés à la ferme ne doivent pas contenir les substances énumérées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Substances dont l'usage n'est pas autorisé pour des animaux destinés à la consommation<sup>1</sup>

Nom	Numéro CAS (chemical abstract service)
Violet cristallisé	548-62-9
Leucobase du violet	603-48-5
Vert brillant	633-03-4
Leucobase du vert malachite	129-73-7
Vert malachite	569-64-2

<sup>1</sup> En date du mois de janvier 2018.

3. Les agrafes chirurgicales sont interdites à la ferme.

#### JUSTIFICATION

- a. Les ingrédients de certaines encres de tatouage et de certains marqueurs pour le bétail peuvent contaminer des sous-produits animaux destinés à l'alimentation d'animaux qui eux sont destinés à la consommation humaine.
- b. Une encre de tatouage ou un marqueur non autorisé pour les animaux destinés à la consommation humaine pourraient constituer un risque chimique à la salubrité de la viande.
- c. L'utilisation d'agrafes chirurgicales pour des chirurgies mineures à la ferme pourrait causer un danger physique qui pourrait ultimement mener à un risque pour la salubrité des aliments.

#### ORIENTATION

- a. Demandez à votre distributeur de vous fournir la fiche de données de sécurité des produits (FDSP). La FDSP devrait présenter la liste des ingrédients et le numéro (CAS) de chacun. Vérifiez que le numéro CAS de l'une des substances énumérées dans le Tableau 1 n'entre pas dans la composition du produit ou demandez à un spécialiste (vétérinaire, agronome) de vérifier si ces substances se retrouvent dans des produits utilisés à la ferme.
- b. Inspectez l'encre de tatouage avant de l'utiliser pour vous assurer qu'il s'agit du produit qui est utilisé à la ferme habituellement.
- c. Pour d'autres recommandations, consultez la Partie 8.7 Vecteurs passifs. Les vecteurs passifs comprennent, mais sans s'y restreindre :
  - i. Les emballages pharmaceutiques (p. ex., les contenants d'antimicrobiens, les contenants d'antibiotiques, les contenants de vaccins, les vitamines).
  - ii. Les instruments médicaux (p. ex., les seringues, les aiguilles et les instruments utilisés lors de la castration, la taille de la queue ou la taille des dents).
  - iii. Les outils (p. ex., les pelles, les grattoirs, les marteaux, les tuyaux d'arrosage, les seaux, les chaudières).
  - iv. Autres intrants à la ferme (p. ex., le téléphone cellulaire, les bottes, les vêtements, les boîtes à lunch, les cartes d'identité, les désinfectants, les détergents, l'encre de tatouage, les marteaux pour le tatouage, la litière, les appâts pour les rongeurs, les instruments d'enrichissement et les instruments d'insémination artificielle).

**?** QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q3.5.1	Vérifiez que les marqueurs indélébiles pour le bétail (crayons et aérosol) et les produits de traitement topique des plaies utilisés à la ferme sont exempts des substances suivantes : a. violet cristallisé : CAS 548-62-9, b. leucobase du violet : CAS 603-48-5, c. vert brillant : CAS 633-03-4, d. leucobase du vert malachite : CAS 129-73-7, e. vert malachite : CAS 569-64-2.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Fiches de données de sécurité des produits > Observations			
	Est-ce que les marqueurs indélébiles pour le bétail (crayons et aérosol) et les produits de traitement topique des plaies utilisés à la ferme sont exempts des substances suivantes? a. violet cristallisé, b. leucobase du violet, c. vert brillant, d. leucobase du vert malachite, e. vert malachite.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.5.2	Vérifiez que l'encre de tatouage et les marqueurs indélébiles pour le bétail utilisés à la ferme sont autorisés pour des animaux destinés à la consommation.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Fiches de données de sécurité des produits > Observations			
	Est-ce que l'encre de tatouage et les marqueurs indélébiles pour le bétail utilisés à la ferme sont autorisés pour des animaux destinés à la consommation?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.5.3	Vérifiez que les agrafes chirurgicales ne sont pas utilisées à la ferme en observant les lieux et en posant des questions d'entrevue au gestionnaire du site.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Entrevue > Observations			
	Est-ce que les agrafes chirurgicales sont interdites à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

S.O. = sans objet



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- Les marqueurs indélébiles pour le bétail (crayons et aérosol) et les produits de traitement topique des plaies utilisés à la ferme ne contiennent pas de substances prohibées.
- L'encre de tatouage et les marqueurs indélébiles pour le bétail utilisés à la ferme sont autorisés pour des animaux destinés à la consommation.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE – Sans objet

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 60 jours

- Les marqueurs indélébiles pour le bétail (crayons et aérosol) et les produits de traitement topique des plaies utilisés à la ferme contiennent des substances prohibées.
- L'encre de tatouage et les marqueurs indélébiles pour le bétail utilisés à la ferme ne sont pas autorisés pour des animaux destinés à la consommation.
- Des agrafes chirurgicales sont utilisées à la ferme.



## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- Si les marqueurs pour le bétail (crayons et aérosol), les produits de traitement topique des plaies, l'encre de tatouage et les marqueurs ne sont pas approuvés pour les animaux destinés à l'alimentation ou s'ils contiennent des substances interdites, les membres du personnel responsables doivent immédiatement cesser leur utilisation et les éliminer selon les instructions du fabricant.
- Si des agrafes chirurgicales sont utilisées à la ferme, les membres du personnel responsables doivent immédiatement cesser leur utilisation et les éliminer.

Complétez le Registre d'incidents (R-2) et le Registre de surveillance (R-4).

NOTES

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes, starting below the 'NOTES' header and extending to the bottom of the page.



## MODULE 4

# ALIMENTATION ET EAU





## DANS CE MODULE

- 4.1 Qualité de l'eau
- 4.2 Eau médicamenteuse
- 4.3 Qualité des aliments et entreposage
- 4.4 Moulange à la ferme
- 4.5 Distribution des aliments

## Partie 4.1

# Qualité de l'eau

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
-	Rapport d'analyse de l'eau	Obligatoire
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
	<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-3	Prélèvement des échantillons d'eau	-

## PARTIE 4.1

### QUALITÉ DE L'EAU

#### EXIGENCES

1. Les fermes dont l'approvisionnement d'eau ne provient pas d'une municipalité doivent, chaque année, faire une analyse :
  - a. Du taux de nitrates, qui ne doit pas dépasser 300 mg/l.OU
  - b. Du taux de coliformes totaux, qui ne doit pas dépasser 10 Unité formatrice de colonie (UFC)/100 ml.

Si les taux de nitrates ou de coliformes totaux dépassent les limites indiquées ci-dessus, un plan d'action doit être mis en place afin de minimiser le risque.
2. Le rapport d'analyse de l'eau doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Le nom de la ferme, le numéro NIS ou une description officielle du terrain.
  - b. Les résultats d'analyse.
  - c. La date/l'année.
3. Les désinfectants et les additifs utilisés pour le traitement de l'eau doivent être approuvés pour l'utilisation auprès des animaux destinés à l'alimentation.

#### JUSTIFICATION

- a. La qualité de l'eau est essentielle pour la salubrité des aliments et la santé et le bien-être des animaux.
- b. L'eau peut contenir de nombreux microorganismes, notamment des bactéries et des virus.
- c. Parmi les contaminants bactériens, *Salmonella*, *Leptospira*, et *Escherichia coli* sont ceux rencontrés le plus souvent.
- d. Un taux élevé de coliformes totaux dans l'eau peut indiquer un risque accru d'infection par les salmonelles dans un troupeau.
- e. En raison de la toxicité des nitrates, une eau dont le taux de nitrates est supérieur à 300 mg/l peut réduire le gain de poids quotidien des porcs en croissance.
- f. Des analyses de l'eau peuvent aider à déterminer si un problème survient. Elles peuvent aussi confirmer si l'eau donnée aux porcs est potable.

---

#### ORIENTATION

##### 1. Généralités

- a. La présence de nitrates dans l'eau peut signaler une contamination bactérienne. Si le taux de nitrates de l'eau est élevé, vous devriez soumettre un échantillon de l'eau pour une analyse bactérienne.
- b. Le prélèvement de l'échantillon d'eau devrait être fait au point d'accès le plus près dans le bâtiment, ou au point de sortie du système de traitement de l'eau de la ferme, le cas échéant.
- c. Il est recommandé également d'analyser la qualité de l'eau là où les porcs s'abreuvent pour évaluer la propreté des lignes d'eau.
- d. Des moyens devraient être pris pour prévenir la contamination de l'eau entrant dans la porcherie par des matières fécales et des produits chimiques agricoles.
- e. Le système de drainage d'une ferme devrait prévenir la contamination de l'eau entrant dans la porcherie par les eaux usées.

- f. Il est recommandé d'utiliser un système de traitement de l'eau (chloration ou autre) lorsque de l'eau de surface est fournie aux porcs.
- g. Il est recommandé de nettoyer régulièrement les lignes d'eau, en particulier avant l'administration d'un vaccin soluble dans l'eau. Le nettoyage des lignes d'eau sert aussi à contrôler la présence de biofilm et l'accumulation de minéraux.
- h. Pour de plus amples renseignements sur les échantillons d'eau, consultez la fiche de renseignements F-3 Prélèvement des échantillons d'eau.

## 2. Risques microbiologiques

- a. Coliformes totaux : Ces microorganismes se retrouvent dans la végétation, les fèces d'animaux, dans les égouts et dans le sol. Le décompte des bactéries permet de déterminer la contamination microbiologique de l'eau.
- b. Coliformes fécaux : Sous-groupe des coliformes totaux, les coliformes fécaux se retrouvent dans l'intestin des animaux à sang chaud. Le type le plus commun est *E. coli*, et constitue le meilleur indicateur de contamination fécale.
  - i. La présence de coliformes fécaux augmente le risque de gastro-entérite d'origine hydrique (inflammation des intestins).
  - ii. Un taux de coliformes fécaux de 1 UFC/100 ml ou plus peut être la source de diarrhée chez les porcelets.
  - iii. Il est recommandé que le taux de coliformes fécaux soit maintenu à <1 UFC/100 ml.
  - iv. Il est recommandé de choisir un laboratoire reconnu pour effectuer les analyses de coliformes fécaux et d'*E. coli*.
  - v. Si les résultats de l'analyse sont positifs, il est recommandé de faire une deuxième analyse pour confirmer le résultat.
- c. La chloration de l'eau réduit efficacement le taux de coliformes.

## 3. Risques chimiques

- a. Le taux de matières dissoutes totales (MDT) est l'un des principaux indicateurs de la qualité et de la dureté de l'eau.
  - i. Une eau contenant un taux de MDT de moins de 1 000 mg/l est optimale pour tous les porcs.
  - ii. Une eau contenant un taux de MDT de moins de 3 000 mg/l est considérée comme satisfaisante.
  - iii. Une eau contenant un taux de MDT de plus de 7 000 mg/l peut entraîner un refus de s'abreuver et des problèmes de santé sérieux (p. ex., diarrhée, déshydratation).
  - iv. Une eau contenant un taux de MDT supérieur à 10 000 mg/l est impropre à la consommation animale.
  - v. Le taux de MDT sert aussi d'indicateur de la dureté de l'eau. L'eau dure peut entraîner la précipitation ou l'inactivation des médicaments fournis par le médicamenteur et aussi compromettre l'efficacité des produits de nettoyage et de désinfection.

## 4. Niveau du pH

- a. Un faible pH :
  - i. Réduit la survie des agents pathogènes.
  - ii. Active les enzymes digestives (transforme le pepsinogène en pepsine).
- b. L'acidification de l'eau dans l'élevage porcin contribue à :
  - i. Améliorer la digestion.
  - ii. Soutenir la diversité et l'équilibre microbien.
  - iii. Soutenir la santé et l'intégrité de l'intestin.

## 5. Lorsqu'une contamination survient :

- a. Si les résultats de l'analyse sont positifs, il est recommandé de faire une deuxième analyse pour confirmer le résultat.
- b. Consultez un expert qui pourra vous aider à déterminer la source de contamination.
- c. Éliminez la cause réelle du problème.
- d. Effectuez des analyses de la qualité de l'eau pour confirmer l'efficacité des mesures correctives, au besoin.
- e. Mettez un plan d'action en place pour prévenir la contamination de l'eau dans l'avenir.

## QUESTIONNAIRE D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
	<p>Si l'approvisionnement en eau de la ferme <b>provient</b> d'une municipalité, sélectionnez « Conforme ».</p> <p>Si l'approvisionnement en eau de la ferme <b>ne provient pas</b> d'une municipalité, sélectionnez « S.O. » et compétez les questions Q4.1.2 et Q4.1.3.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.1.1	<p>Vérifiez qu'une analyse de l'eau a été effectuée au cours des 12 derniers mois et que le rapport d'analyse de l'eau contient tous les éléments exigés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Le nom de la ferme, le numéro d'identification du site (NIS) ou une description officielle du terrain.</li> <li>Les résultats d'analyse.</li> <li>La date (mois, jour, année).</li> </ol> <p>La source d'eau principale doit être testée.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <p>➤ Résultats du laboratoire</p>			
	<p><b>Si l'approvisionnement en eau de la ferme ne provient pas d'une municipalité, est-ce qu'une analyse de l'eau pour tous les éléments exigés a été réalisée au cours des 12 derniers mois?</b></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.1.2	<p>Vérifiez si une des analyses de l'eau ci-dessous a été effectuée, et si elle a donné les résultats suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Taux de nitrates</b> – Vérifiez que le taux est de 300 mg/l (300 ppm) ou moins. Si le résultat de l'analyse dépasse cette limite, vérifiez si un plan d'action écrit a été mis en place. Ce plan d'action devrait (au moins) inclure : <ol style="list-style-type: none"> <li>L'identification de la source de contamination.</li> <li>L'utilisation d'un traitement d'eau approprié (p. ex., la chloration).</li> <li>Une deuxième analyse du taux de nitrates ou une analyse des coliformes fécaux.</li> <li>Une analyse des coliformes totaux.</li> </ol> </li> </ol> <p><b>OU</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Taux de coliformes totaux</b> – Vérifiez que le taux se situe à 10≈UFC/100 ml ou moins. Si le résultat de l'analyse dépasse cette limite, vérifiez si un plan d'action écrit a été mis en place. Ce plan d'action devrait (au moins) inclure : <ol style="list-style-type: none"> <li>L'identification de la source de contamination.</li> <li>L'utilisation d'un traitement d'eau approprié (p. ex., la chloration).</li> <li>Une deuxième analyse des coliformes totaux.</li> </ol> </li> </ol> <p>Si un plan d'action doit être élaboré, consultez le vétérinaire du troupeau ou un spécialiste du traitement de l'eau.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <p>➤ Résultats du laboratoire</p> <p>➤ Les actions correctives ou les mesures sont en place, le cas échéant</p>			

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q4.1.2	<p>a. Est-ce que les résultats de l'analyse de l'eau sur les taux de nitrates se situent à 300 mg/l (300 ppm) ou moins ou, si les résultats sont supérieurs à cette limite, est-ce qu'un plan d'action a été mis en place?</p> <p>b. Est-ce que les résultats de l'analyse de l'eau pour les coliformes totaux se situent à 10 UFC/100 ml ou moins ou, si les résultats sont supérieurs à cette limite, est-ce qu'un plan d'action a été mis en place?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.1.3	Vérifiez si les produits de traitement de l'eau, tels les désinfectants ou les additifs, ont été approuvés pour les animaux destinés à l'alimentation. Vérifiez la fiche de sécurité des matières dangereuses pour le confirmer.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Examen de la fiche de sécurité des matières dangereuses			
	Si des désinfectants ou des additifs sont utilisés dans le traitement de l'eau sont-ils approuvés pour utilisation auprès des animaux destinés à l'alimentation?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

UFC = unités formatrices de colonies; S.O. = sans objet; PPM = parties par million.



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- > Le site s'approvisionne en eau municipale.
- > Une analyse de l'eau a été effectuée au cours des 12 derniers mois.
- > Les résultats de l'analyse de l'eau rencontrent tous les éléments exigés du programme PorcSALUBRITÉ.
- > Les résultats de l'analyse de l'eau démontrent :
  - » Un taux de nitrates supérieur à 300 mg/l OU
  - » Un taux de coliformes totaux à ou supérieur à 10 UFC/100 ml MAIS un plan d'actions correctives approprié a été mis en place.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 12 mois

- > démontrent un taux de nitrates supérieur à 300 mg/l OU un taux de coliformes totaux supérieur à 10 CFU/100 ml mais aucun plan d'actions correctives n'a été mis en place.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 60 jours

- > Le site ne s'approvisionne pas en eau municipale et aucune analyse d'eau n'a été effectuée au cours des 12 derniers mois.
- > Les désinfectants ou les additifs utilisés pour le traitement de l'eau ne sont pas approuvés pour l'utilisation auprès des animaux destinés à l'alimentation..



## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- › Si le résultat de votre analyse dépasse le niveau acceptable, les membres du personnel responsables doivent élaborer un plan d'action avec le vétérinaire du troupeau ou le spécialiste du traitement de l'eau, tel que décrit dans l'interprétation de la question 4.1.2 a. ou b. Les résultats de laboratoire doivent être conservés dans les dossiers.
- › Si l'on observe à la ferme l'utilisation de désinfectants ou d'additifs qui ne sont pas approuvés, les membres du personnel responsables doivent cesser l'utilisation du produit et l'éliminer selon les instructions du fabricant.

Complétez le Registre d'incidents (R-2) et le Registre de surveillance (R-4).



## Partie 4.2

# Eau médicamenteuse

## RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ Identifiant	Nom	Importance
Introduction	Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins	–
<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>		
4.2	Eau médicamenteuse	Obligatoire
<b>REGISTRES</b>		
R-1	Registre de vérification	
R-4	Registre de surveillance	
R-B	Registre de formation	
R-P	Régime pharmacothérapeutique	Obligatoire
R-T	Registre des traitements	
R-X	Registre de calibration	
R-2	Registre d'incidents	
R-3	Demande d'action corrective Ordonnances du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique	Obligatoire, le cas échéant
R-U	Liste des contacts d'urgence	Fortement recommandé
<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>		
F-4	Calibration du médicamenteur	–

## PARTIE 4.2

### EAU MÉDICAMENTEUSE



**CETTE PARTIE S'APPLIQUE SEULEMENT AUX SITES QUI SE SERVENT D'EAU MÉDICAMENTEUSE DEPUIS LA DERNIÈRE VALIDATION**

#### EXIGENCES

1. Tout médicament ou vaccin administré dans l'eau d'abreuvement doit être inscrit dans le Registre des traitements (R-T). Le Registre des traitements (R-T) doit comprendre :
  - a. La date du début du traitement.
  - b. La date de la fin du traitement.
  - c. Les numéros d'identification du porc, du parc, de la chambre.
  - d. Le nombre d'animaux traités.
  - e. Le poids des animaux traités.
  - f. Le nom du produit.
  - g. Le dosage (hautement recommandé).
  - h. La quantité administrée.
  - i. La période de retrait (jours).
  - j. La date d'expédition permise.
  - k. La présence d'un fragment d'aiguille.
  - l. Les initiales de la personne responsable.
2. Tout médicament ou vaccin administré dans l'eau d'abreuvement doit être inscrit dans le Régime pharmacothérapeutique (R-P). Ce registre doit comprendre :
  - a. Une liste de tous les médicaments et vaccins administrés par injection, par voie orale, par voie topique ou dans l'eau d'abreuvement au cours des 12 derniers mois.
  - b. Le nom des produits.
  - c. Le numéro d'identification d'une drogue (DIN), le numéro de l'ACIA pour les vaccins autogènes (à moins d'avoir une ordonnance).
  - d. Une indication si les ordonnances sont disponibles et à jour.
  - e. Le motif de l'usage du produit.
  - f. Le dosage.
  - g. La voie d'administration.
  - h. Les mises en garde et les avertissements.
  - i. Lieu d'entreposages.
  - j. La période de retrait du médicament (jours).
3. La POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) doit comprendre :
  - a. Le protocole.
  - b. Les mesures en cas de déviation (décrire ce qui doit être fait si un problème survient).
  - c. Les mesures de vérification.
4. La POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) doit être mise en œuvre adéquatement.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) et des registres mentionnés ci-dessus-vous sont proposés.*

## JUSTIFICATION

- a. Il est primordial de traiter les porcs ciblés avec le bon médicament, et ce, au bon dosage et au bon moment.
  - b. Le fait de suivre la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) aide à assurer que les porcs à destination des abattoirs satisfont aux périodes de retrait exigées.
  - c. Il est essentiel de suivre les directives du fabricant ou l'ordonnance d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique lorsque de l'eau médicamenteuse est administrée.
  - d. Il est essentiel que la calibration du médicamenteur soit réalisée régulièrement par des employés bien formés pour s'assurer de la distribution du bon dosage de médicament.
  - e. Le fait de bien identifier les porcs traités aide à réduire le risque que les produits du porc contiennent des résidus de médicaments.
  - f. Le Régime pharmacothérapeutique (R-P) et le Registre des traitements (R-T) servent à démontrer que l'éleveur administre les médicaments et les vaccins selon le dosage approuvé et respecte la Politique d'utilisation des médicaments du programme PorcSALUBRITÉ à la ferme.
- 

## ORIENTATION

- a. Il est recommandé d'identifier les porcs selon le parc ou le groupe dans lequel ils se trouvent.
- b. Bien lire le mode d'emploi du fabricant du médicamenteur pour vous assurer qu'il est configuré adéquatement.
- c. La calibration des médicamenteurs devrait :
  - i. Se faire selon les directives du fabricant ou celles du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
  - ii. Être documentée.
- d. Il y a une fiche de renseignements F-4 Calibration du médicamenteur dans la section portant sur les fiches de renseignements du manuel.
- e. Au besoin, utilisez un agent stabilisant ou une substance pouvant se lier au chlore pour vous assurer que les médicaments et les vaccins ne soient pas dénaturés par la solution mère ou l'eau.
- f. L'accumulation de matières organiques, d'agents pathogènes et le dépôt de minéraux peuvent contaminer les conduites d'eau. Il est recommandé que les conduites d'eau et les contenants (p. ex., les réservoirs) qui servent à mélanger la solution mère soient nettoyés avant d'administrer des vaccins ou d'autres médicaments dans l'eau pour assurer l'efficacité du traitement.
- g. L'identification des valves et des conduites d'eau à l'aide d'un codage de couleur durable et visible permet de s'assurer que seuls les porcs ciblés reçoivent le médicament.
- h. La solution devrait être mélangée continuellement pour éviter que des précipités se forment.
- i. Il est recommandé d'utiliser un compteur d'eau pour mesurer le volume d'eau utilisée.
- j. La consommation d'eau peut s'accroître de 15 % à 50 % lorsque la température du bâtiment dépasse la limite supérieure de la température idéale au confort des porcs.
- k. Le tableau 1 à la page suivante donne un aperçu de la consommation d'eau caractéristique selon le type de porc.

**Tableau 1 : La consommation d'eau des porcs**

Type	Fourchette de poids (kg)	Étendue du besoin d'eau (l/jour) <sup>1</sup>	Consommation moyenne d'eau (l/jour) <sup>2</sup>
Porcelets sevrés	7 à 22	1,0 à 3,2	2,0
Porcs d'engraissement	23 à 36	3,2 à 4,5	4,5
	36 à 70	4,5 à 7,3	4,5
	70 à 110	7,3 à 10	9
Verrats ou truies gestantes		13,6 à 17,2	15
Truies allaitantes <sup>3</sup>	–	18,1 à 22,7	20

<sup>1</sup> Basé sur l'environnement et la gestion des animaux.

<sup>2</sup> Consommation quotidienne caractéristique sur une période d'un an dans des conditions agricoles normales en Ontario.

<sup>3</sup> Comprend les porcelets sous la mère.

Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO), fiche de renseignements, 2015.

## **?** QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q4.2.1	Est-ce que des médicaments administrés dans l'eau d'abreuvement sont utilisés à la ferme? (Si non, passez à la Partie 4.3)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.2.2	Vérifiez que les médicaments et les vaccins administrés par l'eau d'abreuvement sont inscrits au Registre des traitements (R-T).	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-T: Registre des traitements > R-P: Régime pharmacothérapeutique > Ordonnance du vétérinaire				
	Est-ce que les médicaments et les vaccins administrés par l'eau d'abreuvement sont inscrits au Registre des traitements (R-T)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.2.3	Vérifiez que les médicaments et les vaccins administrés par l'eau d'abreuvement sont inscrits au Régime pharmacothérapeutique (R-P).	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-T: Registre des traitements > R-P: Régime pharmacothérapeutique > Ordonnance du vétérinaire				
	Est-ce que les médicaments et les vaccins administrés par l'eau d'abreuvement sont inscrits au Régime pharmacothérapeutique (R-P)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q4.2.4	Vérifiez que la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) comprend tous les éléments exigés : a. Le protocole. b. Les mesures en cas de déviation décrivant ce qui doit être fait si un problème survient. c. Les mesures de vérification (à compléter chaque année). Tous les éléments exigés sont listés sur la POS 4.2 Eau médicamenteuse.	<b>Validations complète et partielle :</b> > POS 4.2: Eau médicamenteuse				
	Est-ce que la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) comprend les éléments suivants :					
	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviation qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q4.2.5	Vérifiez que la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) est mise en œuvre adéquatement en : a. Comparant le Registre des traitements (R-T) avec les ordonnances au dossier. b. Comparant le Registre des traitements (R-T) avec le Régime pharmacothérapeutique (R-P).	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-B: Registre de formation > R-P: Régime pharmacothérapeutique > R-T: Registre des traitements > R-1: Registre de vérification > R-2: Registre d'incidents > R-3: Demande d'action corrective > Ordonnance du vétérinaire > Observations (validation complète seulement) > Entrevues				
	Est-ce que la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- › La POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) est complète et mise en œuvre adéquatement.
- › Tous les registres sont complets et à jour.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 60 jours

- › Certains éléments ne sont pas écrits ou manquent à la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) et aux registres.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 30 jours

- › La POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) n'est pas disponible.
- › Les registres ne sont pas disponibles.
- › Il existe des preuves que certaines déviations n'ont pas été corrigées (p. ex., l'administration d'un traitement au mauvais groupe de porcs et aucune action corrective n'a été mise en œuvre.)
- › Certains éléments de la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) ne sont pas mis en œuvre (p. ex., est-ce que le médicamenteur a été calibré?).

### NON-CONFORMITÉ CRITIQUE Échéancier : 24 heures

- › L'abattoir a détecté des résidus de médicaments dans la viande sans avoir reçu de préavis du gestionnaire du site.
- › L'abattoir a avisé le coordonnateur provincial PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE de la présence de résidus de médicaments.



## POS 4.2 EAU MÉDICAMENTEUSE



### POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'ils administrent un traitement d'eau médicamenteuse.		S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer le protocole sont convenablement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Effectuer la vidange des conduites d'eau, du médicamenteur et du contenant destiné à la solution mère avant de procéder au traitement.	<input type="checkbox"/>	
3	S'assurer que le médicamenteur est calibré au moins une fois par année ou conformément aux instructions du fabricant.. <i>Identifier la méthode utilisée pour calibrer le médicamenteur pour s'assurer que la distribution de la solution mère se fasse dans les bonnes proportions :</i> _____	<input type="checkbox"/>	
4	S'assurer que le dosage de la solution mère (concentration) est conforme à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique ou aux directives du fabricant, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	
5	S'assurer que seuls les porcs ciblés reçoivent le traitement du médicamenteur. a. Bien identifier les conduites d'eau. b. Effectuer une inspection visuelle des valves avant la distribution de l'eau médicamenteuse pour s'assurer que seuls les porcs ciblés reçoivent le traitement. c. <i>Autres :</i> _____	<input type="checkbox"/>	
6	S'assurer que les porcs ciblés sont identifiés, traités et isolés (p. ex., dans des parcs ou des chambres à part).	<input type="checkbox"/>	
7	Effectuer une inspection visuelle de la solution mère pour s'assurer que le médicament s'est dissout adéquatement (p. ex., il n'y a pas de dépôts visibles dans la solution).	<input type="checkbox"/>	
8	Effectuer une inspection visuelle de la quantité d'eau médicamenteuse utilisée sur une période donnée.	<input type="checkbox"/>	
9	Inscrire le traitement dans le Registre des traitements (R-T).	<input type="checkbox"/>	
10	<i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	Identifier les animaux qui sont touchés, les isoler et les garder à la ferme jusqu'à la fin de la période de retrait, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Aviser les parties concernées (telles que l'agence de commercialisation, les abattoirs [selon leurs exigences], le gestionnaire du site, d'autres acheteurs) et consulter le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour déterminer la période de retrait appropriée.	<input type="checkbox"/>	
3	Vider les conduites d'eau et les rincer à l'eau claire.	<input type="checkbox"/>	
<b>Il faut prendre au moins une des actions suivantes :</b>			
4	a. Rediriger le traitement d'eau médicamenteuse au bon endroit.	<input type="checkbox"/>	
	b. Ajuster le dosage en fonction de la déviation notée.	<input type="checkbox"/>	
	c. Faire enquête sur l'usage inattendu de la solution mère, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	
5	Documenter l'erreur en complétant le Registre d'incidents (R-2) et préciser le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	
6	<i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

## DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

## MESURES DE VÉRIFICATION

La personne responsable doit effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Toute personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier les registres des traitements au moins une fois par année pour s'assurer que les documents sont complets et dûment signés, et que les dosages sont corrects.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Vérifier que le médicamenteur est calibré au moins une fois par année.	<input type="checkbox"/>	
3	Réviser les protocoles sur les traitements d'eau médicamenteuse au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a un changement dans l'équipement de manutention de l'eau ou au niveau de la gestion.	<input type="checkbox"/>	
4	Observer le travail de la personne responsable de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
5	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
<b>R-B</b>	Registre de formation	Obligatoire
<b>R-P</b>	Régime pharmacothérapeutique	
<b>R-T</b>	Registre des traitements	
<b>R-X</b>	Registre de calibration	
<b>R-1</b>	Registre de vérification	
<b>R-2</b>	Registre d'incidents, le cas échéant	
<b>R-3</b>	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
<b>R-4</b>	Registre de surveillance	
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	Fortement recommandé
<b>R-U</b>	Liste de contacts d'urgence	



## Partie 4.3

# Qualité des aliments et entreposage

---

### RENOVI DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
R-L	Plan de la ferme	Fortement recommandé

## PARTIE 4.3

# QUALITÉ DES ALIMENTS ET ENTREPOSAGE

### EXIGENCES

1. Les zones de la ferme utilisées pour entreposer les aliments et les ingrédients et pour préparer les mélanges doivent être :
  - a. Propres et entretenues de manière adéquate.
  - b. Gardées au sec.
  - c. Exemptes de contamination importante d'excréments d'oiseaux et d'animaux (matières organiques)
  - d. Exemptes de contamination chimique (ex. : pesticides, produits de nettoyage et de désinfection, huile, engrais).
  - e. Exemptes de matières étrangères (dangers physiques (ex. métal, vis, etc.))
2. Les silos de moulée et d'ingrédients alimentaires, les conduites de distribution et les systèmes de transfert l'aliments doivent tous être clairement identifiés.

### JUSTIFICATION

- a. Les moulées et les ingrédients alimentaires entreposés inadéquatement risquent d'être contaminés par les excréments d'oiseaux et d'animaux, ce qui peut rendre possible l'introduction de microorganismes pathogènes ou servir de substrat pour la prolifération de moisissures et d'autres champignons.
- b. L'identification des conduites de distribution et des silos diminue le risque d'erreurs lors de la fabrication ou de la distribution de moulée ou d'ingrédients alimentaires.
- c. Les produits chimiques agricoles, s'ils ne sont pas entreposés adéquatement, pourraient contaminer les moulées et les ingrédients alimentaires, ce qui pourrait être néfaste pour les porcs et/ou représenter un risque pour la salubrité des aliments.
- d. Les oiseaux, les rongeurs et les animaux domestiques (ex. : chats et chiens) peuvent transmettre les agents pathogènes suivants :
  - i. Entérobactérie (ex. : *les salmonelles*) responsable des gastro-entérites, et
  - ii. Parasites (ex. : *Toxoplasma gondii*, responsable de la toxoplasmose).

(Consultez les modules portant sur la gestion de la vermine et la gestion des animaux domestiques pour de plus amples renseignements)

---

### ORIENTATION

- a. Les produits chimiques devraient être utilisés et entreposés selon le mode d'emploi du fabricant et tenus complètement à l'écart des zones de manipulation de la moulée et de l'eau.
- b. Il est indispensable de tenir tous les types de contaminants chimiques à l'écart des porcs pour éviter que ceux-ci en ingèrent et, par conséquent, contaminent la viande de porc.
- c. Un diagramme indiquant clairement le lieu des bâtiments, des conteneurs d'aliments et des silos Plan de la ferme (R-L) devrait être donné aux fournisseurs.
- d. Un entreposage inadéquat ou une mauvaise manipulation des aliments peut les contaminer, ou encore les exposer à une contamination croisée avec des résidus de médicaments, des produits chimiques, des pathogènes, des mycotoxines et des fèces d'animaux. Il est important de recouvrir les silos et les chariots pour réduire l'accès par les oiseaux et les rongeurs.

## QUESTIONNAIRE D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
	<p>Vérifiez que les zones qui servent à l'entreposage d'aliments et d'ingrédients alimentaires et à la fabrication d'aliments sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Propres et entretenues adéquatement.</li> <li>Gardées au sec.</li> <li>Exemptes de contamination importante d'excréments d'oiseaux et d'animaux (matières organiques).</li> <li>Exemptes de contamination chimique (ex. : pesticides, produits de nettoyage et de désinfection, huile, engrais).</li> <li>Exemptes de matières étrangères (dangers physiques (ex. métal, vis, etc.)).</li> </ol>	<p><b>Validation complète :</b></p> <p>➤ Observations</p>			
Q4.3.1	<p>Est-ce que les zones de la ferme qui servent à l'entreposage d'aliments et d'ingrédients alimentaires et à la fabrication d'aliments sont :</p>				
	a. Propres et entretenues adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Gardées au sec?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	c. Exemptes de contamination importante d'excréments d'oiseaux et d'animaux (matières organiques)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	d. Exemptes de contamination chimique (ex. : pesticides, produits de nettoyage et de désinfection, huile, engrais)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	e. Exemptes de matières étrangères (dangers physiques (ex. métal, vis, etc.))?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<p>Vérifiez que toutes les composantes suivantes sont clairement identifiées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Les conteneurs et les silos de moulée et d'ingrédients alimentaires.</li> <li>Les conduites de distribution et de transfert des aliments.</li> <li>Les autres composantes du système de distribution et de transfert des aliments (ex. : interrupteurs, chariots, seaux).</li> </ol>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <p>➤ Observations</p> <p>➤ Entrevues</p>			
Q4.3.2	<p>Est-ce que toutes les composantes suivantes sont clairement identifiées :</p>				
	a. Les conteneurs et les silos de moulée et d'ingrédients alimentaires?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les conduites de distribution et de transfert des aliments?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Les autres composantes du système de distribution et de transfert des aliments (interrupteurs, chariots, seaux)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- Les zones qui servent à l'entreposage d'aliments et d'ingrédients alimentaires et à la fabrication d'aliments sont conformes aux exigences.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE – Sans objet

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 60 jours

- Les zones qui servent à l'entreposage d'aliments et d'ingrédients alimentaires et à la fabrication d'aliments ne sont pas propres et ne sont pas entretenues de façon adéquate.
- Les zones qui servent à l'entreposage d'aliments et d'ingrédients alimentaires et à la fabrication d'aliments ne sont pas gardées au sec.
- Les zones qui servent à l'entreposage d'aliments et d'ingrédients alimentaires et à la fabrication d'aliments sont significativement contaminées par des fèces d'animaux et d'oiseaux.
- Les zones qui servent à l'entreposage d'aliments et d'ingrédients alimentaires et à la fabrication d'aliments servent aussi à l'entreposage de produits chimiques.
- Les zones qui servent à l'entreposage d'aliments et d'ingrédients alimentaires et à la fabrication d'aliments ne sont pas exemptes de matières étrangères.
- Les conteneurs et les silos de moulée et d'ingrédients alimentaires, les conduites de distribution et de transfert de moulée, et les autres composantes du système de distribution et de transfert des aliments ne sont pas clairement identifiés.



## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- Si les zones de la ferme utilisées pour entreposer les aliments et les ingrédients alimentaires et à la fabrication d'aliments ne sont pas gardées propres et exemptes de contaminants, les membres du personnel responsables doivent veiller à ce que ces zones soient maintenues propres, sèches et exemptes de contamination importante d'excréments d'oiseaux et d'animaux, de contamination chimique et de matières étrangères.
- Si les conteneurs et les silos de moulée et les conduites de distribution ne sont pas clairement identifiés, les membres du personnel responsables doivent s'assurer que tous les systèmes d'entreposage, de distribution et de transfert des aliments soient clairement identifiés.

Complétez le Registre d'incidents (R-2) et le Registre de surveillance (R-4).

## Partie 4.4

# Moulange à la ferme

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
Introduction	Politique sur l'utilisation des médicaments et des vaccins	
 <b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>		
4.4	Séquençage, mélange et distribution des aliments	Obligatoire
 <b>REGISTRES</b>		
R-1	Registre de vérification	
R-4	Registre de surveillance	
R-B	Registre de formation	
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	Obligatoire
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-X	Registre de calibration	
R-2	Registre d'incidents	
R-3	Demande d'action corrective Ordonnances du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique	Obligatoire, le cas échéant
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé

## PARTIE 4.4

### MOULANGE À LA FERME



**CETTE SECTION EST POUR LES SITES AYANT UNE MOULANGE À LA FERME UTILISANT DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX, Y COMPRIS LES SYSTÈMES D'ALIMENTATION LIQUIDE À LA FERME.**

#### EXIGENCES

1. Tous les aliments médicamenteux (y compris les aliments pour d'autres espèces animales) et séquencés à la ferme doivent être notés au Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) et doivent comprendre :
  - a. La date.
  - b. Le nom ou le numéro de la ration.
  - c. Une indication s'il s'agit d'une ration médicamentée ou non.
  - d. Une indication s'il s'agit d'une ration servant à purger ou non.
  - e. La quantité produite.
  - f. La destination.
  - g. Les initiales de la personne responsable.
2. La POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) doit être suivie et celle-ci doit comprendre tous les éléments suivants :
  - a. Le protocole.
  - b. Les mesures en cas de déviation (ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient).
  - c. Les mesures de vérification.
3. La POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) pour les rations mélangées à la ferme doit être mise en œuvre adéquatement.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) et des registres mentionnés ci-dessus-vous sont proposés.*

#### JUSTIFICATION

- a. Il importe de respecter les mesures pour s'assurer que les aliments médicamenteux, qu'ils aient ou non une période de retrait, soient mélangés et donnés seulement aux porcs ciblés afin d'éviter le risque que des porcs mis en marché contiennent des résidus de médicaments.
- b. Les silos qui contiennent des aliments médicamenteux exigeant une période de retrait sont vidés avant d'être remplis avec des aliments non médicamenteux pour alimenter les porcs destinés à l'abattoir afin de s'assurer que les périodes de retrait sont respectées, et ainsi réduire le risque de contamination croisée.
- c. Le Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) ainsi que le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) servent à démontrer que l'éleveur administre les aliments médicamenteux selon le dosage approuvé et respecte la Politique d'utilisation des médicaments du programme PorcSALUBRITÉ à la ferme.

---

## ORIENTATION

- a. Pour remplir le Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) :
  - i. Documentez toute modification de formulations d'aliments, de séquençage ou autre modification au protocole en inscrivant la date et la description des modifications ainsi que le nom de la personne qui a vérifié et autorisé ces modifications.
  - ii. Si vous répétez la même procédure tous les jours, une inscription au calendrier démontrant que vous avez mélangé des aliments conformément au protocole écrit est adéquate.
  - iii. Lorsque vous modifiez la formulation ou la séquence, il faut inscrire la façon dont le protocole a été modifié, même si cette modification ne survient qu'une seule journée.
- b. Il est recommandé aux éleveurs de choisir des fournisseurs d'aliments qui observent un programme de contrôle d'assurance de la qualité certifié HACCP ou ISO destiné aux aliments et aux ingrédients pour animaux. Un tel programme permet de contrôler les sources de contamination tels les résidus de médicaments, les produits chimiques, les agents pathogènes, les mycotoxines et les fèces d'animaux. De plus, les employés des meuneries et les camionneurs reçoivent une formation portant sur comment prévenir la contamination croisée.
- c. Dans le but d'éviter la contamination croisée entre des aliments non médicamenteux et des aliments médicamenteux, il est recommandé de mettre en place les pratiques suivantes:
  - i. Vider la moulange et les conduites à air forcé ou à vis de tout résidu d'aliment médicamenteux.
  - ii. Documenter le moment où les silos et les sections d'entrée sont vidés.
  - iii. Tenir un Registre de séquençage pour les camions de livraison transportant des aliments fabriqués sur la ferme.
  - iv. Considérer le fait que l'électricité statique peut faire coller les médicaments aux parois intérieures de la moulange.
  - v. Considérer le fait que la préparation de rations destinées à d'autres espèces animales peut aussi être la cause d'une contamination croisée.
- d. Il est recommandé d'identifier les raisons pour lesquelles l'utilisation de médicaments pour l'alimentation animale est nécessaire. Les aliments médicamenteux ne devraient être utilisés que sur recommandation d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique. Chaque médicament utilisé à la ferme devrait être identifié, de même que la raison de son utilisation. Un médicament n'ayant aucune période de retrait est toujours considéré comme un médicament.
- e. Un aliment de finition ne devrait pas suivre un aliment médicamenteux, il est exigé de d'abord purger la moulange.
- f. Peu importe si les aliments sont livrés à la ferme ou préparés sur place, une inspection visuelle devrait être faite afin de s'assurer que les rations appropriées sont acheminées aux bonnes unités de production et aux bons silos.
- g. Il est recommandé de faire une analyse périodique des aliments pour déterminer s'ils contiennent des résidus de médicaments et ainsi s'assurer que la quantité appropriée de médicaments est administrée. La taille des échantillons conservés, le cas échéant, devrait être entre 0,5 et 1 kg. Ils doivent être conservés au moins six mois dans des contenants hermétiques à l'épreuve des rongeurs et des oiseaux. L'analyse des aliments peut se faire à une meunerie commerciale.
- h. Il est recommandé de s'assurer que les silos soient vidés avant d'être remplis avec de nouveaux aliments. Documentez le moment où les silos sont vidés.
- i. Il est recommandé de concilier l'inventaire des aliments médicamenteux avec l'utilisation prévue.
- j. Il est recommandé de remplir un Registre d'incidents (R-2) lorsque :
  - i. Un prémélange ou un aliment complet médicamenteux livré n'a pas le bon dosage.
  - ii. Le mauvais produit est livré.
- k. Lorsque vous achetez des aliments ou lorsque vous préparez vos propres mélanges, surtout des mélanges à base de grain, il se peut qu'ils contiennent des objets étrangers. Considérez l'utilisation d'un tamis ou d'un aimant pour les extraire.
- l. Consultez un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique ou un nutritionniste pour de plus amples renseignements sur la manière de gérer les mycotoxines dans les aliments.
- m. Les insecticides à base d'hydrocarbure chloré, tels que le toxaphène, le chlordane, l'aldrine et le lindane, persistent dans l'environnement pendant de longues périodes. Ils peuvent se concentrer dans les tissus adipeux, puis être transmis aux humains. Les lois restreignent dorénavant l'usage des hydrocarbures chlorés. Les éleveurs devraient exiger que tout aliment pour le bétail arrivant à la ferme ne contienne pas ces insecticides.

- n. Les moulées complètes médicamentées, les suppléments médicamenteux et les prémélanges médicamenteux réfèrent à des produits dans lesquels un fabricant d'aliments du bétail a ajouté un médicament à la moulée. Ces produits peuvent être vendus en vrac ou ensachés. Les prémélanges contiennent la concentration la plus élevée de médicaments et les moulées complètes contiennent la plus faible concentration.
- o. Avoir deux silos à parois lisses peut aider à s'assurer que le silo contenant des aliments médicamenteux est complètement vidé avant de le remplir d'aliments non médicamenteux.
- p. Il faut satisfaire les exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments lorsqu'on mélange des aliments médicamenteux à la ferme.

## **?** QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q4.4.1	Vérifiez que tous les mélanges et le séquençage d'aliments médicamenteux préparés à la ferme (y compris les aliments pour d'autres espèces animales) sont inscrits au Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S).	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-S : Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments > R-R : Registre des rations utilisées à la ferme > Ordonnance du vétérinaire				
	Est-ce que les mélanges et le séquençage d'aliments médicamenteux préparés à la ferme (y compris les aliments pour d'autres espèces animales) sont inscrits au Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.4.2	Vérifiez que la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) comporte tous les éléments exigés : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Le protocole.</li> <li>b. Les mesures en cas de déviations qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient.</li> <li>c. Les mesures de vérification</li> </ul> La liste de tous les éléments exigés se trouve dans la POS 4.4 Séquençage, mélange et distribution des aliments. La POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) n'est obligatoire que pour les sites où il y a une moulange à la ferme.	<b>Validations complète et partielle :</b> > POS 4.4 : Séquençage, mélange et distribution des aliments				
	Est-ce que la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) comprend les éléments suivants :					
	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviations qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q4.4.3	<p>Vérifiez que la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) préparés à la ferme est mise en œuvre adéquatement en :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Comparant le Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) avec le Registre de rations utilisées à la ferme (R-R), et les ordonnances.</li> <li>Vérifiant que le Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S), démontre que le séquençage des aliments médicamenteux est effectué adéquatement (purge).</li> <li>Comparant le Registre de rations utilisées à la ferme (R-R) et les bons de livraison d'aliments et en s'assurant que les rations ont été livrées aux silos appropriés, et distribuées aux porcs visés.</li> <li>Vérifiant toutes les ordonnances (le cas échéant) afin de s'assurer que la Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins du programme PorcSALUBRITÉ est respectée.</li> </ol>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› R-B : Registre de formation</li> <li>› R-R : Registre des rations utilisées à la ferme</li> <li>› R-S : Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (incluant la calibration)</li> <li>› R-X : Registre de calibration – moulange à la ferme</li> <li>› R-1 : Registre de vérification</li> <li>› R-2 : Registre d'incidents</li> <li>› R-3 : Demande d'action corrective</li> <li>› Bons de livraison des aliments</li> <li>› Ordonnance du vétérinaire</li> <li>› Résultats des tests de performance de la moulange</li> <li>› Observations (validation complète seulement)</li> <li>› Entrevues</li> </ul>				
	<p>Est-ce que la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) est mise en œuvre adéquatement?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- › La POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) est complète et mise en œuvre adéquatement.
- › Tous les registres sont complets et à jour.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 60 jours

- › Certains éléments ne sont pas écrits ou manquent à la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) et aux registres.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 30 jours

- › La POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) n'est pas disponible.
- › Les registres ne sont pas disponibles.
- › Il existe des preuves que certaines déviations n'ont pas été corrigées (p. ex., l'administration d'un traitement au mauvais groupe de porcs et aucune action corrective n'a été mise en œuvre.)
- › Certains éléments de la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) ne sont pas mis en œuvre. (p. ex., les tests de performance de la moulange ne sont pas complétés une fois tous les 3 ans.)

### NON-CONFORMITÉ CRITIQUE Échéancier : 24 heures

- › L'abattoir a détecté des résidus de médicaments dans la viande sans avoir reçu de préavis du gestionnaire du site.
- › L'abattoir a avisé le coordonnateur provincial PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE de la présence de résidus de médicaments.





## POS 4.4 SÉQUENÇAGE, MÉLANGE ET DISTRIBUTION DES ALIMENTS

★ POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE DE SÉQUENÇAGE ET DE MÉLANGE DES ALIMENTS

Cette section est pour les sites ayant une moulange à la ferme utilisant des aliments médicamenteux.

	Les personnes responsables doivent suivre le protocole ci-dessous chaque fois qu'il y a séquençage et mélange des aliments à la ferme.	S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	
2	S'assurer que le dosage est conforme aux directives du fabricant, des directives du Recueil des notices sur les substances médicamenteuses et/ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant. a. <i>Quelles méthodes sont utilisées pour s'assurer que le dosage utilisé dans la ration est convenable? (Consulter les exemples du segment « Orientation » à la partie 4.4.)</i> _____	<input type="checkbox"/>	
3	Calibrer l'équipement qui sert à la fabrication d'aliments à la ferme une fois par année et inscrire cette calibration dans le Registre de calibration (R-X) : a. <i>Décrire la méthode utilisée pour calibrer la moulange.</i> _____ ET Effectuer un test de performance de la moulange en analysant un échantillon d'aliments tous les trois ans et inscrire les résultats dans le Registre de calibration (R-X).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
4	Tenir le Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) : a. Enregistrer chaque lot d'aliments mélangés, y compris les aliments pour d'autres espèces animales. b. Enregistrer les lots qui servent à purger le système. c. <i>Décrire les méthodes de séquençage utilisées. S'assurer qu'aucune ration pour les porcs en finition n'est mélangée après un lot d'aliments médicamenteux, sans avoir nettoyé, rincé ou séquençé lorsque les aliments sont destinés à des animaux destinés à l'abattoir.</i> _____	<input type="checkbox"/>	
5	Mener une inspection visuelle régulière de l'équipement et des aliments mélangés (pour assurer l'uniformité des rations).	<input type="checkbox"/>	
6	<i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

## PROTOCOLE DE DISTRIBUTION DES ALIMENTS

Les personnes responsables doivent suivre le protocole ci-dessous chaque fois qu'il y a distribution des aliments à la ferme.		S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	<p><i>Décrire la méthode utilisée pour s'assurer que les silos qui contiennent des aliments médicamenteux exigeant une période de retrait sont vidés avant d'être remplis avec des aliments non médicamenteux pour alimenter les porcs destinés à l'abattoir (le début de la période de retrait pour pouvoir expédier à l'abattoir) :</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<input type="checkbox"/>	
3	<p><i>Décrire de quelle manière on doit s'assurer que les aliments sont distribués aux porcs ciblés seulement :</i></p> <p><i>(p. ex., aucun aliment médicamenteux n'est administré aux porcs en finition ou aux porcs destinés à l'abattage (en respectant les rations utilisées à la ferme et les registres de séquençage des aliments)).</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<input type="checkbox"/>	
4	<p><i>Autres bonnes pratiques de production :</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	Identifier les animaux qui sont touchés, les isoler et les garder à la ferme jusqu'à la fin de la période de retrait, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Aviser les parties concernées (telles que l'agence de commercialisation, les abattoirs [selon leurs exigences], le gestionnaire du site, d'autres acheteurs) et consulter le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour déterminer la période de retrait appropriée.	<input type="checkbox"/>	
3	Décrire comment éliminer les aliments contaminés : (Par exemple, appliquer la période de retrait appropriée à tous les porcs nourris avec des aliments médicamenteux, si nécessaire ou transférer l'aliment à un autre stade de production où il ne présente pas de risque de résidus conformément aux instructions du vétérinaire.) _____ _____	<input type="checkbox"/>	
4	Purger le système d'alimentation, si nécessaire. (Si possible, utilisez un aliment non médicamenteux pour purger les conduites. Sinon, purger le système d'alimentation avec du maïs (ou un autre grain) selon un protocole validé et/ou selon les instructions du vétérinaire)).	<input type="checkbox"/>	
5	Préciser la nature de la déviation, par exemple : a. Le médicament et/ou le dosage sont différents de ce qui est inscrit sur l'étiquette du fabricant ou l'ordonnance (limites critiques). b. Les aliments ont été distribués au mauvais groupe de porcs.	<input type="checkbox"/>	
6	Documenter l'erreur en complétant le Registre d'incidents (R-2) et précisez le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	
7	Autres bonnes pratiques de production : _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

## DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

## MESURES DE VÉRIFICATION

Les personnes responsables doivent effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Toute personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) et le Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) au moins une fois par année afin de s'assurer que les documents sont dûment remplis.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Réviser la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a un changement dans l'équipement de manutention des aliments ou au niveau de la gestion.	<input type="checkbox"/>	
3	Observer le travail des personnes responsables de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
4	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-X	Registre de calibration	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé

## Partie 4.5

# Distribution des aliments

## RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
4.5	Distribution des aliments	Obligatoire
	<b>REGISTRES</b>	
R-1	Registre de vérification	
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-B	Registre de formation	
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-2	Registre d'incidents	
R-3	Demande d'action corrective Ordonnances du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique	Obligatoire, le cas échéant
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé

## PARTIE 4.5

### DISTRIBUTION DES ALIMENTS



**CETTE PARTIE S'APPLIQUE SEULEMENT AUX SITES QUI N'ONT PAS DE MOULANGE À LA FERME.**

#### EXIGENCES

1. La POS Distribution des aliments (POS 4.5) doit être complétée et doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Le protocole.
  - b. Les mesures en cas de déviation (ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient).
  - c. Les mesures de vérification.
2. La POS Distribution des aliments des aliments (POS 4.5) doit être mise en œuvre adéquatement.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la POS Distribution des aliments (POS 4.5) vous est proposé.*

#### JUSTIFICATION

- a. Il importe de respecter les mesures pour s'assurer que les aliments médicamenteux, qu'ils aient ou non une période de retrait, soient mélangés et donnés seulement aux porcs ciblés afin d'éviter le risque que des porcs mis en marché contiennent des résidus de médicaments.
- b. Ces mesures permettent de garantir que les silos qui contiennent des aliments médicamenteux exigeant une période de retrait sont vidés, avant d'être remplis avec des aliments non médicamenteux pour alimenter les porcs destinés à l'abattoir afin de s'assurer que les périodes de retrait sont respectées, et ainsi réduire le risque de contamination croisée.

---

#### ORIENTATION

- a. Peu importe si les aliments sont livrés à la ferme ou fabriqués sur place, une inspection visuelle devrait être faite afin de s'assurer que les rations appropriées sont acheminées aux bonnes unités de production et aux bons silos.
- b. Il est recommandé de s'assurer que les silos soient vidés avant d'être remplis avec de nouveaux aliments. Documentez le moment où les silos sont vidés.
- c. Il est recommandé de tenir un registre de séquençage pour les camions de livraison des aliments fabriqués à la ferme dans le but d'éviter la contamination entre des aliments non médicamenteux et des aliments médicamenteux.
- d. Il est recommandé de remplir un Registre d'incidents (R-2) lorsque :
  - i. Un prémélange ou un aliment complet médicamenteux livré n'a pas le bon dosage.
  - ii. Le mauvais produit est livré.

## ❓ QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q4.5.1	<p>Vérifiez que la POS Distribution des aliments des aliments (POS 4.5) comprend tous les éléments exigés :</p> <p>a. Le protocole.</p> <p>b. Les mesures en cas de déviations qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient.</p> <p>c. Les mesures de vérification.</p> <p>Tous les éléments exigés sont énumérés dans la POS 4.5 Distribution des aliments.</p> <p>La POS Distribution des aliments (POS 4.5) est obligatoire pour tous les sites qui n'ont pas de moulange à la ferme.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <p>› POS 4.5 Distribution des aliments</p>				
	Est-ce que la POS Distribution des aliments (POS 4.5) comprend :					
	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviations qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q4.5.2	<p>Vérifiez que la la POS Distribution des aliments (POS 4.5) des aliments est mise en œuvre adéquatement en s'assurant qu'elle comprend tous les éléments exigés en :</p> <p>a. Comparant le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) et les bons de livraison des aliments pour assurer que les aliments sont livrés dans le silo approprié et distribués aux bons porcs.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <p>› R-B : Registre de formation</p> <p>› R-R : Registre des rations utilisées à la ferme</p> <p>› R-1 : Registre de vérification</p> <p>› R-2 : Registre d'incidents</p> <p>› R-3 : Demande d'action corrective</p> <p>› Bons de livraison des aliments</p> <p>› Ordonnance du vétérinaire</p> <p>› Observations (validation complète seulement)</p> <p>› Entrevues</p>				
	Est-ce que la POS Distribution des aliments (POS 4.5) a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- › La POS Distribution des aliments (POS 4.5) est complète et mise en œuvre adéquatement.
- › Tous les registres sont complets et à jour.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 60 jours

- › Certains éléments ne sont pas écrits ou manquent à la POS Distribution des aliments (POS 4.5) et aux registres.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 30 jours

- › La POS Distribution des aliments (POS 4.5) n'est pas disponible.
- › Les registres ne sont pas disponibles.
- › Il existe des preuves que certaines déviations n'ont pas été corrigées (p. ex., l'administration d'un traitement au mauvais groupe de porcs et aucune action corrective n'a été mise en œuvre.)
- › Certains éléments de la POS Distribution des aliments (POS 4.5) ne sont pas mis en œuvre.

### NON-CONFORMITÉ CRITIQUE Échéancier : 24 heures

- › L'abattoir a détecté des résidus de médicaments dans la viande sans avoir reçu de préavis du gestionnaire du site.
- › L'abattoir a avisé le coordonnateur provincial PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE de la présence de résidus de médicaments.



## POS 4.5 DISTRIBUTION DES ALIMENTS



### POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre le protocole ci-dessous chaque fois qu'il y a distribution d'aliments à la ferme.		S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Décrire la méthode utilisée pour s'assurer que les silos qui contiennent des aliments médicamenteux exigeant une période de retrait sont vidés avant d'être remplis avec des aliments non médicamenteux pour alimenter les porcs destinés à l'abattoir (le début de la période de retrait pour pouvoir expédier à l'abattoir) :  _____	<input type="checkbox"/>	
3	Décrire de quelle manière on doit s'assurer que les aliments sont distribués aux porcs ciblés :  (p. ex., aucun aliment médicamenteux n'est administré aux porcs en finition ou aux porcs destinés à l'abattage (en respectant les rations utilisées à la ferme et les registres de séquençage des aliments)).  _____	<input type="checkbox"/>	
4	Autres bonnes pratiques de production : a. Registre du séquençage des camions d'aliments : tenir un Registre du séquençage pour tous les camions transportant des aliments fabriqués à la ferme.  _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, les personnes responsables doivent prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	Identifier les animaux qui sont touchés, les isoler et les garder à la ferme jusqu'à la fin de la période de retrait, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Consulter le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour déterminer la période de retrait appropriée et aviser les autres parties concernées (tels que l'agence de commercialisation, l'abattoir [tel qu'exigé], le gestionnaire du site, d'autres acheteurs).	<input type="checkbox"/>	
3	Décrire comment éliminer les aliments contaminés : (Par exemple, appliquer la période de retrait appropriée à tous les porcs nourris avec des aliments médicamenteux, si nécessaire ou transférer l'aliment à un autre stade de production où il ne présente pas de risque de résidus conformément aux instructions du vétérinaire.)  _____ _____	<input type="checkbox"/>	
4	Purger le système d'alimentation, si nécessaire. (Si possible, utilisez un aliment non médicamenteux pour purger les conduites. Sinon, purger le système d'alimentation avec du maïs (ou un autre grain) selon un protocole validé et/ou selon les instructions du vétérinaire)).  Appliquer la période de retrait appropriée à tous les porcs nourris avec des aliments médicamenteux.	<input type="checkbox"/>	
5	Préciser la nature de la déviation, par exemple : a. Le médicament et/ou le dosage sont différents de ce qui est inscrit sur l'étiquette du fabricant ou l'ordonnance du vétérinaire (limites critiques). b. Les aliments ont été distribués au mauvais groupe de porcs.	<input type="checkbox"/>	
6	Documenter l'erreur en complétant le Registre d'incidents (R-2) et précisez le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	
7	Autres bonnes pratiques de production :  _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

## DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

## MESURES DE VÉRIFICATION

Les personnes responsables doivent effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Une personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) et le Registre de séquençage mélange et distribution des aliments (R-S) au moins une fois par année afin de s'assurer que les documents sont dûment remplis.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Réviser la POS Distribution des aliments (POS 4.5) au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a un changement dans l'équipement de manutention des aliments ou au niveau de la gestion qui pourrait affecter la POS.	<input type="checkbox"/>	
3	Observer le travail des personnes responsables de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
4	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
<b>R-B</b>	Registre de formation	Obligatoire
<b>R-R</b>	Registre des rations utilisées à la ferme	
<b>R-S</b>	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
<b>R-1</b>	Registre de vérification	
<b>R-2</b>	Registre d'incidents, le cas échéant	
<b>R-3</b>	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
<b>R-4</b>	Registre de surveillance	
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	Fortement recommandé
<b>R-U</b>	Liste de contacts d'urgence	





# MODULE 5

## FOURNITURES MÉDICALES ET PHARMACEUTIQUES





## DANS CE MODULE

- 5.1 Médicaments et vaccins
- 5.2 Aiguilles et injections
- 5.3 Gestion du risque associé aux aiguilles brisées
- 5.4 Période de retrait

## Partie 5.1

# Médicaments et vaccins

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
 <b>RECORDS</b>		
R-2	Registre d'incidents	
R-P	Régime pharmacothérapeutique	Obligatoire
R-T	Registre des traitements	
R-Y	Lettre de garantie – Vétérinaire détenteur d'un droit de pratique	Obligatoire, le cas échéant
 <b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>		
F-21	Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins	–

## PARTIE 5.1

### MÉDICAMENTS ET VACCINS

#### EXIGENCES

1. Il doit exister une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide et tous les médicaments sur ordonnance utilisés à la ferme doivent être prescrits par un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique dans votre province ou territoire avec lequel vous entretenez une relation vétérinaire-client-patient valide.
2. La Politique d'utilisation des médicaments du programme PorcSALUBRITÉ doit être respectée et mise en oeuvre et les éléments suivants doivent être disponibles lors de l'audit :
  - a. Des copies d'ordonnances doivent être disponibles et indiquer les périodes de retrait à respecter pour chaque produit vétérinaire utilisé sous homologation ou en dérogation des directives de l'étiquette, le cas échéant.
  - b. Des instructions écrites doivent être disponibles pour l'utilisation de tous les produits vétérinaires utilisés.
- ★ 3. Il faut compléter un Régime pharmacothérapeutique (R-P) en collaboration avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique qui devra l'approuver et le signer. Le Régime pharmacothérapeutique (R-P) doit être gardé à jour et comprendre les éléments suivants :
  - a. Une liste de tous les médicaments et vaccins administrés par injection, par voie orale, par voie topique ou dans l'eau d'abreuvement au cours des 12 derniers mois.
  - b. Le nom des produits.
  - c. Identifier si le numéro d'identification d'une drogue (DIN) est disponible.
  - d. Identifier s'il y a une ordonnance pour le produit.
  - e. Le motif de l'usage du produit.
  - f. Le dosage.
  - g. La voie d'administration.
  - h. Les mises en garde et les avertissements.
  - i. Lieu d'entreposage.
  - j. La période de retrait du médicament (jours).
- ★ 4. Le Registre des traitements (R-T) doit être rempli et gardé à jour. Il doit comprendre les renseignements suivants:
  - a. La date du début du traitement.
  - b. La date de la fin du traitement.
  - c. Les numéros d'identification du porc, du parc, de la chambre.
  - d. Le nombre d'animaux traités.
  - e. Le poids des animaux traités.
  - f. Le nom du produit.
  - g. Le dosage (HR).
  - h. Quantité administrée.
  - i. La période de retrait (jours).
  - j. La date d'expédition permise.
  - k. La présence d'un fragment d'aiguille.
  - l. Les initiales de la personne responsable.
- ★ 5. Pour chaque traitement individuel ou de groupe administré aux animaux après le sevrage, tous les traitements (vaccins et médicaments) doivent être inscrits dans le Registre des traitements (R-T). Cela inclut tous les produits administrés dans l'eau, par injection, topique ou orale.

- ★ 6. Si les traitements sont inscrits sur les cartes de truies, les éléments suivants doivent être notés :
  - a. Le nom du produit.
  - b. Le dosage.
  - c. La date de l'injection.
  - d. La période de retrait.

★ Les exigences identifiées par une étoile sont liées au module 5.4 Période de retrait, lequel est un point de contrôle critique (PCC).

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle des registres mentionnés ci-dessus vous est proposé.*

## JUSTIFICATION

- a. Santé Canada est responsable de la protection de la santé humaine et de celle des animaux, ainsi que de la salubrité de l'approvisionnement alimentaire au Canada. Par l'entremise de la Direction des médicaments vétérinaires (DMV), Santé Canada évalue et contrôle la sécurité, la qualité et l'efficacité des médicaments vétérinaires et établit des normes pour une utilisation prudente et responsable des médicaments vétérinaires administrés aux animaux destinés à l'alimentation, ainsi qu'aux animaux de compagnie.
- b. Suivant le cadre législatif en vigueur, les étiquettes des médicaments produits et vendus au Canada doivent fournir des renseignements spécifiques. Comme l'espace sur les étiquettes est souvent restreint, la plupart des manufacturiers insèrent un feuillet de renseignements supplémentaires dans l'emballage de leurs produits.
- c. Le Régime pharmacothérapeutique (R-P) et le Registre des traitements (R-T) servent à démontrer que l'éleveur administre les médicaments et les vaccins selon le dosage approuvé et qu'il respecte la Politique d'utilisation des médicaments du programme PorcSALUBRITÉ à la ferme.

---

## ORIENTATION

- a. Il doit exister une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide définie par les éléments suivants :
  - i. Le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique assume la responsabilité de poser des jugements médicaux sur la santé du troupeau d'un éleveur et la nécessité d'un traitement.
  - ii. Le client accepte et suit les directives du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
  - iii. Le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique connaît suffisamment bien le troupeau pour être à tout le moins en mesure de poser un diagnostic général ou préliminaire. Le diagnostic peut se faire suite à un examen ou lors de visites à la ferme.
  - iv. Le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique est facilement disponible pour effectuer un suivi des soins lorsque des réactions indésirables surviennent ou lorsque le plan de traitement est inefficace.
  - v. Les lois et règlements ou les règlements internes des associations vétérinaires de chaque province définissent la nature de la relation vétérinaire-client-patient dans leur province.
- b. Définition de l'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE) : L'UMDDE porte sur l'administration de médicaments de manière différente de ce qui est prévu sur l'étiquette. À titre d'exemples de dérogations possibles, notons :
  - i. L'espèce animale à traiter.
  - ii. Le stade de production.
  - iii. Le dosage.
  - iv. La durée ou la fréquence du traitement.
  - v. Le motif du traitement.
  - vi. La voie d'administration.

- c. Les programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE permettent l'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette quand :
- Il y a une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide.
  - Il y a une ordonnance d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et que celle-ci comporte un mode d'emploi écrit ainsi que la période de retrait recommandée. La décision d'utiliser un médicament en dérogation des directives de l'étiquette est bien documentée dans les registres médicaux du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, et
  - La tenue des registres de traitement est conforme aux programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE.
- d. **Un traitement de groupe** consiste en un traitement (p. ex., un vaccin, un vermifuge, un traitement hormonal) donné à un groupe de porcs ou au troupeau entier à un moment précis à toutes les étapes de production.
- e. **Précision sur les mises en garde et les avertissements** : Les mises en garde et avertissements ne doivent concerner que les préoccupations de santé pour les humains et les animaux liées à l'utilisation d'un produit.
- f. **Durée de conservation et date de péremption**
- Jetez tout médicament et vaccin qui ne sont pas utilisés à l'intérieur de la période de retrait déterminée par votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
  - Pour assurer la qualité du produit à la ferme, transportez et entreposez les médicaments de manière à protéger leur durée de conservation.
  - Inspectez tous les médicaments avant leur usage. Des bactéries peuvent coloniser un flacon d'antibiotiques. Tout changement de couleur, de clarté ou de consistance pourrait signaler un problème avec ce médicament. Dans ces cas, jetez le produit ou retournez-le au fournisseur.
- g. **Une préparation magistrale** se définit comme le mélange de deux ingrédients ou plus, dont au moins un est un médicament ou ingrédient actif, qui sert à créer un produit sous une forme appropriée pour un traitement. Les provinces réglementent la préparation de ces mélanges et seuls les pharmaciens ou autres praticiens (médecins, dentistes, vétérinaires) sont autorisés à préparer ces produits.
- Il est interdit de mélanger deux médicaments ou plus dans une seringue pour les administrer à un porc puisqu'il s'agit d'une préparation magistrale.
- h. **Le numéro d'identification d'un médicament (DIN)** est un numéro de huit chiffres qui est attribué par Santé Canada avant que le médicament puisse être commercialisé au Canada. Le DIN est unique et sert à identifier tous les médicaments vendus dans une forme posologique au Canada. Il est inscrit sur l'étiquette des médicaments sur ordonnance et des médicaments sans ordonnance qui ont été évalués et approuvés pour la vente au Canada.
- Le Compendium of Veterinary Products*, édition canadienne (offert en anglais seulement) se trouve au lien suivant : <https://cdmv.cvp-service.com>.
  - Vous pouvez accéder à la Base de données sur les produits pharmaceutiques de Santé Canada à partir du lien suivant : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medicaments/base-donnees-produits-pharmaceutiques.html>
- k. Pour de plus amples renseignements, consultez la Politique d'utilisation des médicaments du programme PorcSALUBRITÉ.

## QUESTIONNAIRE D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q5.1.1	<p>Pour assurer la mise en place d'une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide, vérifiez si :</p> <p>a. Le Régime pharmacothérapeutique (R-P) est complet, approuvé, signé et daté par le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec lequel une relation vétérinaire-client-patient valide est établie.</p> <p>OU</p> <p>b. La Lettre de garantie (R-Y) est signée par le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec lequel une relation vétérinaire-client-patient valide est établie.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ R-P Régime pharmacothérapeutique</li> <li>OU</li> <li>➤ R-Y: Lettre de garantie - Vétérinaire détenteur d'un droit de pratique</li> <li>➤ Ordonnance du vétérinaire</li> </ul>			
	a. Est-ce qu'il existe-t-il une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Est-ce que tous les médicaments sur ordonnance utilisés à la ferme sont prescrits par un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique dans votre province ou territoire avec lequel vous avez une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.1.2	<p>Vérifiez si l'éleveur respecte la Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins du programme PorcSALUBRITÉ et que les éléments exigés sont disponibles durant la validation.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ R-P : Régime pharmacothérapeutique</li> <li>➤ R-Y : Lettre de garantie - Vétérinaire détenteur d'un droit de pratique</li> <li>➤ Ordonnance du vétérinaire</li> <li>➤ Entrevues</li> </ul>			
	Est-ce que la Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins du programme PorcSALUBRITÉ est mise en oeuvre et respectée?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	a. Est-ce qu'il y a une copie d'ordonnance disponible ainsi que la période de retrait à respecter pour chaque produit vétérinaire utilisé sous homologation ou en dérogation des directives de l'étiquette, le cas échéant?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce qu'il y a un mode d'emploi écrit pour l'utilisation de tous les produits vétérinaires?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.1.3	<p>Vérifiez que le Régime pharmacothérapeutique (R-P) comprend tous les éléments exigés du programme PorcSALUBRITÉ, est complet, a été approuvé et signé par un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et qu'il est gardé à jour.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ R-P : Régime pharmacothérapeutique</li> <li>➤ Ordonnance du vétérinaire</li> </ul>			
	Est-ce que le Régime pharmacothérapeutique (R-P) comprend tous les éléments exigés du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q5.1.4	Vérifiez que le Registre des traitements (R-T) comprend tous les éléments exigés du programme PorcSALUBRITÉ, qu'il est complet et qu'il est gardé à jour.	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-P : Régime pharmacothérapeutique > R-T : Registre des traitements > Ordonnance du vétérinaire			
	<b>Est-ce que le Registre des traitements (R-T) comprend tous les éléments exigés du programme PorcSALUBRITÉ?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.1.5	<p>Vérifiez que chaque traitement individuel ou de groupe administré aux animaux après le sevrage, y compris les animaux reproducteurs, (vaccins et médicaments) est inscrit dans le Registre des traitements (R-T). Cela inclut tous les produits administrés dans l'eau, par injection, topique ou orale pour un groupe de porcs ou un porc individuel.</p> <p>Vérifiez que le registre est complété de façon continue et qu'il est tenu à jour.</p> <p>Comparez les informations inscrites sur le Registre des traitements (R-T), le Régime pharmacothérapeutique (R-P) et les ordonnances.</p> <p>Si les traitements sont inscrits sur les cartes de truies, les éléments suivants doivent être notés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Le nom du produit.</li> <li>Le dosage.</li> <li>La date de l'injection.</li> <li>La période de retrait.</li> </ol>	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-T : Registre des traitements > R-P : Régime pharmacothérapeutique > Cartes de truies > Entrevues			
	<b>a. Est-ce que les traitements individuels et de groupes pour tous les animaux après le sevrage (y compris les animaux reproducteurs) sont inscrits dans le Registre des traitements (R-T)?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>b. Si les traitements sont enregistrés sur les cartes de truies, les éléments requis sont-ils inscrits?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- Le Régime pharmacothérapeutique (R-P) est complet, approuvé et dûment signé par un vétérinaire détenteur d'un droit d'exercice et correspond aux ordonnances émises.
- Le Registre des traitements (R-T) est complet et correspond aux ordonnances émises.



### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 60 jours

- Certains éléments manquent dans les registres Régime pharmacothérapeutique (R-P) et Registre des traitements (R-T) (c.-à-d., ils n'y sont pas inscrits).



### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier: 30 jours

- Il existe des preuves qu'il n'y a pas de relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide telle que définie par le programme.
- Les registres Régime pharmacothérapeutique (R-P) ou Registre des traitements (R-T) ne sont pas disponibles ou ils sont incomplets.
- Des médicaments sont administrés en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE) et il n'existe pas d'ordonnance permettant de le faire.



## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- Si certains traitements médicamenteux (dans les aliments, l'eau, par injection) ne sont pas documentés dans le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1), le Régime pharmacothérapeutique (R-P), le Registre des traitements (R-T), (traitements en groupe ou cartes de truies), les personnes responsables doivent compléter les registres nécessaires en s'assurant d'inclure tous les éléments exigés et les conserver en dossier.
- Si la relation vétérinaire-client-patient (RVCP) n'est pas valide, les personnes responsables doivent s'assurer que le registre Régime pharmacothérapeutique (R-P) est complet, approuvé, signé et daté par le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec lequel une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide est établie OU que la lettre de garantie (R-Y) est signée par le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et gardée en dossier.

Complétez le Registre des incidents (R-2).



## Partie 5.2

# Aiguilles et injections

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance	
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>		
5.2	Aiguilles et injections	Obligatoire	
	<b>REGISTRES</b>		
R-2	Registre d'incidents		
	R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-B	Registre de formation		
	<b>FICHES DE RENSEIGNEMENTS</b>		
F-5	Utilisation des aiguilles et choix du site d'injection		
F-6	Injecteur sans aiguille	-	

## PARTIE 5.2

# AIGUILLES ET INJECTIONS

### EXIGENCES

- ★ 1. Une POS Aiguilles et injections (POS 5.2) doit être développée et doit comprendre les directives suivantes :
  - a. Le personnel doit être convenablement formé avant d'administrer une injection à un porc.
  - b. Si des aiguilles sont utilisées, elles doivent obligatoirement être détectables.
  - c. Toute injection administrée avec ou sans aiguille à des porcs non reproducteurs doit être donnée dans le cou.
  - d. Les injections données dans la hanche doivent être utilisées uniquement pour administrer des vaccins et des hormones de reproduction aux porcs reproducteurs.
  - e. Toutes les autres injections doivent être administrées conformément aux directives du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
  - f. Le calibre et la longueur de l'aiguille doivent tous deux être appropriés à la taille du porc et au site d'injection.
  - g. Il faut utiliser des pratiques qui minimisent le risque d'abcès aux points d'injections :
    - i. Définissez la dose maximale par site d'injection, selon le produit utilisé.
    - ii. Utilisez un moyen d'immobilisation convenable.
    - iii. Administrez l'injection sur une peau propre.
    - iv. Changez l'aiguille dès qu'elle est pliée, émoussée ou courbée.
    - v. Assurez-vous d'entreposer convenablement les aiguilles, les injecteurs sans aiguilles et les médicaments.
- ★ 2. La POS Aiguilles et injections (POS 5.2) doit être mise en œuvre adéquatement.
- ★ 3. Seules les aiguilles détectables sont utilisées sur le site.

- ★ Les exigences identifiées par une étoile sont liées au module 5.3 Gestion du risque associé aux aiguilles brisées, lequel est un point de contrôle critique (PCC).

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la POS Aiguilles et injections (POS 5.2) vous est proposé.*

### JUSTIFICATION

- a. L'utilisation adéquate d'aiguilles et de matériel d'injection sans aiguille ainsi que le choix approprié du site d'injection permettra de réduire :
  - i. Les cas d'aiguilles brisées, et par conséquent, le risque de salubrité alimentaire causé par un fragment d'aiguille brisée laissé dans la viande.
  - ii. La présence de cicatrices, de cartilage durci, d'abcès ou de kystes au site d'injection qui pourrait passer inaperçue jusqu'au moment où le consommateur coupe la viande. Des abcès microscopiques causés par une technique d'injection fautive peuvent aussi contaminer la viande, posant un risque additionnel à la salubrité des aliments.
- b. L'injection dans la hanche est permise pour les porcs reproducteurs, car celle-ci pourrait être plus sécuritaire pour les employés.
- c. L'injection dans la hanche n'est pas permise pour les porcs non reproducteurs, car elle augmente le risque lié à la salubrité alimentaire.

## ORIENTATION

- a. La POS Aiguilles et injections (POS 5.2) indique la grosseur des aiguilles ainsi que la technique et le site d'injection appropriés en fonction de la taille des porcs. Consultez un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour des renseignements complémentaires.
- b. La prostaglandine et l'oxytocine sont des exemples d'hormones de reproduction.
- c. Il est recommandé d'utiliser les techniques suivantes lors de l'administration d'une injection :
  - i. Utilisez des aiguilles de transfert pour éviter qu'une aiguille qui a servi à administrer un médicament à un porc ne soit réintroduite dans le flacon de médicament. La possibilité de contaminer le médicament avec des microorganismes provenant d'un site d'injection est ainsi éliminée.
  - ii. Administrez les injections au moyen d'aiguilles propres et sur une peau propre afin de minimiser les risques d'infection.
  - iii. Administrez les injections intramusculaires perpendiculairement à la peau (à angle droit). Une injection à un angle différent pourrait introduire le médicament dans le tissu adipeux sous la peau plutôt que dans le muscle.
  - iv. Alternez les sites d'injection chez les porcs reproducteurs qui reçoivent plusieurs injections.
  - v. Administrez les injections intramusculaires avec ou sans aiguille dans le cou pour tous les porcs non reproducteurs.
  - vi. Utilisez le site d'injection périvulvaire chez les porcs reproducteurs seulement, et ce, pour des hormones de reproduction administrées avec une aiguille.
  - vii. Administrez les injections sous-cutanées dans le cou, le flanc ou dans le repli de la queue.
  - viii. Lorsqu'une infection ou des abcès se manifestent, il est recommandé qu'ils soient inscrits dans le Registre des observations (R-O).
- d. Développez une POS sur le nettoyage et l'entretien des seringues afin de réduire le risque d'abcès aux sites d'injection.
- e. Des renseignements complémentaires se trouvent dans les fiches de renseignements F-5 Utilisation des aiguilles et choix du site d'injection et F-6 Injecteur sans aiguille, dans le module réservé à cette fin.

## ❓ QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q5.2.1	Vérifiez qu'une POS Aiguilles et injections (POS 5.2) existe et qu'elle comprend toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ.	<b>Validations complète et partielle :</b> ➤ POS 5.2 : Aiguilles et injections			
	<b>Est-ce qu'il existe une POS Aiguilles et injections (POS 5.2) qui répond à toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.2.2	Vérifiez que la POS Aiguilles et injections (POS 5.2) est mise en œuvre adéquatement. Si des traitements ont lieu lors de la validation, le valideur devrait observer le travail des membres du personnel pour déterminer s'ils suivent la procédure adéquatement.	<b>Validations complète et partielle :</b> ➤ Observations (validation complète seulement) ➤ Entrevues			
	<b>Est-ce que la POS Aiguilles et injections (POS 5.2) a été mise en œuvre adéquatement?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q5.2.3	Vérifiez que seules des aiguilles détectables sont utilisées à la ferme.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Observations (validation complète seulement) > Entrevues			
	Est-ce que ce site utilise exclusivement des aiguilles détectables?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- > La POS Aiguilles et injections (POS 5.2) est complète et est mise en œuvre adéquatement.



### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier: 60 jours

- > Certains éléments ne sont pas inscrits dans la POS Aiguilles et injections (POS 5.2)



### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier: 30 jours

- > La POS Aiguilles et injections (POS 5.2) n'est pas disponible.
- > Certains éléments de la POS ne sont pas mis en œuvre.
- > Il y a des preuves que des porcs non reproducteurs reçoivent des injections ailleurs que dans le cou.
- > Il y a des preuves que la personne responsable n'a pas été formée.
- > Il y a des aiguilles non détectables à la ferme.



## POS 5.2 AIGUILLES ET INJECTIONS

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE

Les personnes responsables des injections doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles administrent une injection à un porc.		S'applique à la ferme	Importance																								
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont convenablement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire																								
2	Utiliser seulement des aiguilles détectables.	<input type="checkbox"/>																									
3	Les injections pour les porcs non reproducteurs sont administrées uniquement dans le cou.	<input type="checkbox"/>																									
4	Les injections dans la hanche sont permises seulement pour les porcs reproducteurs.	<input type="checkbox"/>																									
5	Toutes les autres injections doivent être administrées conformément aux directives du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.	<input type="checkbox"/>																									
6	<p>Le calibre et la longueur de l'aiguille doivent tous deux être appropriés à la taille du porc et au site d'injection :*</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Taille du porc</th> <th>Calibre de l'aiguille</th> <th>Longueur de l'aiguille (en pouces)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Porc adulte</td> </tr> <tr> <td>&gt; 125 kg</td> <td>16</td> <td>1-1/2</td> </tr> <tr> <td>De 30 à 125 kg</td> <td>16</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>20 kg</td> <td>16 ou 18</td> <td>1 ou 3/4</td> </tr> <tr> <td>10 kg</td> <td>18</td> <td>3/4</td> </tr> <tr> <td>5 kg</td> <td>18 ou 20</td> <td>1/2, 5/8 ou 3/4</td> </tr> <tr> <td>Porcelet</td> <td>20</td> <td>1/2 ou 5/8</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Limite de 10 ml par site d'injection dans le cou d'un porc adulte; limite de 5 ml dans la hanche. (Consulter la fiche de renseignements F-5 – Utilisation des aiguilles et choix du site d'injection).</p>	Taille du porc	Calibre de l'aiguille	Longueur de l'aiguille (en pouces)	Porc adulte			> 125 kg	16	1-1/2	De 30 à 125 kg	16	1	20 kg	16 ou 18	1 ou 3/4	10 kg	18	3/4	5 kg	18 ou 20	1/2, 5/8 ou 3/4	Porcelet	20	1/2 ou 5/8	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Taille du porc	Calibre de l'aiguille	Longueur de l'aiguille (en pouces)																									
Porc adulte																											
> 125 kg	16	1-1/2																									
De 30 à 125 kg	16	1																									
20 kg	16 ou 18	1 ou 3/4																									
10 kg	18	3/4																									
5 kg	18 ou 20	1/2, 5/8 ou 3/4																									
Porcelet	20	1/2 ou 5/8																									

Les personnes responsables des injections doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles administrent une injection à un porc.		S'applique à la ferme	Importance											
7	<p>Pour minimiser le risque d'abcès au site d'injection :</p> <p>a. Déterminer la quantité maximale d'une dose par site d'injection selon le produit (Il est recommandé d'utiliser un maximum de 10 ml par site chez un porc adulte et un maximum de 2 ml chez un porcelet) :</p> <table border="0"> <tr> <td style="text-align: left;">Nom du produit</td> <td style="text-align: left;">Site d'injection</td> <td style="text-align: left;">Dosage maximal</td> <td rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>_____</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>_____</td> <td>_____</td> <td>_____</td> <td></td> </tr> </table>	Nom du produit	Site d'injection	Dosage maximal	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____	_____	_____			Obligatoire
	Nom du produit	Site d'injection	Dosage maximal	<input type="checkbox"/>										
	_____	_____	_____											
	_____	_____	_____											
	b. Utiliser une technique d'immobilisation convenable.	<input type="checkbox"/>												
	c. Administrer l'injection dans une peau propre.	<input type="checkbox"/>												
d. Remplacer l'aiguille lorsque celle-ci est émoussée, épointée ou courbée.	<input type="checkbox"/>													
e. Entreposer les aiguilles, les injecteurs sans aiguille et les médicaments dans un endroit convenable.	<input type="checkbox"/>													
f. Consulter les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des seringues et des injecteurs sans aiguille.	<input type="checkbox"/>													
8	<p>Autres bonnes pratiques de production :</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé											

## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	<p><b>Si la POS Aiguilles et injections (POS 5.2) :</b></p> <p>a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou</p> <p>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement comme prévu</p> <p>le gestionnaire de site ou les membres du personnel responsables doivent remédier à la déviation et l'inscrire au Registre d'incidents (R-2).</p> <p><b>Exemples d'action corrective:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et mettre en oeuvre une POS Aiguilles et injections (POS 5.2).</li> <li>- Former le personnel.</li> <li>- S'assurer qu'une aiguille appropriée est utilisée (p. ex.: détectable, etc.).</li> <li>- S'assurer que les techniques d'injection sont appropriées afin de réduire le risque d'abcès au site d'injection.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-B	Registre de formation	Obligatoire



## Partie 5.3

# Gestion du risque associé aux aiguilles brisées

## RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
5.3	Gestion du risque associé aux aiguilles brisées	Obligatoire
	<b>REGISTRES</b>	
R-1	Registre de vérification	
R-4	Registre de surveillance	
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-G	Manifeste porcin	
R-T	Registre des traitements	
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire, le cas échéant
R-3	Demande d'action corrective	
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé
	<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-5	Utilisation des aiguilles et choix du site d'injection	–

## PARTIE 5.3

# GESTION DU RISQUE ASSOCIÉ AUX AIGUILLES BRISÉES

### EXIGENCES

1. Tout incident d'aiguille brisée doit être documenté dans le Registre des traitements (R-T).
2. Une POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) doit être développée et comprendre les éléments suivants :
  - a. Un protocole.
  - b. Des mesures en cas de déviation (ce qui doit être fait si un problème survient).
  - c. Des mesures de vérification.
3. La POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) doit être mise en œuvre adéquatement.

*Pour vous faciliter la tâche, des modèles de la POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) et du Registre des traitements (R-T) vous sont proposés.*

### JUSTIFICATION

- a. La POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) vise à réduire le risque que des fragments d'aiguilles se retrouvent dans la viande à l'usine de transformation et sur le marché.
- b. Les aiguilles « détectables » sont utilisées parce que celles-ci, étant faites de métal, peuvent être repérées par les détecteurs de métal en usage dans les usines de transformation.
- c. L'utilisation de bonnes techniques d'injection permet de réduire le risque d'aiguilles brisées et d'abcès au site d'injection.
- d. Il est primordial de récupérer une aiguille qui serait tombée dans un parc pour éviter que les porcs ne se blessent ou encore qu'ils la consomment, créant un problème de salubrité des aliments.

### ORIENTATION

- a. L'utilisation de bonnes techniques d'injection et d'immobilisation des porcs, le changement fréquent d'aiguilles et l'identification et l'élimination immédiates des aiguilles endommagées sont toutes de bonnes pratiques de production qui permettent d'éviter le bris d'aiguilles.
- b. Il est recommandé d'effectuer un changement d'aiguille après un usage sur environ 10 à 20 porcs.
- c. Voici quelques exemples pour identifier les porcs ayant un fragment d'aiguille brisée de manière permanente : une étiquette d'oreille de couleur placée sur l'oreille du côté où se trouve l'aiguille, ou un tatouage distinct.
- d. En cas de bris d'aiguille, si le porc **peut être identifié**, les options recommandées sont :
  - i. D'euthanasier si c'est un porcelet sous la mère ou un porcelet sevré.
  - ii. De ne **pas** vendre l'animal s'il s'agit d'un porc à l'engraissement, (p. ex., à un abattoir ou un parc de rassemblement). L'animal peut être abattu et la viande conservée uniquement pour un usage personnel. La viande ne doit pas être vendue.
- e. En cas d'aiguille brisée, et que le porc **ne peut pas être identifié** car il est mélangé avec d'autres animaux dans le parc, il est recommandé :
  - i. De communiquer avec l'abattoir et/ou le coordonnateur provincial du programme pour discuter des options pour gérer tous les animaux dans le parc impliqué.
  - ii. Lors de l'évaluation des options, il est essentiel que le risque pour les consommateurs de trouver une aiguille dans leur porc soit pris en compte.
- f. Un bon nombre d'abattoirs n'acceptent pas les porcs qui ont ou qui pourraient contenir un fragment d'aiguille. Il faut communiquer avec votre abattoir et discuter de leurs exigences concernant les porcs qui ont ou qui pourraient contenir un fragment d'aiguille.

- g. Il est recommandé d'utiliser d'un contenant à déchets biomédicaux pour jeter toutes les aiguilles usées. Lorsqu'il est rempli, ce contenant devrait être apporté à un centre de gestion des déchets capable d'éliminer les aiguilles de manière bio-sécuritaire. Une aiguille égarée dans un parc pourrait être ingérée par un porc pour ensuite être retrouvée à l'abattoir, logée dans sa langue.
- h. Il est recommandé d'avoir une liste de contacts d'urgence à jour (incluant les coordonnées d'un représentant de l'abattoir où les porcs sont expédiés) et que celle-ci soit accessible par tous les employés.
- i. Des renseignements complémentaires se trouvent dans la fiche de renseignements F-5 Utilisation des aiguilles et choix du site d'injection.

## QUESTIONNAIRE D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q5.3.1	Vérifiez que tous les porcs qui ont (ou qui pourraient avoir) un fragment d'aiguille brisée sont identifiés dans le Registre des traitements (R-T), le cas échéant.	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-T : Registre des traitements > Entrevues				
	<b>Est-ce que tous les porcs qui ont (ou qui pourraient avoir) un fragment d'aiguille brisée et qui n'ont pas été euthanasiés ont été documentés dans le Registre des traitements (R-T)?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.3.2	Vérifiez que la POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) comprend toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Le protocole.</li> <li>b. Les mesures en cas de déviations qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient.</li> <li>c. Les mesures de vérification.</li> </ul> La liste de tous les éléments exigés se trouve dans la POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3). La POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) n'est pas obligatoire si le site n'a pas d'aiguilles sur place.	<b>Validations complète et partielle :</b> > POS 5.3 : Gestion du risque associé aux aiguilles brisées > Entrevues				
	<b>Est-ce que la POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) comprend :</b>					
	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviations qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q5.3.3	Vérifiez que la POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) est mise en œuvre adéquatement en vous assurant que les aiguilles brisées sont clairement inscrites dans le Registre des traitements (R-T).	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-B : Registre de formation > R-G : Manifeste porcin > R-M : Registre des mortalités > R-T : Registre des traitements > R-1 : Registre de vérification > R-2 : Registre d'incidents > R-3 : Demande d'action corrective > Observations (validation complète seulement) > Entrevues				
	Est-ce que la POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- > La POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) est complète et mise en œuvre adéquatement.
- > Tous les registres sont complets et à jour.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 60 jours

- > Certains éléments ne sont pas écrits ou manquent à la POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) et aux registres.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 30 jours

- > La POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) n'est pas disponible.
- > Les registres ne sont pas disponibles.
- > Certains éléments de la POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) ne sont pas mis en œuvre.
- > Les porcs qui ont (ou qui pourraient avoir) un fragment d'aiguille brisée n'ont pas été immédiatement euthanasiés ou ne portent pas de marque permanente et ne sont pas documentés dans le Registre des traitements (R-T).

### NON-CONFORMITÉ CRITIQUE Échéancier : 24 heures

- > L'abattoir a trouvé un fragment d'aiguille dans la viande sans avoir reçu de préavis du gestionnaire du site (peu importe si le porc était identifié ou non).
- > L'abattoir a avisé le coordonnateur provincial PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE de la présence d'un fragment d'aiguille.



## POS 5.3 GESTION DU RISQUE ASSOCIÉ AUX AIGUILLES BRISÉES

★ POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE

Les personnes responsables des injections doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles administrent une injection.		S'applique à la ferme	Importance
Les mesures mises en place à la ferme pour prévenir et réduire le risque d'aiguilles brisées :			
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Utiliser seulement des aiguilles détectables.	<input type="checkbox"/>	
3	Utiliser des aiguilles de calibre et de longueur convenables (consultez la POS Aiguilles et injections (POS 5.2)).	<input type="checkbox"/>	
4	Utiliser une technique d'immobilisation adaptée au stade d'élevage du porc.	<input type="checkbox"/>	
5	Utiliser les techniques et les sites d'injection appropriés selon le médicament ou le vaccin à administrer. Inscrire la méthode d'injection utilisée dans le Registre des traitements (R-T).	<input type="checkbox"/>	
6	Inspecter les aiguilles après chaque injection pour voir si elles sont endommagées.	<input type="checkbox"/>	
7	Jeter immédiatement une aiguille émoussée, épointée ou courbée dans un contenant prévu à cette fin.	<input type="checkbox"/>	
8	Autres bonnes pratiques de production : _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	Identifier les animaux qui sont touchés et les isoler immédiatement.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Si possible, et en respectant le bien-être de l'animal, enlever le fragment d'aiguille immédiatement et s'assurer qu'il s'agit bien du fragment entier.	<input type="checkbox"/>	
3	Identifier le porc qui a, ou qui a possiblement, un fragment d'aiguille au moyen d'une marque d'identification permanente. a. Préciser la méthode d'identification utilisée : _____ _____	<input type="checkbox"/>	
4	Autrement, si le porc ne peut être expédié, procéder à une euthanasie à la ferme selon la méthode appropriée (consulter la POS Euthanasie (POS 7.10)).	<input type="checkbox"/>	
5	Informers le gestionnaire du site (et suivre les exigences de l'abattoir ou de l'agence de commercialisation).	<input type="checkbox"/>	
6	Inscrire tous les incidents d'aiguilles brisées dans le Registre des traitements (R-T).	<input type="checkbox"/>	
7	Lorsque le porc est expédié, le Manifeste porcin (R-G) doit noter la présence d'un fragment d'aiguille dans ce porc.	<input type="checkbox"/>	
8	Informers l'abattoir, le transporteur et l'agence de commercialisation de la présence d'un fragment d'aiguille.	<input type="checkbox"/>	
9	Le gestionnaire du site doit revoir les techniques d'injection avec les membres du personnel responsables à la suite d'un incident d'aiguille brisée.	<input type="checkbox"/>	
10	Remplir le Registre d'incidents (R-2) et préciser le moment où des actions correctives adéquates ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	

## DEGRÉ DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

## MESURES DE VÉRIFICATION

Les personnes responsables doivent effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Une personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier le Registre des traitements (R-T) chaque année pour s'assurer qu'il fait mention de tous les incidents d'aiguilles brisées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Observer le travail des personnes responsables de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
3	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
<b>R-B</b>	Registre de formation	Obligatoire
<b>R-G</b>	Manifeste porcin	
<b>R-M</b>	Registre des mortalités	
<b>R-T</b>	Registre des traitements	
<b>R-1</b>	Registre de vérification	
<b>R-2</b>	Registre d'incidents, le cas échéant	
<b>R-4</b>	Registre de surveillance	
<b>R-3</b>	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	Fortement recommandé
<b>R-U</b>	Liste de contacts d'urgence	



## Partie 5.4

# Période de retrait

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
Introduction	Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins	Obligatoire
<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>		
5.4	Période de retrait	Obligatoire
<b>REGISTRES</b>		
R-1	Registre de vérification	
R-4	Registre de surveillance	
R-B	Registre de formation	
R-G	Manifeste porcin	
R-P	Régime pharmacothérapeutique	Obligatoire
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-T	Registre des traitements	
R-2	Registre d'incidents	
R-3	Demande d'action corrective Ordonnances du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique	Obligatoire, le cas échéant
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé

## PARTIE 5.4

### PÉRIODE DE RETRAIT

#### EXIGENCES

1. Une POS Période de retrait (POS 5.4) doit être développée et comprendre les éléments suivants :
  - a. Un protocole.
  - b. Des mesures en cas de déviation (ce qui doit être fait si un problème survient).
  - c. Des mesures de vérification.
2. La POS Période de retrait (POS 5.4) doit être mise en œuvre adéquatement.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la POS Période de retrait (POS 5.4) vous est proposé.*

#### JUSTIFICATION

- a. L'administration de médicaments et de vaccins selon la POS Période de retrait (POS 5.4) aide à réduire le risque que des porcs soient mis en marché avant que la période de retrait soit terminée.
- b. Pour répondre à la demande croissante de porcs légers, certains éleveurs vendent désormais des porcs à un stade de production plus précoce. Dans ce contexte, il est crucial de s'assurer que les périodes de retrait des médicaments ou des vaccins soient respectées avant l'envoi de porcs légers à l'abattoir ou de s'assurer que l'acheteur soit informé des périodes de retraits non terminées.
- c. L'urine et les fèces de porcs ayant subi un traitement aux antibiotiques pourraient contenir des résidus d'antibiotiques qui, lorsqu'ingérés par des porcs non traités, pourraient suffire à générer des niveaux de résidus non réglementaires dans ces porcs.

---

#### ORIENTATION

- a. Le terme « Tous les porcs » inclut : les porcelets sous la mère, les porcelets de pouponnière, les porcs à griller, les porcs légers, les porcs en croissance, les porcs en finition, les porcs de réforme, les porcs reproducteurs, etc.
- b. Déterminez les facteurs qui incitent à employer des médicaments et des vaccins.
- c. Il est important de suivre les directives du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique lorsque vous administrez un traitement médicamenteux.
- d. Il est important d'identifier les porcs ayant subi un traitement dans le Registre des traitements (R-T) et le Manifeste porcin (R-G).
- e. Si vous administrez, par inadvertance, un dosage trop élevé d'un médicament ou d'un vaccin à un porc (c.-à-d., une dose qui excède la quantité prescrite ou le dosage sur l'étiquette), communiquez avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et reportez l'expédition de ce porc, s'il y a lieu.
- f. Il est recommandé d'isoler les porcs ayant subi un traitement de ceux qui ne l'ont pas reçu.
- g. Il est recommandé d'avoir une liste de contacts d'urgence à jour (incluant les coordonnées d'un représentant de l'abattoir où les porcs sont expédiés) et que celle-ci soit accessible par tous les employés.

## QUESTIONNAIRE D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q5.4.1	<p>Vérifier que la POS Période de retrait (POS 5.4) comprend toutes les exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Le protocole.</li> <li>b. Les mesures en cas de déviation qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient.</li> <li>c. Les mesures de vérification.</li> </ul> <p>La liste de tous les éléments exigés se trouve dans la POS Période de retrait (POS 5.4).</p> <p>La POS Période de retrait (POS 5.4) n'est pas obligatoire si le site n'utilise aucun médicament, et si aucun médicament n'est trouvé sur le site il faut l'indiquer sur la POS 7.6 Soins des porcs malades et blessés (lorsque des animaux malades sont euthanasiés).</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ POS 5.4 : Période de retrait</li> </ul>				
	Est-ce que la POS Période de retrait (POS 5.4) comprend :					
	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviation qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q5.4.2	<p>Vérifiez que la POS Période de retrait (POS 5.4) est mise en œuvre adéquatement en vous assurant qu'il y a correspondance entre le Registre des traitements (R-T), le Régime pharmacothérapeutique (R-P), le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) et les ordonnances du vétérinaire.</p> <p>S'assurer que tous les porcs (incluant les truies de réforme et les porcelets de pouponnière traités) n'ont plus de période de retrait en cours avant l'envoi à l'abattoir.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ POS 5.4 : Période de retrait</li> <li>➤ R-B : Registre de formation</li> <li>➤ R-G : Manifeste porcin</li> <li>➤ R-P : Régime pharmacothérapeutique</li> <li>➤ R-R : Registre de rations utilisées à la ferme</li> <li>➤ R-T : Registre des traitements</li> <li>➤ R-1 : Registre de vérification</li> <li>➤ R-2 : Registre d'incidents</li> <li>➤ R-3 : Demande d'action corrective</li> <li>➤ Ordonnance du vétérinaire</li> <li>➤ Observations (validation complète seulement)</li> <li>➤ Entrevues</li> </ul>				
	Est-ce que la POS Période de retrait (POS 5.4) a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- › La POS Période de retrait (POS 5.4) est complète et mise en œuvre adéquatement.
- › Tous les registres sont complets et à jour.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 60 jours

- › Certains éléments ne sont pas écrits ou manquent à la POS Période de retrait (POS 5.4) et aux registres.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 30 jours

- › La POS Période de retrait (POS 5.4) n'est pas disponible.
- › Les registres ne sont pas disponibles.
- › Il y a des preuves que certaines déviations n'ont pas été corrigées (p. ex., l'expédition de porcs avant la date de départ permise).
- › Certains éléments de la POS ne sont pas mis en œuvre.

### NON-CONFORMITÉ CRITIQUE Échéancier : 24 heures

- › L'abattoir a détecté des résidus de médicaments dans la viande sans avoir reçu de préavis du gestionnaire du site.
- › L'abattoir a avisé le coordonnateur provincial PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE de la présence de résidus de médicaments.

**POS 5.4 PÉRIODE DE RETRAIT****★ POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE**

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

**PROTOCOLE**

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole lors de chaque expédition de porcs vers l'abattoir ou un autre site de production :		S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	S'assurer que le dosage est exact et conforme aux directives du fabricant et/ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	<input type="checkbox"/>	
3	S'assurer, lors du tri des porcs (p. ex., les porcelets sous la mère, les porcelets de pouponnière, les porcs à griller, les porcs légers, les porcs en croissance, les porcs en finition, les porcs de réforme, les porcs reproducteurs, etc.) et lors de la sélection des porcs à être expédiés vers l'abattoir ou vers un autre site de production, d'examiner tous les registres des traitements pertinents, de vérifier l'identification des porcs et de confirmer que les porcs respectent les périodes de retrait.	<input type="checkbox"/>	
4	S'assurer que tous les porcs qui font toujours l'objet d'une période de retrait et qui doivent être déplacés à un autre endroit sont identifiés et isolés. Leur traitement et la période de retrait doivent être inscrits dans le Manifeste porcin (R-G).	<input type="checkbox"/>	
5	Tenir le Registre des traitements (R-T) à jour.	<input type="checkbox"/>	
6	Inscrire toute déviation dans le Registre d'incidents (R-2).	<input type="checkbox"/>	
7	Autres bonnes pratiques de production : _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Si nécessaire, identifier les porcs et les isoler sur le site jusqu'à ce que la période de retrait soit terminée.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Informez le gestionnaire du site.	<input type="checkbox"/>	
3	Consultez le vétérinaire, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	
4	Mettez les actions correctives en place.	<input type="checkbox"/>	
5	Remplir le Registre d'incidents (R-2) et préciser le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	
6	<i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

## DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE (PCC)

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

## MESURES DE VÉRIFICATION

La personne responsable doit effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Une personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier les registres de traitement au moins une fois par année afin de s'assurer que les documents sont dûment remplis et que les taux d'inclusion des médicaments sont exacts.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Vérifier si les périodes de retrait indiquées sur le Registre des traitements (R-T) correspondent à celles inscrites sur l'étiquette du fabricant ou sur l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique à chaque année, lorsqu'il y a des changements au niveau de la gestion et/ou lorsque l'équipement est modifié.	<input type="checkbox"/>	
3	Observer le travail de la personne responsable de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
4	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-G	Manifeste porcin	
R-P	Régime pharmacothérapeutique	
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-T	Registre des traitements	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnances vétérinaire, le cas échéant	Fortement recommandé
R-U	Liste de contacts d'urgence	





# MODULE 6

## CONTRÔLES DE LA VERMINE, DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DES ANIMAUX MORTS





## DANS CE MODULE

- 6.1 Gestion de la vermine
- 6.2 Animaux domestiques
- 6.3 Récupération des animaux morts



## Partie 6.1

# Gestion de la vermine

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDISÉES</b>	
6.1.1	Gestion de la vermine – Firme externe	Obligatoire
6.1.2	Gestion de la vermine – Procédure interne	
	<b>REGISTRES</b>	
–	Rapport de l'exterminateur (le cas échéant)	Obligatoire, le cas échéant
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
	<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>	
R-E	Liste de vérification d'inspection des bâtiments	Fortement recommandé
R-J	Plan du réseau de pièges et de points d'appât	
R-K	Registre d'activités de la vermine	
F-7	Contrôle des rongeurs et des animaux nuisibles	–

## **PARTIE 6.1**

### **GESTION DE LA VERMINE**

#### **EXIGENCES**

1. Une POS Gestion de la vermine, mise en place soit par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.1.2) doit être développée et mise en œuvre adéquatement à la ferme et dans la section moulange. La POS doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Une liste de tous les produits chimiques utilisés à la ferme.
    - i. Tous les produits utilisés doivent être homologués et approuvés pour leur utilisation dans des endroits où des animaux destinés à la consommation humaine sont élevés et logés.
  - b. La fréquence de la surveillance des activités de la vermine.
  - c. Le type de piège et de points d'appât utilisés.
  - d. Les mesures en place pour éviter que les oiseaux et les autres animaux sauvages puissent avoir accès aux bâtiments, à la section moulange et aux aires d'entreposage des aliments.
2. Lorsque la POS Gestion de la vermine est mise en œuvre par une firme externe agréée (POS 6.1.1), elle doit aussi comprendre :
  - a. Les coordonnées de la firme externe.
  - b. Leurs recommandations sur les mesures d'extermination et les actions correctives à mettre en place en cas de situations insatisfaisantes.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle des POS mentionnées ci-dessus vous est proposé.*

#### **JUSTIFICATION**

- a. La mise en œuvre d'une POS portant sur la gestion de la vermine sert à prévenir l'introduction et la prolifération des rongeurs, des oiseaux, des insectes et d'autres animaux sauvages (i.e. rats laveurs, mouffettes) à la ferme, y compris dans la section moulange.
- b. Les rongeurs peuvent excréter des bactéries causant la salmonellose, le rouget et la colibacillose de façon aiguë et constituent donc un vecteur important de transmission de maladies chez les porcs.

---

#### **ORIENTATION**

1. **Lutte contre les rongeurs**
  - a. Évitez d'attendre la manifestation d'indices de rongeurs pour mettre des mesures de contrôle en place. Si vous apercevez des rongeurs, ou des empreintes ou des excréments de rongeurs, vous avez déjà un problème.
  - b. Les chats et les chiens sont une façon inacceptable de contrôler les rongeurs dans et autour des bâtiments.
  - c. Gardez les rodenticides hors de l'atteinte des porcs. S'ils y sont exposés accidentellement, demandez à un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique ou à une autre personne qualifiée de vous informer de la période de retrait et de toute autre préoccupation en matière de santé.
  - d. Maintenez un périmètre de gravier d'au moins 1 mètre ou de gardez le gazon et les mauvaises herbes taillés autour des bâtiments et ne jamais laisser pousser le gazon à plus de 20 cm de hauteur.
  - e. Balayez et enlevez régulièrement tout aliment déversé près de la moulange ou des silos de moulée.

- f. Éliminez régulièrement les déchets, l'équipement, le foin, la paille ou tout autre objet déposé à proximité des murs extérieurs des bâtiments. Ces objets procurent des cachettes idéales aux rongeurs d'où ils pourront facilement atteindre l'intérieur des bâtiments.
- g. Placez les pièges et les points d'appât à différents endroits le long du mur extérieur du bâtiment, en particulier là où des rongeurs ou des indices de leur présence ont été observés. Les souris et les rats ont l'habitude de longer les murs et tous les types de rebords.
- h. Faites le tour des pièges et des points d'appât régulièrement, remplissez-les si nécessaire, enlevez les rongeurs morts et éliminez-les de l'unité de production. La fréquence des inspections dépendra des directives du fabricant de l'appât et de la gravité de l'infestation. Placez les pièges et les points appât le long des murs et des rebords.
- i. Alors que les souris, très curieuses, s'approchent facilement des nouveaux objets, les rats sont moins aventureux et peuvent attendre plusieurs jours après l'installation des pièges ou des points d'appât avant de révéler leur présence.
- j. Le gestionnaire du site devrait surveiller de près la consommation des appâts. Une consommation accrue peut être un indice que la population des rongeurs augmente.
- k. La vermine (souris, rats, ratons laveurs, mouffettes), les oiseaux et les insectes peuvent être à la fois des vecteurs infectés actifs ou des vecteurs mécaniques de maladies.
- l. Il est recommandé de vérifier les points d'appât :
  - i. Chaque mois, au moins, dans la haute saison (mai à novembre) et
  - ii. Tous les deux mois, au moins, dans la basse saison (décembre à avril).
- m. Lorsqu'une procédure interne de gestion de la vermine est en place à la ferme, il est recommandé fortement d'utiliser les registres suivants :
  - i. Le Plan du réseau de pièges et de points d'appât (R-J) pour localiser les pièges et les points d'appât à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.
  - ii. Le Registre d'activités de la vermine (R-K) pour surveiller leur intensité.

## 2. Lutte contre les oiseaux

- a. Les étourneaux ont été identifiés comme étant des porteurs de la gastro-entérite transmissible (GET) et de la dysenterie porcine.
- b. Nettoyez immédiatement tout aliment déversé.
- c. Les moustiquaires constituent un bon moyen pour prévenir l'accès des oiseaux à l'aire de production et aux silos de moulée.
- d. Recouvrez les mangeoires ouvertes, les silos et les chariots distributeurs d'aliments, quand l'accès des oiseaux ne peut pas être prévenu.

## 3. Lutte contre les insectes

- a. Les mouches peuvent franchir une distance pouvant aller jusqu'à 1,5 km entre les exploitations agricoles et ainsi propager des virus, des bactéries et des maladies.
- b. La première mesure à prendre dans la lutte contre les mouches et les autres insectes est de maintenir la propreté des lieux. Les zones humides, le fumier, la litière souillée et les aliments déversés qu'on a laissés traîner sur le sol sont des milieux propices à la reproduction des mouches.
- c. Si possible, disposez les pièges à mouches (papier tue-mouche) et placez ces derniers à l'intérieur d'un vieux bidon d'eau de javel en plastique découpé sur le côté. Les mouches mortes dans ces pièges doivent être jetées dans un contenant à déchet et non dans le fumier, car les femelles mortes peuvent encore contenir des œufs viables qui auraient alors l'occasion d'éclore. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur les moyens de lutte contre les mouches auprès d'une firme d'extermination ou d'un entomologiste de votre ministère provincial d'Agriculture. Toujours lire attentivement l'étiquette et suivre le mode d'emploi de l'insecticide utilisé.
- d. Lorsqu'ils sont à la recherche de nourriture, les oiseaux et les insectes peuvent s'aventurer très près des porcs et répandre des matières contaminées, par les fèces ou en tant que vecteur physique. Ils prennent part à la propagation de maladies chez les porcs.

## ❓ QUESTIONS D'AUDIT ET INTERPRÉTATIONS

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q6.1.1	<p>a. Vérifiez qu'une POS Gestion de la vermine existe pour éviter la présence de rongeurs et d'oiseaux (firme externe agréée (POS 6.1.1) ou procédure interne (POS 6.1.2)) et qu'elle comprend les exigences du programme PorcSALUBRITÉ.</p> <p>b. Vérifiez qu'une POS Gestion de la vermine (firme externe agréée (POS 6.1.1) ou procédure interne (POS 6.1.2)) existe et est mise en œuvre adéquatement à la ferme et dans la section moulange.</p> <p>Si les porcs ont accès à l'extérieur, passez à la section 10.2 pour compléter cette question.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ POS 6.1.1 : Gestion de la vermine – Firme externe ou</li> <li>➤ POS 6.1.2 : Gestion de la vermine – Procédure interne</li> <li>➤ Observations (durant la validation complète)</li> <li>➤ Entrevues</li> </ul>			
	a. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine pour le contrôle des rongeurs et des oiseaux (firme externe agréée (6.1.1) ou procédure interne (6.1.2)) qui comprend les exigences du programme PorcSALUBRITÉ a été développée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que la POS Gestion de la vermine (firme externe agréée (POS 6.1.1) ou procédure interne (6.1.2)) a été mise en œuvre adéquatement à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Est-ce que la POS Gestion de la vermine (firme externe agréée (POS 6.1.1) ou procédure interne (6.1.2)) a été mise en œuvre adéquatement dans la section moulange?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q6.1.2	<p>Si la POS Gestion de la vermine est mise en œuvre par une firme externe agréée (POS 6.1.1), vérifiez qu'elle comprend aussi les exigences suivantes du programme PorcSALUBRITÉ :</p> <p>a. Les coordonnées de la firme externe.</p> <p>b. Leurs recommandations sur les mesures d'extermination et les actions correctives à mettre en place en cas de situations inadéquates.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ POS 6.1.1 : Gestion de la vermine – Firme externe</li> <li>➤ Observations (durant la validation complète)</li> <li>➤ Entrevues</li> </ul>			
	Si la POS Gestion de la vermine est mise en œuvre par une firme externe agréée (POS 6.1.1), comprend-elle les exigences suivantes du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- › La POS Gestion de la vermine (POS 6.1.1 firme externe agréée ou POS 6.1.2 procédure interne) est complète et mise en œuvre adéquatement à la ferme et dans la section moulange.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 12 mois

- › La POS Gestion de la vermine est incomplète.
- › Certains éléments n'ont pas été écrits ou manquent sur la POS Gestion de la vermine (mise en œuvre par une firme extérieure agréée (POS 6.1.1) ou procédure interne (POS 6.1.2)).

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 60 jours

- › Une POS Gestion de la vermine n'a pas été élaborée.
- › Il y a des preuves que la POS Gestion de la vermine (firme externe agréée (POS 6.1.1) ou procédure interne (POS 6.1.2) n'est pas mise en œuvre adéquatement.

NOTES

A series of horizontal dotted lines providing a template for writing notes.



## POS 6.1.1 GESTION DE LA VERMINE – FIRME EXTERNE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE

	Si une firme externe agréée exécute le programme de gestion de la vermine, le rapport de l'exterminateur doit comprendre les cinq éléments ci-dessous :	S'applique à la ferme	Importance
1	La firme d'extermination doit fournir le service comme convenu (c.-à-d., dans le contrat avec le gestionnaire du site ou les personnes responsables). Nom de la firme d'extermination : _____ Numéro de téléphone de la firme d'extermination : _____	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Liste des produits chimiques utilisés à la ferme : _____ _____ Confirmer que tous les produits utilisés sont homologués et approuvés pour l'utilisation à des endroits où des animaux destinés à la consommation humaine sont élevés et logés.	<input type="checkbox"/>	
3	Fréquence de la surveillance des activités de la vermine : a. Au cours de la haute-saison : _____ b. Au cours de la basse-saison: _____ Il y a lieu d'adapter la fréquence des visites en fonction du Registre d'activités de la vermine (R-K) pour inspecter les pièges et les points d'appât.	<input type="checkbox"/>	
4	Liste des types de pièges et de points d'appât : _____ (p. ex., des points d'appât inviolables de sorte que l'appât soit inaccessible pour les porcs)	<input type="checkbox"/>	
5	Recommandations sur les mesures d'extermination et les actions correctives à mettre en place en cas de situations inadéquates. _____ _____	<input type="checkbox"/>	

		S'applique à la ferme	Importance
<b>Mesures de prévention de la vermine (À L'USAGE EXCLUSIF DE L'ÉLEVEUR)</b>			
6	Mettre en place des mesures pour prévenir l'entrée d'oiseaux et d'autres animaux sauvages dans les bâtiments, la section moulange et les aires d'entreposage des aliments:  _____		Obligatoire
7	Se débarrasser des rongeurs piégés de manière adéquate.		
8	Prendre les mesures nécessaires pour éviter l'entrée et la prolifération de la vermine.		Fortement recommandé
9	Enlever tout aliment déversé près de la moulange ou des silos de moulée.		
10	Éliminer régulièrement les déchets, l'équipement, le foin, la paille ou tous autres objets déposés à proximité des murs extérieurs des bâtiments.		
11	Autres bonnes pratiques de production :  _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

<b>Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient?</b>		S'applique à la ferme	Importance
<i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>			
1	<p><b>Si la POS Gestion de la vermine:</b></p> <p>a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou</p> <p>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en oeuvre adéquatement tel que prévu,</p> <p>le gestionnaire de site ou les membres du personnel responsables doivent remédier à la déviation et l'inscrire sur le Registre des incidents (R-2).</p> <p><b>Exemples d'action corrective:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une POS Gestion de la vermine (firme externe (6.1.1) ou procédure interne (6.1.2)).</li> <li>- S'assurer de faire le suivi des actions correctives émises par l'exterminateur.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

---

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
R-E	Liste de vérification d'inspection des bâtiments	Fortement recommandé
R-J	Plan du réseau des pièges et des points d'appât	
R-K	Registre d'activités de la vermine	
	Rapport de l'exterminateur, le cas échéant	



## POS 6.1.2 GESTION DE LA VERMINE – PROCÉDURE INTERNE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE

		<input type="checkbox"/> Sans objet	
Lorsque le programme de contrôle de la vermine est réalisé à l'interne, veuillez suivre le protocole ci-dessous.		S'applique à la ferme	Importance
1	Les personnes responsables doivent bien comprendre et se servir des pratiques de manipulation sécuritaire des pesticides en vertu des lois provinciales.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	<i>Liste des produits chimiques utilisés à la ferme :</i> _____ _____ Confirmer que tous les produits utilisés sont homologués et approuvés pour l'utilisation à des endroits où des animaux destinés à la consommation humaine sont élevés et logés.	<input type="checkbox"/>	
3	Indiquer la fréquence de la surveillance des activités de la vermine : a. <i>Au cours de la haute-saison :</i> _____ b. <i>Au cours de la basse-saison :</i> _____ Adapter la fréquence des visites en fonction du Registre d'activités de la vermine (R -K) pour inspecter les pièges et les points d'appât.	<input type="checkbox"/>	
4	<i>Dresser la liste des types de pièges et de points d'appât :</i> _____ (p. ex., des points d'appât inviolables de sorte que l'appât soit inaccessible pour les porcs)	<input type="checkbox"/>	
5	<i>Mettre en place des mesures pour prévenir l'entrée d'oiseaux et d'autres animaux sauvages dans les bâtiments, la section moulange et les aires d'entreposage des aliments</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	
6	Débarassez-vous des rongeurs piégés de manière adéquate.	<input type="checkbox"/>	

Lorsque le programme de contrôle de la vermine est réalisé à l'interne, veuillez suivre le protocole ci-dessous.		S'applique à la ferme	Importance
<b>Mesures de prévention de la vermine</b>			
7	Prendre les mesures nécessaires pour éviter l'entrée et la prolifération de la vermine.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
8	Enlever tout aliment déversé près de la moulange ou des silos de moulée.	<input type="checkbox"/>	
9	Éliminer régulièrement les déchets, l'équipement, le foin, la paille ou tous autres objets déposés à proximité des murs extérieurs des bâtiments.	<input type="checkbox"/>	
10	Tenez un Registre d'activités de la vermine (R-K).	<input type="checkbox"/>	

## DÉTAILS

Type de vermine	Mesures de contrôle
Rongeurs à l'extérieur	1. Appâts (précisez) : _____
	2. Pièges (précisez) : _____
	3. Produits chimiques – pesticides (nom et concentration) : _____ _____
Oiseaux	Moyens de contrôle : _____ _____
Rongeurs à l'intérieur	1. Appâts (précisez) : _____
	2. Pièges (précisez) : _____
	3. Produits chimiques – pesticides (nom et concentration) : _____ _____
Insectes	1. Appâts (précisez) : _____
	2. Pièges (précisez) : _____
	3. Produits chimiques – pesticides (nom et concentration) : _____ _____

## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	<p><b>Si la POS Gestion de la vermine:</b></p> <p>a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou</p> <p>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en oeuvre adéquatement tel que prévu,</p> <p>le gestionnaire de site ou les membres du personnel responsables doivent remédier à la déviation et l'inscrire sur le Registre des incidents (R-2).</p> <p><b>Exemples d'action corrective:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une POS Gestion de la vermine (procédure interne (6.1.2) ou firme externe (6.1.1)).</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
R-E	Liste de vérification d'inspection des bâtiments	Fortement recommandé
R-J	Plan du réseau des pièges et des points d'appât	
R-K	Registre d'activités de la vermine	
	Rapport d'un exterminateur, le cas échéant	



## Partie 6.2

# Animaux domestiques

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
	<b>FICHES DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-8	<i>La toxoplasmose</i>	-
F-9	<i>La trichinellose</i>	

## **PARTIE 6.2**

### **ANIMAUX DOMESTIQUES**

#### **EXIGENCE**

1. Les chiens ne doivent pas avoir accès ou être gardés dans le même bâtiment que les porcs ou dans la section moulange.
- 2a. Les chats ne doivent pas avoir accès ou être gardés dans le même bâtiment que les porcs ou dans la section moulange.
- 2b. Si les chats ont accès au bâtiment ou à la section moulange, les exigences relatives aux chats dans la section 10.3 Certification multiples espèces doivent être respectées et la ferme sera identifiée comme étant une ferme avec de multiples espèces.
3. S'il y a d'autres espèces d'animaux domestiques (autres que les porcs) qui ont accès ou sont gardés dans les mêmes bâtiments et/ou dans la section moulange, la Certification multiples espèces à la partie 10.3 doit être complétée et de bonnes pratiques de production additionnelles doivent être mises en place.

#### **JUSTIFICATION**

- a. La mise en œuvre de bonnes pratiques de production est cruciale pour atténuer les risques de contamination croisée par des agents pathogènes entre les différentes espèces d'animaux domestiques.

---

#### **ORIENTATION**

- a. Un animal d'une espèce autre que les porcs constitue un « animal domestique ». Il peut s'agir, entre autres, de chats, de chiens, de volaille, de bovins, de chevaux, de moutons, de chèvres, d'oiseaux, etc.
- b. Les chiens et les chats peuvent être des vecteurs infectés actifs de nombreux agents pathogènes humains, tels que la salmonelle, et des vecteurs mécaniques d'agents pathogènes porcins (p. ex. gastro-entérite transmissible et diarrhée épidémique porcine (DEP)).
- c. Les membres du personnel devraient mener des inspections de routine des bâtiments pour s'assurer que les animaux domestiques n'ont pas accès aux bâtiments.

## ❓ QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q6.2.1	Vérifiez que les chiens n'ont pas accès et ne sont pas gardés dans les mêmes bâtiments que les porcs et dans la section moulange à la ferme.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Observations (validation complète seulement) > Entrevues			
	Est-ce que les membres du personnel s'assurent que les chiens n'ont pas accès et ne sont pas gardés dans les mêmes bâtiments que les porcs et dans la section moulange à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q6.2.2a	Vérifiez que les chats n'ont pas accès et ne sont pas gardés dans les mêmes bâtiments que les porcs et dans la section moulange à la ferme.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Partie 10.3 Certification visant la présence d'espèces multiples			
	Est-ce que les membres du personnel s'assurent que les chats n'ont pas accès et ne sont pas gardés dans les mêmes bâtiments que les porcs et dans la section moulange à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q6.2.2b	Si les chats ont accès aux bâtiments et à la section moulange à la ferme, vérifiez que les exigences relatives aux chats dans la section 10.3 Certification multiples espèces ont été mises en oeuvre.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Partie 10.3 Certification visant la présence d'espèces multiples			
	Si les chats ont accès aux bâtiments et à la section moulange à la ferme, est-ce que les exigences relatives aux chats dans la section 10.3 Certification multiples espèces ont été mises en oeuvre?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q6.2.3	Si des animaux domestiques ont accès ou sont gardés dans les mêmes bâtiments que les porcs et/ou dans la section moulange à la ferme, vérifiez que la section 10.3 Certification multiples espèces soit complétée.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Partie 10.3 Certification multiples espèces			
	Si d'autres animaux domestiques ont accès et sont gardés dans les mêmes bâtiments que les porcs et/ou dans la section moulange, est-ce que la section 10.3 Certification multiples espèces a été bien complétée?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- Il n'y a pas d'animaux domestiques autres que les porcs gardés dans les mêmes bâtiments ou dans la section moulange à la ferme.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE – Sans objet

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 60 jours

- Il y a d'autres espèces d'animaux gardées dans les bâtiments et dans la section moulange à la ferme et les exigences de la section 10.3 ne sont pas respectées.



## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- Si un animal domestique est observé dans le même bâtiment que les porcs et dans la section moulange à la ferme, les membres du personnel responsables doivent s'assurer d'empêcher l'accès aux animaux domestiques à tous les bâtiments OU doivent mettre en place la section 10,3 Certification multiples espèces si des animaux domestiques sont gardés dans les bâtiments et dans la section moulange à la ferme.

Complétez le Registre d'incidents (R-2).



## Partie 6.3

# Récupération des animaux morts

---

RENOI DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-M	Registre des mortalités	

---

## PARTIE 6.3

### RÉCUPÉRATION DES ANIMAUX MORTS

#### EXIGENCES

1. Les animaux morts doivent être retirés d'un parc dès qu'il est possible de le faire, au moins une fois par jour.
2. Les cas de mortalités doivent être inscrits dans le Registre des mortalités (R-M) et doivent être conservés pour au moins les 12 mois précédents ou depuis la dernière validation. Le Registre des mortalités doit comprendre :
  - a. La date du décès du porc.
  - b. Le type de décès (trouvé mort ou euthanasié).
  - c. Le nombre de porcs décédés.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle du Registre des mortalités (R-M) vous est proposé.*

#### JUSTIFICATION

- a. Le retrait des animaux morts aide à prévenir la propagation d'agents pathogènes qui peuvent causer des maladies et le cannibalisme.
- b. Les porcs malades constituent la principale source de transmission d'agents pathogènes aux porcs en santé.

---

#### ORIENTATION

Il est recommandé de :

- a. Développer une POS Enlèvement des animaux morts et des déchets (consultez la POS 8.10) qui comprend les éléments suivants :
  - i. Le moment où les animaux morts sont retirés des parcs et éliminés.
  - ii. L'endroit où les animaux morts sont transportés.
  - iii. Le type d'équipement utilisé pour enlever et entreposer les animaux morts.
  - iv. La méthode de nettoyage de l'équipement qui a servi à enlever et entreposer les animaux morts.
- b. Placer un congélateur dans le bâtiment afin d'y entreposer les porcs morts. Dédier des contenants spécifiquement pour l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. (p. ex., choisir des contenants de couleurs différentes ou bien identifier les contenants).
- c. Se munir de contenants étanches (p. ex., poubelles d'ordures) pour éviter que le sol et les sources d'eau situées à proximité se contaminent par les écoulements de liquides. Ils servent aussi à tenir les rongeurs et les charognards à l'écart des animaux morts.
- d. Nettoyer les contenants d'animaux morts de façon régulière.
- e. Désigner un véhicule en particulier pour transporter les animaux morts au site d'entreposage pour la collecte par l'équarisseur.
- f. Déterminer un horaire de transport des animaux morts qui n'entrave pas le mouvement des autres véhicules destinés à la production et qui permet d'éviter de les croiser.
- g. Des registres numériques (tel que PigChamp) ou des fiches individuelles des truies peuvent servir à documenter les mortalités.

## ❓ QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q6.3.1	<p>Vérifiez que les animaux morts et les déchets sont retirés des parcs dès qu'il est raisonnablement possible de le faire et au moins une fois par jour.</p> <p>La POS Enlèvement des animaux morts et des déchets (POS 8.10) doit comprendre les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Le moment où les animaux morts sont retirés du parc et éliminés.</li> <li>L'endroit où sont transportés les animaux morts.</li> <li>Le type d'équipement utilisé pour enlever et entreposer les animaux morts.</li> <li>La méthode de nettoyage de l'équipement qui a servi à transporter et entreposer les animaux morts.</li> </ol>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Observations</li> <li>➤ Entrevues</li> <li>➤ POS 8.10 : Enlèvement des animaux morts et des déchets (fortement recommandé)</li> </ul>			
	<p><b>Est-ce que les animaux morts sont retirés des parcs dès qu'il est raisonnablement possible de le faire et au moins une fois par jour?</b></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q6.3.2	<p>Vérifiez si les cas de mortalités sont comptabilisés.</p> <p>Les cas de mortalités peuvent être comptabilisés autrement que dans le Registre de mortalités (R-M) pourvu que les exigences suivantes soient satisfaites :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>La date du décès du porc.</li> <li>Le type de décès (trouvé mort ou euthanasié)</li> <li>Le nombre de porcs décédés.</li> </ol>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ R-M : Registre des mortalités</li> </ul>			
	<p><b>Est-ce que les cas de mortalités sont comptabilisés?</b></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- › Les cas de mortalités sont comptabilisés.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE – Sans objet

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 60 jours

- › Les cas de mortalités ne sont pas comptabilisés.
- › Il y a un taux de décomposition inadéquat dans un parc ou dans les bâtiments en général.



## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- › Si des porcs morts sont observés dans le parc, les membres du personnel responsables doivent les retirer dès qu'il est raisonnablement possible de le faire et au moins à tous les jours.
- › Si les cas de mortalités ne sont pas systématiquement inscrits dans le Registre de mortalités (R-M), la personne responsable doit s'assurer que le registre R-M soit complété, qu'il inclut tous les éléments requis et qu'il est conservé en dossier.

Complétez le Registre d'incidents (R-2).





# MODULE 7

# PorcBIEN-ÊTRE





## DANS CE MODULE

- 7.1 Condition physique des animaux (Mesures basées sur les animaux)
- 7.2 Stratégies de gestion de l'alimentation et de l'eau
- 7.3 Logement
- 7.4 Confort environnemental et éclairage
- 7.5 Enrichissement
- 7.6 Soins des porcs malades et blessés
- 7.7 Mise bas et sevrage
- 7.8 Pratiques d'élevage facultatives
- 7.9 Manipulation des porcs
- 7.10 Euthanasie
- 7.11 Procédure d'urgence

## Partie 7.1

# Condition physique des animaux

## (Mesures basées sur les animaux)

---

RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>REGISTRE</b>	
R-N	Registre des mesures basées sur les animaux	Obligatoire, le cas échéant
	<b>FICHES DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-11	Plan d'échantillonnage pour les Mesures basées sur les animaux (MBA)	–
F-12	Système d'évaluation de l'état de chair	

## PARTIE 7.1

# CONDITION PHYSIQUE DES ANIMAUX (MESURES BASÉES SUR LES ANIMAUX)

### EXIGENCES

1. Les porcs doivent être logés, alimentés, manipulés et soignés de sorte qu'ils aient un état de chair convenable et pour minimiser les risques de boiterie et de blessures.

### JUSTIFICATION

- a. Un mauvais état de chair, la boiterie et les blessures peuvent amener les porcs à souffrir. La présence de ces conditions laisse supposer un problème sous-jacent directement lié à l'état de santé des porcs ou lié à une autre cause fondamentale comme la nutrition, la gestion ou le logement.

### ORIENTATION

1. Critères utilisés pour obtenir les Mesures basées sur les animaux (MBA)
  - a. **L'évaluation de l'état de chair (ÉEC)** se fait souvent à partir d'un système d'évaluation en cinq (5) points, où le pointage le plus bas (soit 1 ou **évaluation de l'état de chair (ÉEC) < 2**) fait référence à un porc qui est émacié puisque les côtes, les vertèbres et les os des hanches et les ischions peuvent facilement être perçus à travers la peau.
    - i. L'évaluation de l'état de chair des porcs à tous les stades de production (sevrage, saillie, mi-gestation et mise bas) permet d'identifier les animaux qui ont besoin d'un ajustement de leur ration.
    - ii. Une évaluation de l'état de chair de moins de 2 représente un enjeu pour le bien-être de l'animal.
    - iii. Une évaluation de l'état de chair de plus de 4 chez les truies peut conduire à des problèmes aux pattes et rendre la mise bas difficile.
    - iv. Les cochettes saillies trop tôt, soit avant qu'elles n'aient atteint un poids et un état de chair adéquat, peuvent être plus sujettes à la boiterie, à une mauvaise condition physique au moment du sevrage et à d'autres problèmes lors des parités subséquentes.
  - b. Un porc avec une **boiterie grave** est :
    - i. Non ambulateur ou
    - ii. Incapable de se lever ou se tenir debout sans aide ou
    - iii. Ne peut supporter de poids sur un ou des membres blessés lorsqu'il se tient debout ou qu'il marche ou
    - iv. Boiterie dans un ou plusieurs membres de façon qu'il présente des signes de douleur ou de souffrance, et des mouvements interrompus ou une réticence à marcher.
  - c. Les **blessures** se présentent sous diverses formes; pour le programme PorcBIEN-ÊTRE, les blessures suivantes seront évaluées en utilisant les définitions ci-dessous :
    - i. Abscesses et oreilles ou articulations enflées – Des abscesses multiples de tailles variées ou un seul abcès dont la taille atteint ou dépasse celle d'une balle de tennis, ou une oreille ou une articulation enflée.
    - ii. Prolapsus – tout prolapsus, qu'il soit vaginal, rectal ou utérin.

iii. Hernies modérées à sévères.

- » Une hernie modérée mesure plus de 15 cm de diamètre et est pendante (elle se balance pendant que l'animal marche).
- » Un porc avec une hernie modérée est considéré comme compromis pour le transport.
- » Une hernie sévère répond à au moins un des critères suivants :
  - » Entrave les mouvements (par exemple lorsque le porc marche, ses pattes arrière touchent la hernie).
  - » Touche le sol lorsque le porc se tient normalement debout.
  - » Présente une plaie ouverte, une ulcération ou une infection.
  - » Un porc avec une hernie sévère est considéré inapte au transport.

iv. Plaies aux épaules : toute blessure ou ulcération non guérie aux épaules.

v. Lacérations/plaies ouvertes : toute plaie ou blessure non guérie qui a perforé la peau (c.-à-d., plus sévère qu'une égratignure), y compris les blessures à la vulve et à la queue, ou toute autre plaie ou lacération ouverte. Une blessure qui est complètement cicatrisée est considérée comme guérie, et n'est pas incluse.

## 2. Recueillir les Mesures basées sur les animaux objectivement

- a. La fiche de renseignements F-11 Plan d'échantillonnage pour les Mesures basées sur les animaux (MBA) décrit comment s'y prendre pour déterminer un échantillon aléatoire d'animaux représentatifs du troupeau à observer pour recueillir les Mesures basées sur les animaux. Il est aussi possible d'observer l'ensemble du troupeau pour recueillir ces mesures.
- b. Les porcs malades ou blessés qui ont été isolés avant la sélection de l'échantillon ne devraient pas faire partie de l'échantillon. Référez-vous à la fiche de renseignements F-11 Plan d'échantillonnage pour les Mesures basées sur les animaux (MBA) pour savoir quels autres porcs devraient être exclus de l'échantillon des Mesures basées sur les animaux.
- c. Un effort devrait être fait pour inciter les porcs à se tenir debout afin d'être en mesure de les observer de façon adéquate, sauf dans le cas des truies dans les cages de mise bas.
- d. Chaque condition observée chez un porc devrait être inscrite au registre. Par exemple, si un porc a une boiterie sévère et un mauvais état de chair, chacune de ces conditions devraient être inscrites au registre.
- e. Lorsque vous avez observé un porc dans un parc, vous pouvez le marquer à l'aide d'un aérosol pour éviter de le compter à nouveau.
- f. Il est important de documenter le nombre réel de porcs qui ont été observés pour obtenir une mesure juste de la prévalence d'une condition dans le troupeau. Vous pouvez toutefois faire une estimation du nombre total de porcelets sous la mère en multipliant le nombre de portées observées par le chiffre 11, ou par le nombre moyen de porcelets par portée du troupeau.
- g. Une fois l'échantillon des Mesures basées sur les animaux complété, vous devez compiler le nombre de chaque condition observée et le comparer au nombre total de porcs observés. Le résultat vous donnera le pourcentage ou la prévalence de cette condition dans une catégorie de porcs.

## 3. S'interroger sur les causes probables d'un état de chair défavorable

- a. Un porc qui présente un état de chair défavorable peut signaler un problème d'approvisionnement d'eau ou de nourriture, de nutrition, de stratégies d'alimentation, de concurrence des aliments (intimidation), de superficie allouée ou de santé du porc.
- b. La boiterie chez les porcs peut provenir de problèmes associés aux planchers, à l'équipement, à la superficie allouée, à l'agressivité des porcs, aux pratiques de manipulation, de contention, de reproduction ou de mélange, ou à la santé des porcs.
- c. Dépendant du type de blessure, la cause d'une blessure peut provenir de problèmes associés aux planchers, à l'équipement, à la superficie allouée, aux pratiques d'élevage facultatives, à l'agressivité des porcs, aux pratiques de manipulation, de contention, de reproduction ou de mélange, ou à la santé des porcs.

## QUESTIONNAIRE D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
<b>Porcs reproducteurs (truies, cochettes matures, verrats matures)</b>					
Q7.1.1	Vérifiez qu'il y a 1 % ou moins des porcs reproducteurs échantillonnés qui sont émaciés (ÉÉC = 1) c'est-à-dire que les côtes, les vertèbres et les os des hanches et les ischions peuvent facilement être perçus à travers la peau.	<b>Validation complète :</b> ➤ Compléter les Mesures basées sur les animaux			
	<b>Est-ce que 1 % ou moins des porcs reproducteurs échantillonnés ont une évaluation de l'état de chair (ÉÉC) inférieure à 2?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.2	Vérifiez qu'il y a 1 % ou moins des porcs reproducteurs échantillonnés qui sont atteints de boiterie grave. Un porc avec une boiterie grave est : <ul style="list-style-type: none"> <li>» Non ambulateur, ou</li> <li>» Incapable de se lever ou se tenir debout sans aide, ou</li> <li>» Ne peut supporter de poids sur un ou des membres blessés lorsqu'il se tient debout ou qu'il marche, ou</li> <li>» Boiterie dans un ou plusieurs membres de façon qu'il présente des signes de douleur ou de souffrance, et des mouvements interrompus ou une réticence à marcher.</li> </ul>	<b>Validation complète :</b> ➤ Compléter les Mesures basées sur les animaux			
	<b>Est-ce que 1 % ou moins des porcs reproducteurs échantillonnés sont atteints de boiterie grave?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.3	Vérifiez qu'il y a 5 % ou moins des porcs reproducteurs échantillonnés qui ont des blessures incluant des abcès, des oreilles ou des articulations enflées, des prolapsus, des hernies modérées à sévères, des plaies aux épaules, ou des lacérations/plaies ouvertes.	<b>Validation complète :</b> ➤ Compléter les Mesures basées sur les animaux			
	<b>Est-ce que 5 % ou moins des porcs reproducteurs échantillonnés ont des blessures?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Porcelets sous la mère</b>					
Q7.1.4	Vérifiez qu'il y a 1 % ou moins des porcelets sous la mère échantillonnés qui sont émaciés (ÉÉC = 1) c'est-à-dire que les côtes, les vertèbres et les os des hanches et les ischions peuvent facilement être perçus à travers la peau.	<b>Validation complète :</b> ➤ Compléter les Mesures basées sur les animaux			
	<b>Est-ce que 1 % ou moins des porcelets sous la mère échantillonnés ont une évaluation de l'état de chair (ÉÉC) inférieure à 2?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q7.1.5	Vérifiez qu'il y a 1 % ou moins des porcelets sous la mère échantillonnés qui sont atteints de boiterie grave.  Un porc avec une boiterie grave est : <ul style="list-style-type: none"> <li>» Non ambulateur ou</li> <li>» Incapable de se lever ou se tenir debout sans aide ou</li> <li>» Ne peut supporter de poids sur un ou des membres blessés lorsqu'il se tient debout ou qu'il marche ou</li> <li>» Boiterie dans un ou plusieurs membres de façon qu'il présente des signes de douleur ou de souffrance, et des mouvements interrompus ou une réticence à marcher.</li> </ul>	<b>Validation complète :</b> » Compléter les Mesures basées sur les animaux			
	Est-ce que 1 % ou moins des porcelets sous la mère échantillonnés sont atteints de boiterie grave?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.6	Vérifiez qu'il y a 5 % ou moins des porcelets sous la mère échantillonnés qui ont des blessures incluant des abcès, des oreilles ou des articulations enflées, des prolapsus, des hernies modérées à sévères, des plaies aux épaules, ou des lacerations/plaies ouvertes.	<b>Validation complète :</b> » Compléter les Mesures basées sur les animaux			
	Est-ce que 5 % ou moins des porcelets sous la mère échantillonnés ont des blessures?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Porcs non reproducteurs (porcelets en pouponnière, en engraissement, les verrats et les cochettes immatures, les castrats)</b>					
Q7.1.7	Vérifiez qu'il y a 1 % ou moins des porcs non reproducteurs échantillonnés qui sont émaciés (ÉÉC = 1) c'est-à-dire que les côtes, les vertèbres et les os des hanches et les ischions peuvent facilement être perçus à travers la peau.	<b>Validation complète :</b> » Compléter les Mesures basées sur les animaux			
	Est-ce que 1 % ou moins des porcs non reproducteurs échantillonnés ont une évaluation de l'état de chair (ÉÉC) inférieure à 2?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.8	Vérifiez qu'il y a 1 % ou moins des porcs non reproducteurs échantillonnés qui sont atteints de boiterie grave.  Un porc avec une boiterie grave est: <ul style="list-style-type: none"> <li>» Non ambulateur ou</li> <li>» Incapable de se lever ou se tenir debout sans aide ou</li> <li>» Ne peut supporter de poids sur un ou des membres blessés lorsqu'il se tient debout ou qu'il marche ou</li> <li>» Boiterie dans un ou plusieurs membres de façon qu'il présente des signes de douleur ou de souffrance, et des mouvements interrompus ou une réticence à marcher.</li> </ul>	<b>Validation complète :</b> » Compléter les Mesures basées sur les animaux			
	Est-ce que 1 % ou moins des porcs non reproducteurs échantillonnés sont atteints de boiterie grave?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q7.1.9	Vérifiez qu'il y a 5 % ou moins des porcs non reproducteurs échantillonnés qui ont des blessures incluant des abcès, des oreilles ou des articulations enflées, des prolapsus, des hernies modérées à sévères, des plaies aux épaules, ou des lacérations/plaies ouvertes.	<b>Validation complète :</b> ➤ Compléter les Mesures basées sur les animaux			
	Est-ce que 5 % ou moins des porcs non reproducteurs échantillonnés ont des blessures?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O.= sans objet



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- 1 % ou moins des porcs échantillonnés dans chaque catégorie ont une évaluation de l'état de chair (ÉEC) inférieure à 2.
- 1 % ou moins des porcs échantillonnés dans chaque catégorie sont atteints de boiterie grave.
- 5 % ou moins des porcs échantillonnés dans chaque catégorie ont des blessures.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE – Sans objet

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE **Échéancier : 60 jours**

- Plus de 1 % des porcs échantillonnés dans une catégorie principale ont une évaluation de l'état de chair (ÉEC) inférieure à 2.
- Plus de 1 % des porcs échantillonnés dans une catégorie principale sont atteints de boiterie grave.
- Plus de 5 % des porcs échantillonnés dans une catégorie principale ont une blessure.



## Partie 7.2

# Stratégies de gestion de l'alimentation et de l'eau

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>REGISTRES</b>	
R-B	Registre de formation Résultats de l'analyse de l'eau	Obligatoire
	<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-12	Évaluation de l'état de chair	-

## PARTIE 7.2

# STRATÉGIES DE GESTION DE L'ALIMENTATION ET DE L'EAU

### EXIGENCES

1. Les porcs doivent avoir un accès quotidien à de la nourriture.
2. Les porcs doivent avoir accès à de l'eau potable en quantité suffisante pour satisfaire leurs besoins.
3. Si vous utilisez un système d'alimentation liquide, il faut avoir une source d'eau potable supplémentaire au besoin.
4. Des mesures doivent être prises lorsque les porcs reproducteurs ont un excès de poids.

### JUSTIFICATION

- a. Des stratégies appropriées de gestion de l'alimentation sont essentielles pour répondre aux divers besoins nutritionnels des porcs à tous les stades de production (c.-à-d., reproduction, lactation, entretien, croissance).
- b. De l'eau potable et propre est essentielle à une bonne santé et une bonne productivité des animaux.

---

### ORIENTATION

- a. **Aliments pour animaux**
  - i. Des spécialistes en nutrition peuvent fournir de l'information précise sur le type d'ingrédients à inclure dans l'alimentation des porcs en fonction de la disponibilité, du prix et de la valeur nutritive. Pour assurer le bien-être des porcs, il est important de satisfaire leur appétit en plus de répondre à leurs besoins nutritionnels.
  - ii. Il est important de déterminer la cause sous-jacente (problème de santé animale ou de qualité de la moulée) qui fait que les animaux ne consomment pas leur moulée, car ce problème aura un impact sur le bien-être animal et la productivité des animaux.
  - iii. Les porcelets nouvellement sevrés ont très peu de réserves corporelles et doivent s'adapter à l'alimentation en pouponnière le plus rapidement possible. Les porcelets devraient être examinés fréquemment durant la période qui suit le sevrage afin de s'assurer que chacun d'eux se nourrit. D'autres aliments, tel du gruau, peuvent être offerts aux porcelets qui ont du mal à s'adapter et les servir d'une manière à les encourager à consommer des aliments (p. ex., des trémies).
  - iv. Il est considéré qu'un porc a un surplus de poids lorsque l'évaluation de son état de chair est de 4 ou plus.
- b. **Eau**
  - i. Une analyse de la qualité de l'eau deux fois par année aidera à confirmer que celle-ci est adéquate.
  - ii. Un cycle d'eau fraîche distribué à partir du système d'alimentation liquide peut constituer une « source d'eau distincte ».
  - iii. Il faut aussi vérifier le fonctionnement des abreuvoirs régulièrement pour s'assurer d'un débit adéquat et pour détecter toute fuite et ainsi minimiser le gaspillage d'eau.

## ❓ QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q7.2.1	Vérifiez que tous les porcs ont un accès quotidien à la nourriture.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Observations (validation complète seulement) > Entrevues				
	<b>Est-ce que tous les porcs ont accès à des aliments quotidiennement?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.2.2	Vérifiez que tous les porcs ont accès à suffisamment d'eau potable pour satisfaire leurs besoins (absence de signes de déshydratation ou compétition excessive) et que les abreuvoirs sont accessibles à tous les porcs (ils sont à la bonne hauteur).	<b>Validations complète et partielle :</b> > Observations (validation complète seulement) > Entrevues				
	<b>Est-ce que les porcs ont accès à suffisamment d'eau potable pour satisfaire leurs besoins?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.2.3	Vérifiez qu'il existe bien une source d'eau potable distincte lorsqu'un site se sert d'un système d'alimentation liquide.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Entrevues				
	<b>Est-ce qu'il existe une source d'eau potable additionnelle lorsqu'un site se sert d'un système d'alimentation liquide?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.2.4	Vérifiez que des mesures sont prises lorsque les animaux reproducteurs ont un surplus de poids.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Entrevues				
	<b>Est-ce que des mesures sont prises lorsque les animaux reproducteurs ont un surplus de poids?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- Les porcs ont accès à des aliments quotidiennement.
- Les porcs ont accès à suffisamment d'eau pour satisfaire leurs besoins.
- Lorsqu'un site se sert d'un système d'alimentation liquide, il y a une source d'eau potable additionnelle au besoin.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 60 jours

- Il est constaté, à un site qui se sert d'un système d'alimentation liquide, qu'il n'y a pas de source d'eau additionnelle distincte (p. ex., absence d'un système distinct de distribution d'eau ou l'absence de stratégies fournissant de l'eau additionnelle au besoin).

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 30 jours

- Les porcs n'ont pas accès à des aliments chaque jour.
- Des signes de déshydratation en raison d'un pauvre approvisionnement en eau (eau de piètre qualité ou en quantité insuffisante) sont constatés et les abreuvoirs ne sont pas accessibles à tous les porcs.

### NON-CONFORMITÉ CRITIQUE Échéancier : 24 heures

- Les animaux souffrent de manière importante ou meurent en raison de l'absence d'une alimentation et d'une quantité d'eau convenables.

## Partie 7.3

# Logement

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
 <b>REGISTRES</b>		
R-Z	Registre sur la superficie allouée	Obligatoire
R-N	Registre des mesures basées sur les animaux	Obligatoire, le cas échéant
R-L	Plan de la ferme	Fortement recommandé
 <b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>		
F-13	Superficie allouée pour les porcelets en pouponnière et en engraissement	–

## PARTIE 7.3

### LOGEMENT

#### EXIGENCES

##### Pour tous les stades de production

1. Les revêtements de sol et l'équipement retrouvés dans les zones de logement des porcs doivent être en bon état de sorte qu'ils n'entraînent pas de risque immédiat de blessures pour les porcs.
2. Les porcs doivent être logés dans un système de logement qui n'utilise pas d'attaches de façon routinière.

##### Maternité

3. Les cages de mise bas doivent être de dimensions adéquates pour qu'une truie :
  - a. Ne touche pas simultanément les deux côtés de la cage (sans inclure les rampes anti-écrasement).
  - b. Ne touche pas simultanément les deux extrémités de la cage.
  - c. Ne touche pas les barreaux supérieurs de la cage, ou
  - d. N'est pas gênée par une trémie surélevée ou la barrière arrière lorsqu'elle se couche.
4. Les cages de gestation doivent être de dimensions adéquates pour qu'une truie :
  - a. Ne touche pas simultanément les deux côtés de la cage.
  - b. Ne touche pas simultanément les deux extrémités de la cage, ou
  - c. Ne touche pas aux barreaux supérieurs de la cage.
5. Les verrats doivent avoir suffisamment d'espace pour se tenir debout, se coucher et adopter une position naturelle de repos sans être dérangés indûment.
6. Les verrats logés dans des cages doivent pouvoir faire de l'exercice au moins quatre fois par semaine.
7. Si les installations servant aux cochettes ou aux truies saillies sont nouvellement construites, reconstruites ou mises en exploitation depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014:
  - a. Elles doivent satisfaire aux exigences relatives à la Certification pour le logement des truies en groupe.
8. Si les installations servant aux verrats sont nouvellement construites ou mises en exploitation depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014:
  - a. Les verrats doivent avoir suffisamment d'espace pour pouvoir se retourner.

##### Pouponnière ou engraissement

9. Il faut remplir le Registre sur la superficie allouée (R-Z) pour chacun des parcs en pouponnière et en engraissement et démontrer que les porcs bénéficient au moins de la superficie minimale allouée (consultez la fiche de renseignements F-13 Superficie allouée pour les porcelets en pouponnière et en engraissement).
  - a. Le Registre sur la superficie allouée (R-Z) doit comprendre les renseignements suivants :
    - i. L'identification de chaque parc.
    - ii. La superficie du plancher de chaque parc.
    - iii. Le poids moyen des porcs dans chaque parc lors du premier envoi/expédition de porcs.
    - iv. La superficie allouée pour chaque porc, et
    - v. Le nombre maximal de porcs par parc.
  - b. Si la superficie allouée des parcs en pouponnière et en engraissement se trouve dans la colonne orange (consultez la fiche de renseignements F-13 - Superficie allouée pour les porcelets en pouponnière et en engraissement), le Registre des mesures basées sur les animaux (R-N) doit avoir été rempli au moins trois fois au cours des douze derniers mois, et dans la semaine précédant le premier envoi/expédition de porcs, afin de prouver que le bien-être des porcs n'a pas été compromis par la faible superficie allouée.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle du Registre sur la superficie allouée (R-Z) vous est proposé.*

## JUSTIFICATION

- a. Un système de logement adéquatement conçu, construit et entretenu est essentiel pour assurer des soins et un confort appropriés aux porcs.
  - b. Comparativement aux cages de gestation, le logement des truies en groupe peut constituer une option où la productivité et l'état de santé sont tout aussi élevés ou supérieurs pourvu qu'il soit bien conçu et bien géré.
  - c. Les verrats qui ne sont pas activement impliqués dans la détection des chaleurs ou dans la reproduction ont besoin d'exercice pour satisfaire leurs besoins physiques.
  - d. Les truies retenues par un système d'attache présentent une productivité plus faible et des taux de stress plus élevés que les truies logées dans des cages de gestation ou en groupe.
- 

## ORIENTATION

- a. La taille des groupes, le système d'alimentation, la densité d'élevage et les pratiques de mélange des porcs (c.-à-d. groupe stable par opposition à un groupe dynamique) ont un effet sur le bien-être des truies logées en groupe.
- b. Dans tous les logements en groupe, la densité d'élevage a un effet sur le bien-être, la santé et la productivité du porc.
- c. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2029, les cochettes et les truies saillies devront être logées :
  - i. En groupe\* ou
  - ii. dans des enclos individuels

\* Si les truies sont logées en groupe, on peut utiliser des cages de gestation jusqu'à 28 jours après la date de la dernière saillie, et une période additionnelle allant jusqu'à 7 jours est permise pour organiser le regroupement. Le temps passé dans les cages ne peut être prolongé que pour assurer le bien-être des truies individuelles selon les recommandations d'un préposé l'élevage compétent.

- d. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2029, les verrats devront être logés :
  - i. dans des enclos individuels qui offrent suffisamment d'espace pour se retourner

À l'aide de la science et de l'innovation, les éleveurs de porcs canadiens s'engagent à adopter la conception/un système de logement en groupe qui offre aux truies une plus grande liberté de mouvement.

L'industrie poursuivra ses recherches pour trouver un système de logement qui permet aux truies d'avoir une plus grande liberté de mouvement à tous les stades d'élevage, et qui réduit le besoin d'utiliser des cages lors de la gestation.

## QUESTIONNAIRE D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
<b>Pour tous les stades de production</b>					
Q7.3.1	Vérifiez lors de la validation que le revêtement des planchers et l'équipement retrouvés dans le logement des porcs sont en bon état de sorte qu'ils n'entraînent pas de risque immédiat de blessures pour les porcs. À titre d'exemples de risques immédiats (mais sans s'y restreindre) :	<b>Validations complète et partielle :</b> > Observations > Entrevues			
	a. Lattes brisées ou trous dans les planchers dans les parcs dans lesquels les pattes des porcs pourraient s'y insérer. b. Des saillies tranchantes sur des pièces d'équipement et des barres d'armature exposées du ciment.				
	<b>Est-ce que les revêtements de sol et l'équipement retrouvés dans le logement des porcs sont en bon état de sorte qu'ils ne causent pas de risque immédiat de blessures pour les porcs?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.3.2	Vérifiez que l'utilisation d'attaches ne constitue pas une pratique courante du système de logement des porcs.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Observations (validation complète seulement)			
	<b>Est-ce que le système de logement permet de loger les porcs sans devoir les attacher de façon routinière?</b>				
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Maternité</b>					
Q7.3.3	Vérifiez que des cochettes et des truies échantillonnées, au moins 90 % des cages de mise bas satisfont aux exigences de dimensions du Code de pratiques en évaluant les critères suivants alors que les truies se tiennent debout :	<b>Validation complètes :</b> > Observations de l'échantillon de cochettes et de truies saillies dans des cages de mise bas > R-N : Registre des Mesures basées sur les animaux			
	a. La longueur d'une cage de mise bas doit permettre à une truie de se déplacer vers l'avant et vers l'arrière et de s'allonger sans être gênée par une trémie surélevée ou la barrière arrière. b. Les truies ne doivent pas simultanément toucher les deux côtés de la cage (sans inclure les rampes anti-écrasement). c. Les truies ne doivent pas simultanément toucher à la trémie et à la barrière arrière. d. Le dos des truies ne doit pas toucher aux barreaux supérieurs de la cage.				
	<b>Est-ce que les cages de mise bas satisfont aux exigences de dimensions du Code de pratiques?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q7.3.4	Vérifiez que des cochettes et des truies échantillonnées, au moins 90 % des cages de gestation satisfont aux exigences de dimensions du Code de pratiques en évaluant les critères suivants alors que les truies se tiennent debout : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Les truies ne doivent pas simultanément toucher les deux côtés de la cage.</li> <li>b. Les truies ne doivent pas toucher simultanément les deux extrémités de la cage.</li> <li>c. Le dos des truies ne doit pas toucher aux barreaux supérieurs de la cage.</li> </ul>	<b>Validation complète :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Observations de l'échantillon de cochettes et de truies saillies dans des cages</li> <li>➤ R-N : Registre des Mesures basées sur les animaux</li> </ul>			
	<b>Est-ce que les cages de gestation des cochettes et des truies satisfont aux exigences de dimensions du Code de pratiques?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.5	Vérifiez que des verrats échantillonnés, au moins 90 % des cages satisfont aux exigences de dimensions du Code de pratiques en évaluant les critères suivants alors que les verrats se tiennent debout : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Les verrats doivent avoir suffisamment d'espace pour se tenir debout, se coucher et adopter une position naturelle de repos sans être dérangés indûment.</li> </ul>	<b>Validation complète :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Observations de l'échantillon de verrats matures dans les cages</li> <li>➤ R-N : Registre des Mesures basées sur les animaux</li> </ul>			
	<b>Est-ce que les cages individuelles des verrats satisfont aux exigences de dimensions du Code de pratiques?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.6	Vérifiez que les verrats logés dans des cages profitent d'au moins quatre périodes d'exercice chaque semaine (c.-à-d., à tous les deux jours).	<b>Validations complète et partielle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Entrevues</li> </ul>			
	<b>Est-ce que les verrats logés dans des cages profitent d'au moins quatre périodes d'exercice chaque semaine?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.7	Vérifiez les permis de construction pour déterminer la date de la plus récente construction, reconstruction ou mise en exploitation d'un bâtiment servant au logement des truies. Pour toute installation mise au point depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2014, vérifiez que les cochettes et les truies saillies sont logées en groupe comme prévu à la Certification pour le logement des truies en groupe.	<b>Validations complète et partielle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vérifiez la Certification pour le logement des truies en groupe</li> </ul>			
	<b>Est-ce que les bâtiments destinés aux cochettes et aux truies saillies, nouvellement construits, reconstruits ou mis en exploitation depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 satisfont aux exigences de la Certification pour le logement des truies en groupe?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q7.3.8	Vérifiez les permis de construction pour déterminer la date de la plus récente construction ou mise en exploitation. Pour toute installation construite ou mise en exploitation depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2014, tous les verrats matures échantillonnés doivent pouvoir se retourner.	<b>Validation complète :</b> › Observations de l'échantillon de verrats matures			
	Est-ce que les bâtiments nouvellement construits, ou mis en exploitation depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2014 procurent suffisamment d'espace aux verrats pour qu'ils puissent se retourner?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.9 FR	Vérifiez si les exigences de la Certification pour le logement des truies en groupe sont satisfaites de manière volontaire.	<b>Validations complète et partielle :</b> › Vérifiez la Certification pour le logement des truies en groupe			
	Est-ce que les exigences de la Certification pour le logement des truies en groupe sont satisfaites volontairement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### Pouponnière

Q7.3.10	Vérifiez qu'il y a un Registre sur la superficie allouée (R-Z) pour chaque parc de porcelets en pouponnière. Le registre doit comprendre les renseignements suivants : a. L'identification de chaque parc. b. La superficie du plancher de chaque parc. c. Le poids moyen des porcs dans chaque parc lors du premier envoi de porcs. d. La superficie allouée pour chaque porc. e. Le nombre maximal de porcs par parc.	<b>Validations complète et partielle :</b> › R-Z : Registre sur la superficie allouée			
	Est-ce qu'un Registre sur la superficie allouée (R-Z) a été complété pour chaque parc en pouponnière?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.11	Vérifiez que la superficie allouée est conforme avec les exigences du Code de pratiques pour chaque parc de porcelets en pouponnière. Si des registres d'appoints sont nécessaires (c.-à-d., la superficie allouée se trouve dans la colonne orange de la fiche de renseignements F-13 Superficie allouée pour les porcelets en pouponnière et en engraissement), il faut remplir le Registre des mesures basées sur les animaux (R-N) au moins trois fois par année (tenant compte que l'exploitation existe depuis au moins douze mois) et dans la semaine précédant la fin du stade de production pour démontrer que le bien-être des porcs n'a pas été compromis par cette diminution de superficie.	<b>Validations complète et partielle :</b> › R-Z : Registre sur la superficie allouée › Observations, le cas échéant › R-N : Registre des Mesures basées sur les animaux			
	Est-ce que la superficie allouée aux porcelets en pouponnière satisfait aux exigences du Code de pratiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
<b>Engraissement</b>					
Q7.3.12	Vérifiez qu'il y a un Registre sur la superficie allouée (R-Z) pour chaque parc de porcs en engraissement. Le registre doit comprendre les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. L'identification de chaque parc.</li> <li>b. La superficie du plancher de chaque parc.</li> <li>c. Le poids moyen des porcs dans chaque parc lors de la première expédition de porcs.</li> <li>d. La superficie allouée pour chaque porc.</li> <li>e. Le nombre maximal de porcs par parc.</li> </ul>	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-Z : Registre sur la superficie allouée			
	<b>Est-ce qu'un Registre sur la superficie allouée (R-Z) a été complété pour chaque parc en engraissement ?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.13	Vérifiez que la superficie allouée est conforme avec les exigences du Code de pratiques pour chaque parc de porcs en engraissement.  Si des registres d'appoints sont nécessaires (c.-à-d., la superficie allouée se trouve dans la colonne orange de la fiche de renseignements F-13 Superficie allouée pour les porcelets en pouponnière et en engraissement), il faut remplir le Registre des mesures basées sur les animaux (R-N) au moins trois fois par année (tenant compte que l'exploitation existe depuis au moins douze mois) et dans la semaine précédant la fin du stade de production pour démontrer que le bien-être des porcs n'a pas été compromis par cet espace réduit.	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-Z : Registre sur la superficie allouée > Observations, le cas échéant > R-N : Registre des Mesures basées sur les animaux			
	<b>Est-ce que la superficie allouée aux porcs en engraissement satisfait aux exigences du Code de pratiques?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FR = fortement recommandé; S.O. = sans objet



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- › Le revêtement des planchers et l'équipement retrouvés dans le logement des porcs n'entraînent pas de risque immédiat de blessures pour les porcs.
- › Le logement satisfait aux exigences du Code de pratiques.
- › La superficie allouée a été calculée et documentée et celle-ci satisfait aux exigences du Code de pratiques, y compris les registres d'appoint sur les MBA (R-N), le cas échéant.
- › Les verrats logés dans des cages profitent d'au moins quatre périodes d'exercice chaque semaine.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE **Échéancier : 12 mois**

- › Le logement ne satisfait pas aux exigences du Code de pratiques ou les parcs sont surchargés par rapport à ce qui est inscrit dans le Registre sur la superficie allouée (R-Z)..
- › La superficie allouée n'a pas été calculée et documentée.
- › Les registres Mesures basées sur les animaux (R-N) n'ont pas été complétés au moins 3 fois au cours de la dernière année lorsque la superficie allouée se trouve dans la colonne orange ou se situe en deçà des exigences minimales prévues au Code de pratiques (voir la fiche de renseignements F-13 Espace alloué pour les porcs en pouponnière et en engraissement).
- › La superficie allouée se situe en deçà des exigences minimales prévues au Code de pratiques.
- › Les verrats logés dans des cages ne profitent pas d'au moins quatre périodes d'exercice chaque semaine.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE **Échéancier : 60 jours**

- › Le revêtement des planchers et l'équipement retrouvés dans le logement des porcs posent un risque immédiat de blessures pour les porcs.

## Partie 7.4

# Confort environnemental et éclairage

---

RENOI DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>REGISTRE</b>	
R-O	Registre des observations	Fortement recommandé

---

## PARTIE 7.4

# CONFORT ENVIRONNEMENTAL ET ÉCLAIRAGE

### EXIGENCES

1. Tous les porcs doivent bénéficier d'un confort environnemental qui comprend :
  - a. Une température ambiante convenable et adaptée à tous les stades de production.
  - b. Une ventilation adéquate et adaptée à tous les stades de production.
  - c. Un éclairage adéquate et adapté à tous les stades de production.

### JUSTIFICATION

- a. Une température convenable, une ventilation et un éclairage adéquats sont indispensables.
- b. Un éclairage continu, surtout si l'intensité lumineuse est très forte, de même que l'obscurité en continu a des conséquences négatives sur le bien-être des porcs.

---

### ORIENTATION

- a. Il est recommandé de noter toutes les observations qui pourraient indiquer des problèmes de température, de ventilation ou d'éclairage dans le Registre des observations (R-O), spécialement si ces problèmes peuvent avoir un impact sur le bien-être des porcs.
- b. Il est recommandé d'élaborer un plan d'action qui traite du contrôle de la température et de la ventilation lors de conditions météorologiques extrêmes.
- c. **Température :**
  - i. La température réelle, soit la température ressentie par les porcs, dépend de nombreux facteurs, comme la température de l'air, la circulation de l'air, le degré d'humidité, le type de recouvrement de plancher, la présence de litière, le degré d'humidité du plancher, la taille des porcs, la taille du groupe, le type d'aliments, la prise alimentaire ainsi que le statut sanitaire.
  - ii. La température au niveau des porcs peut être très différente de celle qui est mesurée en hauteur.
- d. **Ventilation :**
  - i. Une ventilation adéquate réduira les gaz désagréables et nocifs, minimisera la poussière et contrôlera le degré d'humidité du bâtiment.
  - ii. Les gaz les plus préoccupants dans l'élevage des porcs sont l'ammoniac, le sulfure d'hydrogène, le monoxyde de carbone et le méthane.
  - iii. Il est recommandé de mesurer le taux d'ammoniac – celui-ci devrait être inférieur à 25 ppm. Une ventilation insuffisante, des planchers sales ou des pratiques qui font remonter l'ammoniac de la fosse à lisier contribuent à augmenter le niveau d'ammoniac.
- e. **Éclairage :**
  - i. Éveillés, les porcs préfèrent un environnement éclairé, mais ils aiment mieux dormir à la noirceur.
  - ii. Un éclairage prolongé peut être bénéfique pour les porcelets non sevrés et sevrés, pour leur permettre de trouver leur nourriture plus facilement.

## QUESTIONNAIRE D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
	Vérifiez que la température est convenable et que la ventilation est contrôlée adéquatement pour tous les porcs à tous les stades de production. Si les porcs ont accès à l'extérieur, passez à la section 10.2 pour compléter cette question.	<b>Validations complète et partielle :</b> › Observations (validation complète seulement)			
	a. Est-ce que la température est convenablement adaptée à tous les stades de production?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que la ventilation est contrôlée adéquatement à tous les stades de production?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.4.1	Vérifiez que les porcs à tous les stades de production reçoivent un éclairage adéquat. <b>Exigences du Code de pratiques :</b> Les porcs doivent profiter d'un éclairage d'une intensité suffisante, semblable à ce qui est nécessaire pour faire l'inspection des animaux et lire des documents, pendant au moins huit heures par jour. Les porcs doivent avoir accès à l'obscurité pendant au moins six heures d'affilée par jour (sauf dans les zones de mise bas dotées de dispositifs de chauffage, au cours des 48 premières heures pour les porcelets nouvellement sevrés et dans les lieux géographiques où l'obscurité naturelle n'atteint pas six heures).	<b>Validation complètes :</b> › Observations › Entrevues			
	c. Est-ce qu'il y a un éclairage adéquat et suffisant à tous les stades de production?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- › Les réponses aux questions sont satisfaisantes pour démontrer que les pratiques sont conformes aux exigences.
- › Les porcs semblent relativement confortables avec la ventilation et la température.
- › L'éclairage à tous les stades de production, lorsqu'il est activé, permet d'inspecter les porcs et de lire des documents écrits.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE **Échéancier : 12 mois**

- › Les réponses aux questions ne sont pas satisfaisantes pour démontrer que les pratiques sont conformes aux exigences.
- › Les porcs ne reçoivent pas un éclairage adéquat, soit au moins huit heures de clarté et six heures de noirceur par jour.
- › L'éclairage n'est pas assez lumineux pour inspecter les porcs ou lire des documents écrits.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE – Sans objet

## Partie 7.5

# Enrichissement

---

RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
7.5	Enrichissement	Fortement recommandé
	<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-14	Exemples d'enrichissement environnemental	–

## PARTIE 7.5

### ENRICHISSEMENT

#### EXIGENCES

1. Il doit y avoir au moins deux mesures d'enrichissement des porcs à tous les stades de production.

#### JUSTIFICATION

- a. Les porcs sont très motivés à creuser et à explorer leur environnement. Le fait d'enrichir leur environnement accroît le bien-être animal en rehaussant l'environnement physique et social de l'animal.
- b. Les stratégies d'enrichissement telles qu'offrir aux porcs des objets à mâchouiller ou à fouir permettent d'éviter les comportements sociaux nuisibles des porcs comme mordre les oreilles ou la queue de leurs congénères, réduisant ainsi la manifestation de ces comportements.
- c. En augmentant le nombre et la diversité des comportements normaux, l'enrichissement prévient l'apparition de comportement anormal ou en réduit la fréquence et la gravité. Il augmente aussi l'utilisation positive de l'espace dans les parcs et la capacité des porcs à faire face aux changements.
- d. L'emploi de mesures d'enrichissement peut réduire l'agressivité des porcs lorsque ceux-ci sont mélangés et accroître leur résistance au stress.

---

#### ORIENTATION

- a. Il est recommandé de mettre en place une POS Enrichissement (POS 7.5) afin d'énumérer clairement les mesures d'enrichissement à utiliser pour chaque stade de production.
- b. Les mesures d'enrichissement varient selon les stades de production et le système de logement. Consultez la fiche de renseignements F-14 Exemples de mesures d'enrichissement environnemental pour des suggestions.
- c. Toutes les mesures d'enrichissement devraient être choisies avec soin et évaluées en fonction de leur sécurité pour les porcs (c.-à-d., sans risque d'étranglement, d'étouffement, d'intoxication, d'obstruction du tube digestif) et qu'elles ne posent pas de risques de salubrité des aliments ou de biosécurité. L'impact possible des mesures d'enrichissement sur le système de lisier liquide devrait aussi être considéré.
- d. Les pneus radiaux ceinturés d'acier ne constituent pas un moyen d'enrichissement. L'acier contenu dans ces pneus peut se découvrir et de petits morceaux peuvent se dégager et s'implanter dans le porc.
- e. En plus des objets d'enrichissement, la socialisation avec d'autres porcs et des modifications à leur environnement sensoriel (ex. : faire jouer la radio ou fournir des aires différentes pour l'alimentation, le repos ou la déjection) sont considérées comme mesures d'enrichissement.
- f. Des activités régulières, telles qu'encourager la circulation des membres du personnel dans les parcs, l'épandage d'un aliment nouveau sur la moulée habituelle ou de multiples repas au cours d'une journée, constituent d'autres mesures d'enrichissement.
- g. Les porcs préfèrent des objets qui sont malléables, se consomment et se mâchouillent, voir le tableau 1 pour des exemples.
- h. Il est préférable de présenter une variété d'objets pour l'enrichissement en alternance, car les objets peuvent perdre rapidement l'attrait de la nouveauté.
- i. Les objets d'enrichissement sont de préférence suspendus au-dessus du sol et nettoyés régulièrement puisqu'un objet souillé a peu d'attrait pour les porcs.
- j. Bien que la paille soit reconnue comme une source d'enrichissement de choix, elle peut poser un risque à la biosécurité et au système de lisier liquide. La paille offerte dans une mangeoire ou dispersée au sol en petite quantité sera habituellement consommée plutôt que de se retrouver dans la fosse à lisier.

## QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q7.5.1	Vérifiez qu'il existe au moins deux mesures d'enrichissement pour tous les porcs à chaque stade de la production. Consultez la fiche de renseignements F-14 Exemples de mesures d'enrichissement environnemental.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Observations (validation complète seulement) > Entrevues			
	<b>Est-ce qu'il existe-t-il au moins deux mesures d'enrichissement pour tous les porcs à chaque stade de la production?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

S.O. = sans objet

### EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

#### CONFORME

- > Il y a au moins deux mesures d'enrichissement offertes à tous les porcs à chaque stade de la production.

#### NON-CONFORMITÉ MINEURE [Échéancier : 12 mois](#)

- > Certains porcs n'ont pas accès à au moins deux mesures d'enrichissement à chaque stade de la production

#### NON-CONFORMITÉ MAJEURE – Sans objet





## POS 7.5 ENRICHISSEMENT

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE

1. Tous les animaux doivent avoir accès à au moins deux types d'enrichissement.
2. Dans le tableau ci-dessous, indiquer les types et la fréquence d'enrichissements qui sont offerts à tous les stades de production.

Stade de production	Enrichissements offerts	Fréquence : En continu (C), plusieurs fois par jour (P),
Truies en gestation dans des cages		
Truies en gestation en groupe		
Truies ayant mis bas		
Porcelets		
Porcelets sevrés/en pouponnière		
Porcs en engraissement		
Verrats		

*\* Note : Il faut prévoir l'entretien périodique des objets servant à l'enrichissement, y compris l'inspection et le nettoyage réguliers. Le nettoyage des objets devra être fait en même temps que celui des installations.*



## Partie 7.6

# Soin des porcs malades et blessés

---

## RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
7.6	Soin des porcs malades et blessés	Obligatoire
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	
R-4	Registre de surveillance	
R-B	Registre de formation	
R-M	Registre des mortalités	Obligatoire
R-P	Régime pharmacothérapeutique	
R-T	Registre des traitements	
R-O	Registre des observations	Fortement recommandé
	<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-17	Arbre de décision sur l'euthanasie	–

## PARTIE 7.6

# SOIN DES PORCS MALADES ET BLESSÉS

### EXIGENCES

1. Il faut développer, en consultation avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, et mettre en œuvre adéquatement une POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6). Celle-ci devra comprendre :
  - a. L'observation de tous les porcs, au moins chaque jour, pour détecter les porcs malades, blessés ou qui présentent des vices de comportement (p.ex., morsures de la queue).
  - b. La conduite d'une enquête sur l'origine des vices de comportement et leur gestion.
  - c. Les moyens à utiliser pour isoler, traiter et surveiller les porcs en fonction de leur état.
  - d. Les facteurs qui mènent à la décision d'opter pour l'euthanasie des porcs.
  - e. Les facteurs qui mènent à la décision de communiquer avec le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, y compris dans le cas des maladies à déclaration obligatoire.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) vous est proposé.*

### JUSTIFICATION

- a. Chaque porc doit être examiné régulièrement afin de vérifier la présence de blessures et de maladies, ou pour fournir des traitements rapides, efficaces et sans cruauté, évitant ainsi la souffrance et aussi dans le but de prévenir la propagation de maladies infectieuses chez les autres animaux.
- b. La présence de vices de comportement et/ou d'agressivité suggère habituellement que le bien-être des porcs est compromis.
- c. Les vices peuvent faire en sorte qu'un porc se blesse, ou cause des blessures à d'autres animaux. La détection précoce et la résolution des problèmes qui créent les vices de comportements peuvent réduire l'incidence de problèmes de santé.
- d. Dans certains cas, les porcs doivent être isolés des autres animaux pour éviter que leur état s'aggrave et leur permettre de se rétablir. L'isolement dans une aire séparée réduit aussi la probabilité de propager une maladie contagieuse des porcs malades à ceux qui sont en santé.

---

### ORIENTATION

- a. Les porcs malades ou blessés bénéficient à être isolés pour se rétablir sans avoir à compétitionner pour l'accès aux aliments, à l'eau et à un endroit confortable pour s'allonger avec les porcs en santé.
- b. Les porcs qui ne réagissent pas au traitement, qui sont dans un état incurable qui compromet leur bien-être ou les porcs inaptes au transport doivent être rapidement euthanasiés.
- c. Les vices de comportement reposent souvent sur plusieurs facteurs. Ils peuvent signaler des problèmes d'environnement, d'alimentation ou d'autres facteurs.
- d. Les vices de comportement les plus communs sont les morsures aux oreilles et à la queue, la succion du nombril et l'agressivité.
- e. Il est recommandé d'utiliser un registre de la température ou tout autre genre de registre quotidien ainsi qu'une caméra pour documenter vos observations et confirmer que la surveillance des animaux s'est effectuée.

## QUESTIONNAIRE D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q7.6.1	Vérifiez qu'une POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) a été développée avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et qu'elle comprend toutes les exigences requises.	<b>Validations complète et partielle :</b> > POS 7.6 : Soins des porcs malades et blessés				
	Est-ce qu'une POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) qui comprend toutes les exigences du programme PorcBIEN-ÊTRE a été développée avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.6.2	Vérifiez que la POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) a été mise en œuvre adéquatement à la ferme.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Entrevues > Observations (validation complète seulement) > POS 7.6 : Soins des porcs malades et blessés > R-P : Régime pharmacothérapeutique > R-T : Registre des traitements > R-M : Registre des mortalités > R-B : Registre de formation				
	a. Les porcs sont observés quotidiennement. b. Les employés sont en mesure de détecter les blessures, les animaux malades et les vices de comportement. c. Les porcs malades ou blessés sont isolés, traités et surveillés selon la POS ou de manière convenable en fonction de leur état. d. L'euthanasie des porcs est effectuée en temps opportun comme prévu à la POS ou adéquatement en fonction de leur état.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.6.3	Est-ce que la POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) a été mise en œuvre adéquatement à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Vérifiez que le site démontre la capacité d'isoler les porcs malades ou blessés dans des aires séparées.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Entrevues > Observations (validation complète seulement)				
	Est-ce que le site démontre la capacité d'isoler les porcs malades et blessés dans une aire séparée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- Il y a une POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) sur le soin des porcs malades et blessés qui comprend toutes les exigences.
- La POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) sur le soin des porcs malades et blessés est mise en œuvre adéquatement.
- Il n'y a présentement aucun porc en attente d'être euthanasié à la ferme.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 60 jours

- La POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) sur les porcs malades et blessés est incomplète ou non disponible.
- Le site ne démontre pas la capacité d'isoler les porcs malades et blessés dans une aire séparée.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 30 jours

- La POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) n'est pas mise en œuvre adéquatement :
  - » Les porcs ne sont pas observés quotidiennement.
  - » Les porcs malades et blessés ne reçoivent pas de traitement, ne sont pas isolés et surveillés adéquatement en fonction de leur état.
  - » Les employés ne sont pas en mesure de détecter les blessures, les animaux malades ou les vices de comportement.

### NON-CONFORMITÉ CRITIQUE Échéancier : 24 heures

- Un employé a observé un porc qui, dans son état actuel, aurait déjà dû être euthanasié selon la POS 7.10 Euthanasie :
  - i. Le porc avait des douleurs intenses/souffrait sans pouvoir être traité immédiatement. ou
  - ii. Le porc était malade, blessé, avait des douleurs ou était souffrant et
    - » il a peu de chances de s'en remettre;
    - » son état est incurable;
    - » il ne répond pas au traitement et son état s'aggrave;
    - » il n'a pas réagi au traitement;
    - » il est inapte au transport immédiat.



## POS 7.6 SOIN DES PORCS MALADES ET BLESSÉS

★ POINT CRITIQUE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### IDENTIFICATION DU VÉTÉRINAIRE DÉTENTEUR D'UN DROIT DE PRATIQUE

Cette procédure de soin destiné aux porcs malades ou blessés a été mis au point en consultation avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui une relation vétérinaire-client-patient est présente.

Nom du vétérinaire : .....

### PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles observent des porcs.	S'applique à la ferme	Importance
1. Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2. Observation quotidienne a. Surveiller tous les porcs pour déceler maladies, blessures et vices de comportement au moins une fois par jour.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
3. Gestion des problèmes de comportement (vices) a. Si des problèmes de comportement (comme les morsures à la queue, la succion du nombril, l'agressivité et les combats) sont constatés, il faut procéder rapidement à une enquête pour cerner la cause possible du problème.	<input type="checkbox"/>	
b. Certains facteurs à explorer lors de problèmes de comportement comprennent : i. Les facteurs liés à l'environnement : » Température » Ventilation ii. Les facteurs liés à l'alimentation/l'eau : » Déficience nutritionnelle » Autres : .....	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
iii. Les facteurs liés à la gestion : » Mélange d'animaux » Autres : .....		
iv. Les facteurs liés à la santé : » Éclosion de maladie » Autres : .....		
c. Prendre les mesures nécessaires pour régler les problèmes précis, particulièrement pour les porcs qui en sont affectés directement.		

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles observent des porcs.	S'applique à la ferme	Importance
<b>4. Traitement et surveillance</b> a. Traiter les porcs malades ou blessés en fonction de leur état.	<input type="checkbox"/>	
b. Au besoin, isoler les porcs malades ou blessés pour éviter que leur état ne s'aggrave. i. Méthode d'isolement : _____ _____	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
ii. Certaines conditions qui pourraient exiger l'isolement des porcs comprennent : » Une boiterie modérée à sévère » autre : _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
c. Augmenter la ration d'aliments des animaux maigres. d. Administrer les médicaments conformément au Plan pharmacothérapeutique (R-P). e. Inscrire le traitement administré dans le Registre des traitements (R-T). f. Surveiller les porcs malades ou blessés au moins une fois par jour, et plus souvent si leur état l'exige. i. <i>Fréquence de surveillance des parcs de porcs malades</i> : _____ g. Inscrire les cas de mortalité dans le Registre des mortalités (R-M).	<input type="checkbox"/>	
<b>5. Euthanasie en temps opportun</b> a. Définir les cas où il convient d'euthanasier un porc (Consultez la fiche de renseignements F-17 Arbre de décision sur l'euthanasie): i. Il faut euthanasier un porc qui a des douleurs intenses/est souffrant et qui ne peut pas être traité rapidement, ou qui est malade, blessé, a des douleurs ou souffre et qu'un des énoncés ci-dessous s'applique : » Il a peu de chances de s'en remettre » Son état est incurable » Il ne répond pas au traitement et son état s'aggrave » Il n'a pas réagi au traitement dans un délai de _____ jours » Il est inapte au transport immédiat (c.-à-d., être transporté dans un délai de _____ jours). b. Une fois la décision prise, procéder immédiatement à l'euthanasie du porc (en l'espace de quelques minutes) conformément à la POS Euthanasie (POS 7.10).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles observent des porcs.	S'applique à la ferme	Importance
<b>6. Consultation avec le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Communiquer avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique si vous avez des préoccupations concernant le nombre de porcs malades ou blessés, ou lorsque les porcs ne répondent pas au traitement administré.</li> <li>Alerter votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique lorsque vous soupçonnez une maladie à déclaration obligatoire.</li> </ol>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
<i>Autres bonnes pratiques de production :</i> <hr/> <hr/>		

## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Si la POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) n'est pas disponible ou est incomplète, les membres du personnel responsables doivent s'assurer que la POS est développée et mise en œuvre et qu'un suivi soit fait.</li> <li>➤ Si les membres du personnel ne sont pas capables de détecter les blessures, les animaux malades ou les vices de comportement, le gestionnaire du site doit s'assurer que tous les employés soient formés pour reconnaître ces situations.</li> </ul> <p><b>Complétez le Registre des incidents (R-2).</b></p>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
R-P	Plan pharmacothérapeutique	
R-T	Registre des traitements	
R-M	Registre des mortalités	
R-O	Registre des observations	Fortement recommandé



## Partie 7.7

# Mise bas et sevrage

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDISÉES</b>	
7.7.1	Chambre de mise bas	
7.7.2	Porcs nouvellement sevrés	Obligatoire
	<b>REGISTRE</b>	
R-M	Registre des mortalités	Obligatoire

## PARTIE 7.7

### MISE BAS ET SEVRAGE

#### EXIGENCES

1. Une POS Chambre de mise bas (POS 7.7.1) doit être développée, mise en œuvre adéquatement et comprendre les éléments suivants :
  - a. La formation des personnes responsables de ce protocole.
  - b. La présence d'espaces réservés aux porcelets.
  - c. L'observation fréquente des truies à l'approche de la mise bas, si possible.
  - d. L'aide à donner aux truies qui présentent des difficultés lors de la mise bas, au besoin.
  - e. Le maintien d'une température suffisante pour que les porcelets naissants puissent atteindre et conserver une température corporelle normale.
  - f. Des mesures visant à ce que tous les porcelets puissent recevoir du colostrum dès que possible ou dans les 12 heures suivant la naissance.
  - g. Des pratiques telles que l'adoption croisée pour aider les porcelets dont la survie est menacée en raison d'une alimentation inadéquate.
  - h. L'administration de suppléments de fer à tous les porcelets.
  - i. L'administration d'aliments complémentaires avant l'âge de 28 jours.
  - j. Une pratique visant à limiter le séjour des truies dans les cages de mise bas pendant plus de six semaines sauf dans des circonstances exceptionnelles.
2. Une POS Porcs nouvellement sevrés (POS 7.7.2) doit être développée et mise en œuvre adéquatement et comprendre des mesures qui atténuent le stress négatif pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être des porcs nouvellement sevrés.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle des POS mentionnées ci-dessus vous est proposé.*

#### JUSTIFICATION

- a. Il est très important d'examiner les truies régulièrement avant, pendant et après la mise bas afin de repérer des problèmes de santé qui sont plus fréquents pendant ces périodes. Cela permettra de s'assurer du bien-être des truies et des porcelets.
- b. Les soins prodigués aux porcelets suivant la mise bas, tels l'accès au colostrum, l'ajout d'une source de chaleur, l'adoption croisée et les suppléments nutritionnels peuvent prévenir les carences nutritionnelles et des problèmes ultérieurs.
- c. Le fait de donner des aliments complémentaires aux porcelets sous la mère facilite la transition lors du sevrage, réduit les besoins liés à la lactation et permet à la truie de maintenir un bon état de chair.
- d. Des procédures de sevrage visant à réduire le stress et ainsi atténuer son impact négatif sont essentielles à la santé et au bien-être des porcelets.

---

#### ORIENTATION

- a. Les truies et les cochettes qui mettent bas peuvent démontrer de l'agressivité envers leurs porcelets; elles peuvent mordre ou blesser les porcelets qui s'approchent de leur tête durant et après la mise bas. Il est donc conseillé de surveiller les porcelets étroitement.
- b. Les porcelets nouvellement sevrés sont vulnérables aux maladies. Il est donc important de respecter rigoureusement les protocoles d'hygiène.

- c. Quel que soit leur âge, les porcelets de faible poids ont besoin de soins additionnels. De meilleurs résultats sont obtenus s'ils sont logés dans des parcs distincts jusqu'à ce qu'ils puissent être placés en pouponnière.
- d. Parmi les signes d'une mise bas éminente, le lait qui peut être extrait des mamelles (colostrum) est noté, l'augmentation de la fréquence respiratoire, l'écoulement de liquide teinté de sang par la vulve, l'agitation accrue de la truie, la construction d'un nid, une glande mammaire ferme et gonflée, et le tressaillement de la queue.

## QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q7.7.1	Vérifiez qu'une POS Chambre de mise bas (7.7.1) a été développée et qu'elle comprend toutes les exigences.	<b>Validations complète et partielle :</b> › POS 7.7.1 : Chambre de mise bas			
	Est-ce qu'une POS Chambre de mise bas (POS 7.7.1) qui comprend toutes les exigences du programme a été développée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.7.2	Vérifiez que la POS Chambre de mise bas (7.7.1) a été mise en œuvre adéquatement. Assurez-vous que les mesures énumérées dans la POS sont bien suivies.	<b>Validations complète et partielle :</b> › POS 7.7.1 : Chambre de mise bas › Observations (validation complète seulement) › Entrevues			
	Est-ce que la POS Chambre de mise bas (7.7.1) a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.7.3	Vérifiez que la POS Porcs nouvellement sevrés (POS 7.7.2) a été développée et qu'elle comprend des mesures qui atténuent le stress négatif pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être des porcs nouvellement sevrés.	<b>Validations complète et partielle :</b> › POS 7.7.2 : Porcs nouvellement sevrés › Observations (validation complète seulement) › Entrevues			
	Est-ce qu'une POS Porcs nouvellement sevrés (POS 7.7.2) qui comprend toutes les exigences du programme a été développée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.7.4	Vérifiez que la POS Porcs nouvellement sevrés (POS 7.7.2) a été mise en œuvre adéquatement. Assurez-vous que les mesures énumérées dans la POS sont bien suivies.	<b>Validations complète et partielle :</b> › POS 7.7.2 : Porcs nouvellement sevrés › Observations (validation complète seulement) › Entrevues			
	Est-ce que la POS Porcs nouvellement sevrés (POS 7.7.2) a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- La POS Chambre de mise bas (POS 7.7.1) et/ou la POS Porcs nouvellement sevrés (POS 7.7.2) ont été développées et comprennent toutes les exigences.
- La POS Chambre de mise bas (POS 7.7.1) et/ou la POS Porcs nouvellement sevrés (POS 7.7.2) sont mises en oeuvre adéquatement.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE **Échéancier : 12 mois**

- La POS Chambre de mise bas (POS 7.7.1) et/ou la POS Porcs nouvellement sevrés (POS 7.7.2) sont incomplètes ou ne sont pas disponibles.
- La POS Chambre de mise bas (POS 7.7.1) et/ou la POS Porcs nouvellement sevrés (POS 7.7.2) ne sont pas mises en oeuvre adéquatement.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE – Sans objet



## POS 7.7.1 CHAMBRES DE MISE BAS

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole durant la mise bas, la lactation et le sevrage.	S'applique à la ferme	Importance
1. Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
<b>2. Préparation de la chambre de mise bas</b>		
a. Nettoyer et désinfecter soigneusement la chambre de mise bas, y compris le sol, les cages, les mangeoires, les murs, les ventilateurs et l'éclairage avant d'y amener les truies.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
b. La chambre devrait avoir eu le temps de sécher complètement avant l'arrivée des truies.	<input type="checkbox"/>	
c. Réparer toute bordure tranchante afin de prévenir les blessures aux truies et aux porcelets.	<input type="checkbox"/>	
d. Vérifier si les abreuvoirs et les radiateurs sont en bon état de fonctionnement.	<input type="checkbox"/>	
e. Modifier la taille des cages en fonction de la taille des femelles qui y seront logées.	<input type="checkbox"/>	
f. S'assurer que les cages de mise bas ont des espaces réservés pour permettre aux porcelets de se retirer lorsque la truie se déplace.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
g. Vérifier l'état de fonctionnement des lampes chauffantes, des tapis chauffants et des radiateurs au moins 24 heures avant la mise bas.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
h. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole durant la mise bas, la lactation et le sevrage.	S'applique à la ferme	Importance
<b>3. Surveillance attentive lors de la mise bas</b>		
a. Surveiller les truies régulièrement à l'approche de la mise bas, si possible.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Si la mise bas ne se déroule pas comme prévue, déterminer si la truie a terminé sa mise bas et lui prêter assistance au besoin.	<input type="checkbox"/>	
c. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
<b>4. Soins des porcelets sous la mère</b>		
a. S'assurer que la température des cages de mise bas soit suffisante pour que les porcelets naissants puissent atteindre et conserver une température corporelle normale.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Veiller à ce que tous les porcelets reçoivent du colostrum dans les 12 heures suivant la naissance.	<input type="checkbox"/>	
c. Aider les porcelets qui n'ont pas reçu de colostrum à en avoir. Si vous optez pour l'allaitement en alternance, s'assurer que les porcelets qui n'auront pas accès à la truie ont déjà obtenu du colostrum.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
d. Attendre que les porcelets aient obtenu du colostrum avant d'effectuer des pratiques d'élevage facultatives (se reporter à la POS7.7 sur les pratiques d'élevage facultatives).	<input type="checkbox"/>	
e. Les porcelets dont la survie est menacée en raison d'une alimentation inadéquate doivent faire l'objet d'une adoption croisée, être allaités en alternance, nourris manuellement ou euthanasiés.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
f. Administrer des suppléments de fer à tous les porcelets.	<input type="checkbox"/>	
g. Donner des aliments complémentaires aux porcelets avant l'âge de 28 jours.	<input type="checkbox"/>	
h. Surveiller les porcelets de manière continue et les euthanasier au besoin (se reporter aux parties 7.6 et 7.10).	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
i. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole durant la mise bas, la lactation et le sevrage.	S'applique à la ferme	Importance
<b>5. Durée du séjour dans les cages de mise bas</b>		
a. Évitez de garder les truies dans les cages de mise bas pendant plus de six semaines pour tout cycle de reproduction sauf dans des circonstances exceptionnelles (p. ex. lorsqu'une truie doit adopter une deuxième portée).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

---

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
<b>R-M</b>	Registre des mortalités	Obligatoire

NOTES

Lined area for notes.



## POS 7.7.2 PORCS NOUVELLEMENT SEVRÉS

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

Les bonnes pratiques de production ci-dessous servent à minimiser le stress et l'impact sur la santé et le bien-être des porcelets nouvellement sevrés. Repérez celles qui s'appliquent à votre ferme.

### PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole pendant trois à cinq jours dès l'arrivée et la prise en charge des porcs nouvellement sevrés.	S'applique à la ferme	Importance
1. Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2. Préparation de la pouponnière		
a. Nettoyer la pouponnière entre les lots conformément à la POS 2.2.1 Hygiène des bâtiments.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
b. S'assurer que les parcs de la pouponnière ont eu le temps de sécher avant d'y loger les porcelets.	<input type="checkbox"/>	
c. Avant d'amener les porcelets dans une pièce, s'assurer que celle-ci ait atteint une température ambiante adéquate.	<input type="checkbox"/>	
d. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____	<input type="checkbox"/>	
3. Positionnement des porcs		
a. Placer les porcs de même âge et de taille semblable dans le même parc.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
b. Prévoir un espace supplémentaire adéquat pour loger les porcs malades ou les radets.	<input type="checkbox"/>	
c. Lorsque le taux d'agressivité initial diminue (habituellement dans les deux à trois jours), ne pas introduire de nouveaux porcs dans un parc.	<input type="checkbox"/>	
d. Ne pas déplacer les porcs dans d'autres parcs (sauf vers un parc pour porcs malades, au besoin).	<input type="checkbox"/>	
e. Utiliser des méthodes de manipulation à faible niveau de stress lors du déplacement ou de la manipulation des porcs.	<input type="checkbox"/>	
f. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____	<input type="checkbox"/>	

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole pendant trois à cinq jours dès l'arrivée et la prise en charge des porcs nouvellement sevrés.	S'applique à la ferme	Importance
<b>4. Gestion des aliments et de l'eau</b>		
a. S'assurer que les abreuvoirs fonctionnent bien et qu'ils se trouvent à la bonne hauteur.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
b. Ajuster les distributeurs d'aliments de sorte qu'au moins 60 % de la mangeoire est recouverte d'aliments.	<input type="checkbox"/>	
c. Offrir les aliments dans des mangeoires ou sur des tapis propres.	<input type="checkbox"/>	
d. Distribuer des aliments frais au moins deux à trois fois par jour.	<input type="checkbox"/>	
e. Songer à éclairer les pièces au cours des premières 24 à 48 heures pour permettre aux porcs de trouver leur nourriture plus facilement.	<input type="checkbox"/>	
f. Identifier et marquer les porcs qui ne se sont pas nourris pour poursuivre leur surveillance.	<input type="checkbox"/>	
g. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____	<input type="checkbox"/>	
<b>5. Pratiques d'élevage quotidiennes</b>		
a. Faire la tournée des chambres plusieurs fois par jour au cours des 72 heures après le sevrage.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
b. Surveiller la qualité de l'air.	<input type="checkbox"/>	
c. Noter la température ambiante et l'ajuster au besoin.	<input type="checkbox"/>	
d. Observer les porcs pour tout signe de refroidissement.	<input type="checkbox"/>	
e. Si des signes de refroidissement sont constatés, augmenter la température de la chambre ou ajouter un chauffage d'appoint comme des tapis chauffants.	<input type="checkbox"/>	
f. Observer les porcs pour déceler d'autres problèmes, tels des signes de maladies ou de blessures.	<input type="checkbox"/>	
g. Isoler les radets et les porcs malades pour leur administrer un traitement, des soins particuliers et pour poursuivre leur surveillance.	<input type="checkbox"/>	
h. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____	<input type="checkbox"/>	

## Partie 7.8

# Pratiques d'élevage facultatives

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
7.8	Pratiques d'élevage facultatives	Obligatoire
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-B	Registre de formation	
	<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-15	Castration et taille de la queue	–

## PARTIE 7.8

### PRATIQUES D'ÉLEVAGE FACULTATIVES

#### EXIGENCES

1. Une **POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8)** qui aborde, le cas échéant, la castration, la taille de la queue, l'entaille des oreilles, le tatouage, la taille des défenses et les chirurgies mineures pratiquées à la ferme doit être développée, mise en œuvre adéquatement et comprendre les exigences suivantes :
  - a. Une preuve que les personnes responsables ont été formées.
  - b. Des mesures pour assurer l'entretien, l'hygiène et le bon fonctionnement de l'équipement.
  - c. Des mesures pour s'assurer que les porcelets sont manipulés avec soin.
  - d. Une description de la façon de procéder pour chaque pratique d'élevage.
  - e. Une description de l'équipement qui servira à exécuter la pratique d'élevage.
  - f. Des exigences additionnelles dans le cas de certaines pratiques d'élevage :
    - i. Un analgésique (contrôle de la douleur) doit être utilisé pour contrôler la douleur post-intervention lors de la castration et la taille de la queue.
    - ii. Un anesthésique (perte de sensation) et un analgésique doivent être utilisés lorsque les porcelets sont âgés de plus de 10 jours lors de la castration.
    - iii. Lorsqu'elle est pratiquée, l'entaille des oreilles doit se faire qu'au besoin et avant que le porc soit âgé de 14 jours
    - iv. La taille des dents ne doit être réalisée que lorsque celle-ci est jugée nécessaire.
    - v. Lorsqu'elle est pratiquée, la taille des défenses doit éviter tout contact avec la pulpe dentaire.
    - vi. Les chirurgies mineures à la ferme se font en consultation avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et en utilisant des anesthésiques et les analgésiques appropriés.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle de POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8) vous est proposé.*

#### JUSTIFICATION

- a. Tout manquement à la propreté et à l'affilage de l'équipement peut occasionner des infections (p. ex., *Salmonella*, *Circovirus*, *Streptococcus suis* et la diarrhée épidémique porcine (DEP)) qui se propagent chez les porcs, et la détérioration des tissus.
- b. Tout manquement à la propreté et à l'affilage de l'équipement peut occasionner de l'enflure au niveau des jointures ou la formation d'abcès et de l'arthrite qui nécessitent des soins médicaux ou des pertes au niveau de la carcasse (condamnation de certaines parties de la carcasse) à l'abattoir.
- c. Il est primordial de se servir exclusivement d'encre de tatouage approuvé pour les animaux destinés à l'alimentation afin d'éviter la contamination chimique de la carcasse.
- d. Il est essentiel d'avoir en place une ou plusieurs POS concernant les pratiques d'élevage facultatives. Elles servent à la formation des membres du personnel devant exécuter ces pratiques afin que les animaux éprouvent un minimum de douleur, d'inconfort et de stress au cours de ces procédures et peuvent se rétablir rapidement.
- e. La castration des porcelets mâles permet d'éliminer l'odeur de verrat et de réduire les problèmes d'agression et de manipulation associés aux mâles non castrés, problèmes pouvant poser un risque de blessures aux membres du personnel et aux autres animaux.
- f. L'administration d'analgésiques lors de la castration et de la taille de la queue aide à contrôler la douleur post-intervention.
- g. La taille des dents ne se fait pas de façon aussi routinière que la castration et la taille de la queue. La taille des dents peut cependant réduire le risque de blessures aux autres porcelets de la portée et à la truie par les canines pointues des porcelets.

---

## ORIENTATION

### a. Définitions

- i. L'analgésique réduit ou élimine la douleur (contrôle de la douleur).
- ii. L'anesthésique produit une perte de sensation ou la perte de conscience.

### b. Pratiques d'élevage facultatives

- i. Les instruments utilisés dans les pratiques d'élevage peuvent être désinfectés avec de l'alcool ou de l'iode.
- ii. Il faut inspecter les instruments régulièrement pour s'assurer qu'ils sont bien aiguisés et propres.
- iii. Les pratiques d'élevage facultatives comme la castration, la taille de la queue et la taille des défenses peuvent être douloureuses pour les porcs.
- iv. Pour minimiser le stress, l'inconfort et la douleur, il est recommandé d'appliquer des protocoles et d'utiliser du matériel qui permet aux personnes devant exécuter ces interventions de le faire avec précision en tenant compte du bien-être de l'animal.

### c. Castration

- i. L'immunisation contre l'odeur de verrat, aussi appelée immunocastration, est une solution de rechange efficace à la castration chirurgicale. Il faut vérifier auprès de son abattoir s'il accepte des animaux ayant subi l'immunocastration avant d'adopter cette pratique.
- ii. La production de mâles non castrés à des poids plus légers réduit l'odeur sexuelle, sans toutefois garantir son élimination totale.
- iii. Consultez la fiche de renseignements F-15 Castration et taille de la queue sur la castration pour en savoir davantage.

### d. Taille de la queue

- i. Les morsures de queue peuvent être déclenchées par un grand nombre de facteurs y compris le surpeuplement, les carences nutritionnelles, des températures inadéquates, une mauvaise ventilation, des courants d'air, des concentrations élevées de poussières et de gaz nocifs, comme l'ammoniac, ainsi que par manque d'enrichissement.
- ii. Une taille de la queue trop courte peut provoquer des infections ou des prolapsus. Par contre, une taille de la queue trop longue n'est pas efficace pour enrayer les morsures de queue. Il faut s'assurer que les personnes devant exécuter cette pratique sont bien formées.
- iii. Les morsures de queue peuvent entraîner de graves blessures et des saignements et des conséquences encore plus importantes telles que des infections, des abcès à la colonne vertébrale, la paralysie et, dans les cas extrêmes, la mort.
- iv. Selon certaines études, il semble que l'apport de matériel d'enrichissement (p. ex., de la paille) réduit les risques de morsures de queue.
- v. La taille de la queue est reconnue pour être une source de stress intense, comme il est constaté par les réactions physiologiques et comportementales des porcs lors de cette intervention. Les animaux dont la queue est taillée peuvent développer une hypersensibilité et de la douleur chronique.
- vi. Il est recommandé de s'assurer que la plaie provenant de la taille de la queue soit guérie avant le sevrage.

### e. Identification par l'oreille

- i. Il existe différentes méthodes d'identification : l'étiquette d'oreille (avec ou sans transpondeurs électroniques), le tatouage des oreilles, et l'entaille des oreilles.
- ii. Ces méthodes d'identification sont une source de stress pour les porcs, qui peut toutefois être atténuée en améliorant le matériel et les techniques utilisés.

### f. Taille des dents

- i. Les porcelets commencent normalement à utiliser leurs dents pour compétitionner avec les autres porcelets pour avoir accès à la nourriture dans les 24 premières heures suivant la naissance. C'est à ce moment que l'éleveur devrait décider de tailler ou non les dents des porcelets agressifs.
- ii. Une taille mal exécutée des canines des porcelets peut être une source d'inconfort ou d'infection pour le porc.
- iii. La technique de coupe des dents devrait empêcher les bris de dents.
- iv. Les dents doivent être coupées parallèlement à la ligne des gencives.

g. **Tatouage**

- i. Il faut s'assurer que les marteaux pour le tatouage sont propres. Après chaque utilisation, ils devraient être nettoyés à l'eau savonneuse pour enlever toute trace d'encre et de saletés, puis bien séchés.

h. **Taille des défenses**

- i. La taille des défenses se fait rarement à la ferme. Les défenses sont taillées, au besoin, afin d'empêcher les verrats de blesser les autres porcs et les membres du personnel. L'intervention vise à retirer l'extrémité des défenses seulement et non la pulpe dentaire, c'est-à-dire l'intérieur des défenses qui contient les nerfs et les vaisseaux sanguins.
- ii. Des verrats logés dans des espaces individuels lors du transport n'ont pas à subir la taille de leurs défenses.

i. **Chirurgie à la ferme**

- i. Advenant la nécessité d'exécuter une intervention chirurgicale mineure à la ferme (p. ex., la réparation de hernies et la cryptorchidectomie), il est indispensable de consulter un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et de suivre ses directives.
- ii. Les interventions chirurgicales majeures (p. ex., une césarienne) ne peuvent être réalisées que par un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.

**?** **QUESTIONS D'AUDIT**

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q7.8.1	Vérifiez qu'il existe une POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8) pour chaque pratique d'élevage facultative utilisée à la ferme et que celles-ci comprennent toutes les exigences.	<b>Validations complète et partielle :</b> ➤ POS 7.8 : Pratiques d'élevage facultatives			
	<b>Est-ce qu'une POS pour chaque pratique d'élevage facultative effectuée à la ferme (POS 7.8) a été développée et comprend toutes les exigences du programme?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.8.2	Vérifiez que les POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8) sont mises en œuvre adéquatement à la ferme. Assurez-vous que les mesures énumérées dans les POS sont bien suivies : a. Vérifiez qu'il y a des analgésiques et des anesthésiques à la ferme, le cas échéant. b. Vérifiez que l'équipement utilisé est bien entretenu. c. Si vous êtes en mesure d'observer le déroulement d'une pratique d'élevage, vérifiez si elle est conforme à la POS.	<b>Validations complète et partielle :</b> ➤ POS 7.8 : Pratiques d'élevage facultatives ➤ Observations (validation complète seulement, le cas échéant) ➤ Entrevues			
	<b>Est-ce que les POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8) ont été mises en œuvre adéquatement?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- Les POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8) existent et comprennent toutes les exigences.
- Les POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8) sont mises en oeuvre adéquatement.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE **Échéancier : 12 mois**

- Les POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8) sont incomplètes ou ne sont pas disponibles.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE **Échéancier : 60 jours**

- Il existe des preuves que les pratiques d'élevage facultatives en place sont inadéquates et ont un effet négatif sur les porcs.





## POS 7.8 PRATIQUES D'ÉLEVAGE FACULTATIVES

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole lors de toute pratique d'élevage facultative.	S'applique à la ferme	Importance
1. Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
<b>2. Entretien des instruments</b>		
a. Utiliser des instruments propres et bien entretenus (p. ex., bistouris, cisailles, marteaux de tatouage).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Remplacer ou réparer rapidement une pièce d'équipement émoussée (p. ex., aiguiser les bistouris et les cisailles, nettoyer les instruments servant à cautériser au besoin).	<input type="checkbox"/>	
c. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		
<b>3. Manipulation des porcelets</b>	<input type="checkbox"/> sans objet	
a. Éviter de manipuler les porcelets de façon agressive.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Éviter de lancer ou d'échapper les porcelets.	<input type="checkbox"/>	
c. Prendre le porcelet et le tenir doucement, mais fermement.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
d. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole lors de toute pratique d'élevage facultative.	S'applique à la ferme	Importance
<b>4. Castration</b>	<input type="checkbox"/> sans objet	
a. Effectuer la castration des porcelets entre ____ et ____ jours suivant leur naissance. <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Utiliser un analgésique afin de mieux contrôler la douleur post-intervention chez les porcelets âgés de moins de 10 jours.</li> <li>ii. Nom du (des) produit (s) : _____</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Utiliser un anesthésique et un analgésique lorsque les porcelets sont âgés de plus de 10 jours lors de la castration. <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Nom du (des) produit (s) : _____</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	
c. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		
<b>5. Taille de la queue</b>	<input type="checkbox"/> sans objet	
a. Effectuer la taille de la queue des porcelets entre ____ et ____ suivant leur naissance. <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Utiliser un analgésique afin de mieux contrôler la douleur post-intervention.</li> <li>ii. Nom du (des) produit (s) : _____</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		
<b>6. Entaille des oreilles (si nécessaire)</b>	<input type="checkbox"/> sans objet	
a. Pratiquer l'entaille des oreilles des porcelets seulement si elle est nécessaire et alors que les porcelets sont âgés de moins de 14 jours.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole lors de toute pratique d'élevage facultative.	S'applique à la ferme	Importance
<b>7. Taille des dents (si nécessaire)</b>	<input type="checkbox"/> sans objet	
a. Effectuer la taille des dents des porcelets entre _____ et _____ jours suivant leur naissance.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
b. Une bonne technique de taille des dents doit : i. Éviter l'éclatement de la dent, et ii. Couper la dent parallèlement à la gencive.	<input type="checkbox"/>	
c. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		
<b>8. Taille des défenses</b>	<input type="checkbox"/> sans objet	
a. Éviter le contact avec la pulpe dentaire lors de la taille des défenses.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		
<b>9. Chirurgies mineures à la ferme</b>	<input type="checkbox"/> sans objet	
a. <i>Genre de chirurgie effectuée à la ferme (p. ex., la réparation de hernies, la cryptorchidectomie) :</i> _____  <i>* L'utilisation d'agrafes chirurgicales est interdite.</i>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. <i>Date de la consultation avec le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique :</i> _____	<input type="checkbox"/>	
c. Anesthésiques(s) et analgésique(s) administrés avant la chirurgie : i. <i>Nom du(des) médicament(s)/produit(s) utilisé(s) :</i> _____	<input type="checkbox"/>	
d. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		

---

## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si la POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8) n'est pas disponible ou est incomplète, les membres du personnel responsables doivent s'assurer que la POS est développée et mise en oeuvre et qu'un suivi soit fait.</li><li>› Si les membres du personnel sont incapables d'effectuer les pratiques d'élevage facultatives sans avoir un impact négatif sur les porcs, le gestionnaire du site doit s'assurer que tous les employés soient formés à la mise en place de ces pratiques.</li></ul> <b>Complétez le Registre d'incidents (R-2).</b>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

---

## REGISTRE

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-B	Registre de formation	Obligatoire

## Partie 7.9

# Manipulation des porcs

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-B	Registre de formation	
	<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-16	Pratiques de manipulation	-

## PARTIE 7.9

# MANIPULATION DES PORCS

### EXIGENCES

1. Les personnes responsables de la manipulation, du déplacement et de la contention des animaux doivent être formées sur les méthodes de manipulation à faible niveau de stress pour les porcs.
2. Si des bâtons électriques sont utilisés à la ferme, leur usage doit se faire strictement selon les exigences du Code de pratiques :
  - a. Les bâtons électriques ne doivent être utilisés qu'en dernier recours et jamais à titre de principal outil de manipulation.
  - b. Si nécessaire, ils doivent seulement être utilisés sur le dos et sur les parties postérieures des porcs en tête du groupe, mais jamais sur les parties anales et génitales des animaux, et uniquement lorsque les animaux peuvent facilement se déplacer vers l'avant.
  - c. Les bâtons électriques ne doivent pas être utilisés dans les parcs d'engraissement.
  - d. Les bâtons électriques ne doivent pas être utilisés sur les porcelets, les porcelets en pouponnières, ou sur les porcs en détresse, malades ou blessés.

### JUSTIFICATION

- a. L'utilisation de techniques de manipulation et de contention à faible niveau de stress pour les porcs réduira leur stress et procurera un environnement plus sécuritaire pour les membres du personnel qui s'en occupe.
- b. Les contacts humains positifs contribuent de manière importante au bien-être et à la productivité des animaux.
- c. Les porcs dont les expériences antérieures de manipulation et de déplacement ont été positives se déplacent plus facilement.

---

### ORIENTATION

- a. Les éleveurs voudront possiblement élaborer une POS sur la manipulation des porcs et demander aux membres du personnel d'en prendre connaissance et de la signer pour confirmer qu'ils comprennent bien les principes et les techniques de manipulation et de contention à faible niveau de stress.
- b. Toutes les personnes qui manipulent, déplacent ou contiennent les porcs devraient bien connaître les techniques de manipulation à faible niveau de stress. Elles devraient à tout le moins avoir des connaissances sur :
  - i. La manière de se positionner pour favoriser le déplacement calme des porcs.
  - ii. Le moment, au cours de la manipulation, où il faut exercer une pression et quand il faut la relâcher (principe « pression et relâchement »).
  - iii. La manière de prendre et de manipuler les jeunes porcs.
  - iv. Le moment propice et la manière d'utiliser les dispositifs de contention.
  - v. Le choix des outils de manipulation appropriés à la taille des porcs lors de leur déplacement.
  - vi. Les signes de stress chez les porcs et que faire lorsqu'un porc se retrouve en détresse lors d'une manipulation.
  - vii. Une manipulation agressive des porcs n'est pas productive.
- c. Consultez la fiche de renseignements F-16 Pratiques de manipulation pour en savoir davantage.
- d. La présence de vices de comportement et/ou d'agressivité signale habituellement que le bien-être des porcs est compromis.

## QUESTIONNAIRE D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q7.9.1	Vérifiez que les personnes responsables de la manipulation, du déplacement et de la contention des animaux sont formées sur les techniques à faible niveau de stress lors de la manipulation des porcs.	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-B : Registre de formation > Observations, le cas échéant > Entrevues				
	<b>Est-ce que les personnes responsables de la manipulation, du déplacement et de la contention des animaux sont formées sur les techniques de manipulation à faible niveau de stress pour les porcs?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.9.2	Vérifiez que les personnes qui ont accès aux bâtons électriques savent comment et quand s'en servir, et qu'elles respectent les exigences du Code de pratiques pour les porcs. <ol style="list-style-type: none"> <li>Les bâtons électriques ne doivent être utilisés qu'en dernier recours et jamais à titre de principal outil de manipulation.</li> <li>Si nécessaire, ils doivent seulement être utilisés sur le dos et sur les parties postérieures des porcs en tête du groupe, mais jamais sur les parties anales et génitales des animaux, et uniquement lorsque les animaux peuvent facilement se déplacer vers l'avant.</li> <li>Les bâtons électriques ne doivent pas être utilisés dans les parcs d'engraissement.</li> <li>Les bâtons électriques ne doivent pas être utilisés sur les porcelets, dans les pouponnières et sur les porcs en détresse, malades ou blessés.</li> </ol>	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-B : Registre de formation > Observations (validation complète seulement) > Entrevues				
	<b>Est-ce que lorsque des bâtons électriques sont utilisés les exigences du Code de pratiques pour les porcs sont respectées?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- Les Registres de formation (R-B) sont complets et à jour.
- Il y a des preuves que les pratiques de manipulation, de contention et de mélange des porcs ne constituent pas une source de stress.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 60 jours

- Les Registres de formation (R-B) sont incomplets ou ne sont pas disponibles.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 30 jours

- Il y a des preuves d'usage inapproprié des bâtons électriques.

### NON-CONFORMITÉ CRITIQUE Échéancier : 24 heures

- Il y a des preuves qu'il y a eu un acte délibéré de maltraitance tel que décrit dans la Politique sur le bien-être animal.



## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- Si les membres du personnel n'utilisent pas des techniques à faible niveau de stress lors de la manipulation des porcs, le gestionnaire du site doit s'assurer que tous les employés soient formés à la mise en place de ces techniques.

Complétez le Registre des incidents (R-2).

## Partie 7.10

# Euthanasie

---

RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
 <b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>		
7.10	Euthanasie	Obligatoire
 <b>REGISTRE</b>		
R-M	Registre des mortalités	Obligatoire
 <b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>		
F-18	Méthodes d'euthanasie	–

## PARTIE 7.10

### EUTHANASIE

#### EXIGENCES

1. Une POS Euthanasie (POS 7.10) en consultation avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique doit être élaborée. Elle doit être mise en œuvre adéquatement et comprendre les exigences suivantes :
  - a. Une assurance que les personnes responsables ont été formées pour pratiquer l'euthanasie chez les porcs.
  - b. Une assurance que les porcs ne seront pas forcés à se déplacer avant d'être euthanasiés lorsqu'un tel déplacement engendrerait de la douleur et de la souffrance.
  - c. Une méthode d'euthanasie principale et une méthode de rechange, conformes à la législation provinciale, à utiliser selon chaque catégorie de poids des porcs à la ferme.
  - d. La méthode à utiliser pour confirmer l'insensibilité du porc immédiatement après l'application de la méthode d'euthanasie.
  - e. La réapplication immédiate de la méthode d'euthanasie principale ou l'application de la méthode de rechange lorsque le porc montre des signes de retour à la sensibilité.
  - f. Une confirmation du décès du porc avant de le déplacer ou de quitter les lieux.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la POS Euthanasie (POS 7.10) vous est proposé.*

#### JUSTIFICATION

- a. Il est important d'avoir une POS Euthanasie (POS 7.10) pour s'assurer que les animaux soient euthanasiés selon la méthode la plus appropriée dans chacun des cas, et que l'euthanasie soit pratiquée aussitôt qu'il est possible.

---

#### ORIENTATION

- a. Consultez la fiche de renseignements F-18 Méthodes d'euthanasie pour en savoir davantage.
- b. Les personnes responsables d'euthanasier les porcs doivent savoir comment évaluer si un porc est insensible et savoir confirmer le décès d'un porc.
- c. Une POS Euthanasie (POS 7.10) devrait aussi comprendre :
  - i. Une description de l'entretien de l'équipement utilisé pour euthanasier les porcs après s'en être servi et avant d'être entreposé, de sorte qu'il soit en bon état de fonctionnement lorsqu'il devra être utilisé à nouveau, et
  - ii. Une description sur l'usage sécuritaire de l'équipement.
- d. Des méthodes de contention convenables devraient être utilisées, telles une boîte de plastique, un sédatif, des panneaux ou un lasso.

## ? QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q7.10.1	Vérifiez qu'il existe une POS Euthanasie (POS 7.10) et que celle-ci comprend toutes les exigences du programme.	<b>Validations complète et partielle :</b> ➤ POS 7.10 : Euthanasie				
	<b>Est-ce qu'une POS Euthanasie (POS 7.10) a été élaborée avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et comprend-elle toutes les exigences du programme?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.10.2	Vérifiez que la POS Euthanasie (POS 7.10) mise en œuvre adéquatement à la ferme : <ol style="list-style-type: none"> <li>Les personnes formées savent comment appliquer les méthodes d'euthanasie, comment confirmer l'insensibilité et le décès des porcs, comment réagir lorsque l'application de la méthode principale d'euthanasie n'a pas fonctionné et réappliquer immédiatement la méthode d'euthanasie principale ou la méthode secondaire.</li> <li>L'équipement nécessaire pour appliquer une méthode d'euthanasie appropriée et conformément à la POS Euthanasie (POS 7.10) se trouve à la ferme.</li> <li>Lorsque l'euthanasie est pratiquée durant une validation, la personne responsable manipule et euthanasie le porc sans cruauté, et confirme l'insensibilité et le décès du porc.</li> </ol>	<b>Validations complète et partielle :</b> ➤ POS 7.10 : Euthanasie ➤ Observations (validation complète seulement, le cas échéant) ➤ Entrevues				
	<b>Est-ce que la POS Euthanasie (POS 7.10) a été mise en œuvre adéquatement à la ferme?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- › La POS Euthanasie (POS 7.10) est en place et comprend toutes les exigences.
- › Il y a des preuves que la POS Euthanasie (POS 7.10) est mise en œuvre adéquatement.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 60 jours

- › La POS Euthanasie (POS 7.10) ne satisfait pas à toutes les exigences ou n'est pas disponible.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 30 jours

- › Il y a des écarts de procédure de la POS Euthanasie (POS 7.10) et il y a des preuves que ces écarts compromettent le bien-être des porcs.
- › L'équipement nécessaire à l'application de la méthode d'euthanasie principale n'est pas disponible ou ne fonctionne pas.
- › Une méthode d'euthanasie adéquate est utilisée mais celle-ci est mal administrée.

### NON-CONFORMITÉ CRITIQUE Échéancier : 24 heures

- › Une méthode d'euthanasie inadéquate selon les exigences du Code de pratiques est utilisée, ce qui constitue un acte délibéré de maltraitance aux fins de la Politique sur le bien-être animal.

**POS 7.10 EUTHANASIE****★ POINT CRITIQUE**

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

**IDENTIFICATION DU VÉTÉRINAIRE DÉTENTEUR D'UN DROIT DE PRATIQUE**

Cette POS d'euthanasie a été mis au point en consultation avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui une relation vétérinaire-client-patient est présente.

Nom du vétérinaire : .....

**PROTOCOLE**

Les membres du personnel responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance										
1. Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées	<input type="checkbox"/>											
<div style="background-color: #f2f2f2; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"><b>LISTE DES PERSONNES FORMÉES POUR EUTHANASIER DES PORCS</b></div> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Nom</th> <th>Stade de production</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	Nom	Stade de production									<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Nom	Stade de production											
<b>2. Entretien de l'équipement servant à l'euthanasie</b>												
a. L'équipement utilisé pour euthanasier les porcs est nettoyé et entretenu après s'en être servi et avant d'être entreposé, de sorte qu'il soit en bon état de fonctionnement lorsqu'il devra être utilisé à nouveau.	<input type="checkbox"/>											
b. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé										

Les membres du personnel responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.		S'applique à la ferme	Importance																										
<b>3. Préparation à l'euthanasie</b>																													
a. Contenir les animaux qui devront être euthanasiés au besoin.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé																											
b. Si le déplacement des porcs risque d'entraîner de la douleur et de la souffrance, il faudra les euthanasier là où ils se trouvent. i. Les porcs ne doivent pas être trainés, poussés, forcés à se déplacer sur des pattes cassées ou lorsque le mouvement entraîne douleur et souffrance.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire																											
c. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé																											
<b>4. Méthodes d'euthanasie</b>																													
a. Euthanasier rapidement les animaux qui doivent l'être et selon les méthodes répertoriées ci-dessous :																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégories de porcs (poids)</th> <th>Méthode d'euthanasie principale<sup>1</sup></th> <th>Méthode d'euthanasie de rechange<sup>2</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Exemple : truies et verrats</td> <td>pistolet à tige</td> <td>arme à feu</td> </tr> <tr> <td>Porcelets sous la mère (moins de 2,3 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcelets sous la mère/porcelets en pouponnière (2,3 à 9 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcelets en pouponnière/sevrés (9 à 32 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcs en croissance (32 à 68 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcs en engraissement (68 à 120 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cochettes/truies/verrats<sup>3</sup> (120 à 200 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Truies/verrats<sup>3</sup> (plus de 200 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Catégories de porcs (poids)	Méthode d'euthanasie principale <sup>1</sup>	Méthode d'euthanasie de rechange <sup>2</sup>	Exemple : truies et verrats	pistolet à tige	arme à feu	Porcelets sous la mère (moins de 2,3 kg)			Porcelets sous la mère/porcelets en pouponnière (2,3 à 9 kg)			Porcelets en pouponnière/sevrés (9 à 32 kg)			Porcs en croissance (32 à 68 kg)			Porcs en engraissement (68 à 120 kg)			Cochettes/truies/verrats <sup>3</sup> (120 à 200 kg)			Truies/verrats <sup>3</sup> (plus de 200 kg)			<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Catégories de porcs (poids)	Méthode d'euthanasie principale <sup>1</sup>	Méthode d'euthanasie de rechange <sup>2</sup>																											
Exemple : truies et verrats	pistolet à tige	arme à feu																											
Porcelets sous la mère (moins de 2,3 kg)																													
Porcelets sous la mère/porcelets en pouponnière (2,3 à 9 kg)																													
Porcelets en pouponnière/sevrés (9 à 32 kg)																													
Porcs en croissance (32 à 68 kg)																													
Porcs en engraissement (68 à 120 kg)																													
Cochettes/truies/verrats <sup>3</sup> (120 à 200 kg)																													
Truies/verrats <sup>3</sup> (plus de 200 kg)																													
<sup>1</sup> Se reporter à la fiche de renseignements F-18 Méthodes d'euthanasie pour déterminer la méthode d'euthanasie qui est adéquate. <sup>2</sup> La méthode principale et la méthode de rechange peuvent être la même. <sup>3</sup> Lors de l'utilisation d'un pistolet à tige, les porcs d'un poids de $\geq 120$ kg requièrent une méthode d'euthanasie de rechange (i.e. réappliquer le pistolet à tige, la saignée ou la décérébration) dès que l'animal devient insensible.																													

Les membres du personnel responsables doivent doit suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance
b. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
<b>5. Confirmation de l'insensibilité</b>		
a. Évaluer l'insensibilité du porc tout de suite après l'utilisation de la méthode d'euthanasie.  i. <i>Méthodes utilisées pour évaluer l'insensibilité :</i> _____ (Exemples : réflexe du nerf cornéen (toucher l'oeil), piqûre sur le nez, observation de contraction musculaire suivie de pagayage, absence de respiration, n'essaie pas de se lever.)	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Si le porc présente des signes de retour de la sensibilité, réappliquer immédiatement la mesure d'euthanasie principale ou la mesure de rechange et confirmer l'insensibilité.  Si le porc est toujours vivant, mais insensible, attendre que la mort survienne ou appliquer une méthode secondaire (p. ex., saignée ou décérébration) pour confirmer le décès avant de déplacer le porc ou de le laisser sur place.  i. <i>Autres méthodes pour confirmer le décès :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	
c. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
<b>6. Confirmation du décès</b>		
a. Confirmer le décès dans les cinq minutes après avoir confirmé l'insensibilité, et avant de déplacer le porc ou de le laisser sur place.  Pour confirmer le décès, tous les indices suivants doivent être présents : i. Pupilles fixes et dilatés. ii. Insensible (consulter les méthodes pour confirmer l'insensibilité). iii. Absence de mouvement. iv. Absence de respiration.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Documentez les porcs euthanasiés dans le Registre des mortalités (R-M).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
c. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

---

## REGISTRE

Nom du registre		Importance
R-M	Registre des mortalités	Obligatoire

## Partie 7.11

# Procédure d'urgence

---

RENOI DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
7.11	Procédure d'urgence	Obligatoire
	<b>REGISTRE</b>	
R-U	Liste des contacts d'urgence	Fortement recommandé

# PARTIE 7.11

## PROCÉDURE D'URGENCE

### EXIGENCES

1. Une **POS Procédure d'urgence (POS 7.11)** doit être établie en cas de panne électrique, de bris mécanique, d'interruption de l'approvisionnement ou de contamination de l'eau et d'autres situations d'urgence. Elle doit comprendre des solutions de rechange pour :
  - a. Le réglage de la température,
  - b. La ventilation, et
  - c. L'alimentation et l'abreuvement.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle d'une POS Procédure d'urgence (POS 7.11) vous est proposé.*

### JUSTIFICATION

- a. Il est indispensable d'avoir des procédures d'urgence en place afin que tous les membres du personnel sachent ce qu'il faut faire lorsqu'un problème survient.
- b. Une procédure d'urgence aide à assurer le bien-être des porcs lors d'une situation d'urgence.

---

### ORIENTATION

- a. Des procédures d'urgence devraient être établies pour être prêts à affronter des situations d'urgence telles que :
  - i. Des incendies.
  - ii. Des inondations.
  - iii. Des températures extrêmes.
  - iv. Des maladies émergentes.
- b. Il est recommandé que tous les employés aient accès à une Liste des contacts d'urgence à jour (R-U).

## QUESTION D'AUDIT

Numéro de la question	Question d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q7.11.1	Vérifiez qu'une POS Procédure d'urgence (POS 7.11) qui comprend toutes les exigences du programme a été développée pour faire face aux pannes électriques, aux bris mécaniques, à l'interruption de l'approvisionnement ou de contamination de l'eau ou à d'autres situations d'urgence propres à l'emplacement.  Vérifiez qu'il y a une procédure d'urgence visant à fournir de l'eau aux porcs en cas d'interruption de l'approvisionnement ou de contamination de l'eau c.-à-d., un approvisionnement en eau de rechange.	<b>Validations complète et partielle :</b> > POS 7.11 : Procédure d'urgence > Entrevues			
	Est-ce qu'il existe une POS Procédure d'urgence (POS 7.11) en cas de panne électrique, de bris mécanique, d'interruption de l'approvisionnement ou de contamination de l'eau ou d'autres situations d'urgence propres à l'emplacement de la ferme qui comprend toutes les exigences du programme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée

### EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

#### CONFORME

- > Il y a une POS Procédure d'urgence (POS 7.11) qui comprend toutes les exigences.

#### NON-CONFORMITÉ MINEURE **Échéancier : 12 mois**

- > La POS Procédure d'urgence (POS 7.11) est incomplète ou n'est pas disponible.

#### NON-CONFORMITÉ MAJEURE – Sans objet





## POS 7.11 PROCÉDURE D'URGENCE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences.

Gestionnaire du site : ..... NIS : .....

### PROTOCOLE

Les membres du personnel responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'une urgence survient.	S'applique à la ferme	Importance
1. Le gestionnaire du site doit s'assurer que les membres du personnel responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formés.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2. En cas de panne électrique, de bris mécanique, d'interruption de l'approvisionnement ou de contamination de l'eau, ou de toutes autres situations d'urgence, les solutions de rechange suivantes doivent être mises en œuvre:		
a. Réglage de la température : Comment prévoir contrôler la température à l'intérieur du bâtiment? _____		
b. Ventilation : Comment prévoir contrôler la ventilation à l'intérieur du bâtiment? _____		
c. Alimentation et abreuvement (interruption de l'approvisionnement ou contamination de l'eau) : i. Comment prévoir nourrir et abreuver les porcs? _____ ii. Quelle est la source d'eau de rechange? _____ iii. Comment cette eau sera-t-elle distribuée aux porcs? _____	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
d. Plan d'évacuation : i. Comment prévoir évacuer les porcs? _____ ii. Où seront-ils acheminés? _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé





## MODULE 8

# BIOSÉCURITÉ





## DANS CE MODULE

- 8.1 Zone d'accès aux bâtiments et signalisation
- 8.2 Employés et visiteurs
- 8.3 Eau, aliments et litière
- 8.4 Porcs vivants, sperme et embryons
- 8.5 Gestion de la santé des porcs
- 8.6 Vermine, animaux sauvages et autres animaux d'élevage
- 8.7 Autres fournitures (produits pharmaceutiques et équipement médical, outils et autres fournitures)
- 8.8 Atténuation des aérosols
- 8.9 Gestion du fumier
- 8.10 Gestion des animaux morts et des déchets

## Partie 8.1

# Zone d'accès aux bâtiments et signalisation

---

RENOI DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
8.1	Zone d'accès restreint (à être développée par l'éleveur)	Fortement recommandé

---

## PARTIE 8.1

# ZONE D'ACCÈS AUX BÂTIMENTS ET SIGNALISATION

### PRATIQUES RECOMMANDÉES

1. Délimitez clairement les zones d'accès contrôlé (ZAC) et les zones d'accès restreint (ZAR) (p. ex., au moyen de barrières, d'affiches ou d'enseignes).
2. Élaborez une procédure opérationnelle standardisée POS pour bien encadrer l'accès à la zone d'accès restreint.
3. L'accès routier à la ferme devrait être bien drainé et bien entretenu.
4. La signalisation des zones d'accès devrait être placée dans des endroits permettant de diriger et de contrôler les déplacements à la ferme.
5. Des barrières et une signalisation pour prévenir l'accès non autorisé et pour identifier l'accès pour la livraison d'animaux et de matériaux devraient être installées à l'entrée de la zone d'accès contrôlé (ZAC).
6. Les portes des bâtiments devraient être verrouillées en tout temps.

### JUSTIFICATION

Les bonnes pratiques de production ci-dessous contribuent à prévenir la propagation d'agents pathogènes transmis par les personnes (y compris les membres de la famille, les employés, les fournisseurs de services essentiels, les visiteurs nationaux ou internationaux), ainsi que par les véhicules, l'équipement et les animaux qui circulent à l'intérieur et à l'extérieur des zones d'accès contrôlé (ZAC) et zones d'accès restreint (ZAR) de la ferme.

- a. Une POS pour bien encadrer l'accès à la ZAR.
- b. L'entretien d'un accès routier permettant de circuler autour des bâtiments.
- c. La délimitation, l'identification claire et le contrôle des zones d'accès.

---

### ORIENTATION

Il est recommandé de mettre en place les mesures de prévention suivantes :

#### 1. Zones d'accès aux bâtiments

- a. Établissez une ZAC autour du bâtiment à l'aide d'enseignes visuelles situées aux points d'accès des zones.
- b. Affichez des indications claires et bien délimitées de l'accès routier et du périmètre de la ZAC (barrières, affiches, enseignes, etc.).
- c. Identifiez clairement les zones ZAR et, à tout le moins, y limiter l'accès selon le principe de l'entrée danoise.
- d. Installez un terrain de stationnement pour visiteurs à l'extérieur de la ZAC et un stationnement pour les employés à un endroit qui minimisera la contamination des bâtiments.
- e. Instaurez une procédure de biosécurité qui comprend des règles et des précautions de biosécurité plus sévères dans la ZAR que dans la ZAC.
- f. Utilisez des vêtements et des chaussures distincts dans la ZAR.
- g. Tenez un Registre des employés et des visiteurs qui comprend la date et le lieu du dernier contact avec des porcs ou d'autres animaux.
- h. Verrouillez l'entrée des bâtiments en tout temps.
- i. Effectuez un entretien fréquent et drainez les routes donnant accès aux sites.

## 2. Signalisation

- Dirigez les visiteurs vers le stationnement à l'aide de panneaux de signalisation qui indiquent le numéro de téléphone à composer pour obtenir la permission d'entrer.
- Identifiez clairement l'entrée du bâtiment et affichez les directives pour y accéder.
- Indiquez, à l'aide de panneaux de signalisation, le point d'accès pour la livraison d'animaux et de matériaux et le point d'accès pour la livraison de factures ou autres documents (boîte aux lettres). La signalisation devrait aussi indiquer les bâtiments et autres endroits qui font l'objet d'un accès restreint.
- Servez-vous de signalisation pour diriger les visiteurs et les transporteurs à l'intérieur de la zone (p. ex. : l'emplacement du bâtiment, l'entrée de livraison). L'accès aux bâtiments et l'accès routier à la ferme devraient être bien drainés et entretenus afin d'éviter une accumulation d'eau et faciliter le nettoyage.

## QUESTIONS SUR LA BIOSÉCURITÉ

Question	Importance	Questions sur la biosécurité	Oui	Non	S.O.	Commentaires
Q8.1.1	Fortement recommandé	Les zones d'accès de la zone d'accès contrôlé (ZAC) et de la zone d'accès restreint (ZAR) sont-elles clairement délimitées et bien identifiées au moyen de barrières, d'affiches, d'enseignes, etc.?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.1.2		Une POS pour bien encadrer l'accès à la zone d'accès restreint (ZAR) a-t-elle été développée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.1.3		L'accès routier à la ferme est-il bien drainé et bien entretenu?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.1.4		La signalisation de la zone d'accès contrôlé (ZAC) et de la zone d'accès restreint (ZAR) se trouve-t-elle dans des endroits qui permettent de diriger et de contrôler les déplacements à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.1.5		Y a-t-il des barrières et une signalisation qui préviennent l'accès non autorisé et identifient le point d'accès pour la livraison d'animaux et de matériaux à l'entrée de la zone d'accès contrôlé (ZAC)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.1.6		Les portes des bâtiments sont-elles verrouillées en tout temps?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## Partie 8.2

# Employés et visiteurs

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
8.2	Entrée des employés et des visiteurs (à être développée par l'éleveur)	Fortement recommandé
	<b>REGISTRE</b>	
R-I	Registre des visiteurs	Fortement recommandé

## PARTIE 8.2

### EMPLOYÉS ET VISITEURS

#### PRATIQUES RECOMMANDÉES

1. Une **POS sur l'entrée des employés et des visiteurs** devrait être développée et tenir compte des éléments suivants :
  - a. Les zones de stationnement.
  - b. Une entrée danoise ou tout autre protocole pour les employés et les visiteurs.
  - c. Le verrouillage des portes.
  - d. Un temps d'arrêt pour les employés et les visiteurs (c.-à-d., après une visite à une autre ferme ou en raison de maladie).
  - e. Le contrôle de l'entrée des produits de viande (viande séchée/saumurée/crue) dans la zone d'accès restreint (ZAR).
  - f. Le déplacement des employés et des visiteurs provenant d'autres sites vers la zone d'accès contrôlé (ZAC) ou la zone d'accès restreint (ZAR).
  - g. Une salle ou un bâtiment de mise en quarantaine.
2. Tous les employés et les visiteurs devraient se conformer à la POS sur l'entrée des employés et des visiteurs.
3. Un Registre des visiteurs (R-I) devrait être tenu à l'entrée.

#### JUSTIFICATION

- a. Les employés et les visiteurs peuvent être porteurs d'agents pathogènes (p. ex., le virus du syndrome reproducteur et respiratoire du porc (SRRP), la diarrhée épidémique porcine (DEP) etc.) et peuvent les transmettre lorsqu'ils entrent ou qu'ils quittent la ferme (qu'ils soient eux-mêmes porteurs d'agents pathogènes ou que ceux-ci se retrouvent sur les bottes, les vêtements ou les véhicules).
- b. Les produits de viande séchée, saumurée ou crue présentent un risque élevé de contamination à la ferme puisque ces produits, surtout s'ils sont transformés inadéquatement, peuvent contenir des agents pathogènes (salmonelles, parasites, etc.) d'origine animale.
- c. Les produits de viande en provenance de d'autres pays posent un risque de contamination par des maladies animales exotiques au Canada (p. ex., la fièvre aphteuse).
- d. Un Registre des visiteurs (nom, numéro de téléphone) pourrait, dans certains cas, aider à associer l'entrée d'un visiteur à un contaminant et prévenir que cette même personne contamine d'autres troupeaux.

---

#### ORIENTATION

Il est recommandé de mettre en place les mesures de prévention suivantes :

- a. Établissez un temps d'arrêt (une période de temps minimale pendant laquelle les employés et les visiteurs ne peuvent pas avoir eu de contacts avec d'autres porcs) en collaboration avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
- b. Restreignez l'accès aux visiteurs provenant d'autres pays selon les mesures de biosécurité appropriées.
- c. Faites en sorte que toutes les personnes qui se présentent à la ferme (employés et visiteurs) ont accès, en tout temps, aux protocoles portant sur l'accès aux zones d'accès contrôlé (ZAC) et zone d'accès restreint (ZAR).
- d. Développez une procédure afin de contrôler la circulation et le mouvement des employés et des visiteurs sur le site (p. ex., lors du déplacement de la ZAR vers la ZAC, lors de la vérification des silos, lors des déplacements entre les sites, etc.). Les employés qui quittent la ZAR ne devraient y retourner que par une entrée danoise.

- e. Établissez une entrée danoise qui démarque clairement les lieux qui sont propres de ceux qui ne le sont pas.
- f. N'ayez qu'une seule entrée au bâtiment principal. Cette entrée, une porte verrouillée assortie d'une sonnette, protégerait des risques associés à l'entrée de visiteurs indésirables.
- g. Demandez aux employés de se laver/désinfecter les mains (le port de gants est préférable) et de porter des vêtements et des bottes propres.
- h. Optez pour un trajet à sens unique pour les employés : de l'entrée vers la sortie.
- i. Offrez des vêtements et des bottes qui sont utilisés exclusivement dans la ZAR (c.-à-d. dans le bâtiment).
- j. Tenez un Registre des visiteurs qui comprend les renseignements suivants : nom de la personne, numéro de téléphone, motif de la visite, la date et le lieu du dernier contact avec des porcs ainsi que la date et l'heure d'entrée et de sortie.
- k. Interdisez l'entrée de produits de viande séchée/saumurée/crue dans la ZAR.

## **?** QUESTIONS SUR LA BIOSÉCURITÉ

Question	Importance	Questions sur la biosécurité	Oui	Non	S.O.	Commentaires
Q8.2.1	Fortement recommandé	<b>Existe-t-il une POS portant sur l'entrée des employés et des visiteurs qui comprend les éléments suivants :</b>				
		a. Les zones de stationnement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		b. Une entrée danoise ou tout autre protocole pour les employés et les visiteurs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		c. Des portes verrouillées?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		d. Un temps d'arrêt pour les employés et les visiteurs (c.-à-d., après une visite d'une autre ferme ou en raison de maladie)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		e. Le contrôle de l'entrée des produits de viande (viande séchée/saumurée/crue) dans la zone d'accès restreint (ZAR)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		f. Le contrôle des déplacements des employés et des visiteurs provenant d'autres sites vers la zone d'accès contrôlé (ZAC) ou la zone d'accès restreint (ZAR)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		g. Une salle ou un bâtiment de mise en quarantaine?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.2.2		Est-ce que vous vous assurez que tous les employés et tous les visiteurs observent adéquatement la POS portant sur l'entrée des employés et des visiteurs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.2.3		Tenez-vous un Registre des visiteurs détaillé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



Partie 8.3

# **Eau, aliments et litière**

---

## PARTIE 8.3

### EAU, ALIMENTS ET LITIÈRE

#### PRATIQUES RECOMMANDÉES

1. L'analyse des coliformes fécaux de l'eau devrait se faire au moins chaque année.
  - a. Le taux de coliformes fécaux devrait se situer à < 1 unité formatrice de colonies (UFC)/100 ml ou moins.
2. L'analyse du taux de matières dissoutes totales (MDT) de l'eau devrait être effectuée.
3. Les conduites d'eau devraient être nettoyées et purgées entre chaque lot de porcs, ou au moins deux fois par année dans les bâtiments d'élevage en continu.
4. Il faudrait seulement avoir recours à des fournisseurs d'aliments et de litière qui adhèrent aux programmes suivants :
  - a. Un programme d'assurance de qualité ; et
  - b. Un programme de biosécurité qui comprend le nettoyage des camions.
5. Les livraisons dans des zones à accès contrôlé (ZAC) devraient être faites de manière à prévenir toute contamination croisée.
6. Une analyse périodique des aliments de la moulange à la ferme devrait être faite pour détecter la présence d'agents pathogènes et de toxines (p. ex., diarrhée épidémique porcine (DEP), les vomitoxines).
7. L'alimentation des porcs ne devrait pas contenir de sous-produits animaux.

#### JUSTIFICATION

- a. L'eau, les aliments et la litière représentent des sources importantes d'agents pathogènes (p. ex., *E.coli*). L'eau de surface (p. ex., flaques d'eau, réservoirs, étangs, lacs et rivières) de même que les systèmes de collecte des eaux de pluie sont les sources de contamination les plus courantes.
- b. Les minéraux et les matières organiques peuvent s'accumuler dans les conduites d'eau entre les cycles de nettoyage. Ces dépôts sont propices à la rétention d'agents pathogènes, qui peuvent ensuite être recirculés dans l'eau d'abreuvement d'un autre lot de porcs si les conduites ne sont pas nettoyées adéquatement entre les lots.
- c. L'approvisionnement et l'entreposage de la litière constituent deux facteurs sanitaires importants dont il faut tenir compte.
- d. Les insectes, les rongeurs ou les oiseaux peuvent facilement contaminer les moulées lors de la distribution et de l'entreposage.
- e. Les sous-produits animaux, les chariots, les conteneurs et les camions peuvent tous représenter des sources importantes d'agents pathogènes.

---

#### ORIENTATION

Il est recommandé de mettre en place les mesures de prévention suivantes :

- a. Ayez un système de traitement pour l'approvisionnement en eau de surface en place à la ferme (chloration ou autre).
- b. Conservez un Registre des analyses de l'eau (la date, les résultats, etc.).
- c. Les conduites d'eau devraient être nettoyées avec un détartrant pour déloger les dépôts de minéraux et un détergent pour déloger toute accumulation de matières organiques. Les conduites devraient ensuite être purgées pour s'assurer qu'il n'y a pas de résidus des produits nettoyants avant l'arrivée d'un nouveau lot de porcs. L'ajout d'un colorant à ces produits facilite la confirmation visuelle que la conduite d'eau est complètement vidangée.
- d. Érigez une clôture autour de toute source d'eau de surface potable pour éviter que les animaux domestiques ou sauvages s'y abreuvent.

- e. Assurez-vous qu'il y a un drainage convenable dans les parcs pour éviter que les porcs s'abreuvent à même le liquide accumulé.
- f. Dotez le système de production d'une séquence de livraison pour que la première livraison se fasse au site ayant le statut sanitaire le plus élevé. Tenez les fournisseurs au courant de tout changement d'état sanitaire important à la ferme pour qu'ils puissent ajuster leur séquence de livraison en conséquence.
- g. Entreposez les aliments et la litière dans des endroits fermés (conteneurs d'aliments, pièces fermées) pour prévenir que les rongeurs, les oiseaux et les insectes ne les contaminent.
- h. Assurez-vous que tous vos aliments médicamenteux, vos suppléments et vos prémélanges vous parviennent dans leur emballage original et que ceux-ci soient intacts et bien étiquetés.

## QUESTIONS SUR LA BIOSÉCURITÉ

Question	Importance	Questions sur la biosécurité	Oui	Non	S.O.	Commentaires	
Q8.3.1	Fortement recommandé	L'analyse des coliformes fécaux de l'eau est-elle faite au moins chaque année?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		a. Le taux de coliformes fécaux se situe-t-il à < 1 UFC/100 ml ou moins? b. Sinon, existe-t-il un plan de traitement de l'eau pour réduire ou éliminer la contamination?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Q8.3.2		Est-ce qu'une analyse du taux de matières dissoutes totales (MDT) de l'eau a été effectuée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Q8.3.3		Les conduites d'eau sont-elles nettoyées et purgées entre chaque lot de porcs, ou au moins deux fois par année dans les bâtiments d'élevage en continu?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Q8.3.4		Vos fournisseurs d'aliment et de litière adhèrent-ils :					
		a. À un programme d'assurance de qualité? b. À un programme de biosécurité qui comprend une procédure de lavage des camions?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Q8.3.5		Les livraisons dans la zone d'accès contrôlé (ZAC) se font-elles de manière à prévenir toute contamination croisée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Q8.3.6		Une analyse périodique des aliments de la moulange à la ferme a été faite pour détecter la présence d'agents pathogènes et de toxines dans les rations?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Q8.3.7	L'alimentation des porcs contient-elle des sous-produits animaux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

UFC = unité formatrice de colonies; S.O. = sans objet



## Partie 8.4

# Porcs vivants, sperme et embryons

---

RENOI DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>REGISTRE</b>	
R-G	Manifeste porcin	Obligatoire

---

## PARTIE 8.4

### PORCS VIVANTS, SPERME ET EMBRYONS

#### PRATIQUES RECOMMANDÉES

##### Porcs vivants

1. Il faudrait prendre les mesures suivantes avant d'introduire des porcs vivants dans le troupeau :
  - a. Vérifiez le statut sanitaire de tous les animaux arrivant à la ferme et documentez cette information en collaboration avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
  - b. Prévoyez une période de mise en quarantaine et d'acclimatation des nouveaux porcs avant leur insertion dans le troupeau.
  - c. Idéalement, procurez-vous des porcs provenant d'une source unique.
    - i. Si les animaux proviennent de plus d'une source, il faudrait en informer votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avant le premier déplacement d'animaux.

##### Sperme et embryons

2. Il faudrait prendre les mesures suivantes avant d'introduire du sperme et des embryons dans le troupeau :
  - a. Demandez au fournisseur de semence et d'embryons de vous informer immédiatement de tout changement du statut sanitaire des animaux.
  - b. Gardez le nombre de sources d'approvisionnement au minimum.
  - c. Assurez-vous que les entreprises de transport ont des protocoles de biosécurité bien définis pour les véhicules et pour les chauffeurs.

#### JUSTIFICATION

- a. Les porcs vivants peuvent être porteurs d'un grand nombre d'agents pathogènes pouvant contaminer le troupeau.
- b. Le sperme peut propager certains agents pathogènes, tel le SRRP.
- c. En plus des exigences juridiques sur l'importation de l'ACIA, et afin de prévenir la contamination transmise directement par l'approvisionnement provenant du Canada ou de l'extérieur du pays, il est important de bien connaître le statut du troupeau d'approvisionnement en ce qui a trait aux maladies endémiques et aux nouveaux agents pathogènes qui pourraient potentiellement être introduits au Canada.

---

#### ORIENTATION

##### Entrée de porcs vivants

Il est recommandé de mettre en place les mesures de prévention suivantes :

- a. Faites vos achats auprès du plus petit nombre possible de fournisseurs, tout en vous assurant que le statut sanitaire de leur troupeau d'approvisionnement satisfait aux normes de votre exploitation.
- b. Limitez la fréquence d'introduction de nouveaux animaux au troupeau.
- c. Documentez toutes les arrivées, les placements et les retraits de nouveaux animaux. Cette mesure permet, lorsque la présence d'une maladie infectieuse est soupçonnée, de retracer rapidement les animaux ou groupes d'animaux touchés et de les isoler.
- d. Obtenez l'approbation d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour tout achat d'animaux provenant d'autres pays.

- e. Adoptez la pratique du tout plein, tout vide pour le placement des porcs dans un site donné afin de minimiser les risques.
- f. Isolez ou mettez les nouveaux animaux en quarantaine avant que ceux-ci rejoignent le troupeau.
- g. Observez quotidiennement les porcs isolés ou mis en quarantaine afin de déceler tout signe clinique.
- h. Communiquer toute observation de maladie inhabituelle au vétérinaire détenteur d'un droit de pratique responsable du statut sanitaire de l'élevage, donnant ainsi la possibilité d'intervenir rapidement et de minimiser la propagation.
- i. Nettoyez, lavez, désinfectez et séchez la salle de mise en quarantaine ou d'isolation ainsi que l'aire d'expédition entre chaque lot de porcs.
- j. La période de mise en quarantaine et d'acclimatation pour tout arrivage de porcs devrait comprendre les mesures suivantes :
  - i. Définissez la durée de la période de mise en quarantaine en collaboration avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
  - ii. Effectuez des analyses et une évaluation clinique des porcs mis en quarantaine avant de les déplacer dans la ZAR.
  - iii. Nettoyez convenablement l'aire de mise en quarantaine entre les lots de porcs pour éradiquer tout agent pathogène (consultez la POS Procédure alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2)).

#### **Entrée d'embryons et de sperme provenant du Canada**

Il est recommandé de mettre en place les mesures de prévention suivantes :

- a. Établissez un point de livraison du sperme et des embryons à l'extérieur de la ferme ou déterminez un emplacement spécifique dans le bâtiment de reproduction et de gestation pour une livraison à la ferme.
- b. Utilisez des protocoles de cloisonnement et d'emballage afin d'éviter la contamination croisée lors de la livraison du sperme.
- c. Mettez en œuvre un statut sanitaire défini ou une politique de biosécurité pour l'achat de sperme qui sera utilisé à la ferme ou dans l'ensemble de l'exploitation.

#### **Entrée d'embryons et de sperme provenant de l'extérieur du Canada**

Il est recommandé de mettre en place les mesures de prévention suivantes :

- a. Restreignez les activités de reproduction utilisant du sperme acheté à l'étranger à des animaux mis en quarantaine.
- b. Lavez, désinfectez et séchez les aires de mise en quarantaine entre chaque lot.
- c. Assurez-vous d'avoir l'approbation du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique de l'élevage pour l'achat d'animaux et/ou d'embryons provenant de l'extérieur du Canada.
- d. Tenez un Registre des renseignements fournis par le vétérinaire responsable du troupeau concernant l'approvisionnement à l'étranger.

## ? QUESTIONS SUR LA BIOSÉCURITÉ

Question	Importance	Questions sur la biosécurité	Oui	Non	S.O.	Commentaires
<b>Porcs vivants</b>						
Q8.4.1	Fortement recommandé	Les mesures suivantes sont-elles prises avant d'introduire des porcs vivants dans le troupeau :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		a. Vous avez vérifié le statut sanitaire de tous les animaux arrivant à la ferme et avez documenté cette information en collaboration avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		b. Vous avez prévu une période de mise en quarantaine et d'acclimatation des nouveaux porcs avant leur insertion dans le troupeau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		c. Vous vous êtes procuré des animaux d'une source unique. i. Si les animaux proviennent de plus d'une source, il faut en informer votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avant le premier déplacement d'animaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Sperme et embryons</b>						
Q8.4.2	Fortement recommandé	Les mesures suivantes ont-elles été prises avant d'introduire du sperme et des embryons dans le troupeau :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		a. Vous avez demandé à votre fournisseur de semences et d'embryons de vous informer immédiatement de tout changement du statut sanitaire des animaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		b. Vous avez gardé le nombre de sources d'approvisionnement au minimum.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		c. Vous vous êtes assuré que les entreprises de transport ont des protocoles de biosécurité bien définis pour les véhicules et pour les chauffeurs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée

## Partie 8.5

# Gestion de la santé des porcs

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
8.5	POS sur la gestion de la santé des porcs (à être développée par l'éleveur)	Fortement recommandé
	<b>REGISTRE</b>	
R-M	Registre des mortalités	Obligatoire

## PARTIE 8.5

# GESTION DE LA SANTÉ DES PORCS

### PRATIQUES RECOMMANDÉES

1. Une **POS sur la gestion de la santé des porcs** devrait être développée en collaboration avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique. Elle devrait comprendre :
  - a. Des mesures de contrôle pour prévenir la propagation de maladies aux animaux sains à la ferme.
  - b. Des mesures pour atténuer l'impact des maladies à la ferme.
  - c. Le déplacement des animaux en fonction de leur statut sanitaire (sur le site et entre les sites).
  - d. Des mesures pour isoler, traiter et surveiller les porcs en fonction de leur état (une exigence à la partie 7.6).
  - e. Un programme d'immunisation visant à accroître la résistance des porcs aux infections.
  - f. Un Registre des mortalités (une exigence à la partie 6.3).
2. Les médicaments devraient être entreposés de manière à prévenir la contamination et conserver leur intégrité.

### JUSTIFICATION

- a. Les animaux malades sont une source principale de contamination, les maladies pouvant se propager entre les animaux, entre les sites et même entre les régions.
- b. Le déplacement approprié des animaux à la ferme constitue un moyen important pour prévenir la contamination entre les animaux malades et les animaux en santé.
- c. L'admission des porcs malades à l'infirmerie favorise un soin et une surveillance appropriés.
- d. Les stratégies d'immunisation porcines jouent un rôle important dans la réduction d'éclosions et de la propagation de maladies.
- e. Le Registre des mortalités permet de suivre le taux de mortalité du troupeau et de communiquer avec le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour faire état d'un taux de mortalité anormal.

---

### ORIENTATION

Il est recommandé de mettre les mesures de prévention suivantes :

- a. Contrôlez l'exposition des nouveaux porcs aux animaux de la ferme et à la flore microbienne.
- b. Nettoyez, lavez et désinfectez les parcs ou les bâtiments avant l'arrivée des nouveaux porcs à la ferme.
- c. Rédigez, en collaboration avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, un plan sur la façon de gérer l'éclosion d'une maladie rapidement. Le plan devrait aussi aborder l'exposition contrôlée et l'acclimatation une fois la mise en quarantaine levée.
- d. Transférez les animaux malades à l'infirmerie. Ce parc devrait être conçu et avoir l'équipement nécessaire pour le confort des porcs, et permettre la surveillance de leur état de santé.
- e. Effectuez toutes les tâches requises auprès des porcs en santé en premier, puis effectuez les tâches auprès des porcs malades. Lorsqu'un porc est placé dans une infirmerie, il faut éviter de le ramener dans la pièce d'où il provient.
- f. Inscrivez les traitements donnés aux animaux selon les exigences et les recommandations du programme PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE.
- g. Dotez-vous d'une stratégie d'immunisation porcine propre à chaque site. Celle-ci devrait prévoir l'exposition des nouveaux animaux aux animaux du bâtiment.
- h. Conservez les registres d'immunisation.
- i. Suivez le programme de vaccination mis en place en collaboration avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et les pratiques recommandées sur l'utilisation et la manipulation des vaccins.

## ❓ QUESTIONS SUR LA BIOSÉCURITÉ

Question	Importance	Questions sur la biosécurité	Oui	Non	S.O.	Commentaires	
Q8.5.1	Fortement recommandé	Y a-t-il une POS sur la gestion de la santé des animaux qui comprend :					
		a. Des mesures de contrôle pour prévenir la propagation de maladies aux animaux sains à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		b. Des mesures pour atténuer l'impact des maladies à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		c. Le déplacement des animaux en fonction de leur statut sanitaire (sur le site et entre les sites)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		d. Des mesures pour isoler, traiter et surveiller les porcs en fonction de leur état?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		e. Un programme d'immunisation visant à accroître la résistance des porcs aux infections?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		f. Un Registre des mortalités?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Q8.5.2		Les médicaments sont-ils entreposés de manière à prévenir la contamination et conserver leur intégrité?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## Partie 8.6

# Vermine, animaux sauvages et autres animaux d'élevage

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
8.6	Gestion de la vermine et des animaux sauvages (à être développée par l'éleveur)	Fortement recommandé
	<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-7	Contrôle des rongeurs et des animaux nuisibles	–

## PARTIE 8.6

# VERMINE, ANIMAUX SAUVAGES ET AUTRES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

### PRATIQUES RECOMMANDÉES

1. Les mesures suivantes devraient être mises en place pour assurer le contrôle de la vermine et des animaux sauvages :
  - a. Le gazon et les mauvaises herbes devraient être taillés autour des bâtiments et ne devraient jamais dépasser 20 cm de hauteur.
  - b. Les déchets, l'équipement, le foin, la paille ou tout autre objet déposé à proximité des murs extérieurs des bâtiments devraient être éliminés fréquemment.
  - c. Les bâtiments devraient être conçus de manière à restreindre l'accès de la vermine, des oiseaux, des sangliers ou des porcs ensauvagés à la zone d'accès restreint (ZAR).
2. Si des bâtiments abritent d'autres espèces d'animaux d'élevage que les porcs, il faut compléter la partie 10.3.

### JUSTIFICATION

- a. Les chiens et chats peuvent être des porteurs infectés de microorganismes nuisibles aux humains (p. ex., les salmonelles) et des vecteurs physiques d'agents pathogènes pour les porcs (p. ex., la gastroentérite transmissible (GET) et le virus de la diarrhée épidémique porcine (DEP)).
- b. Certains animaux sauvages (p. ex., les sangliers, le gibier d'eau) peuvent être à l'origine de l'introduction de maladies animales exotiques.
- c. Le fait d'élever d'autres espèces animales sur le site (p. ex., volailles, bovins, moutons, chèvres, chevaux) peut constituer une source de maladies.
- d. Les rongeurs constituent un vecteur important de transmission de maladies chez les porcs, pouvant excréter la salmonellose, le rouget (érysipèle) et la colibacillose de façon aiguë.
- e. Les oiseaux et les insectes peuvent transmettre des maladies tant par leurs excréments (la salive, les excréments, etc.) que par transfert mécanique. La lymphadénie, causée par *Mycobacterium*, engendre des pertes à l'abattoir et constitue un bon exemple de contamination par les fèces d'oiseaux.

---

### ORIENTATION

#### Il est recommandé de mettre en place les mesures de prévention suivantes :

- a. Mettez en place un programme de contrôle des rongeurs, des insectes et des oiseaux.
- b. Utilisez des moustiquaires, des filets ou des pièges lorsque les insectes, les oiseaux ou les rongeurs posent un problème.
- c. Nettoyez tout déchet et toute accumulation d'aliments ou de fumier, et débarrassez-vous rapidement des carcasses et toute autre matière organique (placenta, etc.) afin d'éviter d'attirer les insectes.
- d. Évitez toute accumulation d'aliments sous les silos pour ne pas attirer les oiseaux et les rongeurs.
- e. Posez une bande de gravier autour du bâtiment ou assurez-vous de couper le gazon et les mauvaises herbes pour éviter que les rongeurs ou les insectes s'y dissimulent.
- f. Entretenez les bâtiments de sorte que les animaux indésirables ne puissent y accéder.
- g. Empêchez les chats et les chiens de pénétrer dans la zone d'accès restreint ZAR, c.-à-d. dans le bâtiment.

## ❓ QUESTIONS SUR LA BIOSÉCURITÉ

Question	Importance	Questions sur la biosécurité	Oui	Non	S.O.	Commentaires
Q8.6.1	Fortement recommandé	Les mesures suivantes devraient être mises en place pour assurer le contrôle de la vermine et des animaux sauvages :				
		a. Le gazon et les mauvaises herbes devraient être taillés autour des bâtiments et de ne devraient jamais dépasser 20 cm de hauteur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		b. Les déchets, l'équipement, le foin, la paille ou tout autre objet déposé à proximité des murs extérieurs des bâtiments devraient être éliminés régulièrement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		c. Les bâtiments sont conçus de manière à restreindre l'accès aux animaux nuisibles, aux oiseaux, aux sangliers ou aux porcs ensauvagés dans la zone d'accès restreint (ZAR).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.6.2		Est-ce que d'autres espèces d'animaux d'élevage se trouvent dans les bâtiments porcins? Si oui, il faut compléter la partie 10.3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



Partie 8.7

# **Autres fournitures**

(produits pharmaceutiques  
et équipement médical,  
outils et autres fournitures)

---

## PARTIE 8.7

# AUTRES FOURNITURES (PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET ÉQUIPEMENT MÉDICAL, OUTILS ET AUTRES FOURNITURES)

*Définition d'un vecteur passif : objet ou substance qui peuvent être contaminés par des agents pathogènes*

### PRATIQUES RECOMMANDÉES

1. Il faudrait mettre les mesures suivantes en place avant d'introduire des vecteurs passifs dans les bâtiments :
  - a. Le nettoyage des vecteurs passifs avant leur entrée dans la zone d'accès restreint (ZAR).
    - i. Utilisez la procédure d'hygiène des bâtiments (POS 2.2.1).
  - b. Le nettoyage et la désinfection fréquents des vecteurs passifs situés dans la zone d'accès restreint (ZAR).
2. Il faudrait fournir un équipement adéquat aux fournisseurs de services qui doivent effectuer des travaux à la ferme. De plus, toute pièce d'équipement introduite dans la ZAR devrait être nettoyée et désinfectée avant d'entrer dans la zone.
3. Le déplacement et/ou l'échange d'objets et d'équipement (p. ex., des médicaments, de l'équipement médical, d'autres fournitures, des outils) devrait être évité entre deux bâtiments ou sites (zone d'accès restreint (ZAR)). Si le déplacement est inévitable, ces vecteurs doivent être nettoyés avant d'y entrer.
4. L'équipement qui sert à l'entreposage, au mélange et à la distribution des aliments devrait être nettoyé régulièrement.

### JUSTIFICATION

- a. Il suffit d'un gramme de fèces contaminées de SRRP, de DEP ou de dysenterie porcine pour infecter des milliers de porcs.
- b. Les outils utilisés à la ferme peuvent propager des agents pathogènes ayant un impact sur la salubrité des aliments. Ils pourraient aussi introduire d'autres microorganismes pathogènes pouvant avoir un impact négatif sur le troupeau.
- c. Les vêtements, les bottes, les outils et l'équipement agricole sont tous des vecteurs pouvant propager des agents pathogènes dans le troupeau.
- d. Une attention particulière devrait être portée aux fournitures médicales (antibiotiques, vaccins, etc.) et à l'équipement médical (seringues, aiguilles, etc.) qui arrivent à la ferme sur une base régulière. Tout manquement à la désinfection, à l'entreposage et à l'utilisation appropriée de produits pharmaceutiques et de fournitures médicales entrants peut conduire à la contamination possible de ces produits et aggraver la transmission de maladies dans le troupeau.
- e. Le nettoyage et le bon entretien de l'équipement utilisé pour l'entreposage, le mélange et la distribution d'ingrédients alimentaires contribuent à réduire les risques de contamination croisée avec des microorganismes pathogènes, des moisissures et des champignons.

---

### ORIENTATION

Les vecteurs passifs comprennent (mais sans s'y restreindre) :

- a. Les emballages de produits pharmaceutiques (p. ex., des flacons d'antimicrobiens, d'antibiotiques, de vaccins et de vitamines).
- b. Les fournitures médicales (p. ex., les seringues, les aiguilles, les instruments destinés à la castration, la taille de la queue et la taille des dents).

- c. Les autres fournitures nécessaires (p. ex., le cellulaire, les bottes, les vêtements, la boîte à lunch, les dispositifs d'identification, les désinfectants, les détergents, l'encre de tatouage, les marteaux de tatouage, la litière, les appâts, les jouets d'enrichissement et l'équipement pour l'insémination artificielle).
- d. Les outils (p. ex., les pelles, les grattoirs, les marteaux, les tuyaux d'arrosage, les seaux).

**Il est recommandé de mettre en place les mesures de prévention suivantes :**

- a. N'utilisez que le matériel et l'équipement destinés au site (ZAR).
- b. Mettez en place un protocole d'hygiène (nettoyage/lavage, désinfection et séchage) pour tout intrant à un bâtiment sur une ferme qui ne dispose pas de salle de fumigation. Si une telle salle existe, s'assurer que toutes les surfaces des intrants soient exposées au désinfectant. Une période de quarantaine convenable dans un endroit chaud et sec pour toute pièce d'équipement constitue également une autre option d'hygiène efficace.
- c. Établissez un ordre précis pour le déplacement d'équipement ou de fournitures vers la ZAR sur la base du statut sanitaire des troupeaux de différents sites.
- d. Par souci de contamination, ne pas apporter, dans un site, un contenant de médicaments ouvert provenant d'un autre bâtiment ou d'une autre ferme. De même, ne jamais utiliser une aiguille qui a été utilisée dans un autre endroit de la porcherie ou provenant d'ailleurs.
- e. L'achat de fournitures médicales et pharmaceutiques devrait se faire auprès de fabricants reconnus ou de détaillants autorisés.
- f. Inspectez tout nouvel approvisionnement de fournitures pour vous assurer qu'elles vous parviennent dans l'emballage original et que celui-ci soit intact et scellé.
- g. Lors du transport de produits pharmaceutiques, assurez-vous de les protéger des conditions météorologiques extrêmes et suivez le mode d'emploi.
- h. Vu la difficulté de nettoyer convenablement certaines pièces d'équipement, limitez le partage d'équipement avec d'autres fermes.
- i. Les vêtements utilisés dans un bâtiment devraient toujours y rester. Les vêtements souillés devraient être lavés dans le bâtiment plutôt que d'être transportés ailleurs. Chaque bâtiment devrait être muni d'une laveuse-sécheuse assez robuste pour nettoyer les vêtements utilisés à la ferme. Les laveuses devraient être réglées pour des lavages à l'eau chaude pour favoriser l'élimination des microorganismes qui se trouvent sur les vêtements. Le cycle « Eco » sur un bon nombre de sècheuses n'atteint pas une température suffisamment élevée pour détruire certains agents pathogènes tel le virus qui cause la diarrhée épidémique porcine (DEP).
- j. Tout équipement provenant d'une autre exploitation agricole devrait être nettoyé et désinfecté.
- k. Les véhicules des employés et des visiteurs qui doivent se déplacer entre les fermes devraient être stationnés à l'extérieur de la ZAC. Utilisez des enseignes, des clôtures périphériques et des barrières pour les rediriger.
- l. Entrez les produits chimiques conformément aux règlements provinciaux, le cas échéant.
- m. Nettoyez et désinfectez tout équipement, bottes, vêtements et outils qui ont été exposés au fumier.

## QUESTIONNAIRE ? QUESTIONS SUR LA BIOSÉCURITÉ

Question	Importance	Questions sur la biosécurité	Oui	Non	S.O.	Commentaires
Q8.7.1	Fortement recommandé	Les mesures suivantes ont-elles été mises en place avant d'introduire des vecteurs passifs dans les bâtiments :				
		a. Le nettoyage des vecteurs passifs avant leur entrée dans la zone d'accès restreint (ZAR).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
a. Le nettoyage et la désinfection fréquents des vecteurs passifs situés dans la zone d'accès restreint (ZAR).		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Q8.7.2		Si des fournisseurs de services doivent effectuer des travaux à la ferme, est-ce qu'un équipement adéquat est fourni ou est-ce que l'équipement qu'ils apportent est vérifié afin de s'assurer qu'il est bien nettoyé et désinfecté avant d'entrer dans la zone d'accès restreint (ZAR)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.7.3		Est-ce que le déplacement ou l'échange d'objets et d'équipement entre deux bâtiments ou sites est évité?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.7.4	Est-ce que l'équipement qui sert à l'entreposage, au mélange et à la distribution des aliments est nettoyé fréquemment?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée

Partie 8.8

# Atténuation des aérosols

---

## PARTIE 8.8

### ATTÉNUATION DES AÉROSOLS

#### PRATIQUES RECOMMANDÉES

1. Des mesures de prévention pourraient être mises en œuvre pour atténuer les risques associés aux aérosols si vous vous trouvez dans une région à forte densité d'élevage porcin (p. ex., coupe-vent, système de filtration de l'air).

#### JUSTIFICATION

- a. La transmission de certains organismes par aérosols a été documentée. Il s'agit d'un mode important de transmission d'agents pathogènes tels que le virus du SRRP, la pneumonie et la méningite qui doit être tenu en compte dans des régions agricoles de forte densité.
- b. La distance sécuritaire entre les fermes peut varier selon la taille de la ferme, la charge d'agents pathogènes, les conditions climatiques, la géographie locale et la durée de vie des agents pathogènes dans l'air.

#### ORIENTATION

Il est recommandé de mettre en place les mesures de prévention suivantes :

- a. Consultez les sites Internet gouvernementaux ou ceux de l'industrie porcine afin de vous tenir au fait des plus récents problèmes de santé chez les porcs.
- b. Concevez des itinéraires de transport pour les animaux afin d'éviter les régions à forte densité d'élevage porcin.
- c. Mettez au point des programmes d'administration de vaccins contre les maladies transmises par des aérosols.
- d. Pour réduire l'ampleur d'une contamination par une maladie transmise par aérosols à la ferme, optez pour la pratique du tout plein / tout vide dans les pouponnières et dans les parcs d'engraissement.
- e. Installez un système de filtration de l'air, surtout si votre ferme se situe dans une région à forte densité porcine ou à moins d'un kilomètre d'une autre ferme. Cette méthode s'avère efficace pour prévenir la contamination par aérosols lorsque celle-ci est utilisée de concert avec des protocoles traditionnels de biosécurité.
- f. Considérez la proximité des fermes avoisinantes (à l'aide de Google Earth, de localisation GPS, etc.), afin de déterminer si votre ferme se trouve dans une région à forte densité porcine. Cette situation pourrait vous inciter à modifier votre POS afin de pallier au risque potentiel.
- g. Si vous prévoyez construire ou établir un nouveau site, repérez les exploitations dans les régions avoisinantes, en particulier un centre d'insémination, un troupeau multiplicateur ou celles qui font de la sélection. Cette préparation vous permettra de planifier le nouveau site en fonction de la direction des vents, le statut sanitaire des troupeaux avoisinants, etc.

#### ? QUESTIONS SUR LA BIOSÉCURITÉ

Question	Importance	Questions sur la biosécurité	Oui	Non	S.O.	Commentaires
Q8.8.1	Fortement recommandé	Si vous vous trouvez dans une région à forte densité d'élevage porcin, est-ce que la mise en œuvre de mesures de prévention pour atténuer les risques associés aux aérosols (p. ex., coupe-vent, système de filtration de l'air) a été considérée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée

## Partie 8.9

# Gestion du fumier

---

RENOI DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
8.9	Enlèvement du fumier (à être développée par l'éleveur)	Fortement recommandé

---

## PARTIE 8.9

### GESTION DU FUMIER

#### PRATIQUES RECOMMANDÉES

1. Une **POS sur l'enlèvement du fumier** devrait être développée et comprendre :
  - a. Des mesures visant la manutention et l'élimination appropriées du fumier.
  - b. Des mesures à prendre pour transporter le fumier (le cas échéant) et l'épandre.
2. Les fournisseurs de service ou les personnes responsables de l'enlèvement du fumier des aires d'entreposage devraient travailler dans une zone distincte afin de prévenir la contamination à l'intérieur de la zone d'accès restreint (ZAR).
3. Tout équipement servant à l'épandage du fumier devrait être assigné spécifiquement à votre site ou votre exploitation.
4. Lorsque les fournisseurs de service procèdent à l'enlèvement du fumier, ils devraient nettoyer (laver, désinfecter et sécher) leur équipement ayant été en contact avec d'autres porcs ou du fumier, et ce, avant de pénétrer dans la zone d'accès contrôlé (ZAC).
5. Il devrait y avoir une voie d'accès distincte de l'entrée principale pour accéder à l'entreposage du fumier.
6. L'équipement qui sert à l'épandage du fumier devrait se servir d'une voie d'accès distincte pour se rendre à l'entreposage du fumier.

#### JUSTIFICATION

- a. Le fumier présente un risque élevé de transmission d'agents pathogènes.
- b. La manutention et l'élimination appropriées du fumier aideront à réduire le risque de transmission des agents pathogènes.
- c. Les agents pathogènes qui se trouvent dans le fumier peuvent être transmis par contact direct ou par la voie des airs (SRRP, DEP, *salmonelles*, etc.) et peuvent accroître la contamination du troupeau.

---

#### ORIENTATION

Il est recommandé de mettre en place les mesures de prévention suivantes :

- a. Respectez la réglementation municipale et provinciale concernant la gestion appropriée du fumier.
- b. Assurez-vous que la porte d'accès au réservoir soit bien fermée lors du transport du fumier.
- c. Lorsque plusieurs sites partagent le même équipement, effectuer la collecte sur le site ayant le statut sanitaire le plus élevé en premier, puis progresser par ordre décroissant de statut sanitaire des sites. Il faut également nettoyer l'équipement entre chaque site.
- d. Éviter d'épandre du fumier provenant d'un autre site sur votre ferme ou près de votre site.
- e. Les personnes qui épandent le fumier ne devraient pas entrer dans la zone d'accès restreint (ZAR).
- f. Restreignez les points de contacts entre les personnes responsables de l'épandage du fumier et les autres membres du personnel.
- g. Nettoyez tout déversement de fumier sur les voies d'accès à la ferme immédiatement et respectez la réglementation municipale et provinciale.
- h. Adoptez des méthodes d'épandage qui minimisent la dispersion aérienne de gouttelettes.

## ❓ QUESTIONS SUR LA BIOSÉCURITÉ

Question	Importance	Questions sur la biosécurité	Oui	Non	S.O.	Commentaires
Q8.9.1	Fortement recommandé	Existe-t-il une <b>POS</b> sur l'enlèvement du fumier qui comprend :				
		a. La manutention et l'élimination appropriées du fumier.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b. Les mesures à prendre pour transporter le fumier (le cas échéant) et l'épandre.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Q8.9.2		Les fournisseurs de service ou le personnel responsable de l'enlèvement du fumier des aires d'entreposage travaillent-ils dans une zone distincte afin de prévenir la contamination à l'intérieur de la zone d'accès contrôlé (ZAC)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.9.3		Votre ferme ou votre site possède-t-il son propre équipement de manutention du fumier?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.9.4		Lorsque les fournisseurs de services procèdent à l'enlèvement du fumier, est-ce qu'il est exigé que ces derniers nettoient (lavent, désinfectent et sèchent) leur équipement ayant été en contact avec d'autres porcs ou du fumier, et ce, avant de pénétrer dans la zone d'accès contrôlé (ZAC)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.9.5		Y a-t-il une route d'accès réservée, différente de l'entrée principale, pour accéder à l'entreposage de fumier?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.9.6	L'équipement qui sert à l'épandage du fumier utilise-t-il une voie d'accès distincte pour accéder à l'entreposage du fumier?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée

NOTES

Lined writing area for notes.

## Partie 8.10

# Gestion des animaux morts et des déchets

---

### RENOI DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
8.10	Enlèvement des animaux morts et des déchets	Fortement recommandé

---

## PARTIE 8.10

# GESTION DES ANIMAUX MORTS ET DES DÉCHETS

### PRATIQUES RECOMMANDÉES

1. Une **POS sur l'enlèvement des animaux morts et des déchets (POS 8.10)** devrait être mise en place et comprendre :
  - a. Le moment choisi pour retirer les animaux morts du parc et pour éliminer les déchets.
  - b. L'endroit où éliminer les animaux morts et les déchets.
  - c. Le type d'équipement utilisé pour éliminer les animaux morts et les déchets.
  - d. La méthode de nettoyage de l'équipement qui a servi à éliminer les animaux morts et les déchets.
2. Les animaux morts devraient être éliminés :
  - a. À partir d'une route différente et séparée de la route d'accès principale à la ferme.
  - b. De manière à éviter que les charognards soient attirés aux carcasses et y aient accès.
3. La collecte des animaux morts et des déchets devrait se faire à l'extérieur de la zone d'accès contrôlé (ZAC).
4. Les véhicules servant à la collecte des animaux morts et des déchets sur votre site devraient être assignés exclusivement à votre ferme ou votre exploitation.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la POS sur l'enlèvement des animaux morts et des déchets (POS 8.10) vous est proposé.*

### JUSTIFICATION

- a. Les animaux morts constituent une source d'agents pathogènes pouvant contaminer les animaux vivants ainsi que les autres fermes.
- b. Il existe un risque de contamination et de propagation d'agents pathogènes provenant d'animaux morts lors de la manipulation, l'entreposage et l'élimination des carcasses (enfouissement, compostage, incinération, équarrissage, etc.).
- c. L'entreposage et l'élimination inadéquats des déchets de la ferme et de la maison peuvent inciter les rongeurs et les charognards à s'approprier de ces déchets, de les déplacer et de propager les agents pathogènes.
- d. Le repérage rapide des animaux morts, de même que leur manipulation, leur entreposage et leur élimination appropriés servent à réduire les possibilités de contamination des aliments du bétail, de l'eau, des installations et de l'environnement.

---

### ORIENTATION

Il est recommandé de mettre en place les mesures de prévention suivantes :

- a. Interdisez l'accès à la zone d'accès contrôlé (ZAC) aux camions qui transportent les animaux morts. Ces véhicules doivent avoir accès à la zone d'entreposage de la ferme à partir d'une route différente et séparée de la route d'accès courant.
- b. Identifiez une porte de sortie réservée au retrait des animaux morts.
- c. Mettez au point un protocole destiné à la manipulation des animaux morts et à leur transport vers l'aire d'entreposage temporaire. Ce protocole devrait tenir compte de l'usage de bottes et de survêtements destinés exclusivement à cette tâche et du lavage des mains suivant la manipulation d'animaux morts.
- d. Désinfectez l'équipement qui sert à éliminer les animaux morts de la ferme.

- e. Retirez les animaux morts d'un bâtiment dès que possible.
- f. Ayez un congélateur dans les unités de mise bas afin d'y entreposer les porcelets morts et le placenta. Assignez des contenants spécifiques à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment (se servir de différentes couleurs ou bien identifier les contenants).
- g. Utilisez des contenants hermétiques (conteneurs, poubelles, etc.) afin de vous assurer que les terrains et les sources d'eau avoisinants ne peuvent devenir contaminés par le liquide qui pourrait s'en échapper. Ces contenants offrent aussi une protection contre les rongeurs et les charognards.
- h. Nettoyez régulièrement les contenants servant aux déchets.
- i. Interdisez le retour de déchets à la ferme.
- j. Désignez un véhicule particulier pour le transport d'animaux morts de la ferme au site d'entreposage.
- k. Planifiez un horaire de collecte qui ne coïncide pas avec le trajet ou le déplacement des autres véhicules de l'exploitation.

## QUESTIONS SUR LA BIOSÉCURITÉ

Question	Importance	Questions sur la biosécurité	Oui	Non	S.O.	Commentaires
Q8.10.1		Existe-t-il une POS portant sur la gestion des animaux morts et des déchets autres que le fumier qui comprend :				
		a. Le moment choisi pour retirer les animaux morts de du parc et pour éliminer les déchets?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		b. L'endroit où éliminer les animaux morts et les déchets?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		c. Le genre d'équipement utilisé pour éliminer les animaux morts et les déchets?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		d. La méthode de nettoyage de l'équipement qui a servi à éliminer les animaux morts et les déchets?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.10.2	Fortement recommandé	Les animaux morts sont-ils éliminés :				
		a. À partir d'une route distincte et séparée de la route d'accès principale à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		b. De manière à éviter que les charognards soient attirés aux carcasses et y aient accès?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.10.3		Lorsqu'un sous-traitant se charge de la collecte des carcasses, la collecte se fait-elle à l'extérieur de la zone d'accès contrôlé (ZAC)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.10.4		L'emplacement réservé à la collecte des animaux morts se situe-t-il à l'extérieur de la zone d'accès contrôlé (ZAC)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.10.5		Les véhicules servant à la collecte des animaux morts sur votre site sont-ils assignés exclusivement à votre ferme ou votre exploitation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée

NOTES

Ruled lines for writing notes.



## POS 8.10 ENLÈVEMENT DES ANIMAUX MORTS ET DES DÉCHETS

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle. Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE

Utilisez ce protocole quand les animaux morts et les déchets sont retirés.		<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas	
		S'applique à la ferme	Importance
1	Enlèvement des animaux morts et des déchets	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
	a. Le moment choisi pour retirer les animaux morts de du parc et pour éliminer les déchets.	<input type="checkbox"/>	
	b. L'endroit où éliminer les animaux morts et les déchets.	<input type="checkbox"/>	
	c. Le genre d'équipement utilisé pour éliminer les animaux morts et les déchets.	<input type="checkbox"/>	
2	Documenter les mortalités dans le Registre des mortalités.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
3	Autres bonnes pratiques de production : _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

### REGISTRE

Nom du registre		Importance
R-M	Registre des mortalités	Obligatoire





# MODULE 9

# TRANSPORT

MODULE 9





## DANS CE MODULE

- 9.1 Préparation pour l'expédition
- 9.2 Bien-être dans le transport
- 9.3 Biosécurité dans le transport



Partie 9.1

# Préparation pour l'expédition

---

## PARTIE 9.1

### PRÉPARATION POUR L'EXPÉDITION

#### PRATIQUES RECOMMANDÉES

1. **Période de jeûne**
  - a. Il est recommandé d'instaurer une période de jeûne pour les porcs avant l'abattage.
    - i. La durée optimale d'un jeûne avant l'abattage se situe entre 15 et 20 heures.
2. **Remorques de transport**
  - a. Les remorques de transport devraient être utilisées exclusivement pour transporter les porcs et être nettoyées avant tout chargement.
  - b. Il est recommandé d'éviter l'usage de la même remorque pour transporter des porcs et d'autres marchandises.
  - c. Les entreprises de camionnage qui utilisent de la litière à base de produits du bois lors du transport doivent fournir une garantie écrite attestant que la litière utilisée est exempte de pentachlorophénol (PCP), d'arséniate de cuivre chromaté ou d'autres produits de préservation du bois.

#### JUSTIFICATION

- a. Une période de jeûne chez les porcs à destination de l'abattoir réduit le risque que le contenu intestinal contamine la carcasse du porc lors de la transformation. Lorsque la période de jeûne est trop longue (plus de 24 heures), le risque de contamination par les salmonelles s'accroît.
- b. Les camions et remorques contaminés sont une source d'agents pathogènes tant pour la ferme d'où on expédie les porcs qu'au site où ils se rendent.
- c. L'usage d'un même camion pour transporter à la fois des porcs ou d'autres marchandises (p. ex., de l'engrais, des pesticides, des aliments médicamenteux ou d'autres produits chimiques) peut accroître le risque que les porcs soient exposés à des contaminants qui rendraient leur carcasse impropre à la consommation en raison de la présence de résidus.
- d. Chaque déplacement d'animaux présente un risque que les agents pathogènes provenant d'un véhicule contaminé puissent être introduits et se propager sur un site.
- e. Si les copeaux de bois de la litière contiennent du pentachlorophénol (PCP), de l'arséniate de cuivre chromaté ou d'autres produits de préservation du bois et que les porcs les ingèrent, ces contaminants peuvent s'accumuler dans les tissus du porc pour ensuite être transférés aux humains.
- f. L'urine et les fèces de porcs ayant reçu un traitement d'antibiotiques peuvent contenir suffisamment de résidus pour que la viande des porcs non traités, qui ont ingéré les excréments, contienne des niveaux de résidus d'antibiotiques qui excèdent les normes.
- g. La manipulation, le mélange et le transport des porcs leur causent un stress qui peut se traduire par l'excrétion de bactéries, y compris *Salmonella*. Les animaux en santé qui sont exposés à ces animaux, à leurs fèces ou à des véhicules contaminés pourraient devenir contaminés à leur tour.

---

## ORIENTATION

- a. Établissez un protocole d'hygiène qui inclut le nettoyage, le lavage, la désinfection et le séchage pour tous les véhicules qui entrent et qui sortent.
- b. Désignez un véhicule particulier pour le transport d'animaux et planifiez les déplacements à l'intérieur et entre les sites, les fermes et les élevages, les unités et les zones (à accès contrôlé et à accès restreint) afin de minimiser l'introduction d'agents pathogènes.
- c. Instaurez un temps d'arrêt approprié pour tous les véhicules.

## QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Importance	Question	Oui	Non	S.O.	Commentaires
Q9.1.1		Est-ce qu'une période de jeûne a été instaurée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q9.1.2	Fortement recommandé	a. Est-ce que les remorques de transport sont utilisées exclusivement pour transporter les porcs et nettoyées avant tout chargement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		b. Est-ce qu'un camion différent est utilisé pour transporter des porcs et d'autres marchandises?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		c. Est-ce que les entreprises de camionnage qui utilisent de la litière à base de produits du bois lors du transport ont fourni une garantie écrite attestant que la litière est exempte de pentachlorophénol (PCP), d'arséniate de cuivre chromaté ou d'autres produits de préservation du bois?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

S.O. = sans objet; PCP = pentachlorophénol



## Partie 9.2

# Bien-être dans le transport

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
9.2	Bien-être dans le transport	Obligatoire
	<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-19	Aptitude au transport	–

## PARTIE 9.2

### BIEN-ÊTRE DANS LE TRANSPORT

#### EXIGENCES

1. Une **POS Bien-être dans le transport (POS 9.2)** doit être développée et comprendre :
  - a. Les personnes qui transportent des porcs ou en organisent le transport doivent respecter les plus récentes exigences nationales et provinciales en matière de transport des animaux.
  - b. Les porcs doivent être chargés et déchargés par des personnes formées et compétentes.
  - c. L'évaluation de l'aptitude au transport.
  - d. Le mélange d'animaux compatibles seulement.
  - e. La présence de litière convenable au transport.
2. Les installations de chargement et de déchargement doivent être conçues et entretenues de manière à promouvoir l'aisance du déplacement des porcs, et éviter qu'ils tombent (des rampes), s'échappent ou se blessent.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la POS Bien-être dans le transport (POS 9.2) vous est proposé.*

#### JUSTIFICATION

- a. La planification préalable du transport est déterminante pour le bien-être des animaux pendant le transport. La planification inclut la sélection et la préparation des animaux à être transportés, la mise en place de dispositifs de chargement appropriés et la prise d'arrangements avec un transporteur qualifié. Il faut tenir compte de la nature et de la durée du déplacement afin de s'assurer que les animaux sont aptes à faire le trajet.
- b. Une manipulation et un processus de chargement calmes aident à réduire les retenues monétaires dues aux condamnations de carcasses, aux ecchymoses, aux pertes de carcasses ou à une viande de piètre qualité.
- c. Un véhicule ou une remorque dont le plancher est recouvert de paille fraîche, de copeaux ou d'un autre type de litière procure aux porcs nouvellement sevrés un confort et un isolant efficace pour prévenir l'hypothermie ou les engelures.
- d. La formation du personnel est essentielle pour s'assurer que toutes les personnes connaissent bien leurs responsabilités. Les personnes qui transportent les porcs ou en organisent le transport doivent faire en sorte que tout le processus du transport (soit le chargement, le trajet comme tel et le déchargement) se fasse sans causer de blessures ou de souffrance indue aux animaux.
- e. Les exigences fédérales en matière de transport animal sont énoncées à la partie XII du *Règlement sur la santé des animaux* (Transport des animaux).

---

#### ORIENTATION

- a. Bon nombre de facteurs ont un impact sur le bien-être des porcs durant le chargement et le transport. Ces facteurs comprennent : la taille du groupe, les programmes et méthodes d'alimentation (y compris les additifs alimentaires et les carences nutritionnelles), l'éclairage lors du chargement, les courants d'air dans les installations de chargement/manipulation, la chaleur extrême, l'humidité ou le froid, une manipulation agressive durant l'élevage, l'absence de mouvement et de manipulation durant le stade d'engraissement et l'attitude des personnes les manipulant au cours de l'élevage et du chargement.
- b. Les animaux fragilisés par des blessures, la fatigue, une infirmité, une santé précaire, une détresse, leur âge (très jeunes ou très vieux), une mise bas imminente ou pour d'autres raisons, résistent moins bien au stress associé au transport.

- c. Les animaux fragilisés seront aptes au transport moyennant certaines dispositions telles que l'isolement des autres animaux, de la litière additionnelle, et/ou le transport vers un abattoir à proximité. Les animaux qui présentent des conditions associées à un grand risque de souffrance induite en raison du transport sont inaptes au transport (p. ex., un porc non ambulateur qui ne peut se tenir debout sans aide ou se déplacer sans être tiré ou porté, peu importe sa taille ou son âge, est considéré comme un porc inapte au transport).
- d. Certains animaux sont plus susceptibles de souffrir des effets néfastes des températures chaudes et humides; ainsi, un porc apte à effectuer un court déplacement directement à l'abattoir peut être inapte à être commercialisé par le biais d'un encan.
- e. Les porcs qui ne peuvent s'appuyer sur leurs quatre pattes risquent de devenir non ambulateurs durant le trajet.
- f. Les personnes responsables de l'organisation des services de transport doivent connaître :
  - i. La durée prévue du trajet, y compris les arrêts en cours de route (ex. : arrêts de repos et de restauration, parcs de rassemblement, encans).
  - ii. Si le transporteur offre des soins additionnels (comme de la nourriture, de l'eau, des pauses) lors du trajet.
  - iii. Les densités de chargement qui peuvent varier en fonction de divers facteurs, comme la température, le poids individuel des porcs et la durée prévue du trajet.
- g. Le gestionnaire du site devrait s'informer auprès des responsables de l'usine de transformation et/ou du parc de rassemblement de l'état des porcs à leur arrivée.
- h. La portée du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs ne va pas au-delà de la ferme, mais le Code prévoit des exigences et des pratiques qui influent sur le transport comme tel. Il existe un Code de pratiques pour le transport que l'on peut consulter sur le site Web du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage

## ❓ QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q9.2.1	Vérifiez qu'il y a une POS Bien-être dans le transport (POS 9.2) et qu'elle comprend les dispositions pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. S'assurer que le personnel affecté au processus du transport des animaux incluant la planification, le chargement, le transport et le déchargement respecte le Règlement sur la santé des animaux.</li> <li>b. S'assurer que le chargement et le déchargement des porcs est effectué par du personnel compétent seulement.</li> <li>c. L'évaluation de l'aptitude au transport :               <ul style="list-style-type: none"> <li>i. S'assurer que les porcs qui sont inaptes ne sont pas chargés.</li> <li>ii. Identifier quand et comment les porcs fragilisés peuvent être expédiés.</li> </ul> </li> <li>d. Mélanger les porcs compatibles seulement.</li> <li>e. Fournir une litière adéquate en fonction des conditions météorologiques et l'âge des porcs (en particulier pour le déplacement des porcelets nouvellement sevrés).</li> </ul>	<b>Validations complète et partielle :</b> > POS 9.2 Bien-être dans le transport > Entrevues			
	Est-ce qu'une POS Bien-être dans le transport (POS 9.2) a été développée et comprend-elle toutes les exigences du programme PorcBIEN-ÊTRE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q9.2.2	Vérifiez que les installations de chargement et de déchargement sont conçues de manière sûre et sécuritaire et entretenues de manière à promouvoir la facilité de déplacement des porcs et éviter qu'ils tombent (des rampes), s'échappent ou se blessent.	<b>Validation complète :</b> > Observations > Entrevues			
	<b>Est-ce que les installations de chargement et de déchargement sont conçues et entretenues de manière à promouvoir la facilité de déplacement des porcs et éviter qu'ils tombent (des rampes), s'échappent ou se blessent?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q9.2.3 (FR)	Vérifiez si le gestionnaire du site demande aux responsables de l'abattoir et/ou du parc de rassemblement des commentaires sur l'état des porcs à leur arrivée.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Entrevues			
	<b>Est-ce que le gestionnaire du site demande aux responsables de l'abattoir et/ou du parc de rassemblement des commentaires sur l'état des porcs à leur arrivée?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FR = fortement recommandé; S.O.= sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- > Une **POS Bien-être dans le transport (POS 9.2)** est développée et comprend toutes les exigences.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 12 mois

- > La **POS Bien-être dans le transport (POS 9.2)** est incomplète ou non disponible.
- > Les installations de chargement ou de déchargement ne sont pas construites ou entretenues pour faciliter les mouvements ou pour empêcher les porcs de tomber, de s'échapper ou de se blesser.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE – Sans objet



## POS 9.2 BIEN-ÊTRE DANS LE TRANSPORT

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE

Cette POS doit comprendre les exigences suivantes.

Les personnes responsables doivent être formées et suivre ce protocole lors de chaque transport d'animaux.	S'applique à la ferme	Importance
<b>1. Évaluation de l'aptitude au transport</b>		
(Consultez la fiche de renseignements F-19 Aptitude au transport).		
a. Les personnes affectées au processus du transport des animaux incluant la planification, le chargement, le transport et le déchargement doivent respecter le Règlement sur la santé des animaux.		
b. S'assurer que le chargement et le déchargement des porcs est effectué par des personnes compétentes seulement.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
c. L'évaluation de l'aptitude au transport : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. S'assurer que les porcs qui sont inaptes ne sont pas chargés.</li> <li>ii. Identifier quand et comment les porcs fragilisés peuvent être expédiés.</li> </ul>		
<b>2. Mélange des animaux</b>		
Les porcs qui ne sont pas compatibles ne doivent pas être mélangés.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
<b>3. Litière convenable au transport</b>		
Le véhicule ou la remorque contient de la litière convenable aux conditions météorologiques et à l'âge des porcs (particulièrement important pour les porcs nouvellement sevrés).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Autres bonnes pratiques de production :		
_____		
_____		



## Partie 9.3

# Biosécurité dans le transport

---

RENOI DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
9.3	Biosécurité dans le transport (à être développée par l'éleveur)	Fortement recommandé

---

## PARTIE 9.3

# BIOSÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT

### PRATIQUES RECOMMANDÉES

1. Seule une entreprise de transport qui participe à un programme de biosécurité des transports ou à un programme de certification devrait être retenue pour le transport des porcs.
2. Une POS Biosécurité dans le transport (POS 9.3) devrait être développée et comprendre des recommandations en ce qui a trait au déplacement :
  - a. Des véhicules, des chauffeurs, des éleveurs et des employés à l'intérieur de la zone d'accès contrôlé (ZAC) et de la zone d'accès restreint (ZAR), et entre les différents bâtiments et les différents sites, et
  - b. Des animaux qui arrivent sur le site ou qui le quittent.
  - c. La propreté de tous les véhicules de transport doit être systématiquement vérifiée à leur arrivée à la ferme.

### JUSTIFICATION

- a. Les animaux qui arrivent sur le site ou qui le quittent posent un risque élevé d'introduction et de propagation d'agents pathogènes. Les véhicules qui servent au transport des animaux pourraient être contaminés et peuvent constituer une source importante d'agents pathogènes pour votre troupeau.

---

### ORIENTATION

Il est recommandé de mettre en place les mesures de prévention suivantes :

- a. Assignez un véhicule exclusivement pour le déplacement des animaux et un autre véhicule pour déplacer d'autres marchandises sur les sites. Si vous devez utiliser le même véhicule, il faut le nettoyer et le désinfecter avant de transporter les porcs pour éviter toute contamination.
- b. Organisez le déplacement des camions ou des véhicules sur chaque site et entre les sites pour éviter la propagation des agents pathogènes.
- c. Faites analyser vos camions et/ou remorques pour différentes maladies (p. ex., la diarrhée épidémique porcine).
- d. Optez pour une procédure d'hygiène (nettoyage, lavage, désinfection et séchage) pour tous les véhicules qui accèdent au site.
- e. Mettez en place un protocole d'hygiène pour les chauffeurs (changer ses bottes et ses survêtements, se laver les mains, etc.). Les chauffeurs devraient recevoir une formation sur les protocoles à suivre lors des chargements et des déchargements à la ferme.
- f. Instaurez un temps d'arrêt (de nettoyage) adéquat pour les camions et les véhicules.
- g. Assurez-vous que les camions de transport et de livraison ne sont pas allés à d'autres fermes avant d'arriver à votre site.
- h. Assurez-vous que les camions de transport et de livraison ne contiennent pas de porcs provenant d'une autre ferme dans la même remorque.
- i. Assurez-vous que le camion qui vient chercher des porcs est vide et propre à son arrivée sur votre site.
- j. Concevez les rampes de chargement/déchargement de manière à ce que les camions à risque n'entrent pas en contact avec le bâtiment. Il existe d'autres options, tel le transfert entre camions.
- k. Ayez une procédure en place pour éviter que l'éleveur et les employés n'entrent en contact avec la remorque d'animaux.
- l. Nettoyez les véhicules entre chaque déplacement de porcs pour éviter que le fumier qu'ils y laissent contamine les porcs suivants.

## ❓ QUESTIONS SUR LA BIOSÉCURITÉ

Numéro de la question	Importance	Questions sur la biosécurité	Oui	Non	S.O.	Commentaires
Q9.3.1		Est-ce que l'entreprise de transport utilisée par la ferme participe à un programme de biosécurité des transports ou à un programme de certification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q9.3.2	Fortement recommandé	Est-ce qu'une POS Biosécurité dans le transport (POS 9.3) qui prévient l'introduction ou la propagation d'agents pathogènes sur le site qui reçoit les animaux a été développée et comprend les éléments suivants :				
		a. Au déplacement des véhicules, des chauffeurs, des éleveurs et des employés à l'intérieur de la zone d'accès contrôlé (ZAC) et de la zone d'accès restreint (ZAR) (entre les différents sites)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		b. Aux animaux qui arrivent sur le site ou qui le quittent?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		c. À un temps d'arrêt pour le nettoyage des camions?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		d. À une procédure d'hygiène pour les véhicules (nettoyage, lavage, désinfection et séchage)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q9.3.3		Est-ce que la propreté de tous les camions est vérifiée lors de leur arrivée à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée





## MODULE 10

# AUTRES PROGRAMMES DE CERTIFICATION





## DANS CE MODULE

- 10.1 Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine
- 10.2 Certification plein air
- 10.3 Certification multiples espèces
- 10.4 Certification pour le logement des truies en groupe

## Partie 10.1

# Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
 <b>REGISTRE</b>		
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire

---

## PARTIE 10.1

# PROGRAMME CANADIEN DE CERTIFICATION DES PORCS EXEMPTS DE RACTOPAMINE

### QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME CANADIEN DE CERTIFICATION DES PORCS EXEMPTS DE RACTOPAMINE (PCCPER)?

Le Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine donne l'assurance aux marchés internationaux que les porcs élevés conformément aux normes du programme n'ont jamais été en contact avec de la ractopamine et que la viande de porc est exempte de résidus de ractopamine. Cette assurance provient de la tenue minutieuse des dossiers et des audits réguliers de la ferme, des moulanges à la ferme, des meuneries commerciales et des abattoirs inspectés par le gouvernement fédéral. Tous les joueurs se partagent la responsabilité dans l'établissement et le maintien de cette assurance.

### QU'EST-CE QUE LA RACTOPAMINE?

La ractopamine ne pose pas de risque à la salubrité des aliments. Il s'agit d'un additif aux aliments pour animaux qui accroît la synthèse des protéines. C'est l'ingrédient actif de produits comme le Paylean donnés aux porcs et l'Optaflexx donné aux bovins. La ractopamine ne doit pas être donnée aux porcs mâles ou femelles destinés à la reproduction, y compris les truies en gestation ou qui allaitent, ou les porcs qui seront réservés à la reproduction.

### POURQUOI DEVRAIS-JE CESSER D'UTILISER LA RACTOPAMINE?

Il y a plusieurs marchés d'exportation qui interdisent l'utilisation de la ractopamine. Le plus important de ces marchés est la Chine. Les usines de transformation inspectées par le gouvernement fédéral exportent sur ces marchés et exigent donc des porcs « exempts de ractopamine ». Si un éleveur veut vendre le porc de son élevage à une usine de transformation inspectée par le gouvernement fédéral, le site doit adhérer au Programme canadien de certification de porcs exempts de ractopamine.

Les abattoirs provinciaux ne peuvent pas exporter leurs produits dans d'autres pays. Même si ces abattoirs acceptent de transformer des porcs qui ont ingéré de la ractopamine, ils sont peu nombreux et ne pourront pas être un marché viable pour tous les éleveurs.

### QUI DEMANDE DU PORC EXEMPT DE RACTOPAMINE?

La Chine représente le troisième plus grand marché d'exportation du porc canadien. Ce marché est évalué à environ 600 M\$ par année et ne permet pas l'utilisation de ractopamine. La Chine est aussi un marché en forte croissance. Taiwan et l'Union européenne interdisent aussi l'utilisation de la ractopamine. Bien qu'elle ne soit pas interdite au Canada, les consommateurs s'inquiètent de son utilisation.

### COMMENT UN SITE PEUT-IL ADHÉRER AU PCCPER?

Le tableau ci-dessous vous présente la liste des exigences pour pouvoir adhérer au programme PCCPER.

Pour s'inscrire au PCCPER	Mis en œuvre à la ferme
1. Démontrer que le site a un NIS valide (Numéro d'identification du site).	<input type="checkbox"/>
2. Démontrer que le site a un statut PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE valide.	<input type="checkbox"/>
3. Démontrer que le site a une (des) marque(s) de troupeau exclusive(s) à un bâtiment.	<input type="checkbox"/>

Pour s'inscrire au PCCPER	Mis en œuvre à la ferme
4. Un évaluateur externe ou un valideur doit remplir l'annexe 5 – Liste de contrôle servant à l'évaluation sur place pour l'adhésion des sites et des moulages à la ferme et la faire parvenir au coordonnateur provincial. Un exemplaire de l'annexe 5 doit être conservé sur le site.	<input type="checkbox"/>
5. Remplir l'annexe 2 – Entente conclue entre un site et un abattoir et faites-la parvenir à l'abattoir où vous expédiez les porcs de votre élevage. Un exemplaire de l'annexe 2 doit être conservé sur le site.	<input type="checkbox"/>

### COMMENT PEUT-ON S'ASSURER DE MAINTENIR UN STATUT VALIDE AU PROGRAMME PCCPER?

Pour conserver son adhésion au PCCPER, le valideur doit remplir l'annexe 5.1 – Liste de contrôle servant à l'évaluation annuelle des sites et des moulages à la ferme. Un exemplaire de l'annexe 5.1 doit être conservé sur le site.

### EXIGENCE DU PCCPER ET VÉRIFICATION

Le tableau ci-dessous énumère les exigences du programme qui se trouvent aux annexes 5 et 5.1 et énumère les documents qui doivent être vérifiés pour évaluer la conformité aux exigences. La colonne intitulée « Écart » décrit le genre de non-conformité si une exigence n'est pas satisfaite.

Exigences pour les sites et/ou les moulages à la ferme	Vérification	Écart
1. Le site et/ou la moulange à la ferme a un <b>statut PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE valide</b> et le rapport de la dernière validation est dans le dossier.	Avoir le certificat ou la lettre de certification du bureau provincial en main ou communiquer avec le bureau provincial pour confirmer.	Non éligible au PCCPER
2. Le site et/ou la moulange à la ferme n'ont pas de <b>demande d'action corrective</b> liée aux programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE en suspens.	Consulter le dernier rapport de validation ou communiquer avec le bureau provincial pour confirmer.	Mineur
3. Le site a une (des) <b>marque(s) de troupeau</b> exclusive(s) à chaque bâtiment.	Chaque bâtiment qui adhère au programme doit avoir une marque du troupeau exclusive au bâtiment.	Non éligible au PCCPER
4. Le site et/ou la moulange à la ferme n'ont pas entreposé ou préparé de moulée qui contient de la ractopamine au cours des 12 derniers mois ou depuis qu'un nettoyage (conforme à l' <b>annexe 1</b> ) a été complété. Il y a des documents qui le prouvent et les vérificateurs peuvent les consulter sur demande.	Vérifier un ensemble de bons de livraison d'aliments et le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE ou l'annexe 1 remplie, le cas échéant.	Non éligible au PCCPER
5. Le site a une <b>annexe 2 – Entente</b> conclue entre un site et un abattoir signée qui indique que le site a satisfait aux exigences du PCCPER au moment de l'adhésion.	Vérifier l'(les) annexe(es) 2 – Entente conclue entre le site et un abattoir.	Mineur

Exigences pour les sites et/ou les moulages à la ferme	Vérification	Écart
<p>6. Le site et/ou la moulange à la ferme a reçu une <b>annexe 3</b> (lettre de garantie) signée émise par une meunerie commerciale d'aliments du bétail (de type A, B et D) et que l'annexe est conservée dans le dossier. (L'annexe 3 n'est pas exigée pour les aliments à ingrédient unique – comme les concentrés de minéraux, de vitamines, d'aromatisants et d'enzymes, ou des ingrédients qui sont énumérés dans les annexes IV et V de la <i>Loi relative aux aliments du bétail</i> – qui sont fabriqués ailleurs que dans des moulages à la ferme.).</p>	<p>Vérifier l'(les) annexe(s) 3 – Lettres de garantie signées par une meunerie commerciale qui adhère au programme.</p>	<p>Mineur</p>
<p>7. Le site et/ou la moulange à la ferme ont commencé à conserver ou a les documents d'expédition ou les factures (<b>bons de livraison d'aliments</b>) pour chaque lot d'aliments délivrés depuis la dernière validation.</p>	<p>Vérifier un ensemble de bons de livraison d'aliments pour chaque lot d'aliments.</p>	<p>Mineur</p>
<p>8. Pour les moulages à la ferme des <b>registres de séquençage et de mélange des aliments</b> des programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE, sont conservés au dossier sur le site depuis la dernière validation et sont disponibles pour une inspection sur demande.</p>	<p>Vérifier les Registres de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) des programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE.</p>	<p>Mineur</p>
<p>9. Le site et/ou la moulange à la ferme ont des mesures de contrôle en place pour s'assurer que les moulées <b>de source inconnue</b> sont refusées.</p>	<p>Vérifier le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) des programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE et les bons de livraison d'aliments ou les étiquettes.</p>	<p>Mineur</p>
<p>10. Le site a toutes les <b>annexes 4</b> (Manifeste porcin) qui indiquent que les animaux qui sont entrés depuis la dernière validation ou depuis l'adhésion au programme n'ont pas reçu d'aliments qui contiennent de la ractopamine.</p>	<p>Examiner un ensemble de Manifestes porcins (R-G) (annexe 4) pour l'entrée des animaux.</p>	<p>Mineur</p>
<p>11. Il y a un exemplaire de l'<b>annexe 5</b> au dossier qui indique que le site satisfait aux exigences du PCCPER.</p>	<p>Vérifier si l'annexe 5 se trouve dans le dossier.</p>	<p>Mineur</p>
<p>12. La personne responsable connaît les <b>responsabilités</b> du gestionnaire du site ou de l'éleveur relativement au PCCPER.</p>	<p>Poser des questions au gestionnaire du site ou à l'éleveur au sujet de ses responsabilités (énumérées ci-dessous).</p>	<p>Mineur</p>

Le gestionnaire du site ou l'éleveur doit connaître et respecter ses responsabilités pour assurer la conformité au PCCPER.

Responsabilités du gestionnaire du site et de l'éleveur	Mis en œuvre à la ferme
a. Aide les évaluateurs externes, les valideurs et/ou les vérificateurs étrangers avec les activités d'adhésion ou d'évaluation.	<input type="checkbox"/>
b. Maintien un statut valide par rapport aux programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE.	<input type="checkbox"/>
c. Identifie et corrige tout écart dans un délai convenable et de manière appropriée, tenant compte de la gravité et de l'impact de cette déviation.	<input type="checkbox"/>
d. Dans le cas d'un <b>écart majeur</b> , s'il y a eu, ou possiblement eu, de la ractopamine sur le site et/ou à la moulange à la ferme, informer le coordonnateur provincial et l'abattoir aussitôt qu'un écart est observé sur le site ou à la moulange (maximum de 24 heures).	<input type="checkbox"/>
e. <b>Tenue de dossiers</b> : Les documents suivants doivent être conservés sur le site : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Le dernier rapport de validation PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE</li> <li>ii. Annexe 1 – Procédures de nettoyage (le cas échéant)</li> <li>iii. Annexe 2 – Entente conclue entre l'abattoir et le site</li> <li>iv. Annexe 3 – Lettres de garantie de toutes les meuneries commerciales d'aliments du bétail</li> <li>v. Annexe 4 – Manifeste porcin (R-G) pour toutes les entrées de porcs</li> <li>vi. Annexe 5 – Liste de contrôle servant à l'évaluation sur place pour l'adhésion des sites et des moulanges à la ferme</li> <li>vii. Annexe 5.1 – Liste de contrôle servant à l'évaluation annuelle des sites et des moulanges à la ferme</li> <li>viii. Le Registre sur les rations utilisées à la ferme (R-R) des programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE</li> <li>ix. Le Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) des programmes PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE</li> <li>x. Les bons de livraison d'aliments</li> </ul>	<input type="checkbox"/>

### QUE DOIT-IL ÊTRE FAIT S'IL Y A UN CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE?

Si un nouveau gestionnaire du site ou un nouvel éleveur prend la charge d'un site ou d'une moulange à la ferme qui adhère déjà au PCCPER, il faut respecter les responsabilités ci-dessous :

Responsabilités lors d'un changement de propriétaire	Mis en œuvre à la ferme
a. Informer le coordonnateur provincial de tout changement de propriétaire.	<input type="checkbox"/>
b. Tout dépendant du type de changement de propriétaire, le coordonnateur provincial précisera quelles sont les exigences à respecter pour maintenir son adhésion au PCCPER.	<input type="checkbox"/>



## Partie 10.2

# Certification plein air

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDISÉES</b>	
2.2.1	Hygiène des bâtiments	
2.2.2	Alternative de nettoyage des bâtiments	
6.1.1	Gestion de la vermine – Firme externe	Obligatoire
6.1.2	Gestion de la vermine – Procédure interne	
10.2	Gestion des parasites ( <i>à être développé par l'éleveur</i> )	
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
	<b>FICHES DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-2	Application de la chaux	
F-8	<i>La toxoplasmose</i>	–
F-9	<i>La trichinellose</i>	

## PARTIE 10.2

### CERTIFICATION PLEIN AIR

#### EXIGENCES POUR L'ACCÈS À L'EXTÉRIEUR

##### Exigences relatives à la formation :

1. Les membres du personnel doivent se familiariser avec les fiches de renseignements F-8 La toxoplasmose et F-9 La trichinellose et comprendre les risques associés à ces parasites.

##### Exigences relatives à la salubrité des aliments :

#### 2. Entretien des bâtiments

- a. Les bâtiments/structures qui servent à loger les porcs doivent être exempts de détérioration apparente.
- b. Le système de contrôle environnemental du bâtiment doit être entretenu adéquatement.
- c. Les porcs ne doivent pas avoir accès à du bois traité (où les porcs pourraient le mâchouiller), y compris du bois traité sous pression (p. ex., traité au pentachlorophénols, à l'arséniate de cuivre chromaté ou avec d'autres produits de préservation du bois) dans leur système de logement.

#### 3. Hygiène des bâtiments

Une POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) ou une POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) doit être mise en œuvre adéquatement dans toutes les aires intérieures des bâtiments/des structures de logement.

- a. La POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) doit comprendre :
  - i. Au moins une mesure de nettoyage
  - ii. Au moins une mesure de lavage et
  - iii. Au moins une mesure de désinfection.
- b. POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) doit comprendre :
  - i. Au moins une mesure de nettoyage et
  - ii. Au moins une mesure de désinfection.

#### 4. Gestion de la vermine

- a. Une POS Gestion de la vermine qui vise le contrôle des rongeurs et des oiseaux doit être développée et mise en œuvre efficacement à la ferme et dans la section moulange à la ferme, le cas échéant. Cette POS peut être soit exécutée par une firme d'extermination agréée (POS 6.1.1) ou par une procédure interne (POS 6.1.2) et doit comprendre :
  - i. Une liste de tous les produits chimiques utilisés à la ferme. Tous les produits utilisés doivent être homologués et propres à l'usage dans des élevages d'animaux destinés à la consommation humaine.
  - ii. La fréquence des visites de surveillance des activités de la vermine.
  - iii. Les types de pièges et de points d'appât.
  - iv. Les mesures mises en place pour prévenir l'entrée d'oiseaux dans les bâtiments, les aires d'alimentation ou les structures de logement.
- b. Si la POS Gestion de la vermine est mise en œuvre par une firme d'extermination agréée (POS 6.1.1), elle doit aussi comprendre :
  - i. Les coordonnées de la firme d'extermination et
  - ii. Leurs recommandations sur les mesures d'extermination et les actions correctives à mettre en place en cas de situations insatisfaisantes.
- c. Les aires d'alimentation extérieures doivent être conçues, entretenues et gardées propres pour y prévenir l'accès de la vermine et des animaux sauvages.

5. Il faut obtenir la Certification **multiples espèces**.

## EXIGENCES RELATIVES AU BIEN-ÊTRE ANIMAL PROPRES À L'ÉLEVAGE EN PLEIN AIR

6. Les anneaux nasaux ne doivent pas être utilisés.
7. Il doit y avoir des mesures pour protéger les porcs contre l'hypothermie, l'hyperthermie et les coups de soleil.
8. Tous les bâtiments ou les structures de logement extérieures doivent être munies de drainage adéquat pour éviter l'accumulation d'eau stagnante et/ou de fumier et procurer une aire de repos sèche.
9. En collaboration avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, il faut développer et mettre en œuvre adéquatement une POS Gestion des parasites qui décrit comment protéger les porcs contre les parasites.
10. Il faut prendre des mesures appropriées pour prévenir la présence de prédateurs et d'autres animaux sauvages dans les parcs et les pâturages extérieurs.

## JUSTIFICATION

### a. *Trichinella*

- i. Bien que *Trichinella*, le parasite responsable de la maladie a été pratiquement éliminé des troupeaux canadiens, ce parasite est depuis longtemps associé à la viande de porc. La maladie peut être mortelle pour les humains.
- ii. Au Canada, *Trichinella* est répandu chez les animaux sauvages, notamment les ours et particulièrement dans le nord du pays. On a aussi souvent trouvé le parasite chez les rongeurs qui constituent donc une source de contamination des porcs.
- iii. Les porcs qui ont accès au plein air accroissent leur exposition aux animaux sauvages et aux rongeurs. Ces animaux peuvent héberger les larves de ce parasite dans leurs muscles et contaminer les porcs qui les ingèrent si des stratégies de gestion adéquates ne sont pas mises en œuvre.
- iv. Les porcs qui ont accès au plein air sont donc plus à risque d'être contaminés par *Trichinella*. Une fois contaminée, la viande de ces porcs peut transmettre la maladie aux humains.

---

## ORIENTATION

### a. Gestion du risque pour les élevages ayant accès au plein air

- i. Les virus et les parasites, adorent l'humidité. Leur survie et leur longévité en dépendent. Les installations en plein air devraient être conçues de manière à éviter les espaces où l'eau peut s'accumuler.
- ii. Des mesures sans cruauté et efficaces devraient être utilisées pour s'assurer que les chats et les animaux sauvages ne peuvent avoir accès aux installations de porcs ayant accès à l'extérieur.
- iii. Les clôtures (treillis de fils métallique ou grillage métallique) constituent un bon moyen pour tenir les animaux sauvages et les autres espèces à l'écart.
- iv. Consultez la fiche de renseignements F-8 La toxoplasmose et F-9 La trichinellose pour en savoir davantage.
- v. Il est fortement recommandé d'attendre une période de 4 mois en s'assurant que la zone a été complètement séchée avant de réintroduire un animal dans une parcelle de terre qui servait auparavant de pâturage pour les porcs ou d'autres espèces. Cette période permettrait la destruction de pathogènes alimentaires les plus importants, tels que *Salmonella* et *Listeria monocytogenes*, assurerait la destruction du virus de la grippe et permettrait une réduction de plus de 90 % des parasites zoonotiques.

b. Application de chaux

- i. La chaux broyée peut être utilisée comme agent déshydratant pour sécher les parcs et les planchers et, par conséquent, agir pour réduire les charges pathogènes au cours du processus de séchage. Il peut également augmenter le pH à environ 8 sur la surface à laquelle il est appliqué, ce qui pourrait avoir un impact sur certains agents pathogènes, mais son principal mode de réduction des agents pathogènes est le séchage. La chaux broyée peut être utilisée à la place d'un désinfectant sur des surfaces qui ne favorisent pas l'application de désinfectant liquide, comme la terre compactée.
- ii. D'autres formes de chaux, telles que la chaux vive et la chaux hydratée (éteinte), sont beaucoup plus corrosives lorsqu'elles entrent en contact avec de l'eau ou des surfaces humides et peuvent provoquer des brûlures chimiques sur les personnes et les animaux. Lorsqu'elles sont mélangées avec de l'eau, leurs pH s'élèvent à plus de 12,5. Après avoir séché à nouveau, elles deviennent moins corrosives. Cependant, la réintroduction dans l'eau peut à nouveau augmenter radicalement le pH jusqu'à ce que la chaux ait complètement réagi et soit neutralisée. La chaux vive ne devrait pas être utilisée dans le cadre d'une procédure de nettoyage, car il est encore plus dangereux de travailler avec que de la chaux hydratée. Si vous choisissez d'utiliser de la chaux hydratée (éteinte) dans le cadre d'une procédure de nettoyage, par exemple « blanchissage », vous devriez d'abord consulter un expert sur la procédure, en tenant compte du moment où il sera possible de réintroduire les animaux dans la zone.
- iii. S'assurer que les employés utilisent un équipement de protection complet pendant la procédure.
- iv. Consultez la fiche de renseignements F-2 Application de la chaux pour en savoir davantage.

 QUESTIONS D'AUDIT

Précisez si le site offre aux porcs un accès partiel ou un accès complet au plein air

**Accès partiel au plein air:** Des installations qui ne sont pas complètement fermées mais qui ont un plancher plein et solide qui empêche les porcs d'avoir accès à la terre ferme et qui offrent des parcs robustes empêchant le contact entre les porcs et les animaux sauvages.

Si les installations utilisent des filets pour empêcher l'entrée des oiseaux, ces dernières sont considérées comme conventionnelles, au même titre que les bâtiments à ventilation naturelle. Elles ne sont donc pas considérées comme ayant un accès partiel au plein air.

**Accès complet au plein air :** Des installations qui permettent aux porcs d'avoir un contact direct avec les animaux sauvages (c.-à-d. que le parc n'est pas robuste) et/ou les porcs ont un accès à la terre ferme.

**Accès partiel au plein air**

(Vérifiez que les porcs se trouvent sur un plancher solide sans avoir accès à la terre ferme et que les parcs sont construits solidement.)

**Accès complet au plein air**

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
<b>Exigences relatives à la formation</b>					
Q10.2.1	Vérifiez que les membres du personnel se sont familiarisés avec les fiches de renseignements F-8 La toxoplasmose et F-9 La trichinellose et comprennent les risques associés à ces parasites.	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-B: Registre de formation > Entrevues			
	<b>Est-ce que les membres du personnel se sont familiarisés avec les fiches de renseignements F-8 La toxoplasmose et F-9 La trichinellose et comprennent-ils les risques associés à ces parasites?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Exigences relatives à la salubrité des aliments</b>					
Q10.2.2	<b>Entretien des bâtiments (partie 2.1) :</b> S'il y a un bâtiment ou une structure de logement, vérifiez qu'ils sont exempts de détérioration apparente qui donnerait aux porcs un accès à : a. des risques chimiques; b. des risques biologiques	<b>Validation complète :</b> > Observations			
	<b>a. Est-ce que les bâtiments ou la structure de logement sont exempts de détérioration apparente qui pourrait avoir un impact sur la production sécuritaire de viande de porc?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Vérifiez que les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation des bâtiments sont entretenus adéquatement en vous assurant que les mesures de contrôle de la température et de l'humidité des bâtiments suivantes sont en place : a. les ventilateurs et le chauffage fonctionnent; b. les prises d'air sont dégagées	<b>Validation complète :</b> > Observations			
	<b>b. Est-ce que les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation sont maintenus adéquatement?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vérifiez que les porcs n'aient pas accès à du bois traité, y compris du bois traité sous pression (p. ex., traité aux pentachlorophénols, à l'arséniate de cuivre chromaté ou à d'autres produits de préservation du bois) dans leur système de logement ou à d'autres endroits où les porcs ont accès (c.-à-d. où les porcs pourraient mâchouiller le bois). Vérifiez que le parc extérieur et les clôtures et poteaux du pâturage sont fabriqués à partir de bois non traité. Tout bois traité doit être recouvert ou encore l'intérieur du parc doit être muni d'une clôture électrique pour s'assurer que les porcs n'y ont pas accès (c.-à-d. où les porcs pourraient mâchouiller le bois). Une rampe construite en bois traité est adéquate puisque les porcs n'y sont pas exposés longtemps.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Observations (validation complète seulement) > Entrevues			
<b>c. Est-ce que le système de logement et les autres endroits accessibles aux porcs sont exempts de bois traité?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q10.2.3	<p><b>Hygiène des bâtiments (partie 2.2) :</b> Vérifiez que la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) sont en place et qu'elles comprennent toutes les exigences lorsque les porcs ont accès à un bâtiment ou une structure de logement.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ POS 2.2.1 : Hygiène des bâtiments</li> <li>➤ POS 2.2.2 : Alternative de nettoyage des bâtiments</li> <li>➤ Observations (validation complète seulement)</li> <li>➤ Entrevues</li> </ul>			
	<p><b>a. Est-ce que le site utilise la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) qui comprend :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Au moins une mesure de nettoyage?</li> <li>ii. Au moins une mesure de lavage?</li> <li>iii. Au moins une mesure de désinfection?</li> </ul> <p>Si le programme d'hygiène ne comprend pas le nettoyage, le lavage et la désinfection, allez à la question 10.2.3 b ci-dessous.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p><b>b. Est-ce que le site utilise la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) qui comprend :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Au moins une mesure de nettoyage?</li> <li>ii. Au moins une mesure de désinfection?</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>Si les porcs ont accès à un bâtiment ou à une structure de logement, vérifiez que le gestionnaire du site applique la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) dans chacun des bâtiments ou la structure de logement au moins une fois par année.</p> <p>La POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) doivent être mises en œuvre sur tout plancher plein ou parc (p. ex., l'application de chaux sur le ciment, un sol compacté, de la pierre ou du gravier compacté) envisagée.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ POS 2.2.1 : Hygiène des bâtiments</li> <li>➤ POS 2.2.2 : Alternative de nettoyage des bâtiments</li> <li>➤ Observations (validation complète seulement)</li> <li>➤ Entrevues</li> </ul>			
	<p><b>c. Est-ce que la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) sont appliquées sur tous les planchers pleins ou parcs dans les bâtiments ou les structures de logement au moins une fois par année?</b></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q10.2.4	<p><b>Gestion de la vermine :</b></p> <p>Vérifiez qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.1.2) ) pour contrôler les rongeurs et les oiseaux a été développée et qu'elle comprend toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ. Les pièges et les points d'appâts doivent être placés autour des parcs extérieurs et des pâturages, là où se trouvent les aires d'alimentation et les structures de logement.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ POS 6.1.1 : Gestion de la vermine – Firme externe</li> <li>➤ POS 6.1.2 : Gestion de la vermine – Procédure interne</li> </ul>			
	<p>a. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.2.2)) pour contrôler les rongeurs et les oiseaux a été développée et comprend toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<p>Vérifiez qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.1.2)) pour contrôler les rongeurs et les oiseaux est mise en œuvre adéquatement à la ferme et la section moulange à la ferme (le cas échéant). Les pièges et les points d'appâts doivent être placés autour des parcs extérieurs et des pâturages, là où se trouvent les aires d'alimentation et les structures de logement.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ POS 6.1.1 : Gestion de la vermine–Firme externe</li> <li>➤ POS 6.1.2 : Gestion de la vermine – Procédure interne</li> <li>➤ Observations (validation complète seulement)</li> <li>➤ Entrevues</li> </ul>			
	<p>b. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.2.2)) a été mise en œuvre adéquatement à la ferme?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<p>c. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.2.2)) interne a été mise en œuvre adéquatement dans la section moulange à la ferme?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>Lorsque la POS Gestion de la vermine est mise en œuvre par une firme externe agréée (POS 6.1.1), elle doit aussi comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Les coordonnées de la firme externe et</li> <li>ii. Leurs recommandations sur les mesures d'extermination et les actions correctives à mettre en place en cas de situations insatisfaisantes.</li> </ul>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ POS 6.1.1 : Gestion de la vermine – Firme externe</li> <li>➤ Observations (validation complète seulement)</li> </ul>			
	<p>d. Si la POS Gestion de la vermine a été mise en œuvre par une firme externe agréée (POS 6.1.1), est-ce qu'elle comprend les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>Vérifiez que les aires d'alimentation extérieures sont conçues, entretenues et gardées propres pour prévenir que la vermine et les animaux sauvages (p. ex., les rongeurs, les oiseaux, les rats laveurs) puissent y avoir accès. Les mangeoires extérieures et les chariots d'aliments sont recouverts pour éviter que la vermine et les animaux sauvages y aient accès. Les déversements d'aliments sont nettoyés rapidement.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Observations (validation complète seulement)</li> </ul>			
	<p>e. Est-ce que les aires d'alimentation extérieures sont conçues, entretenues et gardées propres pour prévenir que la vermine et les animaux sauvages y aient accès?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q10.2.5	Gestion des multiples espèces (partie 10.3): Vérifiez que le site a obtenu la Certification multiples espèces.	Validations complète et partielle : › Vérifiez la partie 10.3 : Certification multiples espèces			
	Est-ce que le site a obtenu la Certification multiples espèces (partie 10.3)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#### Exigences relatives au bien-être animal

Q10.2.6	Vérifiez que la ferme n'utilise pas d'anneaux nasaux.	Validations complète et partielle : › Observations (validation complète seulement)			
	Est-ce que l'usage des anneaux nasaux est interdit à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.7	Vérifiez qu'il y a des mesures en place pour protéger les porcs contre l'hypothermie, l'hyperthermie et les coups de soleil et pour leur fournir un confort thermique (p. ex., une litière, un abri, un chauffage d'appoint, de l'ombre) à tous les stades de production.	Validations complète et partielle : › Observations (validation complète seulement) › Entrevues			
	Est-ce qu'il y a des mesures en place pour protéger les porcs contre l'hypothermie, l'hyperthermie et les coups de soleil?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.8	Vérifiez si toutes les aires des bâtiments ou des structures de logement extérieures (p. ex., les parcs extérieurs, les aires d'alimentation, les allées, etc.) sont munies de drainage adéquat pour éviter l'accumulation d'eau stagnante et/ou de fumier et procurer une aire de repos sèche. Les porcs doivent pouvoir s'allonger dans un endroit au sec.	Validation complète : › Observations			
	Est-ce que les aires des bâtiments ou des structures de logement extérieures sont toutes munies de drainage adéquat pour éviter l'accumulation d'eau stagnante et/ou de fumier et procurer une aire de repos sèche?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q10.2.9	Vérifiez qu'une POS Gestion des parasites (POS 10.2) qui décrit comment protéger les porcs contre les parasites a été développée en collaboration avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et est mise en œuvre adéquatement. La POS Gestion des parasites (POS 10.2) doit comprendre la gestion de parasites internes et externes.	<b>Validations complète et partielle :</b> > POS 10.2 : Gestion des parasites > R-T : Registre des traitements > R-P : Régime pharmacothérapeutique > Observations (validation complète seulement) > Ordonnance du vétérinaire > Entrevues (pour la question 10.2.9 b)			
	a. Est-ce qu'une POS Gestion des parasites (POS 10.2) qui décrit comment protéger les porcs contre les parasites a été développée en collaboration avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Est-ce qu'une POS Gestion des parasites (POS 10.2) qui décrit comment protéger les porcs contre les parasites a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.10	Vérifiez que des mesures adéquates sont en place pour prévenir la présence de prédateurs et d'autres animaux sauvages dans les parcs et les pâturages extérieurs.	<b>Validations complète et partielle :</b> > Observations (validation complète seulement) > Entrevues			
	Est-ce que des mesures adéquates ont été mises en place pour repousser les prédateurs et les animaux sauvages des parcs et des pâturages extérieurs?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée.



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- > Les membres du personnel se sont familiarisés avec les fiches de renseignements F-8 La toxoplasmose et F-9 La trichinellose et comprennent les risques associés à ces parasites.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 12 mois

- > Il manque certains éléments à la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2).

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 60 jours

- > Une POS Gestion des parasites (POS 10.2) n'a pas été développée ou mise en œuvre.
- > Il n'y a pas de mesures convenables pour prévenir l'accès des animaux sauvages, des prédateurs et des autres animaux aux parcs et aux pâturages extérieurs.



## Partie 10.3

# Certification multiples espèces

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>	
10.3	Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces	Obligatoire, le cas échéant
	<b>REGISTRES</b>	
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
	<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>	
F-8	<i>La toxoplasmose</i>	–

## PARTIE 10.3

### CERTIFICATION MULTIPLES ESPÈCES

#### EXIGENCES

1. Si vous gardez des chats dans les bâtiments, les mesures suivantes doivent être mises en place :
  - a. Les membres du personnel devront recevoir une formation sur les risques supplémentaires associés à la présence de chats dans les bâtiments et sur la mise en œuvre de bonnes pratiques de production qui aideront à atténuer le risque de toxoplasmose.
  - b. Les chats doivent être vaccinés contre la rage.
  - c. Seuls les chats matures et ceux qui sont castrés/stérilisés doivent être admis dans les bâtiments ou dans la section de la moulange à la ferme.
  - d. Les chariots d'aliments et les mangeoires doivent être recouverts.
  - e. Il doit y avoir une litière accessible aux chats seulement (et aux humains), et gardée propre.
2. Il doit y avoir des mesures pour vous assurer que les animaux sauvages ne puissent pas entrer dans les bâtiments et la section moulange à la ferme.
3. Dans le cas des bovins, des autres ruminants, des chevaux et des autres espèces non aviaires :
  - a. Ces espèces doivent être placées dans des parcs distincts, séparées des porcs et
  - b. Une POS doit être mise en œuvre adéquatement et doit comprendre la façon dont le système de gestion du fumier atténuera le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes provenant de l'exposition aux matières fécales des autres espèces.
4. Dans le cas de la volaille et des autres espèces aviaires :
  - a. Ces espèces ne doivent pas être logées dans les mêmes chambres que les porcs et
  - b. Une POS doit être mise en œuvre adéquatement et doit comprendre la manière dont les systèmes de ventilation et de gestion du fumier atténueront le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes.

#### JUSTIFICATION

##### a. *La toxoplasmose*

- i. La toxoplasmose est l'une des plus importantes maladies parasitaires chez les humains dans les pays développés, tant par sa fréquence que par ses conséquences sur le plan de la santé
- ii. La présence de chats reste la principale raison qui fait qu'encore aujourd'hui la toxoplasmose est associée à l'élevage de porcs dans un environnement fermé. Il est cru que le foyer d'infection le plus fréquent pour les porcs est le contact direct avec des fèces de chat qui contiennent « les œufs » du parasite. La littérature scientifique rapporte aussi que les porcs issus de parcs d'engraissement extérieurs sont à risque de contracter la toxoplasmose (Wallander et coll., 2016).
- iii. Ce parasite pose un plus grand risque chez les personnes qui ont un système immunitaire affaibli et chez les femmes enceintes qui y sont exposées pour la première fois.

**b. Animaux domestiques et sauvages**

- i. Les chiens et les chats peuvent être des porteurs infectés de microorganismes nuisibles aux humains (p. ex., les *salmonelles*) et des vecteurs physiques d'agents pathogènes pour les porcs (p. ex., la gastroentérite transmissible (GET) et le virus de la diarrhée épidémique porcine (DEP)).
- ii. D'autres animaux biongulés (p. ex., les bovins) peuvent être porteurs de maladies animales exotiques et de microorganismes, tel le *E.coli* O157:H7 qui ne sont pas retrouvées habituellement chez les porcs.
- iii. Les animaux sauvages et les oiseaux domestiques tels la volaille peuvent également transmettre des agents pathogènes aux porcs.

---

## ORIENTATION

**a. Multiples espèces**

- i. De manière générale, les porcs élevés dans des exploitations fermées et bien entretenues présentent un faible taux de contamination par des agents pathogènes (sauf *Salmonella* et *Yersinia enterocolitica*) qui ont des répercussions graves sur la santé humaine telles que le *E. coli* O157:H7 (et autres variantes de *E.coli* producteur de toxine Shiga), *Campylobacter jejuni* et *Listeria monocytogenes*.
- ii. Par exemple, la bactérie responsable de la « maladie du hamburger » (bœuf), l'*E. coli* O157:H7 se retrouve presque exclusivement chez les bovins et les autres ruminants au Canada. La bactérie est très rarement associée au porc et, lorsqu'elle l'a été, c'est surtout en raison du contact entre les porcs et les bovins vivants ou les fèces de bovins.
- iii. *Campylobacter jejuni*, très commun chez la volaille et les bovins, constitue un autre exemple de bactérie d'origine alimentaire qui a des répercussions importantes sur la santé humaine.
- iv. Le fait d'élever des espèces animales multiples dans une même exploitation, comme la volaille et les porcs, soulève des préoccupations réelles quant à l'émergence possible de nouvelles souches épidémiques d'influenza. Les nouvelles souches épidémiques de l'influenza chez l'humain naissent habituellement lorsque des élevages de porcs sont à proximité des élevages de volaille et que les humains ont des contacts fréquents avec ces animaux. Bien que les répercussions sur la salubrité des aliments soient minimales, la possibilité qu'une nouvelle souche pandémique se manifeste ne peut être ignorée.
- v. Des mesures devraient être mises en œuvre pour minimiser les déplacements des employés et/ou des visiteurs entre les sections du bâtiment où sont gardées différentes espèces animales.

**b. Toxoplasma**

- i. Bien que certains considèrent les chats utiles au contrôle des rongeurs, les chats et les rongeurs portent souvent les mêmes microorganismes. Ainsi, lorsque les chats ingèrent les rongeurs, ils courent le risque de devenir séropositifs et d'excréter encore plus de parasites dans l'environnement.
- ii. Les chats sont les hôtes définitifs du *Toxoplasma* et peuvent excréter des parasites dans leurs fèces, contaminant ainsi des porcs qui, autrement, seraient exempts de ce parasite.
- iii. Les chats peuvent être porteurs de plusieurs microorganismes potentiellement dangereux pour les humains, comme *Salmonella* et *Toxoplasma*, sans pour autant afficher aucun signe clinique.
- iv. Les *salmonelloses* et les *toxoplasmoses* peuvent toutes deux être transmises aux humains, soit par le contact direct avec les fèces (les employés) ou par la viande (les consommateurs).
- v. Même si la plupart des gens qui contractent cette maladie ne présentent aucun symptôme, une grande proportion des personnes atteintes de la maladie présenteront des signes cliniques allant de symptômes d'influenza jusqu'à la perte de la vue, et même la mortalité infantile lorsque la mère contracte la maladie lors de la grossesse.
- vi. Consultez la fiche de renseignements F-8 La toxoplasmose pour en savoir davantage.

## QUESTIONNAIRE D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q10.3.1	<p>Si des chats sont gardés dans les bâtiments ou sur le site, vérifiez que les mesures suivantes ont été mises en place :</p> <p>a. Les membres du personnel ont reçu une formation sur les risques supplémentaires associés à la présence de chats dans les bâtiments ou sur le site et sur la mise en oeuvre de bonnes pratiques de production qui aident à atténuer le risque de toxoplasmose.</p> <p>b. Les chats (faisant partie de la population du site) sont vaccinés contre la rage et il y a un certificat de vaccination qui l'atteste.</p> <p>c. Seuls les chats matures et ceux qui sont castrés/stérilisés (faisant partie de la population du site) sont admis dans les bâtiments et dans la section moulange à la ferme. Il y a des preuves que les chats ont été castrés ou stérilisés (facture, certificat)</p> <p>d. Les chariots d'aliments et les mangeoires sont recouverts.</p> <p>e. Il y a une litière, accessible aux chats seulement (et aux humains) et gardée propre.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ R-B : Registre de formation</li> <li>➤ Observations (validation complète seulement)</li> <li>➤ Factures, vérification du certificat</li> <li>➤ Entrevues</li> </ul>			
	<p>Est-ce que les mesures suivantes ont été mises en place si des chats sont gardés dans les bâtiments ou sur le site:</p>				
	a. Est-ce que les membres du personnel ont reçu une formation sur les risques supplémentaires associés à la présence de chats dans les bâtiments ou sur le site et sur la mise en oeuvre de bonnes pratiques de production qui aident à atténuer le risque de toxoplasmose?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que les chats ont été vaccinés contre la rage?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Est-ce que seulement les chats matures et ceux qui sont castrés/stérilisés sont admis dans les bâtiments et dans la section moulange à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d. Est-ce que les chariots d'aliments et les mangeoires sont recouverts?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e. Est-ce qu'il y a une litière, accessible aux chats seulement (et aux humains) et gardée propre?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q10.3.2	Vérifiez qu'il y a des mesures pour s'assurer que les animaux sauvages ne puissent pas entrer dans les bâtiments et la section moulange à la ferme. Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. portes;</li> <li>b. clôtures dans les portes;</li> <li>c. fenêtres recouvertes de clôture de fils de fer ou de moustiquaires.</li> </ul>	<b>Validations complète et partielle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Observations (validation complète seulement)</li> <li>➤ Entrevues</li> </ul>			
	<b>Est-ce que des mesures pour s'assurer que les animaux sauvages ne puissent pas entrer dans les bâtiments et la section moulange à la ferme ont été mises en place?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q10.3.3	S'il y a des bovins, d'autres ruminants, des chevaux et d'autres espèces non aviaires gardées dans le même bâtiment, vérifiez que : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Ces espèces sont placées dans des parcs distincts, séparés des porcs et</li> <li>b. Une POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) a été mise en oeuvre et comprend la manière dont le système de gestion du fumier atténuera le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes provenant de l'exposition aux matières fécales des autres espèces.</li> </ul> <b>Types de mesures en place :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Vérifiez qu'il y a un système de gestion du fumier en place pour chaque espèce animale.</li> <li>b. Décrivez comment vous faites pour éviter que les fèces des autres espèces ne contaminent pas les parcs où les porcs sont logés.</li> </ul>	<b>Validations complète et partielle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ POS 10.3 : Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces</li> <li>➤ Observations (validation complète seulement)</li> <li>➤ Entrevues (pour la question 10.3.3 b)</li> </ul>			
	<b>Dans le cas des bovins, des autres ruminants, des chevaux et des autres espèces non aviaires :</b>				
	a. Est-ce que les bovins, les autres ruminants, les chevaux et les autres espèces non aviaires sont logés dans des parcs séparés des porcs?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Est-ce qu'une POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) a été mise en oeuvre adéquatement et comprend la manière dont le système de gestion du fumier atténuera le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q10.3.4	<p>Si la volaille et d'autres espèces aviaires sont gardées dans le même bâtiment, vérifiez que :</p> <p>a. La volaille et les autres espèces aviaires sont logées dans une chambre séparée des porcs, et</p> <p>b. Une POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) est mise en oeuvre adéquatement et comprend la manière dont les systèmes de ventilation et de gestion du fumier atténueront le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes.</p> <p><b>Types de mesures en place :</b></p> <p>a. Chaque espèce a un système de ventilation indépendant.</p> <p>b. Il y a un système de gestion du fumier en place pour chaque espèce animale.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ POS 10.3 : Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces</li> <li>➤ Observations (validation complète seulement)</li> <li>➤ Entrevues (pour la question 10.3.4 b)</li> </ul>			
	<p><b>Dans le cas de la volaille et des autres espèces aviaires :</b></p>				
	<p>a. Est-ce que la volaille et les autres espèces aviaires sont logées dans une chambre séparée des porcs?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>b. Est-ce qu'une POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) a été mise en oeuvre adéquatement et comprend la manière dont les systèmes de ventilation et de gestion du fumier atténueront le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée.



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- Le site suit toutes les mesures appropriées lorsqu'il y a des chats dans les bâtiments.
- Il y a une POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) en place si le site garde d'autres espèces dans les mêmes bâtiments.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE

- Sans objet.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE **Échéancier : 60 jours**

- Le site ne suit pas toutes les mesures appropriées pour garder les chats dans les bâtiments.
- Il y a d'autres espèces gardées dans les mêmes bâtiments, mais il n'y a pas de POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) en place.

## Partie 10.4

# Certification pour le logement des truies en groupe

---

### RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
 <b>REGISTRE</b>		
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire

---

## PARTIE 10.4

# CERTIFICATION POUR LE LOGEMENT DES TRUIES EN GROUPE

Cette section s'assure que l'exigence #7 de la section 7.3 – Logement est respectée.

### EXIGENCES

1. Au moins 60 % des cochettes et des truies saillies qui se trouvent dans les aires de reproduction ou de gestation doivent être logées en groupe (à moins d'avoir recours à un cycle de mise bas en bande).
2. Dans un cycle de mise bas en bande, au moins 50 % des cochettes et des truies saillies qui se trouvent dans les aires de reproduction ou de gestation doivent être logées en groupe.
3. Toutes les truies logées en groupe doivent avoir suffisamment d'espace pour que les aires d'alimentation et de repos soient séparées des zones de défécation.

### JUSTIFICATION

- a. Le système de logement des truies en groupe peut être évalué en utilisant le Code de pratiques. Cela est fait en comparant le nombre de porcs logés individuellement et le nombre de porcs logés en groupe dans les aires de reproduction et de gestation avec le ratio prévu aux exigences du Code de pratiques.
- b. Un cycle de mise bas simultanée de quatre semaines a l'avantage de créer un décalage entre les portées de porcelets sous la mère à la ferme. Ce décalage profite à la santé et au bien-être des animaux car il permet de briser le cycle de maladies – les porcelets sont susceptibles aux agents pathogènes et peuvent ainsi amplifier les maladies à la ferme. Le nettoyage à fond et le séchage complet des aires de mise bas contribuent également à briser le cycle de maladies.

Les fermes qui pratiquent le cycle de mise bas simultanée de quatre semaines affichent des troupeaux en meilleure santé, ce qui se traduit par un bien-être animal accru. Pour arriver à briser les cycles de maladies, une bonne gestion du troupeau exige que les truies saillies soient déplacées et mises en groupe, soit 21 ou 49 jours suivant la reproduction. Lorsque les truies saillies sont placées en groupe 21 jours après la reproduction, il peut y avoir une réduction des taux de conception et un accroissement de l'agressivité, deux indicateurs de réduction du bien-être. C'est pourquoi il n'est pas recommandé de loger les truies saillies en groupe dans l'intervalle de 3 à 28 jours suivant la reproduction.

Ainsi, il est recommandé de déplacer les truies en groupe vers le 49<sup>e</sup> jour suivant la reproduction pour optimiser le bien-être des truies logées en groupe.

---

### ORIENTATION

- a. Le temps que les cochettes et les truies saillies se trouvent dans les aires de reproduction et de gestation se répartit comme suit :
  - i. Le temps qui s'écoule entre le sevrage et la reproduction.
  - ii. Une journée pour la reproduction comme telle.
  - iii. Le temps qui s'écoule entre la reproduction et le déplacement du porc dans une aire de logement réservée à la gestation (35 jours au plus).
  - iv. Le temps qui s'écoule entre l'arrivée dans l'aire de gestation et le déplacement du porc dans une aire de mise bas.
  - v. Nombre de jours non productifs, soit lorsqu'un porc fait partie du troupeau reproducteur sans qu'il ne se soit reproduit (pour les porcs qui ne se sont pas reproduits), et
  - vi. Le temps qui s'écoule dans une loge suivant le retrait d'un porc d'un parc de gestation pour son bien-être (potentiellement à terme jours de plus pour les porcs qui doivent être logés individuellement).

- b. Note : Les cochettes vides et les animaux de réforme ne font pas partie du troupeau reproducteur et ne devraient donc pas être pris en compte lors de l'évaluation de l'aptitude d'une ferme à accéder à la certification.
- c. Définitions :
- i. Mise-bas en bande : Le sevrage se produit au maximum une fois par semaine et peut se produire toutes les 2, 3, 4, 5 ou 6 semaines.
  - ii. Mise-bas en bande aux 2, 3, 4, 5 ou 6 semaines : Le sevrage a lieu une fois toutes les deux semaines ou moins souvent, par exemple toutes les 3, 4, 5 ou 6 semaines.
  - iii. En continu : Le sevrage se produit plusieurs fois par semaine sur une base continue.

## CALCULS

### ÉTAPE 1 :

Lorsque le bâtiment est comble, comptez combien d'animaux sont logés dans des cages individuelles et combien sont logés en groupe ou dans des parcs, respectivement. Ne pas compter les cochettes vides ou les animaux de réforme.

<sup>1</sup> Chaque côté d'un parc doit mesurer au moins 1,83 m (6 pieds) pour porter le nom de « parc ». Sinon, on considère ces espaces des « cages individuelles ».

Questions		Réponses	Unité
(A)	Combien de cochettes et de truies saillies sont logées dans des cages individuelles?		Cochettes et truies saillies
(B)	Combien de cochettes et de truies saillies sont logées en groupe ou parc individuel?		Cochettes et truies saillies

### ÉTAPE 2 :

Calculez le pourcentage de cochettes et de truies en groupe (pourcentage basé sur le nombre total de truies et de cochettes dans les aires de reproduction et de gestation).

$$= 100 \times \frac{B}{A + B}$$

Calcul :

---



---



---



---



---



---

## ❓ QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit	Oui	Non	S.O.
Q10.4.1	Si l'éleveur utilise une approche de gestion de la mise bas des truies en continu (autre qu'un système en bande), est-ce que le pourcentage de cochettes et de truies saillies dans des parcs de l'aire de reproduction et de gestation est supérieur ou égal à 60 %?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q10.4.2	Si l'éleveur utilise l'approche de mise bas des truies en bande (aux 2, 3, 4, 5 ou 6 semaines), est-ce que le pourcentage de cochettes et de truies saillies logées en groupe dans l'aire de reproduction et de gestation est supérieur ou égal à 50 %?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q10.4.3	Est-ce que toutes les truies logées en groupe ont suffisamment d'espace pour que les aires d'alimentation et de repos soient séparées des zones de défécation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

---

## DÉCLARATION DU VALIDEUR

Ayant effectué une visite du bâtiment logeant les truies le \_\_\_\_\_ (date), j'ai \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ (nom du valideur) observé tous les porcs se trouvant dans l'aire de reproduction  
et de gestation alors que bâtiment était comble et j'ai établi le nombre de cochettes et de truies saillies dans  
des cages individuelles et le nombre de cochettes et de truies saillies logées en groupe dans des parcs.

Je déclare que :

\_\_\_\_\_ (nom de la ferme et numéro NIS)

- Se conforme à** toutes les exigences de la Certification pour le logement des truies  
en groupe du programme Excellence du porc canadien.
- Ne se conforme pas à** toutes les exigences de la Certification pour le logement des truies  
en groupe du programme Excellence du porc canadien.

\_\_\_\_\_  
Nom du valideur (lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature du valideur

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom du gestionnaire du site (lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature du gestionnaire du site

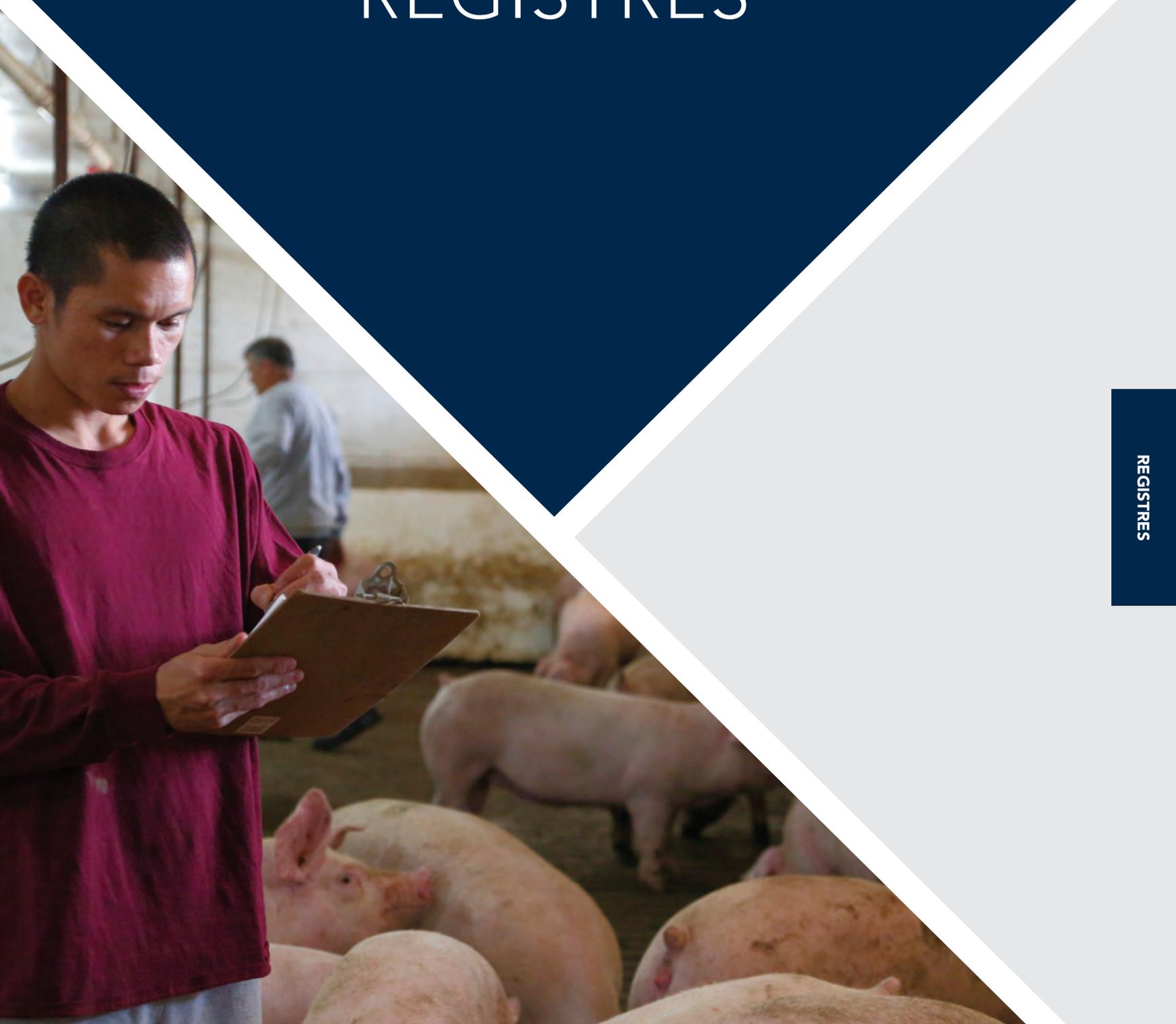
\_\_\_\_\_  
Date

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



# REGISTRES





## DANS CE MODULE

R-1	Registre de vérification	<b>Obligatoire</b>
R-2	Registre d'incidents	<b>Obligatoire</b> (le cas échéant)
R-3	Demande d'action corrective	
R-4	Registre de surveillance	<b>Obligatoire</b>
R-A	Liste du personnel et des responsabilités	
R-A1	Registre des tâches et de la formation du personnel	<b>Fortement recommandé</b>
R-B	Registre de formation	<b>Obligatoire</b>
R-C	Code de conduite	
R-D	Questionnaire d'apprentissage	<b>Fortement recommandé</b>
R-E	Liste de vérification d'inspection des bâtiments	
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	
R-G	Manifeste porcine	<b>Obligatoire</b>
R-H	Lettre de garantie – Litière	<b>Fortement recommandé</b>
R-I	Registre des visiteurs	
R-J	Plan du réseau de pièges et de points d'appât	
R-K	Registre d'activités de la vermine	
R-L	Plan de la ferme	

R-M	Registre des mortalités	<b>Obligatoire</b>
R-N	Registre des mesures basées sur les animaux	<b>Obligatoire</b> (le cas échéant)
R-O	Registre des observations	<b>Fortement recommandé</b>
R-P	Régime pharmacothérapeutique	<b>Obligatoire</b>
R-P1	Autres produit utilisés à la ferme	<b>Fortement recommandé</b>
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-R1	Registre des rations utilisées à la ferme (pour le Québec)	<b>Obligatoire</b>
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-T	Registre des traitements	
R-U	Liste des contacts d'urgence	<b>Fortement recommandé</b>
R-V	Liste des fournisseurs d'aliments	
R-W	Lettre de garantie – Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie	<b>Obligatoire</b>
R-X	Registre de calibration	<b>Obligatoire</b> (le cas échéant)
R-Y	Lettre de garantie – Vétérinaire détenteur d'un droit de pratique	<b>Obligatoire</b>
R-Z	Registre sur la superficie allouée	

**R-1** REGISTRE DE VÉRIFICATION

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)**DIRECTIVES**

Le Registre de vérification (R-1) doit être rempli annuellement par une personne autre que celle qui a la responsabilité de mettre la POS en œuvre, soit :

- Le gestionnaire du site, qui passe en revue le travail accompli par son personnel.
- Un préposé à l'élevage qui connaît les tâches, mais qui ne les a pas effectuées.
- Un technicien du système de production formé.
- Un vétérinaire ou un agronome (avant une validation) lorsque les options précédentes sont impossibles.

Il peut y avoir plus d'une personne qui remplit le Registre de vérification.

Numéro et nom de la POS	# PCC	Personne responsable (nom)	Date de révision de la POS écrite	Date de révision des registres	Date d'observation (de la personne responsable)	Problèmes ou déviations	Nom et signature du vérificateur
4.2 Eau médicamenteuse	1						
4.4 Séquençage, mélange et distribution des aliments	2						
4.5 Distribution des aliments	2						
5.3 Gestion du risque associé aux aiguilles brisées	3						
5.4 Période de retrait	4						

PCC = Point de contrôle critique; POS = procédure opérationnelle standardisée



**R-2** REGISTRE D'INCIDENTS

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)**DIRECTIVES**

Le gestionnaire du site doit compléter le Registre d'incidents (R-2) lorsqu'un écart survient à un point de contrôle critique ou au Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine. Un tel écart nécessite une action corrective immédiate, et l'écart et les détails de l'action corrective doivent être notés à la partie A (non-conformité mineure) ou à la partie B (non-conformité majeure ou critique) du Registre d'incidents. Le nom de toutes les personnes impliquées dans cet incident (soit lors des activités quotidiennes ou lors d'un audit) doit être noté sur le Registre d'incidents ainsi que les détails sur la formation d'appoint (planifiée/complétée).

Catégorie liée à l'incident	Degré de non-conformité		
	Mineur	Majeur	Critique
1.1 Formation du personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2 Eau médicamenteuse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.4 Séquençage, mélange et distribution des aliments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.5 Distribution des aliments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.3 Gestion du risque associé aux aiguilles brisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.4 Période de retrait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.1 Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**PARTIE A****À ÊTRE COMPLÉTÉE LORS DE L'OBSERVATION D'UN INCIDENT DE NON-CONFORMITÉ MINEURE.**

Décrivez l'incident de non-conformité mineure (c.-à-d., un incident qui n'a aucun impact direct sur la salubrité des aliments) :

Action corrective immédiate :

Signature du gestionnaire du site : ..... Date : .....

**PARTIE B****À ÊTRE COMPLÉTÉE LORS DE L'OBSERVATION D'UN INCIDENT DE NON-CONFORMITÉ MAJEURE OU CRITIQUE.**

Emplacement des porcs concernés	Nombre de porcs concernés
Nombre de porcs concernés par cette non-conformité et qui :	
i. Se trouvent toujours sur le site de production	
ii. Ont été expédiés vers le marché	

Quelles sont les principales causes de cette non-conformité?

Quelles sont les actions correctives qui ont été mises en place pour éliminer les causes de cette non-conformité et pour prévenir qu'elle se répète?

Signature du gestionnaire du site : ..... Date : .....



**R-3** DEMANDE D'ACTION CORRECTIVE

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)**PARTIE A : DESCRIPTION DE LA NON-CONFORMITÉ**

 Détails de la non-conformité/Description	<input type="checkbox"/> Mineure	<input type="checkbox"/> Majeure	<input type="checkbox"/> Critique
Numéro de la partie du Manuel de l'éleveur :			
Numéro de la question d'audit :			
Description de la non-conformité :			

<p>Dans plusieurs des cas de non-conformité mineure ou majeure, les éléments de preuves peuvent être fournis électroniquement (p. ex., documents ou photos). Cependant, il se peut qu'une visite de suivi soit nécessaire pour évaluer la mise œuvre et l'efficacité des mesures correctives. Si le valideur juge qu'une visite est nécessaire, il doit contacter le coordonnateur provincial PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE avant de visiter le site. (Si une non-conformité critique est observée, le valideur doit immédiatement informer le coordonnateur provincial, c.-à-d. en deçà de 24 heures.)</p>		<b>Date de suivi</b> Date convenue pour répondre à la demande d'action corrective :  (aa/mm/jj)
<b>Est-ce qu'une visite du site est nécessaire pour évaluer la mise en œuvre des actions correctives?</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Nom du gestionnaire du site (lettres moulées)	(Signature)	<b>Date de la validation</b>
Nom du valideur (lettres moulées)	(Signature)	

---

## PARTIE B : PLAN D'ACTION

Le valideur peut accorder un délai raisonnable à l'éleveur pour lui permettre de démontrer la mise en œuvre des actions correctives demandées (de même que leur efficacité dans le cas d'une non-conformité majeure).

**Décrivez les actions ou corrections qui ont été apportées afin de corriger la non-conformité relevée ci-dessus :**  
(c.-à-d., expliquez l'action immédiate qui a été posée pour que la non-conformité soit sous contrôle)

---

---

Quelles sont les principales causes de cette non-conformité?

---

---

---

---

Quelles sont les actions correctives qui ont été mises en place pour éliminer les causes de cette non-conformité et pour prévenir qu'elle se répète?

---

---

Décrivez les preuves (p. ex., le registre, une photo ou une vidéo transmis électroniquement) qui démontrent la mise en œuvre des actions correctives :

---

---

Nom du gestionnaire du site (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

---

## PARTIE C : FERMETURE DE LA DEMANDE D'ACTION CORRECTIVE (À L'USAGE EXCLUSIF DES VALIDEURS)

Évaluation effectuée : <hr/> <hr/> <hr/>	
<input type="checkbox"/> AU BUREAU DU VALIDEUR	<input type="checkbox"/> À LA FERME
Décision prise suite à l'évaluation : <input type="checkbox"/> ADÉQUATE <input type="checkbox"/> INADÉQUATE <input type="checkbox"/> EFFICACITÉ À ÉVALUER LORS DE LA PROCHAINE VALIDATION	
Nom du valideur (lettres moulées)	Date de fermeture



## R-4 REGISTRE DE SURVEILLANCE

Nom de la ferme/ identification du bâtiment : ..... # NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Signature: ..... Année : .....

**Directives :** Lorsque la tâche est effectuée, cocher « C » pour « conforme » ou « NC » pour « non-conforme » et inscrire la date dans la case appropriée. Cocher "NA" pour "sans objet" si la tâche ne s'applique pas. (Consulter le Manuel PS – Introduction section 6.1 Mesures de surveillance). Si une tâche n'est pas conforme, le registre d'incident R-2 doit être complété.

Toutes les tâches reliées BPP énumérées ci-dessous doivent être mises en œuvre en continu, mais doivent être surveillées et enregistrées au moins une fois par an.				C	NC	S.O.
1.1.3	Le personnel respecte les mesures visant à prévenir les problèmes de sécurité alimentaire tels que les règles et principes des PCC, des BPP, de l'hygiène personnelle et de la biosécurité, y compris l'exposition aux parasites des excréments animaux ou humains (Toxoplasma, Trichinella et Teania Solium). Consultez les fiches d'information.	Date	Date	Date		
2.1.1	Bâtiment exempt de détérioration évidente pouvant interférer avec la production de viande de porc salubre.	Date	Date	Date		
2.1.2	Les systèmes de ventilation-climatisation et chauffage sont bien entretenus.	Date	Date	Date		
2.1.3	Les aires de logement des porcs sont exemptes de bois traité.	Date	Date	Date		
2.2.1	La POS sur l'hygiène du bâtiment est appliquée au moins une fois par année (POS 2.2.1 ou 2.2.2) (encercler celle qui est appliquée).	Date	Date	Date		
2.2.2						
2.2.3	Les aires d'alimentation des porcs et d'entreposage d'aliments sont exemptes de produits chimiques (p.ex., pesticides- savons et désinfectants).	Date	Date	Date		
2.2.4	Des mesures sont en place pour minimiser la contamination des aires d'alimentation des porcs par l'urine et les fèces.	Date	Date	Date		
2.3.1	Le drainage de toutes les zones du bâtiment prévient l'accumulation d'eau stagnante et/ou de lisier.	Date	Date	Date		
2.3.2	Pour la production sur litière : la litière est ajoutée pour conserver un environnement sec et propre.	Date	Date	Date		
2.3.2	Pour la production sur litière : la litière est enlevée au moins une fois par année et entreposée loin des porcs.	Date	Date	Date		
3.2.6	L'alimentation des porcs est exempte de viande crue ou de salaison.	Date	Date	Date		
3.5.1	L'encre de tatouage et des marqueurs indélébiles (crayons et aérosols) sont autorisés pour des animaux destinés à la consommation.	Date	Date	Date		
3.5.2	Les marqueurs indélébiles (crayons et aérosols) et les produits de traitements topiques ne contiennent pas de substances non autorisées.	Date	Date	Date		
3.5.3	L'usage de d'agrafes chirurgicales est interdit à la ferme.	Date	Date	Date		

4.1.3	Les désinfectants et additifs pour le traitement d'eau sont approuvés pour utilisation dans l'élevage d'animaux destinés à l'alimentation.	Date	Date	Date											
4.3.1	Les zones de la ferme utilisées pour stocker et mélanger les aliments sont maintenues propres, sèches, exemptes de matières fécales facilement détectables, exemptes de contamination chimique et exemptes de corps étrangers (p.ex., métal, vis).	Date	Date	Date											
4.3.2	Les silos de moulée et d'ingrédients alimentaires, les conduites de distribution et systèmes de transfert d'aliments sont clairement identifiés.	Date	Date	Date											
5.2	L'utilisation des aiguilles et les techniques d'injection respectent la POS 5.2.	Date	Date	Date											
6.1.1	Si la gestion de la vermine est assurée par le producteur, la POS 6.1.2 – procédure interne est respectée.	Date	Date	Date											
6.2	Aucun animal domestique (autre que les porcs) a accès dans la porcherie et dans la section moulange.	Date	Date	Date											
6.3	Les animaux morts sont retirés dès qu'il est possible de le faire, au moins chaque jour.	Date	Date	Date											
7.8	Les pratiques d'élevage facultatives utilisées à la ferme respectent la POS 7.8.	Date	Date	Date											
10.2	Porcs ayant accès à l'extérieur : Les mesures appliquées sont conformes aux exigences et à la POS (Hygiène/Nettoyage des bâtiments, Gestion de la vermine et Gestion des parasites).	Date	Date	Date											
10.3	Élevage avec présence d'autres espèces : Les mesures appliquées sont conformes aux exigences et à la POS Gestion du fumier.	Date	Date	Date											
	<b>Toutes les tâches reliées aux PCC et PC énumérées ci-dessous doivent être mises en œuvre en continu et doivent être surveillées et enregistrées mensuellement lorsque c'est applicable.</b>	JA	FE	MR	AL	MA	JN	JL	AU	SE	OC	NO	DE	S.O.	
4.2.4	Le traitement d'eau médicamenteuse est conforme au protocole de la POS 4.2 (PCC).														
4.4.3	Le séquençage, mélange et distribution des aliments sont conformes au protocole de la POS 4.4 (PCC).														
4.5.2	La distribution des aliments est conforme au protocole de la POS 4.5 (PCC).														
5.3	La gestion des aiguilles brisées est conforme au protocole de la POS 5.3 (PCC).														
5.4	La gestion des périodes de retrait est conforme au protocole de la POS 5.4 (PCC).														
7.6	Le soin des porcs malades et blessés est conforme au protocole de la POS 7.6 (PC).														
7.9	Le personnel respecte les méthodes de manipulation à faible niveau de stress pour les porcs et l'usage des bâtons électriques (Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs). Cela est conforme aux exigences du PC 7.9.														

Signature de la personne

responsable de la surveillance : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

JJ-MM-AA

**R-A** LISTE DU PERSONNEL ET DES RESPONSABILITÉS

Gestionnaire du site : ..... NIS : .....

**DIRECTIVES**

Le gestionnaire du site doit remplir le registre R-A. Les noms de tous les employés qui travaillent à la ferme et dont les responsabilités touchent les programmes PorcSALUBRITÉ et PorcBIEN-ÊTRE doivent être inscrits sur ce registre.

Personnel		Responsabilités	
Nom	Date d'embauche (aa/mm/jj)	Secteur(s) de production <sup>1</sup>	POS(s) et registre(s) pertinents <sup>2</sup>

POS = procédure opérationnelle standardisée

<sup>1</sup> Utilisez les abréviations suivantes pour les différents secteurs de production :

G : gestation; MB : mise bas; P : pouponnière; E; engraissement; R : reproduction; DC : réveloppement de cochettes.

<sup>2</sup> Énumérez seulement les POS et les registres qui contiennent des points de contrôle critiques.

Signature du gestionnaire du site : ..... Date : .....

## R-A LISTE DU PERSONNEL ET DES RESPONSABILITÉS

NIS : .....

Personnel		Responsabilités	
Nom	Date d'embauche (aa/mm/jj)	Secteur(s) de production <sup>1</sup>	POS(s) et registre(s) pertinents <sup>2</sup>

POS = procédure opérationnelle standardisée

<sup>1</sup> Utilisez les abréviations suivantes pour les différents secteurs de production :

G : gestation; MB : mise bas; P : pouponnière; E : engraissement; R : reproduction; DC : développement de cochettes.

<sup>2</sup> Énumérez seulement les POS et les registres qui contiennent des points de contrôle critiques.

Signature du gestionnaire du site : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



# R-A1 REGISTRE DES TÂCHES ET DE LA FORMATION DU PERSONNEL

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
 (aa/mm/jj)

Date d'embauche										
	Nom de la personne responsable									

## Tâches/responsabilités

### Secteur de production

Gestation et de reproduction	<input type="checkbox"/>									
Mise bas	<input type="checkbox"/>									
Pouponnière	<input type="checkbox"/>									
Engraissement	<input type="checkbox"/>									
Entretien et hygiène des bâtiments	<input type="checkbox"/>									
Moulange	<input type="checkbox"/>									
Verrats	<input type="checkbox"/>									
Développement des cochettes	<input type="checkbox"/>									
Quarantaine	<input type="checkbox"/>									

### Salubrité – Points de contrôle critiques et points de contrôle

PCC 1 : Eau médicamenteuse	<input type="checkbox"/>									
PCC 2 : Séquençage, mélange et distribution des aliments	<input type="checkbox"/>									
PCC 3 : Gestion du risque associé aux aiguilles brisées	<input type="checkbox"/>									
PCC 4 : Période de retrait	<input type="checkbox"/>									
PC 1 : Stratégies de gestion des aliments et de l'eau	<input type="checkbox"/>									
PC 2 : Soins des porcs malades et blessés	<input type="checkbox"/>									
PC 3 : Manipulation	<input type="checkbox"/>									
PC 4 : Euthanasie	<input type="checkbox"/>									

PCC = Point de contrôle critique; PC = point de contrôle

Initiales de  
la personne  
responsable

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### Bâtiment de reproduction et de gestation

Gestion du bâtiment	<input type="checkbox"/>									
Nourrir/abreuver les truies	<input type="checkbox"/>									
Reproduction	<input type="checkbox"/>									
Déplacement des truies	<input type="checkbox"/>									
Gestion des cochettes	<input type="checkbox"/>									
Traitements individuels/injections	<input type="checkbox"/>									
Vaccinations	<input type="checkbox"/>									
Régime des traitements	<input type="checkbox"/>									
Registre de mortalité des truies	<input type="checkbox"/>									
Commande des rations pour les truies en gestation	<input type="checkbox"/>									

### Bâtiment de mise-bas

Gestion du bâtiment	<input type="checkbox"/>									
Nourrir/abreuver les truies	<input type="checkbox"/>									
Déplacement des truies/des porcelets	<input type="checkbox"/>									
Traitements/vaccination des truies	<input type="checkbox"/>									
Traitements/vaccination des porcelets	<input type="checkbox"/>									
Soin aux porcelets	<input type="checkbox"/>									
Aide à la mise bas	<input type="checkbox"/>									
Inscription des injections administrées aux truies	<input type="checkbox"/>									
Alimentation complémentaire des porcelets	<input type="checkbox"/>									
Registre des mortalités	<input type="checkbox"/>									
Commande des rations pour les truies en lactation	<input type="checkbox"/>									

### Bâtiment de pouponnière

Gestion de la pouponnière	<input type="checkbox"/>									
Nourrir/abreuver les porcelets	<input type="checkbox"/>									
Déplacement des porcelets	<input type="checkbox"/>									
Traitements/vaccination des porcelets	<input type="checkbox"/>									
Registre des mortalités	<input type="checkbox"/>									
Registre des traitements	<input type="checkbox"/>									
Commande des rations pour la pouponnière	<input type="checkbox"/>									

Initiales de  
la personne  
responsable

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### Bâtiment d'engraissement

Gestion du bâtiment d'engraissement	<input type="checkbox"/>									
Nourrir/abreuver les porcs	<input type="checkbox"/>									
Déplacement des porcs	<input type="checkbox"/>									
Traitement des porcs	<input type="checkbox"/>									
Vaccination des porcs	<input type="checkbox"/>									
Inscrire les traitements et vaccinations au registre	<input type="checkbox"/>									
Expédition des porcs	<input type="checkbox"/>									
Commande des rations des porcs en engraissement	<input type="checkbox"/>									

### Entretien et hygiène des bâtiments

Lavage à pression/désinfection des bâtiments	<input type="checkbox"/>									
Superviseur – contrôle de la vermine	<input type="checkbox"/>									
Nettoyage des allées/des passerelles	<input type="checkbox"/>									
Entretien/réparations	<input type="checkbox"/>									
Vérification des silos	<input type="checkbox"/>									
Nettoyage du périmètre des bâtiments	<input type="checkbox"/>									
Double vérification de l'alimentation de secours en électricité	<input type="checkbox"/>									

### Moulange

Gestion de la moulange	<input type="checkbox"/>									
Mélange des aliments	<input type="checkbox"/>									
Commande des ingrédients alimentaires	<input type="checkbox"/>									
Identification des conduits d'injection d'air/des silos	<input type="checkbox"/>									
Étiquetage des produits/aires d'entreposage	<input type="checkbox"/>									
Réparation et entretien de l'équipement	<input type="checkbox"/>									
Contrôle de la vermine	<input type="checkbox"/>									

Initiales de  
la personne  
responsable

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### Section Verrat

Gestion du bâtiment	<input type="checkbox"/>									
Nourrir/abreuver les verrats	<input type="checkbox"/>									
Vaccination et traitements des verrats	<input type="checkbox"/>									
Collecte du sperme	<input type="checkbox"/>									
Dilution du sperme	<input type="checkbox"/>									
Nettoyage/entretien de l'équipement	<input type="checkbox"/>									
Nettoyage/entretien du laboratoire	<input type="checkbox"/>									
Commande des fournitures	<input type="checkbox"/>									

Vérification annuelle exécutée par : \_\_\_\_\_  
(Nom en lettres moulées et signature)

NOTES

Horizontal dotted lines for writing notes.

**R-B** REGISTRE DE FORMATION

NIS : .....

Nom de l'employé : ..... Date d'embauche : .....  
(aa/mm/jj)**DIRECTIVES**

Le Registre de formation ne peut être approuvé que par une personne qui a complété la formation PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE. Complétez chaque item pour lequel l'employé a été formé.

ITEM	Module	Exigences	Initiales de l'employé	Approbation (Initiales)	S.O. (si sans objet)	Date (aa/mm/jj)
<b>Formation générale</b>						
1	1.1	L'employé a signé le Code de conduite et reconnaît l'importance de ses responsabilités.				
2	1.1	L'employé connaît les quatre points de contrôle critiques (PCC) et les bonnes pratiques de production (BPP) touchant la salubrité des aliments et les quatre points critiques (PC) et les bonnes pratiques de production (BPP) touchant le bien-être animal. Le personnel respecte les mesures visant à prévenir les problèmes de salubrité des aliments, comme les règles et les principes des points de contrôle critiques (PCC), des bonnes pratiques de production (BPP), de l'hygiène personnelle et de la biosécurité, y compris l'exposition aux parasites provenant d'excréments d'animaux ou d'humains (Toxoplasma, Trichinella et Teania Solium).				
<b>Points de contrôle critiques pour la salubrité des aliments</b>						
		L'employé est convenablement formé pour mettre en œuvre et/ou compléter les POS et les registres suivants :				
3	4.2	» POS 4.2 Eau médicamenteuse et le Registre des traitements (R-T), et comprend le Régime pharmacothérapeutique (R-P)				
4	4.4	» POS 4.4 et le Registre de séquençage, de mélange et de distribution des aliments (R-S) et le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R)				
5	4.5	» POS 4.5 Distribution des aliments et le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R)				
6	5.3	» POS 5.3 Gestion du risque associé aux aiguilles brisées et le Registre des traitements (R-T)				
7	5.4	» POS 5.4 Période de retrait, le Registre des traitements (R-T), le Manifeste porcin (R-G), et comprend le Régime pharmacothérapeutique (R-P)				
<b>Points critiques pour le bien-être animal</b>						
		L'employé est convenablement formé pour mettre en œuvre et/ou compléter les éléments suivants :				
8	7.2	» les exigences retrouvées à la partie 7.2 Stratégies de gestion de l'alimentation et de l'eau et l'évaluation de l'état de chair des porcs				
9	7.6	» les exigences retrouvées à la partie 7.6 Soins des porcs malades et blessés, le Registre des mortalités (R-M) et le Registre des traitements (R-T), et comprend le Régime pharmacothérapeutique (R-P)				
10	7.9	» les exigences retrouvées à la partie 7.9 Manipulation des porcs				
11	7.10	» POS 7.10 Euthanasie et le Registre des mortalités (R-M)				
15	5.2	» mettre en œuvre la POS 5.2 Aiguilles et injections pour s'assurer de l'utilisation de bonnes méthodes d'injection				

ITEM	Module	Exigences	Initiales de l'employé	Approbation (initiales)	S.O. (si sans objet)	Date (aa/mm/jj)
<b>Formation technique – PorcSALUBRITÉ</b>						
		L'employé a été formé pour effectuer les tâches suivantes :				
12	2.2	» mettre en œuvre les POS sur l'hygiène des bâtiments				
13	2.2	» manipuler et entreposer sécuritairement les produits chimiques destinés à l'hygiène à la ferme				
14	3.2	» vérifier et signer des bons de livraison des aliments				
16	6.1	» mettre en œuvre la POS sur la gestion de la vermine				
17	6.2	» et il a lu et comprend la gestion des animaux domestiques dans les bâtiments et à la section moulange à la ferme				
18	6.3	» mettre en œuvre des méthodes appropriées pour enlever les animaux morts				
19	7.8	» mettre en œuvre la POS 7.8 sur les pratiques d'élevage facultatives pour s'assurer que les instruments sont propres et bien aiguisés				
20	10.2	» et il a lu et comprend les risques de maladies que les animaux sauvages et les autres animaux domestiques peuvent transmettre et qui sont associés à l'élevage en plein air (partiel ou complet)				
<b>Formation technique – PorcBIEN-ÊTRE</b>						
		L'employé a été formé pour effectuer les tâches suivantes :				
21	7.1	» évaluer l'état de chair d'un porc (note)				
22	7.3	» mettre en œuvre la POS sur la superficie allouée aux porcelets en pouponnière et en engraissement				
23	7.3	» évaluer le système de logement des porcs et s'assurer de leur entretien pour éviter des blessures potentielles				
24	7.4	» évaluer l'environnement des porcs à toutes les étapes de production et s'assurer que l'environnement est confortable (comprend la température, la ventilation et l'éclairage)				
25	7.5	» offrir au moins deux options d'enrichissement à tous les porcs, peu importe le système de logement				
26	7.6	» mettre en œuvre la POS 7.6 Soins des porcs malades et blessés pour assurer un traitement sans cruauté				
27	7.6	» identifier les porcs malades ou blessés ainsi que les problèmes de comportement qui exigent une action corrective				
28	7.6	» compléter le Registre des mortalités				
29	7.7	» mettre en œuvre la POS sur la mise bas et le sevrage afin de minimiser les impacts négatifs sur la santé et le bien-être des truies et des porcelets.				
30	7.8	» mettre en œuvre la POS 7.8 sur les pratiques d'élevage facultatives pour s'assurer que les porcelets sont manipulés avec les précautions nécessaires				
31	7.9	» utilise des méthodes de manipulation, de déplacement, de contention et de traitement des porcs générant un faible niveau de stress				
32	7.9	» appliquer les bonnes stratégies pour réduire ou éliminer l'agressivité lors du mélange des porcs				
33	7.9	» établir quand et comment utiliser adéquatement des bâtons électriques				
34	7.10	» mettre en œuvre la POS 7.10 sur l'euthanasie qui propose des méthodes d'euthanasie appropriées et adéquates en fonction des catégories de poids des porcs.				
35	7.11	» mettre en œuvre la POS 7.11 Procédure d'urgence				
36	9.2	» mettre en œuvre la POS 9.2 sur le bien-être dans le transport				

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée

**Formation complétée :**

- Les tâches ont été exécutées sous surveillance jusqu'à ce que l'employé soit entièrement formé sur l'ensemble de la tâche.
- L'employé est convenablement formé et a démontré qu'il comprend, peut expliquer et peut suivre les tâches énumérées ci-dessus.
- L'employé a complété avec succès toute la formation qui se rattache à ses fonctions.
- Le gestionnaire du site et l'employé ont revu les détails de la section 6.1 de l'Introduction afin de connaître les différentes mesures de surveillance pour rencontrer les exigences et les procédures.
- Le gestionnaire du site et l'employé ont revu les détails de la section 6.2 de l'Introduction afin de connaître les différentes mesures en cas de déviation lorsqu'une exigence n'est pas rencontrée.

**Signature du gestionnaire du site :** \_\_\_\_\_





## R-B REGISTRE DE FORMATION – Mise à jour

Nom de l'employé : \_\_\_\_\_

NIS : \_\_\_\_\_

**DIRECTIVES**

Ce Registre doit être rempli et ajouté au Registre R-B existant pour chaque employé.

- Les éléments en gras ci-dessous ont été ajoutés à la version 2023 du Manuel de l'Éleveur.

Item	Module	Exigences	Initiales de l'employé	Approbation (initiales)	S.O. (si sans objet)	Date (aa/mm/jj)
<b>Formation générale</b>						
2	1.1	<p>L'employé connaît les quatre points de contrôle critiques (PCC) et les bonnes pratiques de production (BPP) touchant la salubrité des aliments et les quatre points critiques (PC) et les bonnes pratiques de production (BPP) touchant le bien-être animal.</p> <p><b>Le personnel respecte les mesures visant à prévenir les problèmes de salubrité des aliments, comme les règles et les principes des points de contrôle critiques (PCC), de bonne pratiques de production (BPP), de l'hygiène personnelle et de la biosécurité, y compris l'exposition aux parasites provenant d'excréments d'animaux ou d'humains (Toxoplasma, Trichinella et Teania Solium).</b></p>				

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée

Formation complétée :

- Le gestionnaire du site et l'employé ont revu les détails de la section 6.1 de l'Introduction afin de connaître les différentes mesures de surveillance pour rencontrer les exigences et les procédures.
- Le gestionnaire du site et l'employé ont revu les détails de la section 6.2 de l'Introduction afin de connaître les différentes mesures en cas de déviation lorsqu'une exigence n'est pas rencontrée.

Signature du gestionnaire du site : \_\_\_\_\_



**R-C** CODE DE CONDUITE

Nom (lettres moulées) : ..... Date d'embauche : .....  
 (aa/mm/jj)

## CODE DE CONDUITE DES **PROGRAMMES PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE**

Tous les membres du personnel ayant signé ce document conviennent de se conformer au code de conduite décrit ci-dessous.

Je (nom), \_\_\_\_\_, m'engage à respecter les normes les plus élevées de salubrité alimentaire, de soins aux animaux et des principes techniques dans l'exécution de mes responsabilités en tant que membre du personnel de (nom de l'entreprise) \_\_\_\_\_, et de respecter le code de conduite suivant :

1. Agir de manière professionnelle et respectueuse.
2. Aider les gens placés sous ma supervision (le cas échéant) à développer leurs compétences en matière de salubrité alimentaire et de soins aux animaux.
3. Effectuer toutes les tâches dont je suis responsable en respectant les procédures qui m'ont été enseignées.
4. Agir avec éthique envers les animaux en utilisant des pratiques de manipulation appropriées.
5. Rapporter à mon superviseur toute situation jugée non conforme aux programmes de bien-être animal ou de salubrité alimentaire.
6. Rapporter tout acte délibéré d'abus ou de violence envers un animal (tel que défini dans la Politique de bien-être animal) dont je suis témoin, et ce, dans les 24 heures, au gestionnaire du site, au propriétaire du site, au propriétaire des animaux ou au vétérinaire de l'élevage

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

NOTES

Lined writing area consisting of 24 horizontal dotted lines.

**R-D QUESTIONNAIRE D'APPRENTISSAGE**

Nom (lettres moulées) : ..... Date d'embauche : .....  
 (aa/mm/jj)

**DIRECTIVES**

Le registre R-D est un questionnaire d'apprentissage pour évaluer les connaissances. Il doit être complété par chaque employé lors de leur embauche et corrigé en leur présence pour s'assurer de la bonne compréhension des exigences. Le gestionnaire du site doit en conserver un exemplaire au dossier du personnel de l'employé.

**COCHEZ LA BONNE RÉPONSE.**

**QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME PorcSALUBRITÉ**

1. **Qu'est-ce qu'un programme d'Analyse des dangers et maîtrise des points critiques (Hazard Analysis Control Critical Point (HACCP))?** **1 POINT**
  - a. Un système de salubrité des aliments reconnu seulement au Canada.
  - b. Un système international de sécurité alimentaire reconnu dans le monde entier.
  - c. Un système de sécurité alimentaire et de soin des animaux reconnu internationalement.
2. **Que sont les bonnes pratiques de production (BPP)?** **1 POINT**
  - a. De bonnes façons généralement acceptées dans le processus d'élevage.
  - b. Les conditions générales du système de gestion pouvant être mises en place pour minimiser les risques dans le processus d'élevage.
  - c. Les BPP peuvent toucher l'hygiène du bâtiment, l'alimentation des animaux, la lutte contre la vermine, l'administration des médicaments et l'expédition.
  - d. a et b sont vrais.
  - e. a et c sont vrais.
3. **Qu'est-ce qu'une procédure opérationnelle standardisée (POS)?** **1 POINT**
  - a. La description générale d'une tâche.
  - b. L'ensemble des directives décrivant la façon d'accomplir les tâches ou les responsabilités qui s'appliquent à toutes les étapes de production.
  - c. L'ensemble des directives décrivant la façon d'accomplir les tâches ou les responsabilités qui s'appliquent à un seul type de production.
4. **Qu'est-ce qu'un point de contrôle critique (PCC)?** **1 POINT**
  - a. Action de critiquer la manière de contrôler un point dans le processus d'élevage.
  - b. Point ou étape du processus d'élevage jugé critique et où il est impossible d'appliquer une mesure de contrôle pour prévenir, éliminer ou réduire un risque à un niveau adéquat.
  - c. Point ou étape du processus d'élevage où des mesures de contrôle peuvent être exercées pour prévenir, éliminer ou réduire le risque à un niveau adéquat.
5. **Qu'est-ce qu'une « période de retrait » d'un médicament?** **1 POINT**
  - a. Période de temps entre deux traitements donnés aux animaux.
  - b. Période de temps à respecter avant d'envoyer le porc à l'abattoir afin d'assurer l'absence de résidus médicamenteux dans la viande.
  - c. Période de temps à respecter entre le transport et l'abattage des porcs.

6. Quels sont les principaux registres à compléter à la ferme pour assurer le suivi des médicaments administrés? **2 POINTS**
- a. Le régime pharmacothérapeutique
  - b. Le Registre des visiteurs
  - c. Le Registre d'activités de la vermine
  - d. Le Registre des rations utilisées à la ferme
  - e. Le Registre des traitements et les cartes de truies
  - f. a et d
  - g. a, d et e.
7. Cochez les quatre points de contrôle critique liés à la salubrité des aliments de la liste ci-dessous : **4 POINTS**
- a. Hygiène des bâtiments
  - b. Aiguille brisée
  - c. Période de retrait
  - d. Méthodes d'injection
  - e. Contrôle de la vermine
  - f. Eau médicamenteuse
  - g. Qualité de l'eau
  - h. Porcs introduits dans l'élevage
  - i. Séquençage, mélange et distribution des aliments à la ferme
  - j. Médicaments et vaccins
  - k. Animaux domestiques
- 

**VRAI ou FAUX :**

8. Les produits chimiques de nettoyage et les pesticides peuvent être laissés sans risque dans les allées de la porcherie lorsque les porcs sont dans les parcs. **1 POINT**
- VRAI       FAUX
9. Si les chats sont propres, ils peuvent entrer dans les bâtiments et être utilisés pour contrôler efficacement la vermine. **1 POINT**
- VRAI       FAUX
-

## QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME PorcBIEN-ÊTRE

10. Cochez les quatre points critiques liés au bien-être animal de la liste ci-dessous : **4 POINTS**

- a. Gestion des aliments et de l'eau
- b. Eau médicamenteuse
- c. Méthodes de manipulation des porcs
- d. Enrichissement
- e. Soins aux porcs malades et blessés
- f. Système de logement
- g. Transport
- h. Méthodes d'euthanasie

11. Quelles pratiques ci-dessous se rapportent au bien-être animal? **2 POINTS**

- a. La réception des sacs de moulée
- b. La superficie allouée à chaque porc selon leur poids
- c. L'isolement des animaux malades, faibles ou traités
- d. La présence d'une ventilation contrôlée
- e. b, c et d
- f. c et d

---

**VRAI ou FAUX :**

12. Les animaux n'ont besoin que d'eau et de nourriture pour répondre aux exigences de bien-être animal. **1 POINT**

- VRAI       FAUX

---

<b>NOTE</b>	<b>/20</b>
-------------	------------

---

### Vérification

L'employé a acquis les notions de base de la salubrité alimentaire et du bien-être animal.       OUI       NON

Signature du gestionnaire du site : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'employé : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

---

NOTES

Horizontal dotted lines for notes.



# R-E LISTE DE VÉRIFICATION D'INSPECTION DES BÂTIMENTS

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)

## DIRECTIVES

- › Le Registre pour l'inspection et l'entretien intérieur et extérieur du bâtiment devrait être complété au moins une fois par année.
- › Cochez la case **S.O.** lorsqu'un énoncé ne s'applique pas à votre exploitation.
- › Cochez la case **C** lorsque conforme et la case **NC** lorsque non conforme.
- › Dans les cas de non-conformité, complétez le tableau « Suivi des non-conformités » ci-dessous. Y inscrire l'action corrective et la date de mise en œuvre.

Points à vérifier		C	NC	S.O.
Intérieur du bâtiment	1. Il n'y a pas de trous ou de fissures sur les murs, au plancher et autour des portes et des fenêtres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2. Le drainage du plancher fonctionne adéquatement; il n'y a pas de zones où l'eau ou le lisier s'accumule.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3. Il n'y a pas de fuites de la tuyauterie ou de condensation sur les murs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4. Toutes les fournitures sont rangées dans des endroits prévus à cette fin.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5. Les ventilateurs et les diffuseurs de chaleur sont propres, dépoussiérés, fonctionnels et entretenus.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	6. Il n'y a pas d'objets pouvant causer des égratignures dans les couloirs, les rampes, les parcs où circulent les animaux (p. ex., boulons, rebords tranchants, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	7. Les parcs sont construits sans l'utilisation de bois traité (sous pression ou autre).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	8. Le bâtiment est bien entretenu, solide, d'une propreté raisonnable et exempt de protubérance pointue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extérieur	9. Il n'y a pas de trous ou de fissures aux murs et autour des portes et des fenêtres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	10. Le contour du bâtiment est bien entretenu et est exempt de débris, d'encombrement et d'accumulation d'eau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11. Les ouvertures autour de la tuyauterie, des vis sans fin et des fils, sont bouchées pour éviter l'entrée de la vermine dans les bâtiments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	12. Il y a une bande de gravier ou de pierre concassée d'au moins un mètre tout autour du bâtiment ou le gazon et les mauvaises herbes autour des bâtiments sont coupés et ne dépassent jamais 20 cm de hauteur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	13. Les espaces entourant les silos d'aliments ou de grains sont maintenus propres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Points à vérifier		C	NC	S.O.
Moulanges et silos	14. L'extérieur du bâtiment est en bon état (p. ex. : le revêtement, les silos).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	15. Les produits chimiques (p. ex. : pesticides, lubrifiants, engrais, désinfectants et détergents) sont rangés dans un endroit distinct des aliments et des ingrédients alimentaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	16. Les aliments médicamenteux sont conservés séparément de l'aire de fabrication des aliments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	17. Les silos sont identifiés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	18. Les silos sont en bon état.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres secteurs	19. L'entreposage de la litière se fait dans un endroit permettant une protection contre les contaminants biologiques (p. ex. : fèces d'oiseaux ou rongeurs).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	20. Le lieu d'entreposage de la litière ne sert pas à y ranger des contaminants chimiques (p. ex. : pesticides, lubrifiants, essence, huiles).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

C = conforme; S.O. = sans objet; NC = non conforme

---

#### SUIVI DE NON-CONFORMITÉS NOTÉES AU TABLEAU CI-DESSUS

Point (#)	Description des non-conformités	Action corrective	Date de la mise en place de l'action corrective

Signature du gestionnaire du site  
ou autre personne responsable : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**R-F** REGISTRE D'HYGIÈNE ET DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)**DIRECTIVES**

Le registre devrait être complété par la personne responsable du nettoyage à chaque fois qu'un nettoyage est effectué en suivant les étapes de la procédure choisie.

Étape de production ou identification du bâtiment/de la chambre	Date	POS appliquée		Initiales
		Type 1 : POS – Nettoyage conventionnel	Type 2 : POS – Nettoyage alternatif	

POS = procédure opérationnelle standardisée

**R-F REGISTRE D'HYGIÈNE ET DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS**

NIS : .....

Étape de production ou identification du bâtiment/de la chambre	Date	POS appliquée		Initiales
		Type 1 : POS – Nettoyage conventionnel	Type 2 : POS – Nettoyage alternatif	

POS = procédure opérationnelle standardisée

**R-G MANIFESTE PORCIN****LÉGENDE DES COULEURS**

Exigences réglementaires
EPC seulement
Programme sans ractopamine seulement
Mouvement à l'abattoir et aux parcs de rassemblement seulement
Optionnel (Recommandé)

**PARTIE 1: À ÊTRE COMPLÉTÉE PAR L'EXPÉDITEUR**

Nom du site: ..... #NIS : .....

Nom de l'expéditeur (lettres moulées): ..... # téléphone : .....

Nombre de porcs chargés	Description des porcs (ex. âge, type, etc...)	Marque de troupeau (ex. tatouage ou numéros d'étiquette d'oreille)	Poids moyen des porcs	Dernier accès aux aliments, à l'eau salubre et au repos		Présence d'aiguille brisée?	
				DATE	HEURE	OUI	NON
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Déclarations</b>						YES	N/A
J'atteste que ces porcs ont été élevés conformément aux normes des programmes AQC BEA ou PorcSALUBRITÉ   PorcBIEN-ÊTRE.						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cochez une attestation :							
<input type="checkbox"/> TQu'il n'y a pas de période de retrait de médicaments à observer.							
<input type="checkbox"/> La période de retrait la plus longue à rencontrer prendra fin le (date): .....							
J'atteste que ces porcs n'ont pas consommé d'aliments contenant de la ractopamine						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'atteste que qu'ils ont été élevés conformément au Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine (PCCPER)						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Signature de l'expéditeur: .....						Date: .....	

**PARTIE 2: À ÊTRE COMPLÉTÉE PAR LE TRANSPORTEUR**

Nom de la compagnie de transport: ..... Adress: .....

Nom du chauffeur (lettres moulées): ..... # téléphone : .....

# de plaque du camion ou la remorque		Superficie de plancher totale (m <sup>2</sup> or pi <sup>2</sup> ) disponible aux porcs	Dernière fois que la remorque a été nettoyée et désinfectée		
Province	Nombre		Date	Heure	Lieu

Nombre de porcs chargés à l'origine : ..... Date: ..... Heure: .....  AM  PM

Commentaires sur la condition des porcs lors du chargement: .....

Préoccupations de bien-être pendant le transport et les mesures prises : .....

Seulement si applicable :

Aliments, eau et repos (de plus de 8 heures) fournis durant le transport :

Lieu de repos : ..... Date : ..... Heure : .....  AM  PM

Nom du site de destination : ..... #NIS / Endroit : .....

Déclarations	OUI	NON
Par la présente, j'atteste que ces porcs n'ont pas été mélangés avec des porcs non certifiés au Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine durant leur transport et que le camion, s'il avait déjà transporté des animaux non certifiés, a été complètement nettoyé depuis ce temps.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Signature(s) du ou des chauffeur(s) : .....	Date: .....	

**PARTIE 3: DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE PAR LE DESTINATAIRE**Nom du destinataire : ..... Signature : ..... Date : .....  
(lettres moulées)Porcs déchargés à destination : ..... Date: ..... Heure: .....  AM  PM

Nombre de porcs à l'arrivée	Nombre de porcs par condition			Commentaires (ex. Déchargement retardé, conditions des porcs lors du déchargement, mesures prises)
	DDA	Fragilisés	Inaptes	

Le transfert de garde entre le transporteur et le destinataire survient dès qu'il y a confirmation écrite du destinataire (par exemple, e-mail, texte, signature) de l'arrivée du chargement.

NOTES

Lined area for taking notes.

**R-H** LETTRE DE GARANTIE – LITIÈRE

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)**DIRECTIVES**

Veuillez retourner au demandeur le document dûment complété et signé.

**Destinataire visé (acheteur) de la litière pour animaux**

Nom de l'entreprise :	
Nom de la personne :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	
Date :	

**Fournisseur de la litière pour animaux**

Nom du fabricant de la litière pour animaux :	
Produit(s) (SÉLECTIONNEZ) <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> COPEAUX <input type="checkbox"/> SCIURE <input type="checkbox"/> PAILLE
Adresse :	
Téléphone :	

**Litière qui contient des copeaux de bois et/ou de la sciure**

1. Nous, le fournisseur susmentionné, confirmons les renseignements suivants :
- » Nous nous engageons à respecter les exigences des programmes de qualité à la ferme relativement à la prévention du risque de contamination des copeaux et de la sciure de bois par le pentachlorophénol, l'arcéniate de cuivre chromaté ou à d'autres produits de conservation du bois pouvant être la cause de résidus dans la viande.

OUI       NON

2. Nous certifions que les copeaux et la sciure de bois que nous fabriquons et entreposons sont vendus exempts de pentachlorophénol et d'autres agents nocifs de préservation du bois.

OUI       NON

-----

Nom du fournisseur ou son représentant (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_



## R-I REGISTRE DES VISITEURS

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)

**DIRECTIVES**  
Toutes les personnes entrant dans la ferme devraient compléter ce registre.

Nom de la personne et de l'entreprise (lettres moulées)	Date	Date de la dernière ferme visitée	Numéro de téléphone	Heure d'entrée	Heure de sortie	Signature

Nom de la personne et de l'entreprise (lettres moulées)	Date	Date de la dernière ferme visitée	Numéro de téléphone	Heure d'entrée	Heure de sortie	Signature



# R-J PLAN DU RÉSEAU DES PIÈGES ET DES POINTS D'APPÂT

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Date : .....

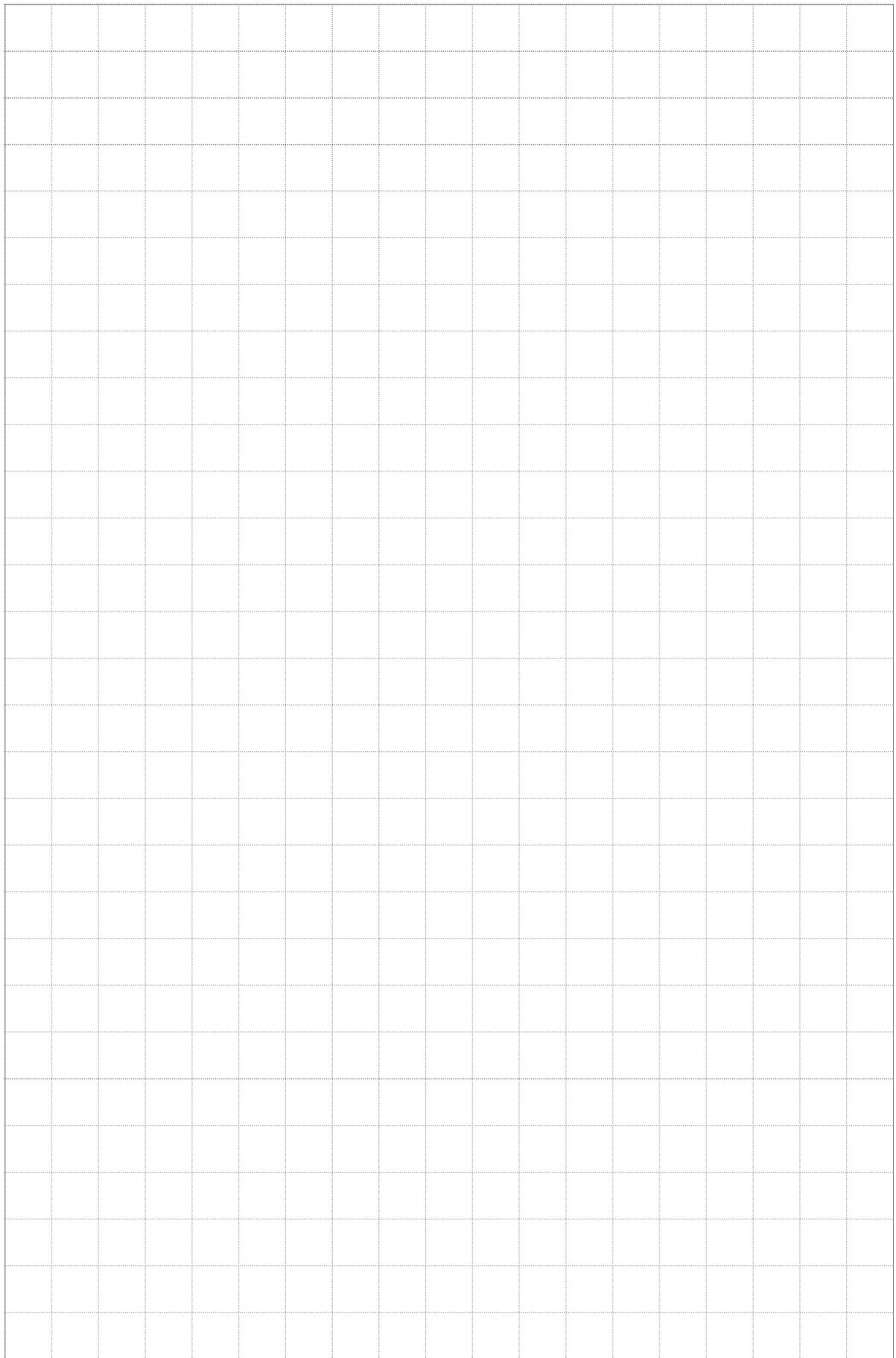
(aa/mm/jj)

Personne responsable : ..... Dernière mise à jour : .....

(année)

## DIRECTIVES

Le registre devrait permettre de localiser tous les pièges et les points d'appât situés sur le site (NIS).  
 Dessinez le plan du site en indiquant où se trouvent les pièges et les points d'appât.





R-K REGISTRE D'ACTIVITÉS DE LA VERMINE

NIS : .....

Date	Numéro du point d'appât ou endroit	Niveau d'activité	Observations et mesures mises en œuvre	Personne responsable





**R-M** REGISTRE DES MORTALITÉS

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)

Obligatoire			Fortement recommandé				
Date	Mortalité <sup>1</sup>	Nombre de porcs	Cause de mortalité <sup>2</sup>	Étapes de production <sup>3</sup>	Date 1 <sup>ère</sup> observation	Cause du problème de santé	Initiales

<sup>1</sup> **Mortalité :**

MN = mort naturelle; ME = mort euthanasiée.

<sup>2</sup> **Cause de mortalité :**

A = arthrite; B = blessure; C = diarrhée; D = méningite; E = pneumonie; F = prolapsus; G = chétif; H = hernie; I = mort subite; J = autres.

<sup>3</sup> **Étapes de production :**

1 = porcelet sevré de moins de 10 semaines (moins de 32 kg); 2 = porc en croissance (moins de 68 kg);

3 = porc de finition (plus de 68 kg); 4 = truie ou verrat mature.

Obligatoire			Fortement recommandé					
Date	Mortalité <sup>1</sup>	Nombre de porcs	Cause de mortalité <sup>2</sup>	Étapes de production <sup>3</sup>	Date 1 <sup>ère</sup> observation	Cause du problème de santé	Initiales	

<sup>1</sup> Mortalité : MN = mort naturelle; ME = mort euthanasiée.  
<sup>2</sup> Cause de mortalité : A = arthrite; B = blessure; C = diarrhée; D = méningite; E = pneumonie; F = prolapsus; G = chétif; H = hernie; I = mort subite; J = autres.  
<sup>3</sup> Étapes de production : 1 = porcelet sévré de moins de 10 semaines (moins de 32 kg); 2 = porc en croissance (moins de 68 kg); 3 = porc de finition (plus de 68 kg); 4 = truie ou verrat mature.



# R-N REGISTRE DES MESURES BASÉES SUR LES ANIMAUX

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)

	État de chair	Indice de boiteries	Indice de blessures				Cage ou un parc trop petit	Commentaires	
	Nombre de porcs dans l'échantillon (Total)	Ayant une note ÉEC de 1	Ayant une boiterie sévère	Ayant des abcès/les oreilles ou les articulations enflées	Ayant un prolapsus	Ayant une hernie modérée à sévère	Ayant des plaies aux épaules		Lacérations et/ou d'autres plaies ouvertes
<b>CATÉGORIE 1 : Porcs reproducteurs (truies, cochettes matures et verrats matures)</b>									
Truies et cochettes en groupe								S.O.	
Truies et cochettes dans des cages individuelles									
Truies et cochettes dans des cages de mise bas									
Verrats matures									
<b>Total des porcs reproducteurs</b>									
<b>Pourcentage (%) de porcs reproducteurs de l'échantillon présentant chacune des conditions</b>									
<b>CATÉGORIE 2 : Porcelets sous la mère</b>									
Nombre total de porcelets sous la mère (nombre de portées × 11)								S.O.	
Pourcentage (%) de porcelets sous la mère de l'échantillon présentant chacune des conditions								S.O.	
<b>CATÉGORIE #3 : PORCS NON REPRODUCTEURS</b>									
Porcelets en pouponnière								S.O.	
Porcs en engraissement								S.O.	
<b>Total de porcs non reproducteurs</b>								S.O.	
<b>Pourcentage (%) de porcs non reproducteurs de l'échantillon présentant chacune des conditions</b>								S.O.	





# R-O REGISTRE DES OBSERVATIONS

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)

### DIRECTIVES

Le gestionnaire du site et les personnes responsables devraient compléter ce registre.  
Y inscrire toute observation qui suggère un écart relié aux points suivants :

- > Un problème de température, de ventilation et/ou d’éclairage
- > Un vice de comportement des porcs
- > Un problème de santé et des blessures des porcs

Étape de production :				
Écart observé	Cause présumée	Date de l'observation	Comment le problème a-t-il été réglé?	Date de la correction
<i>Exemple : Il fait trop froid dans la chambre 5 de la pouponnière</i>	<i>Bris d'une entrée d'air</i>	<i>Le 1<sup>er</sup> décembre 2015</i>	<i>Réparation de l'entrée d'air</i>	<i>Le 1<sup>er</sup> décembre 2015</i>

Étape de production :					
Écart observé	Cause présumée	Date de l'observation	Comment le problème a-t-il été réglé?	Date de la correction	
Exemple : Il fait trop froid dans la chambre 5 de la pouponnière	Bris d'une entrée d'air	Le 1 <sup>er</sup> décembre 2015	Réparation de l'entrée d'air	Le 1 <sup>er</sup> décembre 2015	



# R-P RÉGIME PHARMACOTHÉRAPEUTIQUE

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)

## DIRECTIVES

Le registre doit énumérer tous les médicaments ou vaccins utilisés à la ferme.

Utilisé au cours des 12 derniers mois?	Nom du produit		DIN (Oui ou Non)		Ordonnance (Oui ou Non)		Motif d'utilisation du produit	Dosage	Voie d'administration <sup>1</sup>	Mises en garde et avertissement <sup>2</sup>	Lieu d'entreposage	Période de retrait (jours)
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

<sup>1</sup> Voies d'administration : IM = intramusculaire; IW = dans l'eau; IV = intraveineuse; SQ = sous-cutané; T = topique; O = orale.

<sup>2</sup> Les mises en garde et les avertissements ne doivent concerner que les préoccupations de santé pour les humains et les animaux liées à l'utilisation des produits.

Signature du gestionnaire du site : ..... Date : .....

Nom du vétérinaire (lettres moulées) : ..... Signature du vétérinaire<sup>3</sup> : ..... Date : .....

<sup>3</sup> Je, le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique nommé ci-dessus, en signant cette lettre de garantie, certifie que j'ai une relation vétérinaire-client-patient valide avec cette ferme et que les médicaments que j'ai prescrits pour cette ferme sont conformes à la politique d'utilisation des médicaments et vaccins du programme PorcSALUBRITE | PorcBIEN-ETRE.

## R-P RÉGIME PHARMACOTHÉRAPEUTIQUE

NIS : -----

Utilisé au cours des 12 derniers mois?	Nom du produit		DIN (Oui ou Non)		Ordonnance (Oui ou Non)		Motif d'utilisation du produit	Dosage	Voie d'administration <sup>1</sup>	Mises en garde et avertissement <sup>2</sup>	Lieu d'entreposage	Période de retrait (jours)
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

<sup>1</sup> Voies d'administration : IM = intramusculaire; IW = dans l'eau; IV = intraveineuse; SQ = sous-cutanée; T = topique; O = orale.

<sup>2</sup> Les mises en garde et les avertissements ne doivent concerner que les préoccupations de santé pour les humains et les animaux liées à l'utilisation des produits.

Signature du gestionnaire du site : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom du vétérinaire (lettres moulées) : \_\_\_\_\_ Signature du vétérinaire<sup>3</sup> : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

<sup>3</sup> Je, le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique nommé ci-dessus, en signant cette lettre de garantie, certifie que j'ai une relation vétérinaire-client-patient valide avec cette ferme et que les médicaments que j'ai prescrits pour cette ferme sont conformes à la politique d'utilisation des médicaments et vaccins du programme PorcSALUBRITE | PorcBIEN-ÊTRE.



## R-P1 AUTRES PRODUITS UTILISÉS À LA FERME

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
 (aa/mm/jj)

### DIRECTIVES

Le tableau ci-dessous doit énumérer tous les produits de santé vétérinaires (PSV), tous les produits qui sont utilisés à la ferme soit ingérés ou appliqués sur l'animal (par exemple, probiotique, prébiotique, enzymes, produits d'assainissement, acidifiant d'eau, huiles essentielles).

Tous les produits doivent être approuvés pour les animaux destinés à l'alimentation au Canada.

Utilisé au cours des 12 derniers mois?	Nom du produit		DIN (Oui ou Non)		Ordonnance (Oui ou Non)		Motif d'utilisation du produit	Dosage	Voie d'administration <sup>1</sup>	Mises en garde et avertissement <sup>2</sup>	Lieu d'entreposage	Période de retrait (jours)
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

DIN = Numéro d'identification d'une drogue.  
<sup>1</sup> Voies d'administration : IM = intramusculaire; IW = dans l'eau; IV = intraveineuse; SQ = sous-cutanée; T = topique; O = orale.  
<sup>2</sup> Les mises en garde et les avertissements ne doivent concerner que les préoccupations de santé pour les humains et les animaux liées à l'utilisation des produits.

Nom du gestionnaire du site : ..... Date : .....  
 Signature du gestionnaire du site : .....

## R-P1 AUTRES PRODUITS UTILISÉS À LA FERME

NIS : .....

Utilisé au cours des 12 derniers mois?	Nom du produit		DIN (Oui ou Non)		Ordonnance (Oui ou Non)		Motif d'utilisation du produit	Dosage	Voie d'administration <sup>1</sup>	Mises en garde et avertissement <sup>2</sup>	Lieu d'entreposage	Période de retrait (jours)
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

DIN = Numéro d'identification d'une drogue.

<sup>1</sup> Voies d'administration : IM = intramusculaire; IW = dans l'eau; IV = intraveineuse; SQ = sous-cutanée; T = topique; O = orale.

<sup>2</sup> Les mises en garde et les avertissements ne doivent concerner que les préoccupations de santé pour les humains et les animaux liées à l'utilisation des produits.

Nom du gestionnaire du site : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature du gestionnaire du site : \_\_\_\_\_



# R-R REGISTRE DES RATIONS UTILISÉES À LA FERME

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)

## DIRECTIVES

Le gestionnaire du site ou la personne responsable des rations utilisées à la ferme doit compléter ce registre. Il doit être mis à jour chaque année, et lorsqu'une ration est modifiée, ajoutée ou éliminée.

PPM = parties par million.

Médicament	Periode de retrait											
	Gramme d'ingrédients actifs/1 000 kg d'aliment ou ppm											
	Kg de médicament /1 000 kg d'aliment											
	Nom du médicament											
	Médicamentée	NON	<input type="checkbox"/>									
OUI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fournisseur d'aliments												
Achetée ou mélangée à la ferme												
Nom ou numéro de la ration												

Nom ou numéro de la ration	Achetée ou mélangée à la ferme	Fournisseur d'aliments	Médicamentée		Nom du médicament	Kg de médicament /1 000 kg d'aliment	Gramme d'ingrédients actifs/1 000 kg d'aliment ou ppm	Période de retrait
			OUI	NON				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				



# R-R1 REGISTRE DES RATIONS UTILISÉES À LA FERME

À L'USAGE EXCLUSIF DES ÉLEVEURS DU QUÉBEC

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
 (aa/mm/jj)

## DIRECTIVES

Le gestionnaire du site ou la personne responsable des rations utilisées à la ferme doit compléter ce registre. Il doit être mis à jour chaque année, et lorsqu'une ration est modifiée, ajoutée ou éliminée.

PPM = parties par million.

Médicament	Quantité d'aliments (kg) par porc											
	Durée d'utilisation de la ration (jours)											
	Période de retrait											
	Gramme d'ingrédients actifs/1 000 kg d'aliment ou ppm											
	Kg de médicament /1 000 kg d'aliment											
	Nom du médicament											
	Médicamentée	NON	<input type="checkbox"/>									
		OUI	<input type="checkbox"/>									
Fournisseur d'aliments												
Achetée ou mélangée à la ferme												
Nom ou numéro de la ration												

Nom ou numéro de la ration	Achetée ou mélangée à la ferme	Fournisseur d'aliments	Médicamentée		Médicament							
			OUI	NON	Nom du médicament	Kg de médicament /1 000 kg d'aliment	Gramme d'ingrédients actifs/1 000 kg d'aliment ou ppm	Période de retrait	Durée d'utilisation de la ration (jours)	Quantité d'aliments (kg) par porc		
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								



## R-S REGISTRE DE SÉQUENÇAGE, DE MÉLANGE ET DE DISTRIBUTION DES ALIMENTS

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)

### DIRECTIVES

Ce registre doit être complété pour le séquençage des aliments et lorsque les aliments médicamenteux sont préparés à la ferme.

1. Chaque lot doit être inscrit au registre selon l'ordre chronologique de sa préparation.
2. Chaque purge doit être inscrite au registre.
3. Toute déviation doit être inscrite au Registre d'incident (R-2).

Date	Nom ou numéro de la ration	Médicamentée?		Purge?		Quantité produite	Destination		Commentaires	Initiales
		OUI	NON	OUI	NON		Identification du silo	Identification du parc/de la chambre		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

R-S REGISTRE DE SÉQUENÇAGE, DE MÉLANGE ET DE DISTRIBUTION DES ALIMENTS

NIS : .....

Date	Nom ou numéro de la ration	Médicamentée?		Purge?		Quantité produite	Destination		Commentaires	Initiales
		OUI	NON	OUI	NON		Identification du silo	Identification du parc/de la chambre		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					



# R-T REGISTRE DES TRAITEMENTS

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
 (aa/mm/jj)

## DIRECTIVES

Le registre doit être rempli pour tous les traitements administrés – individuel ou à un groupe de porcs – et ce, à toutes les étapes de production. Il doit aussi indiquer la manière dont le traitement est administré, qu’il soit dans l’eau, par injection, de manière topique ou orale. On doit également y inscrire tous les autres traitements à base de produits naturels et homéopathiques.

Date du début du traitement	Date de la fin du traitement	ID du porc, du parc, de la chambre	Nombre d'animaux traités	Poids des animaux traités	Nom du produit	Dosage (HR)	Quantité administrée	Période de retrait (jours)	Date de départ permise	Aiguilles brisées?		Initiales
										OUI	NON	
										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

1 Voies d'administration: IM = dans l'eau; IM = intramusculaire; IV = intraveineuse; SQ = sous-cutanée; T = topique; O = orale.

## R-T REGISTRE DES TRAITEMENTS

NIS : -----

Date du début du traitement	Date de la fin du traitement	ID du porc, du parc, de la chambre	Nombre d'animaux traités	Poids des animaux traités	Nom du produit	Dosage (HR)	Quantité administrée	Période de retrait (jours)	Date de départ permise	Aiguilles brisées?		Initiales
										OUI	NON	
										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

1 Voies d'administration: IW = dans l'eau; IM = intramusculaire; IV = intraveineuse; SQ = sous-cutanée; T = topique; O = orale.

**R-U** LISTE DE CONTACTS D'URGENCE

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)

Rôle	Nom	Numéro de téléphone
<i>Gestionnaire du site</i>		
<i>Agence de commercialisation/Abattoir</i>		
<i>Vétérinaire</i>		
<i>Transporteur</i>		

NOTES

Horizontal lines for writing notes.



## R-V LISTE DES FOURNISSEURS D'ALIMENTS

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
 (aa/mm/jj)

### DIRECTIVES

Compilez la liste de tous les fournisseurs d'aliments et leurs coordonnées.

Nom de l'entreprise	Nom de la personne-ressource	Adresse	Numéro de téléphone	Adresse courriel



**R-W** LETTRE DE GARANTIE – PRODUITS ALIMENTAIRES  
RECYCLÉS ET DRÊCHES DE DISTILLERIE

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)**EXIGENCES DU PROGRAMME PorcSALUBRITÉ RELATIVES AUX PRODUITS  
ALIMENTAIRES RECYCLÉS (ET AUX DRÊCHES DE DISTILLERIE)**

Un grand nombre de produits alimentaires recyclés et de drêches de distillerie sont énumérés aux annexes IV (parties I et II) et V du *Règlement sur les aliments du bétail*.

SVP : Veuillez retourner le document dûment complété et signé à l'éleveur.

**Renseignements sur la ferme**

Nom de la ferme :	
Nom du responsable :	
NIS :	
Adresse :	
Numéro de téléphone :	
Numéro de télécopieur :	
Courriel :	
Date :	

**Renseignements sur le fournisseur**

Nom de l'entreprise :	
Nom du responsable :	
Adresse :	
Numéro de téléphone :	
Numéro de télécopieur :	
Courriel :	

La présente lettre de garantie confirme que le fournisseur susmentionné atteste que les ingrédients fournis sont énumérés dans les annexes IV et V Partie I du *Règlement sur les aliments du bétail* et qu'ils satisfont aux définitions des ingrédients, aux garanties des ingrédients, aux normes exigées et aux exigences en matière d'étiquetage telles que décrites dans le règlement.

OUI       NON      Numéro d'enregistrement (le cas échéant) : .....

Nom du représentant de l'entreprise : .....

Titre du représentant : .....

Signature : ..... Date : .....



**R-X** REGISTRE DE CALIBRATION

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)**ÉQUIPEMENT DE CALIBRATION D'UNE MOULANGE À LA FERME**

Équipement: Balance principale		Modèle :			Type : Balance			
Date de la calibration (aa/mm/jj)	Capacité	Unité de mesure (kg ou g)	Test de variation ± 0.2 %	Poids réel	Différence	Écart toléré?		Personne responsable (initiales)
						OUI	NON	
2018/09/15	20,000	kg	40	19,960	(40.00)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JB
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Equipment : Balance micro		Modèle :			Type : Appareil de mesure			
Date de la calibration (aa/mm/jj)	Capacité	Unité de mesure (kg ou g)	Test de variation ± 5 %	Poids réel	Différence	Écart toléré?		Personne responsable (initiales)
						OUI	NON	
2018/09/15	1,000	kg	50	950	(50)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JB
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Equipment : Mélangeur		Modèle :			Type : Mélangeur			
Date de la calibration (aa/mm/jj)	Capacité	Unité de mesure (kg ou g)	Test de variation ± 15 %	Poids réel	Différence	Écart toléré?		Personne responsable (initiales)
						OUI	NON	
2018/09/15	1,000	kg	150	1,000	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JB
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**CALIBRATION DU MÉDICAMENTEUR**

Procédure exécutée par (nom)	Taux d'inclusion	Date de la calibration (aa/mm/jj)	Personne responsable (initiales)



**R-Y** LETTRE DE GARANTIE – VÉTÉRINAIRE DÉTENTEUR  
D'UN DROIT DE PRATIQUE

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)

Veterinarian License Number : .....

Veuillez retourner le document rempli et signé au demandeur.

**Vétérinaire détenteur d'un droit de pratique**

Nom du vétérinaire :	
Numéro de téléphone :	
Courriel :	

**Producteur ou gestionnaire du site**

Nom de la ferme :	
NIS :	
Numéro de téléphone :	
Courriel :	

Je, le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique nommé ci-dessus, en signant cette lettre de garantie, certifie ce qui suit :

- Je certifie que j'ai une relation vétérinaire-client-patient valide avec cette ferme, et
- Je certifie que les médicaments que j'ai prescrits pour cette ferme sont conformes à la politique d'utilisation des médicaments et vaccins du programme PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE.

Nom du vétérinaire détenteur d'un  
droit de pratique (lettres moulées) : .....

Signature du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique : .....

Date : .....





# R-Z REGISTRE SUR LA SUPERFICIE ALLOUÉE

Nom de la ferme/identification du bâtiment : ..... NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : ..... Date : .....  
(aa/mm/jj)

## DIRECTIVES

Calculez la superficie allouée et le nombre maximal de porcs pour chacun des parcs en pouponnière et en engraissement. Pour calculer les superficies allouées, reportez-vous à la Fiche de renseignements sur la superficie allouée pour les porcelets en pouponnière et en engraissement.

Identification du bâtiment, du parc ou de la chambre			Superficie de plancher du parc (m <sup>2</sup> ou f <sup>2</sup> )	Poids moyen des porcs dans les parcs lors du premier envoi/retrait de porcs (kg ou lb)	Superficie allouée pour chaque porc	Nombre maximal de porcs par parc
Numéro du bâtiment	Numéro de la chambre	Numéro du parc				

## R-Z REGISTRE SUR LA SUPERFICIE ALLOUÉE

NIS : .....

Identification du bâtiment, du parc ou de la chambre			Superficie de plancher du parc (m <sup>2</sup> ou f <sup>2</sup> )	Poids moyen des porcs dans les parcs lors du premier envoi/retrait de porcs (kg ou lb)	Superficie allouée pour chaque porc	Nombre maximal de porcs par parc
Numéro du bâtiment	Numéro de la chambre	Numéro du parc				